7
16-C
26

D
743

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
7
4 G
11

liotheca
oll. Rom.
. Jesu

MEMOIRES

De ce qui s'eſt paſſé

EN SUEDE,

ET AUX

PROVINCES VOISINES,

Depuis l'année 1652. juſques en l'année 1655.

Enſemble le demêlé de la Suede avec la Pologne,

Tirez des Depeſches de Monſieur Chanut Ambaſſadeur pour le Roy en Suede.

Par P. LINAGE DE VAUCIENNES.

BIBLIOTECA REALE VITTORIO EMANUELE

TOME III.

Biblioth. Soc. Coll. Nom Soc Jesu

A COLOGNE,

Chez PIERRE du MARTEAU.

M. DC. LXXVII.

NEGOTIATIONS DE SUEDE,

Depuis l'année 1652. juſques en l'année 1655.

LA Reine de Suede voyant que le Roy Tres-Chreſtien ne jugeoit pas à propos qu'elle ſe meſlaſt de l'accomodement de ſes affaires domeſtiques: elle dit, qu'elle n'en ouvriroit plus la bouche, que pour plaindre ſon Eſtat des maux qu'il ſouffriroit, & pour demander à Dieu, qu'il luy plût donner la Paix à la France; qu'elle auroit cru manquer à l'affection qu'elle avoit pour leurs Majeſtez, & pour leur Royaume, & meſme à ſes intereſts propres, & au repos de toute la Chreſtienté, qui eſtoit inſeparable de celuy de la France, ſi en cette occaſion de ſes diviſions, elle n'avoit teſmoigné ſon reſſentiment, & n'avoit preſenté ſon interpoſition pour ſon accomodement, qu'elle en avoit maintenant la conſcience deſchargée, ce qui la conſoloit beaucoup, & qu'elle n'en parleroit plus, puiſque le Roy ne le trouvoit pas bon; Sa Majeſté dit ces dernieres paroles avec 1652. *Juill.*

1652. *Juill.* un peu d'émotion, & le ſieur Picques, qui y eſtoit preſent, connut bien qu'elle eſtoit faſchée, qu'on ne l'admiſt point en cette Negociation; ce Reſident la remiſt le mieux qu'il pût, & la remercia de la part de ſa Majeſté des marques qu'elle luy donnoit de ſa bonne volonté, & de ſon affection envers luy, & ſon Eſtat; Il luy dit, que graces à Dieu les affaires eſtoient en bon chemin, que l'on traitoit, & qu'il eſperoit luy donner bientoſt la nouvelle de l'accommodement; pourveu que les Princes vouluſſent accepter les conditions juſtes & raiſonnables, que la Cour leur offroit. La Reine de Suede eut grande joye d'apprendre les bonnes diſpoſitions, qui paroiſſoient à un accommodement, elle le ſouhaita deux ou trois fois fort ardemment, & teſmoigna grande impatience d'en apprendre la nouvelle.

Mais le Roy ayant commandé à ce Reſident de faire plainte à la Reine de Suede de ſa conduite, & de celle d'un Gentilhomme qu'elle avoit envoyé à la Cour, à l'endroit des Miniſtres du Roy, au ſujet d'une lettre qu'il avoit rendu au Parlement; en ſorte pourtant que la Reine de Suede n'en demeuraſt point offenſée, & qu'elle ne crut pas auſſi que le Roy, ni la Reine le fuſſent de ce qu'elle avoit fait, il priſt occaſion de luy faire cette plainte apres l'avoir remerciée des aſſeurances, qu'elle leur avoit données de faire toutes les declarations neceſſaires, pour la conſervation des

des Conqueſtes de la France en Allemagne, & il commença par luy dire, que le Roy la remercioit tres affectueuſement des aſſeurances qu'elle lui avoit donnée de ſa bonne diſpoſition à empeſcher qu'il ne fuſt troublé en la poſſeſſion des Terres qu'il avoit en Allemagne, & l'aſſeuroit du reciproque de ſa part, & qu'il ſeroit toûjours preſt à l'aſſiſter entour ce dont elle le requereroit. Cela lui plût fort, & elle y répondit par un tres-humble remerciement, & par un renouvellement de proteſtations d'affection, & d'amitié pour leurs Majeſtez. La voyant donc ainſi bien diſpoſée, il luy dit : Madame, le Roy mon Maiſtre auroit cru faire tort à cette eſtroite amitié, & intelligence ſi parfaite, qui eſt entre lui, & vôtre Majeſté, s'il ne lui faiſoit ſçavoir franchement ſon ſentiment ſur la conduite de ſon Gentilhomme, qui eſt en ſa Cour, ne pouvant croire qu'il eut ordre de voſtre Majeſté, d'agir ainſi qu'il a fait. La Reine luy dit auſſi-toſt ; C'eſt de quoy je vous voulois parler, & prier bien fort d'en faire mes excuſes à leurs Majeſtez, le Roy m'oblige bien de traiter avec moy avec tant de franchiſe : J'apprehendois qu'il ne ſe tint offenſé de la conduite de Palpiski, qui a eſté en effet, entierement contre mon intention ; j'en ay eſté extremement ſurpriſe, & faſchée, & j'en feray auſſi moy-meſme mes excuſes au Roy par une lettre expres : Je vous jure, pourſuivit la Reine, que j'ay un ſenſible déplaiſir que les choſes ayant eſté ainſi ; 1652. *Juill.*

1652. Juill. j'avois expreſſement commandé à Palpiski de prendre une entiere confiance au Comte de Brienne, & de ne point rendre mes lettres au Parlement, ni aux Princes, qu'apres avoir ſceu la volonté du Roy, & ſi ſa Majeſté le trouveroit bon; il eſt vray que par mal-heur la lettre qui portoit ces ordres ne fut renduë à Palpiski que quinze jours apres celles que j'écrivois au Parlement, & aux Princes, mais il pouvoit bien penſer que c'eſtoit mon intention, veu l'étroite amitié qui eſt entre moy, & leurs Majeſtez, & l'intereſt qu'il ſçait que j'ay à la conſervation de l'autorité royale; je le penſois mieux inſtruit aux affaires, & qu'il euſt aſſez d'adreſſe pour conduire celle-ci; il a grand tort d'en avoir uſé de la façon, & je luy en ay déja fait & feray de grandes reprimandes, j'eſpere que leurs Majeſtez ne m'attribuëront pas cette faute, & auront une meilleure opinion de l'affection que j'ay pour elles, & pour la conſervation de leur autorité. Ce Miniſtre répondit à ſa Majeſté, qu'il lui avoit déja dit, que le Roy & la Reine avoient bien penſé que le ſieur Palpiski n'avoit pas ſuivi ſes ordres, ſa Majeſté eſtant trop bien informée de la juriſdiction du Parlement de Paris. Elle lui repartit, il eſt vray qu'il eſt ainſi comme leurs Majeſtez l'ont penſé, Palpiski a fait en cela contre mon intention, & j'en ay beaucoup de regret, & au de là meſme de ce que je vous en puis exprimer: car je deſire ſur toutes choſes me conſerver l'amitié de leurs Majeſtez, & profiter de tou-

toutes les occaſions, où je pourray leur en donner des marques, ainſi que je le croirois faire en cette rencontre des diviſions de la France; mais le malheur a voulu que celuy que j'ay employé pour cela, ne s'eſt pas trouvé aſſez entendu, & ait fait tout le contraire des inſtructions, que je lui avois données, je me promets de la bonté de leurs Majeſtez, qu'elles m'excuſeront, & ne diminuëront pas pour cela l'affection qu'elles ont toûjours euë pour moy, dont je leur demande la continuation, je vous prie encore une fois de bien faire mes excuſes, & de faire connoiſtre la douleur qui me reſte de la conduite de Palpiski, j'écriray moy-meſme à leurs Majeſtez, mais cependant rendez-moy ce bon office. 1652. Juill.

Elle demeura enſuite d'accord, qu'il faloit que la Maiſon d'Auſtriche, & les Princes d'Allemagne fuſſent perſuadez de l'union des Couronnes, & dit à ce Reſident, qu'elle avoit donné ordre au ſieur Bieurneclau ſon Reſident à Vienne, de prendre l'occaſion du voyage de l'Empereur, pour aller viſiter les Electeurs, & les bien diſpoſer en faveur des Couronnes, afin qu'il ne ſe paſſaſt rien en la Diette, qui ſe devoit tenir dans trois mois, à leur deſavantage.

Mais ce Reſident ayant dit à la Reine, que le Roy Tres-Chreſtien avoit envoyé ordre au ſieur d'Avaugour de demeurer encore en Allemagne avec le Comte Oxenſtiern ſon Miniſtre, juſques à ce qu'il fut jugé à propos de

1652. Juill. les retirer en meſme temps. Sa Majeſté receut ſon diſcours avec beaucoup de plaiſir, & chargea ce Miniſtre de remercier le Roy de ſa part, d'une ſi obligeante deference à ſon avis, qu'elle eſperoit de voir produire de grands avantages à la cauſe commune.

Pendant que la Reine de Suede taſchoit de ſe juſtifier auprés du Roy Tres-Chreſtien, l'Electeur de Brandebourg faiſoit de grandes plaintes contre elle à l'Empereur, & à tous ſes Confreres de ſon procedé envers lui, la Reine en ayant avis ordonna au ſieur Bieurneclau de les viſiter tous, & de les informer des juſtes raiſons que la Suede avoit de pretendre l'établiſſement des licentes ſur l'une & l'autre Pomeranie, & de ne point rendre l'Ulterieure à l'Electeur de Brandebourg, qu'il n'euſt conſenti à ce droit, que l'inſtrument de la Paix donnoit aux Suedois. L'Empereur, & le Duc de Saxe en eſcrivirent à la Reine, & en des termes quaſi menaçans. La lettre du Duc de Saxe eſtoit grande, & il diſoit à ſa Majeſté, qu'il s'eſtonnoit avec tous les Princes d'Allemagne du peu de ſoin qu'elle avoit teſmoigné juſques alors, d'executer les Traitez de Munſter, & d'Oſnabrug, & de contenter l'Electeur de Brandebourg, qui outre le rang qu'il tenoit dans l'Empire eſtoit un de ſes plus proches parens, qui n'avoit point fait de difficulté de ſe dépoüiller d'une partie de ſes Eſtats pour l'en reveſtir, qu'elle devoit conſiderer qu'elle eſtoit un membre de l'Empire,

& que

& que c'eſtoit avec un des Chefs qu'elle avoit à faire, qui meritoit tout un autre traitement, que celui qu'elle lui faiſoit, qu'il la ſupplioit de lui vouloir reſtituer ſon païs auparavant la Diette, parce qu'autrement elle pourroit avoir le déplaiſir de s'y voir condamnée, ainſi qu'ils ſeroient obligez de le faire, la pretention de cet Electeur eſtant tres-juſte; Que la qualité que lui Electeur de Saxe poſſedoit dans l'Empire, & l'obligation qu'il avoit que la Paix y fut maintenuë & gardée, l'avoient porté à lui eſcrire cette lettre, pour la porter de prevenir le trouble; que le refus de cette reſtitution pourroit cauſer, qu'il eſtoit ſi fort perſuadé de l'affection de ſa Majeſté pour le repos de l'Empire, qu'il vouloit croire que ſçachant que la difficulté qu'elle apportoit à ſatisfaire l'Electeur de Brandebourg pourroit l'alterer, elle lui rendroit ſon païs, & procureroit auſſi de ſon coſté de tout ſon poſſible, ainſi qu'elle y eſtoit obligée par le rang qu'elle tenoit dans l'Empire, que la Paix y fut entretenuë, & obſervée de point en point. 1652. *Juill.*

L'Empereur de ſon coſté eſcrivit trois lettres, l'une de ſa main en Italien, par laquelle il traitoit la Reine de Majeſté; l'autre de la Chancelerie de Vienne, en Latin, où ſa Majeſté Imperiale ne lui donnoit que le titre de Serenité, toutes deux en faveur de l'Electeur de Brandebourg, & aux termes de celle de l'Electeur de Saxe. La troiſiéme eſtoit eſ-

1652. Juill. crite pour inviter la Reine de Suede de ſe trouver à la prochaine Diette. On fut fort ſurpris à la Cour de Suede de la teneur de ces premieres lettres, & on ne pût s'empeſcher d'en teſmoigner du reſſentiment au Reſident de l'Electeur de Brandebourg, & de lui dire, que ce n'eſtoit pas là le chemin que ſon Maître devoit prendre pour rentrer dans ſes Eſtats, & que le ſeul moyen pour les poſſeder eſtoit d'accorder à la Suede les licentes ſur la Pomeranie & Ulterieure, comme ſur la Citerieure ſuivant l'inſtrument de la Paix.

Le ſieur Salvius eut ordre de dire à ce Reſident, que la Reine trouvoit mauvais qu'il entretint correſpondance à Vienne, & qu'il mandaſt aux Miniſtres de l'Empereur, tout ce qui ſe paſſoit en cette Cour; & que ſa Majeſté ne vouloit pas qu'il eſcriviſt aux Miniſtres de l'Empereur; Mais ce Reſident lui repartit, qu'il le prioit de l'excuſer s'il lui diſoit, qu'il s'eſtonnoit entierement du diſcours qu'il faiſoit, & de la rigueur que ſa Majeſté vouloit uſer envers lui, qui eſtoit tout à fait contre le droit des gens, & que c'eſtoit une choſe inouïe, de vouloir empeſcher les Miniſtres qui ſont dans les Cours Eſtrangeres, de s'entretenir par lettres avec les autres Miniſtres de leurs Maiſtres, en quelque lieu qu'ils ſe trouvent, outre que l'Empereur eſtoit alors en Pais avec la Suede, qui tenoit un Reſident auprés de lui, & en pourroit auſſi avoir un en cette Cour s'il vouloit, & que tant que lui Reſident

ſident de Brandebourg y ſeroit, il ne croyoit pas qu'on vouluſt regler ſes eſcritures en Suede, ni lui empeſcher de tenir correſpondance avec qui bon lui ſembleroit: mais on ſe perſuadoit en Suede que jamais les Princes de l'Empire ne ſe reſoudroient à prendre les armes, pour faire rentrer l'Electeur de Brandebourg dans la Pomeranie Ulterieure, & qu'ainſi s'il la vouloit ravoir, il faudroit qu'il accordaſt aux Suedois le droit d'y eſtablir ces licentes, & l'Electeur de Brandebourg avoit proteſté qu'il ne rentreroit plûtoſt jamais dans cette Pomeranie que de le faire à cette condition, & il en vouloit remettre la deciſion à la Diette, à quoy les Suedois ne vouloient pas conſentir; mais il leur eſtoit bien difficile de l'éviter, l'Empereur, & le College Electoral s'interreſſant en cette affaire, & en voulant prendre connoiſſance, comme d'une choſe qui les regardoit, s'agiſſant d'expliquer un article qu'il avoit accordé à la Suede, & de maintenir la Paix de l'Empire. La Suede alors s'apperceut bien qu'elle n'avoit pas de meilleurs amis que les François, & le Reſident de France jugea que connoiſſant les diſpoſitions des Princes de l'Empire ne luy eſtre pas favorables, elle rechercheroit la France du renouvellement de leur alliance, & en feroit conclure le Traité auſſi-toſt que le ſieur Chanut ſeroit de retour à Lubek. 1652. Juill.

Le Roy Tres-Chreſtien ayant appris le peril qu'avoit couru la Reine de Suede, lui en 1652. Aouſt.

1652. Aouſt. fit faire compliment par ſon Reſident ; elle le receut tres-bien, & lui dit, qu'elle ſe ſentoit bien obligée à leurs Majeſtez, de l'intereſt qu'elles prenoient en ſa conſervation, qui eſtoit pourtant ſi peu conſiderable, que ſa perte ne les devroit pas beaucoup mettre en peine, & que ce qui lui eſtoit arrivé n'eſtoit qu'une bagatelle ; Ce ſont ſes propres paroles, qui ne meritoient pas d'eſtre rapportées à leurs Majeſtez, & elle le dit d'une façon que ce Miniſtre connut bien qu'elle eſtoit neantmoins bien-aiſe, qu'il eut fait ſçavoir ſon accident. Cela lui fit croire qu'elle ſeroit bien-aiſe de lire en ſes depeſches les propres termes des ſentimens de la Cour ſur cette rencontre, en effet elle leut avec grand plaiſir toute la page de ſa depeſche ſur ce ſujet, & le chargea derechef de ſes tres-humbles remerciemens à leurs Majeſtez, à qui elle ſouhaittoit les progrez qu'elle attendoit de la juſtice de leurs armes.

Cette Princeſſe ayant reſolu d'envoyer le Comte Benck Oxenſtiern auprés de l'Empereur pour recevoir l'inveſtiture des Duchez de Bremen, Ferden, & Pomeranie, & pour regler la ſceance, & les affaires que ſes Deputez auroient à la Diette, elle chargea le ſieur Piques de le faire ſçavoir au Roy, afin qu'il ne trouvaſt pas mauvais, ſi apres l'avoir prié de laiſſer encore le ſieur d'Avaugour avec ce Comte, elle le retiroit de cette Ville-là, pour l'envoyer à Prague : Et elle lui dit, qu'il lui ſembloit fort neceſſaire que le Roy y envoyaſt

voyaſt auſſi ſon Miniſtre; afin qu'ils puſſent enſemble faire voir à l'Empereur, & à tous les Princes d'Allemagne la bonne intelligence qui eſtoit entre les deux Couronnes, & le ſoin qu'elles prenoient pour le maintien de la liberté de l'Empire; mais qu'elle avoit regret que le Roy n'euſt pas voulu faire relever l'Alſace de l'Empire, parce que ce refus lui oſtoit le pouvoir d'avoir ſeance aux Diettes Imperiales, ce qui n'eſtoit nullement avantageux aux Couronnes, qui auroient eſté bien plus conſiderées, ſi elles euſſent pû toutes deux envoyer des Deputez aux Aſſemblées de l'Empire. Ce Reſident luy répondit, que le Roy n'avoit pas encore pris ſa derniere reſolution ſur cette affaire, s'eſtant reſervé d'en traiter à la prochaine Diette, & que ſi elle la jugeoit ſi importante au bien des Couronnes, que le Roy en accepteroit volontiers la feudalité. Sa Majeſté luy repartit, qu'elle eſtoit bien aiſe de ſçavoir cette reſerve dont elle avoit douté, & que ſi elle eſtoit capable de donner conſeil à ſa Majeſté, elle luy conſeilleroit de faire relever l'Alſace de l'Empire, & par ce moyen d'avoir ſeance aux Diettes Imperiales, pour y fortifier le bon parti, & empeſcher qu'il ne s'y put rien traiter au prejudice des Couronnes, ni de leurs alliez, & la Reine repeta cinq ou ſix fois en ces propres termes: *O que voilà qui eſt bien que le Roy ait cette liberté, je m'aſſure qu'il ſera bien aiſe d'en profiter pour le bien commun des Couronnes.* 1652. Aouſt.

1652. Aouſt. Elle lui dit enſuite qu'elle eſtoit tres-diſpoſée à aſſiſter la France en cas que l'Empereur la voulut troubler en la poſſeſſion des Terres qui lui avoient eſté cedées par la Paix, & qu'elle y eſtoit obligée, non ſeulement par l'amitié qu'elle avoit pour le Roy en particulier; mais auſſi par la continuation des Traitez d'alliance, & de garentie; qu'elle avoüa que jamais deux Eſtats n'avoient eſté mieux ſcituez, pour avoir enſemble amitié & confederation, que la France, & la Suede, & que quelques proſperitez ou avantages qui puſſent arriver à l'une ou à l'autre Couronne, ils ne pouvoient cauſer aucune jalouſie, ni meffiance entre elles à cauſe des grandes Terres qui ſont entre deux. Ce Reſident pour profiter de ce diſcours, lui dit, que le Roy eſtoit ſi fort perſuadé de ſon affection, qu'elle aimoit ſon bien, & ſa grandeur, & que ſon autorité fuſt reconnuë, que quand ſes Eſtats confineroient à la France, il auroit la meſme confiance en ſon amité, & les meſmes ſentimens pour elle, & que ſes proſperitez ne luy donneroient jamais aucune jalouſie. Sa Majeſté parut touchée de ce diſcours, & encore plus quand il luy dit, qu'il n'avançoit rien de ſon chef, & qu'il ne faiſoit que rapporter les purs ſentimens de ſa Majeſté, qu'il lui feroit voir s'il lui plaiſoit dans la depeſche qu'il avoit receuë. Je le croy, lui dit-elle, & le Roy me doit cette juſtice, n'y ayant point de Prince au monde, pour qui j'aye plus d'eſtime, & plus d'affection

tion que pour ſa Majeſté, & je lui en donne- 1652.
ray des marques quand il lui plaira. Ce Re- Aouſt.
ſident ſe donna bien de garde de faire ſeulement ſoupçonner à la Reine, qu'on ſouſpiraſt apres le renouvellement d'alliance : car il eſtoit bien juſte qu'en une choſe, où ils avoient du moins autant d'intereſt que la France, ils fiſſent quelque demonſtration de la deſirer, outre que s'il les en eut ſollicité, les Suedois ſe ſeroient pû imaginer, que la France croyoit l'alliance achevée, & qu'elle ne s'en pouvoit paſſer, ce qui les auroit rendus difficiles à convenir des conditions.

Alors on avoit bonne opinion du Traité de Lubek, & les Suedois ſe perſuadoient que les Polonois en paſſeroient par où ils voudroient, pour avoir la Paix avec la Suede: car on eſcrivoit de Pologne que les affaires y eſtoient en un déplorable eſtat, que Chmelniski, apres la defaite de l'armée Polonoiſe, eſtoit entré dans le païs, & qu'il y avoit une grande diviſion entre le Roy, & la Nobleſſe: Cependant les Vaiſſeaux qui devoient porter les Commiſſaires eſtoient preſts, le ſieur Salvius rencontrant le Reſident de France lui dit, qu'il partiroit bien-toſt, qu'en attendant le Comte Eric ſecond fils du Chancelier, qui venoit de ſon Gouvernement de Revel, pour eſtre employé en cette negociation, que le ſieur de Roſenhan n'y retourneroit pas, que le Wachmeſtre eſtoit mort d'une fiévre chaude, que le ſieur Canterſteen paſſoit en Curland,

pour

1652. Aouſt. pour voir ce Duc, & taſcher d'aujuſter avec lui les affaires auparavant l'aſſemblée, afin que lorſque l'on ſeroit à Lubeck, il ne reſtaſt plus que peu de choſes à conclure: On diſoit que le ſieur Canterſteen avoit ordre de faire offrir au Roy de Pologne pour la renonciation de ſes pretenſions ſur la Couronne, un million de richedales, à condition qu'il prendroit en payement une obligation de cinq cens mille richedales, que la Republique devoit il y avoit pluſieurs années au Duc de Croy; & pour la ſatisfaction de la Livonie, ils vouloient offrir à la Republique de Pologne un Corps de Troupes Suedoiſes pour l'employer contre les Coſaques, & les Tartares.

Les Anglois en ce temps-là ayant declaré la guerre aux Hollandois, on trouva fort etrange qu'ils euſſent parlé avec tant de fierté ſur les affaires de France, il y avoit en Suede des Ambaſſadeurs des uns, & des autres, ce qui embarraſſoit fort la Suede; il y avoit neantmoins plus de diſpoſition en Suede à aſſiſter les Anglois, que les Hollandois; par ce que le Roy de Dannemarck ſe declaroit pour les Hollandois & ſes Ambaſſadeurs s'eſtoient déja retirez d'Angleterre à meſme temps que ceux de Hollande: Il n'y avoit pas neantmoins apparence que l'on allaſt ſi viſte en cette affaire, & que l'on voudroit voir auparavant de quelle façon les uns, & les autres agiroient en cette guerre, afin de ne ſe declarer que ſeurement, & à bonnes enſeignes.

Ce-

Cependant le Roy Tres-Chreſtien. pour lever tous les pretextes dont on ſe ſervoit depuis quelque temps pour troubler la France, reſolut d'éloigner de ſa Cour le Cardinal Mazarini, & commanda à ſon Reſident, qu'il tenoit en Suede, de le faire ſçavoir à la Reine: Il lui demanda l'Audience, & lui ayant expliqué la reſolution du Roy, elle l'eſcouta avec beaucoup d'attention, & de ſentimens d'obligation de la bonté que le Roy avoit de la faire informer de ſa conduite, elle eſperoit que cela rendroit le calme, ou au moins feroit connoiſtre les deſſeins des Princes, qui ne pourroient eſviter leur ruine, ſi apres ce teſmoignage d'affection que le Roy leur donnoit, & à ſes ſujets, ils ne rentroient dans leur devoir. La Reine de Suede dit à ce Reſident, que le Duc d'Orleans, & le Prince de Condé luy avoient déja eſcrit cette nouvelle, & l'aſſeuroient qu'ils mettroient les armes bas, auſſi-toſt que le Roy auroit effectué ſa parole royale, qu'ainſi elle ne doutoit point que dans peu la France n'euſt une entiere pacification, que ſes affaires ne ſe retabliſſent, & qu'elle ne ſe miſt en eſtat de faire repentir les Eſpagnols d'avoir perdu les occaſions de faire une bonne, & avantageuſe Paix avec la France, comme ils le pouvoient il y avoit quelque temps. 1652. Aouſt.

On avoit eſté fort long-temps en peine ce que eſtoit devenu le Senateur Benskchut, que l'on diſoit s'eſtre fait Catholique il y avoit

envi-

1652. Aouſt. environ un an ; mais il retourna à Stokolm, quand on l'y attendoit le moins. La Reine à ſon arrivée luy fit fort bon accueil, ce qui fit croire qu'il avoit eu ordre de ſa Majeſté d'aller où il avoit eſté ; on appriſt enfin qu'il avoit eſté à Conſtantinople ; que delà il eſtoit paſſé en la petite Tartarie chez le Kam Precop, & qu'enfin il s'eſtoit arreſté en Tranſylvanie, & on le ſoupçonnoit d'avoir porté le Tranſylvain à mettre ſur pied cette puiſſante armée qu'il avoit depuis deux ou trois mois, pour menaſſer la Pologne, & l'obliger à faire la Paix avec la Suede aux conditions qu'elle voudroit.

Le Conneſtable de Suede eſtant fort malade ſouhaitta de voir le Prince de Suede, il alla exprés à Stokolm pour le viſiter, & il vit, pendant le ſejour qu'il y fit, deux fois la Reine ; mais on remarqua que ſa Majeſté le traita avec beaucoup de froideur, lorſqu'il priſt congé d'elle, & qu'elle avoit impatience qu'il partiſt : Il retourna à Gripſolm un peu touché de la froideur de la Reine envers luy, & du peu d'affection qu'elle lui avoit teſmoigné, ne voulant pas qu'il demeuraſt à la Cour, l'on n'apprehendoit pas pourtant qu'il fuſt capable d'avoir du reſſentiment, ni qu'il fiſt jamais rien contre le ſervice de la Reine, ni contre le repos de ſa Patrie ; il eſtoit trop ſage, & avoit trop de reſpect, & de ſoûmiſſion pour les volontez de la Reine.

Sa Majeſté Suedoiſe partit en ce temps-là pour

pour aller à Nikoping voir la Reine ſa mere, qui y eſtoit malade d'une fiévre tierce, elle n'avoit pour toute ſuite que le ſieur du Glas, à qui on croyoit qu'elle donneroit la Charge de Grand Eſcuyer, qui vacquoit par la mort du Wachmeſtre, le ſieur Steimberg premier Eſcuyer, & un Gentilhomme ſervant, & elle ne devoit eſtre que huit jours en ſon voyage; mais le Conneſtable eſtant mort, cela affligea fort toute la Cour de Suede, on dit auſſi-toſt que la Reine donneroit ſa Charge à ſon fils le Comte Magnus, mais quelques-uns en doutoient, & croyoient que ce ſeroit au Mareſchal Horn, qui eſtoit le plus ancien des Mareſchaux, & le premier des Senateurs. 1652. Auſt.

On attendoit à toute heure à Stokolm le Mareſchal Wrangel, à qui on avoit oſté le Gouvernement de Pomeranie, que la Reine avoit donné à Axel Lille Senateur, qui avoit eſté autresfois Gouverneur de Lypſic, & que la Reine avoit fait Comte depuis peu; On diſoit que pour avoir ce Gouvernement, il avoit fait preſent à la Reine de cinquante mille richedales, & que ſa Majeſté avoit retiré le Mareſchal Wrangel de ce Gouvernement ſur les avis qu'elle avoit eus, qu'il faiſoit ce qu'il pouvoit pour s'acquerir l'amitié de ceux de cette Province-là, & pour s'y eſtablir tout à fait.

Auparavant que la Reine partiſt de Stokolm pour Nicoping, elle fit le Comte Eric ſecond

1652. Aouſt. ſecond fils du Chancelier Oxenſtiern, Senateur du Royaume, on ne crut pas apres cela qu'il allaſt à Lubeck, mais on diſoit qu'il ſeroit l'Ambaſſade de Vienne, & que le Comte Benke Oxenſtiern qui devoit aller vers l'Empire, ainſi que la Reine l'avoit dit elle-meſme, eſtoit contremandé, & qu'il pourroit bien ſe trouver au Traité de Lubeck. Le ſieur Salvius avoit peine de ſe reſoudre d'y aller, ſa Majeſté voulant qu'il avançaſt l'argent qui ſeroit neceſſaire aux frais de cette legation, & il diſoit hautement qu'il ne le pouvoit faire, que la Reine lui devoit déja prés de ſoixante dix mil Riſchedales, & que depuis huit jours il en avoit preſté au Prince de Suede quatorze mil pour l'enterrement du feu Prince Palatin ſon pere. Le ſieur Salvius fit en te temps-là le Prince de Suede ſon heritier, & ſe miſt au lict, non pour aucune indiſpoſition qu'il euſt, mais pour avoir une excuſe legitime de ne point partir ſi on ne lui faiſoit toucher de l'argent.

Dom Antonio Pimentel Ambaſſadeur extraordinaire d'Eſpagne en Suede eſtant arrivé à Dales, auſſi-toſt qu'on en eut la nouvelle à Stockolm on lui fit preparer la maiſon de la Reine mere, & on le devoit déffrayer tout le temps qu'il ſeroit en Suede. Le Reſident de France ayant ſceu ſon arrivée s'informa du ſujet de ſon voyage, & on lui dit, qu'il ne venoit que pour reconnoiſtre de la part du

Roy

Roy ſon Maiſtre la civilité de la Reine de Suede d'avoir envoyé le ſieur Palpiski vers lui, & on l'aſſeura qu'on lui feroit connoiſtre que la France, & la Suede eſtoient inſeparables, & que ſi les Eſpagnols vouloient acquerir l'amitié de la Suede, il falloit qu'ils fiſſent la Paix avec la France : mais nonobſtant toutes ces aſſeurances, ce Reſident ſe miſt en garde, il n'y avoit pourtant rien à apprehender, veu la conſtance de la Reine de Suede dans ſes amitiez, & l'intereſt de la Suede de ne ſe point deſunir d'avec-elle. 1652. Aouſt.

Pimentel eſtant donc arrivé à Dales, le Comte Magnus en l'abſence de la Reine, croyant qu'il eſtoit Ambaſſadeur extraordinaire du Roy d'Eſpagne, envoya des Officiers de la Reine pour le traiter, & deux carroſſes à ſix chevaux pour l'amener, mais il ſe trouva quand il fut à Stockolm, qu'il n'avoit que la qualité d'Envoyé, la Reine eſtant retournée, & apprenant ſa qualité, & la reception qu'on lui avoit faite ne l'approuva pas, & dit au Comte Magnus, qu'il n'avoit pas deub envoyer au devant de lui, ni le deffrayer, puis qu'il n'eſtoit qu'Envoyé, mais puis qu'on avoit commencé de le traiter, il falloit continuer juſques à ſa premiere Audience, qu'on lui donna deux jours apres. 1652. Sept.

Il remercia la Reine de la part du Roy ſon Maiſtre de l'envoy du ſieur Palpiski vers lui, ſe réjoüit avec elle ſur la paix d'Allemagne, & ſur la bonne amitié qui eſtoit alors entre-elle,

1652. *Sept.* & la Maiſon d'Auſtriche, à quoy le Roy ſon Maiſtre prenoit tres-grande part, il fit à la Reine compliment de la part de l'Infante, & des offres de ſervice au nom de l'Archiduc: Sa Majeſté lui reſpondit en termes generaux fort civilement; mais apprehendant que le Reſident de France ne priſt ombrage de ce traitement extraordinaire, elle lui conta dés le lendemain la meſpriſe que le Comte Magnus avoit faite pendant ſon abſence, qu'il pouvoit aſſeurer le Roy de ſa part que toutes ces belles offres ne feroient aucune impreſſion ſur ſon eſprit, au préjudice de l'amitié, ni de l'Alliance qu'elle avoit avec la France, qu'ayant fait la Paix avec l'Empire, elle ne pouvoit pas qu'elle ne receut bien les Miniſtres du Roy d'Eſpagne, avec qui elle n'avoit jamais rien eu à deſmeler; mais que ce ſeroit en ſorte que ſa Majeſté, auroit plus de ſujet de ſe loüer de ſon affection, que de s'en plaindre; Alors le Reſident de France la remercia au nom du Roy des aſſeurantes, qu'il lui plaiſoit lui donner de ſa perſeverance en l'amitié de la France, & lui dit, ce qu'elle deſiroit d'elle en la conjoncture preſente des affaires, pour faire comprendre aux Princes, & au Parlement de Paris, que leur conduite, & leur emportement eſtoient condamnables, elle teſmoigna eſtre ſenſiblement touchée des maux qui travailloient la France, elle dit à ce Miniſtre qu'elle eſcriroit à la Reine pour le lui teſmoigner, & lui offrir tout ce qui eſtoit

en

en ſa puiſſance, pour le reſtabliſſement de l'authorité du Roy ſon fils, & pour la pacification des troubles de ſon Eſtat, qu'il lui ſembloit que la continuation de la voye des armes eſtoit deſormais trop perilleuſe pour obtenir ce bien, qui eſtoit ſi neceſſaire à la France, & que ſi elle eſtoit capable de conſeiller leurs Majeſtez, elle leur diroit de laiſſer toucher aux larmes de toute la France, & d'uſer de clemence, apprehendant les ſuites de ces deſordres, elle dit que ce n'eſtoit pas qu'elle doutaſt que tous les François aymant tendrement le Roy, il ne trouvaſt bien puis apres les moyens de reſtablir ſon authorite, & d'autant plus facilement qu'ils reconnoiſtroient que ſa Majeſté avoit eu égard à leur miſere, & a leurs ſupplications, & qu'elle eſcriroit à leurs Majeſtez par l'entremiſe du ſieur Guſtave Spar qui eſtoit à Paris, à qui elle envoyeroit au meſme temps les ordres pour reſider pour ſon ſervice auprés du Roy. Que pour la declaration que ſa Majeſté deſiroit d'elle touchant la garentie reciproque de ce que l'on avoit cedé en Allemagne aux Couronnes, elle l'aſſeuroit qu'elle le feroit par tout où il en ſeroit beſoin; mais qu'elle ne trouvoit rien de meilleur, n'y de plus aſſeuré pour obliger la Maiſon d'Auſtriche à obſerver les conditions de la Paix de l'Empire, que de rendre le calme à la France, & eſteindre les diviſions, que toute la Chreſtienté y avoit un tres grand intereſt, & 1652. *Sept.*

1652. *Sept.* & elle particulierement qui avoit touſiours eſté tres-eſtroitement attachée avec elle.

En ce temps le Cardinal Mazarini s'eſtoit retiré des affaires, & n'eſtoit plus en France, & le Parlement de Paris ayant donné un Arreſt contre lui, & fait ſaiſir tous ſes biens, & meſme vendre ſes meubles, le ſieur Bidal qui eſtoit à Paris comme un facteur de la Reine de Suede, voyant que toutes les raretez que cette Eminence avoit ramaſſées de toutes les parties de l'Europe, s'y donnoient pour rien, il achepta pour la Reine de Suede quelques antiques de ſon Cabinet; mais la Reine de Suede en eſtant avertie teſmoigna au Reſident de France le deſplaiſir qu'elle en avoit, & qu'elle n'en avoit donné aucun ordre à Bidal, que ces voyes extraordinaires ne lui plaiſoient pas, & qu'elle eſtoit fort indignée contre le Parlement de cette procedure ſi peu reconnoiſſante des grands ſervices que cette Eminence avoit rendus à l'Eſtat, & qu'elle eſcriroit à Bidal, que s'il ne lui avoit pas encore envoyé ces pieces de les garder, & faire prier ſon Eminence de lui faire ſçavoir ce qu'elle deſiroit qu'il en fiſt, & entre les mains de qui elle trouveroit bon qu'il les remît, & ſi elles eſtoient déja parties, ſa Majeſté promettoit de les renvoyer en France, auſſi-toſt qu'elles ſeroient arrivées, voulant faire connoiſtre combien elle deſapprouvoit la conduite du Parlement, & combien elle avoit d'eſtime pour ſon Eminence.

Cepen-

Cependant le Comte de Brienne tomba malade, & le ſieur le Tellier Secretaire d'Eſtat priſt le ſoin pendant ſa maladie des affaires eſtrangeres, & eſcrivit au ſieur Piques d'aſſeurer la Reine de Suede des bonnes eſperances que l'on avoit d'un prompt accommodement, cette Princeſſe lui en teſmoigna beaucoup de joye, & lui dit, qu'il ne lui pouvoit jamais rien apprendre qui lui fuſt plus agreable que cette grande nouvelle, qu'elle attendoit avec impatience. 1652. Sept.

Mais comme le ſieur Salvius qui devoit eſtre Chef de la deputation de l'Aſſemblée de Lubek ſe diſpoſoit de partir, il tomba malade, & mourut; cette mort retarda le depart des autres Commiſſaires pour quelques jours, & on ſubſtitua en ſa place le ſieur de Roſenhan à qui on donna pour Collegues le Comte Eric ſecond fils du Chancelier Oxenſtiern, & le ſieur Guldenanre. Mais tandis que ces Deputez ſe preparoient pour aller à l'Aſſemblée, & qu'ils eſtoient ſur le point de partir, le ſieur de Canazilles arriva à Stokolm de la part du Roy de Pologne, il eſtoit chargé de pleins pouvoirs pour traiter en particulier les intereſts de cette Majeſté, c'eſt à dire, ce qui concernoit ſon droit ſur la Couronne de Suede, la Reine le remiſt à ſon Chancelier pour voir les pleins pouvoirs, & d'en conferer avec lui.

1652. *Septem.* Pouvoirs du Roy de Pologne, au ſieur de Canazilles, pour traiter avec la Reine de Suede.

*JOannes Caſimirus Dei Gratia Rex Poloniæ, Magnus Dux Lithuaniæ. &c. ****. Significamus preſentibus literis noſtris quorum intereſt Univerſis & ſingulis, Quod cum ad facilitandos conficiendoſque feliciter Tractatus Lubecenſes omnino ſpectare videatur, & inter nos, & Sereniſſimam Reginam Sueciæ, magnam Principem Finlandiæ, &c. ſororem, & vicinam noſtram chariſſimam, de perceptis hactenus injuriis, & vera æternaque inclitæ domus noſtræ Regiæ reconciliatione privatim priùs conferatur, conveniaturque: Ideo mittimus in Sueciam Generoſum Henricum Canazilles, Secretarium noſtrum fideliter nobis dilectum, concedentes ei plenam, & abſolutam facultatem, cum Sereniſſima Regina, vel illius deputatis ad hoc negotium Commiſſariis conferendi, agendi, tractandi vertentem inter nos, & Sereniſſimam Reginam, controverſiam componendi, & omni meliori modo, via, ac ratione, quibus ei viſum fuerit terminandi. Pacta, & Conjæderationes ſanciendi, Reſcripta deſuper neceſſaria dandi, accipiendique, tum & confirmandi. Quicquid nomine & authoritate noſtra, quam ei perampliſſime tribuimus, ſtatuerit, tranſigeritque. Inſuper promittimus,* Verbo Regio, *nos ea omnia quæcunque præfato Secretario noſtro, cum Sereniſſima*

ma Regina vel ejus Commissariis acta, sancita, & conclusa fuerint vigore harum omni validiori modo rata, grata, firmaque habituros, & jam nunc pro ratis, firmis, & inconcussis habere, in quorum majorem fidem præsentes manu nostra scriptas, sigillo nostro communiri jussimus. Datum Varsaviæ, die xxvij. mensis Iulij. Anno Domini 1653. 1652. Sept.

JOANNES CASIMIRUS, Rex.

Cependant les Commissaires se preparoient à partir, & le Resident de France les pressoit autant qu'il pouvoit; ne jugeant pas estre de la dignité du Roy que son Ministre les attendist a Lubeck, où ils le croyoient déja arrivé.

La Reine de Suede ayant appris la maladie du Comte de Brienne, & qu'il avoit une fiévre continuë, avec de grands redoublemens, en sentit de la douleur, & tous les Ministres Estrangers en témoignoient estre faschez, il est vray que c'estoit un Ministre fidelle à son Roy, & en ses paroles, & ils apprehendoient de ne rencontrer pas en un autre la mesme sincerité, ni la mesme facilité dans les affaires.

Quoy que le sieur de Canazilles fut à Stokolm de la part du Roy de Pologne, pour traiter ce qui concernoit sa Maison en particulier, touchant la pretension sur la Couronne de Suede, on ne lui parloit point depuis la premiere Audience qu'on lui avoit

1652. Sept. donnée où il avoit eſté tres-bien receu, on voyoit bien que l'on euſt voulu à Stokolm, qu'il s'ouvriſt le premier, mais ſes inſtructions le lui deffendoient, & il dit au Reſident de France, qu'apres leur avoir fait ſçavoir les amples pouvoirs qu'il avoit pour traiter, il les laiſſeroit avenir; Cependant le Miniſtre de France haſtoit autant qu'il le pouvoit le depart des Commiſſaires de Suede pour aller à Lubek.

Enfin le ſieur de Roſenhan partiſt pour Lubek, & on eſperoit qu'il y arriveroit dans peu de jours ayant le vent favorable, & on ne doutoit pas que ſes Collegues ne le ſuiviſſent de prés, ſes pouvoirs portoient qu'il pourroit traiter ſeul s'il trouvoit les Mediateurs, & les Polonnois au lieu de l'Aſſemblée, & que ſes Collegues tardaſſent trop long-temps à venir, ce Miniſtre eſtant party on demanda au Reſident de France s'il penſoit que le ſieur Chanut fut déja à Lubek, il reſpondit qu'il y avoit de l'apparence, puiſque dés le quinziéme d'Aouſt on lui avoit donné avis qu'il eſtoit au Havre de Grace preſt à s'embarquer.

Apres que le ſieur de Roſenhan fut party le ſieur de Canazilles preſſant ſon expedition, la Reine le remiſt à ſon retour des funerailles du deffunt Prince Palatin, pere du Prin, ce de Suede, qui ſe devoient faire à Stregnez, & dés le lendemain matin elle partit pour aller à Gripholm d'où l'on devoit porter en pom-

pompe, & ceremonies le corps de ce Prince, & celuy du fils du Prince Adolphe à Stregnez: Pendant l'abſence de la Reine le ſieur de Canazilles eut une longue Conference avec le Chancelier, qu'il trouva d'abord fort eſloigné de donner aucune ſatisfaction au Roy de Pologne, pour la ceſſion de ſon droit ſur cette Couronne, mais ſur la fin il revint, & dit qu'il ne tiendroit pas à la Reine ſa Maiſtreſſe, que la Paix ne ſe fiſt, & qu'il n'y eut une bonne amitié entre les deux Royaumes, pour laquelle promouvoir elle ſe porteroit à tout ce qui ſeroit juſte, & raiſonnable, & de ſatisfaction au Roy, & à la Republique, & il lui fit eſperer que l'on s'ouvriroit davantage à lui apres le retour de la Reine. 1652. Sept.

En ce meſme temps le ſieur Van Beuningen Commiſſaire des Eſtats Generaux, arriva à Stokolm, & le lendemain il eut ſa premiere Audience publique, en ſuite de laquelle il en demanda une autre particuliere, qu'on luy accorda auſſi-toſt apres la publique; on appriſt qu'il venoit demander du ſecours à la Suede contre les Anglois en ſuite des traitez de Ligue offenſive, qu'il avoit avec elle, & propoſer une Alliance plus eſtroite, & ſi la Reine vouloit entreprendre avec eux le reſtabliſſement du Roy d'Angleterre: Il y avoit au meſme temps un autre Commiſſaire des Eſtats à Coppenhaguen qui faiſoit les meſmes propoſitions, au Roy de Dannemark, on differa de lui reſpondre, le Roy voulant voir au-

1652. Sept. paravant ſi la Suede ſeroit pour y entendre & s'engager en cette guerre: Car il apprehendoit que s'il entroit dans cette Ligue offenſive avec les Eſtats Generaux contre les Anglois, que la Suede ne ſe joigniſt avec eux, & qu'elle attaquaſt le Dannemark, pendant que ſes forces ſeroient occuppées contre l'Angleterre. On ne croyoit pas que la Suede ſe reſolut aiſément ſur cette propoſition; ny qu'elle fit aucun Traité plus particulier avec les Eſtats, qu'ils n'euſſent auparavant remporté quelque avantage conſiderable ſur les Anglois. Le Reſident de France eſtant fort en peine de ce qu'il avoit à reſpondre, ſi on lui demandoit, ſi le Roi apres avoir pacifié ſes Eſtats, ſeroit pour entrer dans ce Traité, le Comte de Brienne lui avoit dit aſſez ſouvent qu'oüy; pourveu que les Couronnes du Nord vouluſſent y entendre, & il crut le devoir faire eſperer en attendant les ordres, & que cela fuſt neceſſaire pour engager la Suede, & le Dannemark au reſtabliſſement du Roy d'Angleterre, que tous les Roys devoient deſirer.

Avant que la Reine de Suede allaſt pour la ſeconde fois à Nicoping voir la Reine ſa mere apres l'enterrement du deffunt Prince Palatin, en expedia le ſieur Canazilles Envoyé de Pologne contre ſon attente, la Reine lui dit, qu'en l'eſtat preſent des affaires de Pologne, il ne pouvoit traiter de rien à Stockolm, de ce pourquoy il y eſtoit venu, qu'il faloit qu'il allaſt à Lubeck ou ſes Commiſſaires avoient

avoient tous les ordres, & les instructions ne- 1652.
cessaires, pour cette Negociation, il ne parroiſ- *Sept.*
soit pas trop satisfait de cette remise, & disoit qu'il n'estoit venu en Suede, que sur ce que la Reine lui avoit tesmoigné au premier voyage qu'il y avoit fait il y avoit six mois, qu'elle auroit esté bien aise, que le Roy de Pologne envoyast à Stockolm, pour traiter de ses interests particuliers, & que mesme trois jours auparavant cette derniere Audience de congé, sa Majesté luy avoit fait paroistre qu'elle avoit grande disposition à contenter le Roy de Pologne, & mesme lui avoit dit, qu'elle lui donneroit son Chancelier pour conferer avec lui sur cette affaire; mais il appriſt que le Vice-Chancelier de Pologne qui s'estoit refugié en Suede estoit cause de ce changement si subit, ayant supposé à la Reine de Suede des Letters de Warsovie du 16 Aouſt, qui asseuroient que le Roy estoit retombé malade, & hors d'esperance d'en relever, que la Pologne tournoit ses pensées vers la Suede pour luy offrir la Protection de leur Republique; mais les nouvelles qui arriverent en suite destruisirent toutes ces impostures; car le sieur de Canazilles receut des Lettres de Pologne, par lesquelles on mandoit que le tout s'estoit passé à la Diette au contentement du Roy de Pologne, dont la santé se restablissoit tous les jours. Qu'il y avoit esté arresté que l'on feroit une levée de soixante & quinze mille hommes, & de 22. millions, dont le

1652. *Sept.* Roy de Pologne auroit l'entiere diſpoſition, & que l'on avoit pris ſur la frontiere de l'Ukranie un domeſtique du Vice-Chancelier chargé de lettres de ſon Maiſtre à Chmielniski General des Coſaques, par leſquelles il l'invitoit d'entrer en Pologne, & l'aſſeuroit que la Suede le ſeconderoit, & feroit une diverſion du coſté de la Pruſſe, ce qui avoit porté toute la Diette à declarer de nouveau le Vice-Chancelier infame, & traiſtre à ſa Patrie.

LETTRE

Du Vice-Chancelier Radziejouski, à Chmielniſcki General des Coſaques.

Magnifice Domine Ductor Exercitus Zaporoviani, Domine, & amice obſervandiſſime,

QUa ratione mea fida & laborioſa obſequia & Ephœbis tam Reipublicæ, quam & Regibus Poloniæ, cum diſpendio vitæ, ac fortunarum mearum præſtita compenſarit mihi S. R. M. innotuit id jam non inclyto tantum Exercitui Zaporoviano, verum & univerſo orbi. Commentitis contra me variis occaſionibus, maximè quod ſemper ad retinendam pacem cum exercitu Zaporoviano conſilia mea exſpectarent, ſiniſtrè id interpretando, ac ſi tacitam conſiliorum meorum, cum dominatione veſtra, exercituque Zaporovia-

no

no haberem communicationem, & quod in gene- 1652.
rali expeditione Nobilitas Krijoviam versus ten- Sept.
dere voluit mihi (ac si fratribus meis dissuasis-
sem) imputando, varios conquirebat modos, qui-
bus me non officio tantum Privilegio advitalitio
à se concesso, non Capitaneatibus, ab aliis Regibus
Poloniæ, pro sanguineis meritis meis mihi colla-
tis exueret, verum in tantum vitam meam ap-
petiit, ut improbaret impium, & antehac inau-
ditum in Polonia absque ulla ratione in judicio
suo Marschaliali contra me capitis ferre Decre-
tum, impari mihi ad resistendum potentiæ Re-
giæ, in exteras nationes divertendum, eaque pro
palbabili injuria mea universo orbi demonstrata,
de mediis bonorumque meorum omnium recupe-
ratione eremptorum cogitandum fuit. Proposui
itaque conferre me ad exercitum Zaporovianum
nihil ambigens quin propensi mei erga se non
ignari affectus, grato me susceptori fuissetis ani-
mo: Verum conscius efferatæ iræ Regiæ in ve-
stram maxime Dominationem quem omnimodè
è vivis R. Majestas tollere satagit, placuit eò me
divertere, quo loco Dominationi vestræ & exer-
citui Zaporoviano proficuus esse possem; Con-
tuli me itaque Stokolmiam ad Reginam Sueciæ,
& enarrata ei mea tanta injuria, obtinui quæ in
votis habebam, ut me & injuriam meam sub
suum acceperit Patrocinium, assignata mihi
sufficienti Stokolmiæ provisione, S. Reginalis Ma-
jestatis Gratia fretus, eo securius injuriatam esse
dominationem vestram, & totum Exercitum
Zaporovianum à S. R. Majestate, Serenissimæ

1652. Sept. *Reginæ retuli (ſupplicans ei ut veſtra Patrona eſſe dignaretur, quæ omnia ex Sereniſſima Reginæ intellexi, eam maximè favere dominationibus veſtris, & eſſe propenſam ad ineundam conjunctionem modo ipſi eam acceptetis. Condolet & ex eo dominationibus veſtris, tam neceſſario toti Reipublicæ, Exercitui per quem Reſp. jerè anteriori tempore cum gloria nominis ſui potiebatur victoriis, à S. R. Majeſtate jura, libertates, imò & tranſactiones, verbo Regio aſſecuratas, non ſervari obtenta; Igitur ejuſmodi Reginalis Majeſtatis declaratione ex numo generoſum Jaſinski famulum meum cui confido ad dominationem veſtram expedio, mandando ut omnem in adeunda dominatione veſtra navet operam, qui rogo bene tractetur, & cito expediatur. Puncta hæc ſunt. Primum ut à dominationibus veſtris ſimul cum hoc Nuncio meo una, vel duæ perſonæ dignæ, & quæ callerent linguam Græcam huc expediantur; quippe Reginalis Majeſtas, & ſcribendi, & loquendi arte idiomate Græco optime pollet. Secundùm ut quiſquis ille à dominationibus veſtris mittetur, plenariam facultatem tam à dominatione veſtra, quam toto exercitu Zaporoviano habeat. Omnia hæc realiter & firmiter cum Reginali Majeſtate concludendi, quæ in commiſſis ipſi dabuntur. Quin imo in votis eſt Reginali Majeſtati aliquam hic perſonam ſpiritualem ritus ejuſdem ad latus Reginalis Majeſtatis reſidere, propter faciliorem in omnibus cum exercitu Zaporoviano communicationem. Quemlibet verò hic commoraturum omnimodè obſervare, & ſufficienter illi in omnibus*

pre-

proviſum iri, pollicetur Reginalis Majeſtas. Pro- 1652.
mittit inſuper Reginalis Majeſtas dominationi- Sept.
bus veſtris, maximè vero dominationi tuæ, Magnifice Domine ductor ſore ex ea tam totum exercitum Zaporovianum, quam dominationem tuam contentos, quippe hæc Domina bellicoſa, promiſſorum tenax, (teſtantibus itidem pactis cum Cæſare Chriſtiano, quomodo ea ſacroſanctè obſervet, & ego hanc meam injuriam hic maximo commutavi ſolatio cum talem invenerim Reginam, quæ eſt miraculum totius mundi, ea qua totum regnum, & ex minimis ſubditorum (prout ſæpius exaudivi) contenti exiſtunt. Quoad liberalitatem hác nemo Regum in mundo reperietur qui eam adæquare poſſet, quod & ipſi deo dante experiemini. Quamvis vero ulterior induciis præfixus eſt terminus juſtas tamen Reginalis Majeſtas habere in adverſum cauſas. Eas inducias eſſe à Rege Poloniæ violatas, quare non illi, ſed Regi earumdem cauſa ſolvendarum imputaretur. Exercitus ſunt parati ignes, vicinitas etiam non remota, qui exercitus adventum nunciorum veſtrorum, & poſt firmatam inſeparabilem conjunctionem ſine mora moverentur, ſupereſt tantum dominationem veſtram, in his ſecretis eſſe tenaciſſimum, illudque occultiſſimum habere, donec in ſuum reducatur effectum. Ego quoque hic reſidebo, huic bello ad futurus cum Reginali Majeſtate; quæ & ipſa in perſona expeditioni adſoret. Optat quidem Rex pacificè vivere cum Reginali Majeſtate, & his temporibus iterum in Septembris Com-

1652. Sept. *missarii Regis Poloniarum, Lubecæ cum Commissariis Sueticis sunt conventuri: Sed conscia Reginalis Majestas inconstantiæ Regiæ ambigit, quin hæc commissio suum sortiatur effectum, Maxima tantum in eo vobis adhibenda opera quomodo securè, & quam citissimè, (tam meum famulum) quam Nuncios suos, quos Reginalis Majestas contentos reddet, expediatis, ne alicubi capiantur, vel maxima est agendum dexteritate, interim sic res, & exercitus vester disponi necesse est, ne ullis sese cum exercitu Polono objiciant periculis: cum Tartaris quàm maxima habenda conjunctio. Per dominia Palatini Moldaviæ cautè expediendum, non est enim cui fidatis, & ad Rakocium expedite, ut vires suas cum illo conjungatis, & ne vos ipse deserat; Isti autem exercitus Sueticis, qui per Livoniam transirent, rectè tenderent in albam Russiam Makileviam versus, facilisque illis cum exercitu Zaporoviano esset communicatio illi, qui per Prussiam ad Regem recta vergerent, & eo modo Ukrania integrè Exercitui Zaporoviano propulsata foret. Certa spe securus maneo, hanc meam erga se, & totum exercitum Zaporovianum propensionem grato dominationem vestram suscepturam animo, qua de re ulteriora mea communicabo consilia, illud tantum rogo, ut cum omnia bene perspecta habebit, litteræ meæ per nuncium meum comburantur, ne in manus Regis venirent, sicut illæ priores, quæ ad Berestecho acceptæ fuerant, & meæ ibidem sunt inventæ, licet in illis nihil secreti continebatur.*

Com-

Commendans me interim Gratiæ dominationis vestræ. Datum Stokolmiæ 28. Maji 1652. 1652. Sept.

Magnificæ dominationis vestræ fidissimus amicus & servitor HIERONYMUS RADZIEJOUSKI, *Procancellarius Regni.*

LETTRE

Du Vice-Chancelier Radziejouski au Secretaire de Chmielniski.

Magnifice Domine Notarie Exercitus Zaporoviani, Domine & Amice obſervandiſſime,

OPtimè perſpectam habeo dexteritatem dominationis veſtræ, audacter, & confidenter ſcribo ad magnificum Dominum ductorem Zaporovianum, quippe non ambigo ea pro maximo ſecreto habenda dominationem tuam, uti prudentem proſpecturum, ne hæc quæ ſcribo ante tempus revelentur, non utor longioribus in hiſce literis ad dominationem verbis, quod abundè expreſſa ſint hæc in epiſtola ad Dominum ductorem ſcripta. Illud unum peto, ut quam citius ad Reginalem Majeſtatem Sueticam expediatis, cum gratiarum actione, pro tam propenſo ejus in vos animo & affectu, taleſque perſonas mittant, quæ Græco idiomate colloquia ſua cum Reginali Majeſtate habere poſſint, nam Reginalis Maje-

1652. Sept. *ſtas Græcè optimè loquitur, & ſcribit, maximeque faciet Religioni dominationi veſtræ quod hæc adventuri experientur, ſi verò ſecurè Poloniam tranſire cum hoc meo nuncio non poſſint, per Tranſylvaniam, & Sileſiam iter forſàn conficiendum eſſet, ſed ego ſuaderem potius per Poloniam raſo capite, & veſtitui eodem moderno ſe ſe accommodando, qua de re cum eodem famulo meo, qui non expers hujus itineris, communicabit dominatio veſtra, ad quod verò littus maritimo itineri committere ſe deberent nuncii dominationum veſtrarum ab eodem accipient informationem, nam accepta notitia per Gedanenſem Poſtam à meo famulo Reginalis Majeſtas claſſem ſuam ad eum expediet portum ad quem appulerint Nuncii DD. veſtrarum cum meo Nuncio in quo ſortuna dominationis veſtræ conſiſtit, quodcumque enim bonæ inter Reginalem Majeſtatem, & exercitum Zaporovianum interceſſerit correſpondentiæ, hoc totum prudentiæ & dexteritati dominationis veſtræ tribuetur, ſed & hac de re reſpondeo, Cogniturum tantam Reginalis Majeſtatis gratiam, quantam cum omnibus qui eam agnoverunt, admirabitur in univerſo orbe liberaliorem, & ſublimiorem haud reperiri animum, quam hujus Reginæ. in cujus cognitionem venire poſſe ſummæ ſuæ attribueret fælicitati. Rogo itaque ut ad Reginalem Majeſtatem, & ad me litteræ perfectè & realiter ſcribantur, ego quoque meam præſtabo amicitiam exercitui Zaporoviano, cui obſequia mea commendes, & ipſe gratia me propria foveas, habendo me*

pro

pro ſuo fidiſſimo amico. Datum Stockolmiæ, die 1652.
28 *Maij.* *Sept.*

Magnificæ dominationis veſtræ amicus fidiſſimus, & ſervitor HIEROMYMUS RADZIEIOUSKI Pro-Cancellarius Regni.

Par ces Letters on ne donnoit point ordre au ſieur de Canaziles de dire ces nouvelles à la Reine de Suede, mais ſeulement on lui faiſoit eſperer, que dans huit jours on lui eſcriroit plus amplement; c'eſt pourquoy il voulut attendre juſques au prochain ordinaire, quoy qu'on eut bien deſiré à Stockolm qu'il fuſt party.

Le bon eſtat où ſe trouvoit alors le Roy de Pologne faiſoit eſperer une bonne iſſuë de ce ſecond congrez de Lubeck, la Suede perdant par là toute eſperance de pouvoir forcer le Roy, & la Republique de lui ceder la Livonnie, & le tiltre de Roy de Suede: ces nouvelles de Pologne rompirent toutes les meſures de la Cour de Suede, & il y avoit apparence qu'on ne refuſeroit pas un deſdommagement raiſonnable au Roy, & à la Republique pour convertir la Treve en une bonne Paix, & s'aſſeurer de ce coſté-là, puis qu'il ſe rendoit ſi puiſſant.

Le Comte Eric Oxenſtiern, & les deux autres Commiſſaires de Suede n'eſtoient pas encore partis, & on diſoit de jour à autre qu'il alloit partir.

Mais

1652. Sept. Mais il eſtoit vray que Dom Antonio Pimentel renvoyoit une partie de ſon train, & qu'il ne retenoit avec lui que quinze, ou vingt perſonnes, juſques à ce que le Roy Catholique envoyaſt un autre Miniſtre en cette Cour, qui auroit le tiltre d'Ambaſſadeur Reſident, pour eſtre plus que Reſident, & n'eſtre pas obligé à faire une deſpenſe d'Ambaſſadeur; on diſoit qu'il ne demeuroit en Suede, que pour obſerver la conduite des Commiſſaires des Eſtats Generaux, traverſer leur Negociation, & engager s'il ſe pouvoit la Suede à faire alliance avec l'Angleterre. Le Reſident de France faiſoit ce qu'il pouvoit pour remonſtrer l'intereſt qu'avoient les Couronnes, que les Eſtats Generaux ne fuſſent point affoiblis, ny ruinez. On l'eſcoutoit fort bien; mais on avoit de la peine à vaincre la haine que cette Cour avoit conceuë contre eux depuis quelques années, & principalement depuis le Traité de Ligue deffenſive, qu'ils avoient fait avec le Dannemark. On parloit fort à Stokolm d'envoyer un Reſident en Angleterre, quoy qu'il n'y eut perſonne en Suede de leur part, mais le deſir qu'avoit la Suede de s'aquerir l'amitié des Anglois, faiſoit paſſer par deſſus cette conſideration, tout le monde diſoit bien à Stokolm, que l'on eſtoit tres-diſpoſé d'aſſiſter le Roy de la grande Bretagne pour ſon reſtabliſſement, & qu'on le feroit parroiſtre quand il ſeroit temps; mais qu'en attendant on ne pou-

pouvoit pas s'empeſcher de ſe bien mettre avec cette nouvelle Republique, dont la puiſſance ſe rendoit formidable ſur la Mer, le Reſident de France les entretenoit en cette bonne humeur, & leur faiſoit eſperer, que ſi la France eſtoit en Paix, elle ſe joindroit volontiers aux Couronnes du Nord pour un ſi grand Ouvrage. 1652. Sept.

Cependant les Deputez des Eſtats preſſoient le plus qu'ils pouvoient la reſponce aux demandes, qu'ils avoient faites en vertu du Traité de la Ligue deffenſive, qu'ils avoient avec cet Eſtat, ſans qu'ils puſſent l'obtenir, ils avoient veu trois fois la Reine depuis leur premiere audiance, laquelle avoit touſiours évité de tomber ſur ce diſcours, ils reſolurent enfin de mettre ces meſmes demandes par eſcrit, & de les preſenter à ſa Majeſté avec priere d'y reſpondre au pluſtoſt, ayant ordre de faire ſçavoir promptement aux Eſtats Generaux, ce qu'il y avoit à eſperer du coſté de la Suede, où l'on n'eſtoit pas trop bien diſpoſé pour eux. Le Comte Eric fils du Chancelier dit au Reſident de Dannemark qui eſtoit à la Cour, que les Couronnes du Nord devoient demeurer neutres, & ne point prendre party en cette guerre, & comme il lui dit qu'il y avoit des Traitez, qui ne les laiſſoient pas dans cette indifference, mais les obligeoient à ſe declarer pour les Eſtats Generaux, le Comte Eric lui reſpondit, qu'il ne s'y faloit pas arreſter, que lors qu'on les avoit faits

1652. *Sept.* faits le temps le requeroit ainſi; mais qu'a preſent les affaires eſtoient changées, & que le Dannemarck ne ſe devoit point meſler de cette guerre. Je voy bien, lui dit ce Reſident que les Eſtats Generaux auront bien de la peine à obtenir icy ce qu'ils demandent, l'Envoyé d'Eſpagne traverſoit autant qu'il pouvoit leur Negociation: Il propoſoit à la Reine l'eſtabliſſement du Commerce d'Eſpagne, & de Flandres, il lui faiſoit entendre que la Ville de Dunkerque eſtoit bien ſituée pour y dreſſer, & eſtablir un magazin des denrées que produit la Suede, d'où on les envoyeroit par toute la Flandre, & que l'on pourroit eſtablir un Conſul Suedois dans ladite Ville. La Reine lui reſpondit, qu'il devoit attendre qu'elle fuſt au Roy ſon Maiſtre, pour lui faire cette propoſition, parce qu'il lui ſembloit que la repriſe de cette Place n'eſtoit pas ſi aiſée qu'il la faiſoit. Il preſſoit auſſi la Reine de faire aux Eſtats Generaux la meſme demande, que les Anglois leur avoient faite de la liberté de la Riviere, & du Commerce d'Anvers, ce qui faiſoit bien connoiſtre qu'ils concourroient à eſtre d'intelligence avec cette nouvelle Republique contre les Provinces Unies, il faiſoit ce qu'il pouvoit pour porter les Suedois à ne plus aller prendre de ſel en Portugal, il diſoit que celuy d'Eſpagne eſtoit beaucoup meilleur, & pour en faire l'eſpreuve, il promiſt à la Reine trois cens lats de Sel dont le Roy ſon Maiſtre lui faiſoit preſent:

ſent : mais qu'il faloit s'il lui plaiſoit, qu'elle envoyaſt ſes Vaiſſeaux à Saint Lucar, & à Seville pour l'apporter en Suede ; cette addreſſe des Eſpagnols pour faire aller les Suedois en Eſpagne par un don de cette conſideration, ne pouvoit qu'elle ne fuſt bien receuë, & ne fiſt ſon effet ſur l'ſprit de ces Peuples, qui eſtoient alors fort neceſſiteux, & ne refuſeroient point le bien qu'on leur voudroit faire ; mais de croire que ce fuſt au prejudice de l'alliance qu'ils avoient avec la France, & pour l'abbandonner, c'eſtoit ce que l'on ne pouvoit imaginer, apres ce que la Reine en avoit dit, & les aſſeurances qu'elle avoit données du contraire. Le bruit couroit que Dom Antonio Pimentel, ſçachant qu'il faloit plus que des paroles pour gagner les Suedois, avoit apporté en Suede avec lui trois cens mille livres en lettres de change, pour diſtribuer aux principaux de cette Cour ; mais ayant eſté adverti que ſon deſſein eſtoit deſcouvert, il diſoit qu'il avoit apporté cet argent, pour ouvrir le Commerce de Suede à Anvers, & pour y envoyer du fer, & du cuivre pour cette ſomme-là. Si en effet il eut voulu faire largeſſe de ces cent mille eſcus, il lui auroit eſté tres-aiſé, & il auroit eſté fort careſſé des Suedois, dont pluſieurs ſur cette eſperance lui faiſoient deſia fort la Cour, & ne bougeoient d'auprés de lui. Jamais la Cour de Suede n'avoit eſté ſi pauvre qu'elle eſtoit en ce temps-la ; la Reine de Suede pen-

1652. *Sept.*

ſa

1652. *Sept.* ſa ne point aller à l'enterrement du deffunt Prince Palatin, pour ne pouvoir trouver ſeulement quatre mille eſcus pour faire le voyage, & elle n'auroit jamais pû trouver cette ſomme ſi elle n'euſt mis ſa vaiſſelle d'argent en gage; il y avoit plus de deux ans que les Officiers de ſa Maiſon n'avoient touché un ſol de leurs gages, ce n'eſtoient que de continuelles plaintes, & il y avoit à apprehender quelque deſordre, ſi on n'y apportoit quelque reglement dans l'Aſſemblée des Eſtats qui ſe devoient tenir en Octobre.

1652. *Octob.* Enfin le ſieur de Canazilles partit pour aller à Lubek, il avoit veu la Reine le jour precedent, qu'il n'avoit pas veuë depuis trois ſemaines, qu'elle l'avoit expedié avant ſon depart pour Gripsholm, elle lui teſmoigna plus de diſpoſition à traiter qu'elle n'avoit encore fait, & lui dit, qu'elle auroit volontiers entamé la negociation avec lui, ſi dans ſon plein pouvoir le Roy de Pologne n'y eut pas oublié le nom de Chriſtine; qu'il pouvoit aller à Lubek, où le ſieur de Roſenhan auroit ſes ordres particulieres de recevoir ſes propoſitions, & d'en conferer avec le ſieur Chanut. Il parroiſſoit par ce changement que le bon eſtat des affaires de Pologne avoit fait changer les penſées de cette Cour, où depuis quelques jours on ne carreſſoit plus tant le Vice-Chancelier de Pologne, qui diſoit ce qu'il pouvoit pour ſe juſtifier de ces lettres à Chmielniski, proteſtant de ne lui en avoir eſcrit

crit aucune, mais bien d'avoir donné pluſieurs blancs à ſon homme, qu'il avoit envoyé en Pologne à ſes amis, pour les remplir ſelon l'occurrence des affaires, afin de moyenner ſa grace auprés du Roy ſon Maiſtre, & que c'eſtoient ſes ennemis qui lui avoient joüé cette piece, rempliſſant ces blancs d'impoſtures, & de tout ce qu'ils avoient voulu pour achever de le perdre. 1652. Octob.

La Reine de Suede ayant appris que le Roy vouloit envoyer le Baron d'Avaugour à la Diette Imperiale, elle dit au ſieur Piques, que ſa Majeſté ne pouvoit faire un plus digne choix, & il lui repartit qu'il s'y eſtoit porté d'autant plus volontiers, que ſa Majeſté ſçavoit, qu'il lui eſtoit aggreable, & qu'elle eſtoit ſatisfaite de la conduite qu'il avoit tenuë avec le Comte Oxenſtiern ſon Miniſtre en Allemagne, qu'il avoit ordre de la continuer en cette Aſſemblée generale; pour faire connoiſtre à tout l'Empire l'eſtroite union, & bonne intelligence, qui eſtoient entre les deux Couronnes. Cette réponſe plût fort à la Reine, & elle chargea ce Reſident de remercier ſa Majeſté de ſa part de cette defference, dont elle attendoit un grand bien pour les affaires communes, & elle teſmoigna à ce Miniſtre qu'elle eſtoit toûjours dans le ſentiment que le Roy ne pouvoit mieux faire, que de faire relever l'Alſace de l'Empire, afin d'avoir ſeance aux Diettes, & d'y pouvoir empeſcher avec elle les deliberations, que l'on y pourroit

1652. Oct. roit faire au desavantage des Couronnes: Ce Resident lui répondit que sa Majesté feroit grande consideration sur le conseil qu'elle lui donnoit sur ce sujet, ce qui lui fut tres-agreable.

Mais cette Princesse auroit esté bien aise que l'Ambassadeur du Roy eut pû se rendre plûtost à Lubeck, parce qu'il y avoit déja du temps que les Commissaires de deux Couronnes y estoient arrivez, le sieur Piques lui fit connoistre que le retardement de son passeport avoit esté celuy de son depart de France, y ayant long-temps qu'il fust parti, s'il l'eust pu avoir plûtost.

L'Envoyé de Hollande en Suede ayant esté obligé de mettre ses propositions par-escrit, la Reine lui donna des Commissaires pour les examiner, sçavoir le Chancelier, le Comte Eric Oxenstiern son fils, & le sieur Camersteen, ils eurent quelques conferences ensemble; mais ce Ministre s'apperceust qu'on auroit bien voulu en Suede se pouvoir honnestement dégager de l'obligation où l'on estoit par le Traité de Ligue deffensive fait en 1645 de les assister, on lui disoit qu'ils estoient cause de la guerre presente, & que le mauvais traitement qu'ils avoient fait à l'Ambassadeur d'Angleterre à la Haye, & à quelques-uns de leurs Vaisseaux, avoit porté les Anglois à rompre avec eux; mais cet Envoyé répondit si precisement à ce qu'on lui objectoit, & par escrit, & justifia si bien la conduite

duite des Estats Generaux envers l'Angleterre, que ces Commissaires demeurerent sans replique, & ils furent obligez, pour éluder ce qu'il avoit dit, de lui remontrer que cette affaire estoit de grande consequence, & qu'elle demandoit du temps pour se resoudre. Ce Ministre s'appercevoit bien que c'estoit le dessein de cette Cour de tirer en longueur son expedition, c'est pourquoy il la pressoit avec chaleur; mais on doutoit qu'il l'obtint plûtost pour cela, on vouloit gagner l'Hyver, afin que le mauvais temps leur servist de pretexte pour ne les point assister. 1652. Octob.

Le Roy de Dannemark ne s'estoit pas aussi declaré en faveur des Hollandois, toutes fois comme les Anglois avoient envoyé seize Vaisseaux de guerre à l'entrée du Zund, pour redemander vingt-deux Navires Marchans, qu'il avoit fait arrester dans le port de Coppenhagen, le Roy envoya à Elsenor douze Vaisseaux de guerre, pour se joindre à huit autres que les Hollandois y avoient, afin d'empescher le passage aux Vaisseaux Anglois, & deffendre ceux-la, si ceux-ci les attaquoient dans le Zund.

Cependant le Prince de Suede alla à Gotland, & on ne croyoit pas qu'il en deust revenir de toute l'année; peu de temps apres son depart le feu prist sur le minuit dans le Fauxbourg du Nord à Stokolm, & dura quatorze heures, nonobstant tous les soins qu'on y pust apporter pour l'esteindre; il y eut en cette occa-

1652. Octob. occaſion huit perſonnes de bruſlées, & cent ſoixante maiſons, & plus de trois cens meſnages de deſlogez, & cet embraſement fit dommage de plus de deux cens cinquante mille richedales; la Reine de Suede fut à cheval pendant tout ce deſordre, elle alloit elle meſme par tout donner les ordres pour le faire arreſter.

Le dix-ſeptiéme d'Octobre le ſieur Piques fit ſçavoir à la Reine de Suede la pacification entiere de la France, ſa Majeſté levant les yeux au Ciel, remercia Dieu de ſes bonnes diſpoſitions, fit des vœux pour l'iſſuë de cette grande affaire, enſuite de quoy elle dit à ce Reſident, qu'elle ſe rejoüiſſoit de ce qu'il avoit pleu au Roy d'y employer le ſieur Chanut, que ce luy eſtoit un bon augure pour la Paix d'entre elle & les Polonois, qu'il devoit traiter à Lubek, où elle eſperoit qu'il ſe ſeroit rendu auſſi toſt apres l'accommodement de la France: Ce Miniſtre luy reſpondit, qu'il le croyoit ainſi, & qu'il en avoit les ordres du Roy, & qu'en attendant ſon paſſeport de Flandres pour aller par terre à Lubeck, le Roy l'avoit envoyé à Paris vers Meſſieurs les Princes. Le ſoin que ſa Majeſté teſmoignoit de prendre de ſes affaires au milieu des ſiennes lui plaiſoit infiniment, & elle s'en tenoit extremement obligée.

Mais l'Envoyé de Hollande ayant appris que la Reine vouloit renvoyer en Angleterre le ſieur Bomel pour y eſtre ſon Agent, proteſta

teſta contre cet envoy, & dit à ſa Majeſté, qu'il voyoit bien par cette reſolution, qu'il n'avoit que faire en Suede, & qu'il s'en devoit retourner vers ſes Superieurs, puiſque la Suede vouloit envoyer vers leurs ennemis, & entretenir correſpondance avec eux. La Reine lui reſpondit que cet envoy ne devoit donner aucun ombrage aux Eſtats Generaux, ni l'empeſcher de demeurer en ſa Cour, que Bomel alloit à Londres ſeulement pour le fait du Commerce, & qu'y eſtant, ſi les affaires de la Suede lui permettoient de les aſſiſter on le feroit revenir: Surquoy cet Envoyé repartit, qu'il valoit donc mieux qu'il n'y allaſt point du tout, que de l'envoyer pour le rappeller auſſi-toſt, ne voyant point que la Suede pût honneſtement ſe diſpenſer d'aſſiſter les Hollandois en cette guerre; mais on ne lui reſpondit rien là-deſſus, & on luy fit aſſez connoiſtre que la Suede avoit peu d'inclination à les ſecourir: On lui diſoit que la Suede eſtoit fort eſloignée pour les pouvoir commodement aſſiſter, que la ſaiſon eſtoit fort advancée pour pouvoir eſquiper des Vaiſſeaux, & les faire paſſer dans l'Ocean. Il avoit deſia, comme je vous ay dit, toutes ſes expeditions de la Reine pour ſortir du Royaume; il ne partoit pas neantmoins, & il y avoit à apprehender qu'on ne le fiſt differer juſques à la ſemaine prochaine, pour s'aſſeurer de la verité de certaines nouvelles, & prendre là deſſus des meſures: car on racontoit pluſieurs avan- 1652. Octob.

1652. Octob. tages que les Hollandois avoient remportez sur les Anglois, qu'ils leur avoient pris plusieurs Vaisseaux richement chargez dans la Mer Mediteranée, & vers Brest en Bretagne, & qu'il y avoit grande division en Angleterre.

Le refus que le Roy de Dannemark fit aux Anglois de leur rendre les vingt-deux Vaisseaux Marchands, qui s'estoient retirez dans le Port de Copenhagen, & la plainte qu'il fit à celuy qui commandoit les seize Navires de guerre, qui avoient esté mouiller jusques à demie lieuë d'Elsenor, d'estre entrez dans le Zund sans l'en avoir auparavant fait avertir, comme c'estoit la coustume, estonnerent bien la Suede, qui ne croyoit pas que ce Prince vouluſt se mesler dans cette guerre: ce n'étoit pas qu'il se fust encore declaré en faveur des Hollandois, mais on voyoit bien qu'il en avoit le dessein, s'ils ne s'accommodoient bien-tost entr'eux, ainsi qu'il leur avoit fait dire quand ils redemanderent leurs Vaisseaux Marchands, qui s'estoient d'eux-mesmes mis sous sa protection, il se croyoit obligé de les retenir tant qu'il y auroit du danger pour eux à la Mer. Tous ceux qui estoient dessus ces Vaisseaux Marchands se rendirent à bord de ces seize Navires de guerre, & laisserent seulement deux hommes sur chaque Vaisseau Marchand, pour y prendre garde, & ensuite les seize Vaisseaux de guerre se retirerent, & on attendoit en Suede

avec

avec grande impatience de ſçavoir comment la Republique d'Angleterre recevroit cette nouvelle. 1652. Octob.

Cependant on fit l'ouverture des Eſtats generaux de Suede, où contre la couſtume on ne devoit laiſſer entrer perſonne, que ceux qui en eſtoient, ainſi il eſtoit fort difficile de penetrer ce qui s'y paſſoit, & le Reſident de France, quelque peine qu'il priſt, pour prevenir la levée, fut obligé de l'attendre; on diſoit bien que le Chancelier Oxenſtiern y devoit faire les propoſitions de la part de la Reine, ſur leſquelles on eſperoit que ſa Majeſté auroit toute ſorte de ſatisfaction, veu la grande ſoumiſſion où parroiſſoient eſtre tous les Ordres, & l'inclination generale de tout l'Eſtat à complaire à la Reine, & à contribuer à ſa grandeur, & à celle du Royaume, il n'y avoit que les affaires de la France qui inquietoient ſa Majeſté: car les avis qu'elle recevoit de Paris le luy repreſentoient comme entierement deſeſperées, & le ſieur Piques n'avoit pas peu de peine à lui en donner une meilleure opinion, lui faiſant eſperer qu'elles ſe diſpoſoient de plus en plus à un accommodement, elle le ſouhaittoit paſſionnement, mais elle ne pouvoit ſe le perſuader.

On appriſt ce qui s'eſtoit paſſé en la premiere ſceance des Eſtats, & on diſoit que le Chancelier Oxenſtiern, qui ſe portoit alors mieux qu'il n'avoit fait depuis dix ans, & qui ſe trouvoit à tous les conſeils qui ſe tenoient 1652. Nov.

1652. Nov. chez la Reine, avoit fait les propoſitions de la part de ſa Majeſté, dont il donna enſuite copie à tous les ordres pour en deliberer, il parla fort à la gloire de la Reine, & loüa hautement ſon adminiſtration, qui par la grace de Dieu maintenoit le Royaume dans une profonde paix ſans aucunes diviſions domeſtiques, dont il n'y avoit point alors d'Eſtat qui en fuſt exempt, il fit connoiſtre l'inſtabilité des choſes humaines, & le peu de certitude qu'ils avoient de joüir long-temps de ce bonheur, veu principalement les troubles qui s'élevoient chez leurs voiſins; que cela les avertiſſoit de ne ſe pas laiſſer charmer à la douceur du repos, mais de veiller d'autant plus à la conſervation de ce grand bien qu'ils tenoient, apres Dieu, de la ſage & prudente conduite de la Reine, & de contribuer de tout leur poſſible au maintien de la tranquillité publique, que ſa Majeſté trouvoit dependre d'un ſurcroiſt de milice dans le païs, pour eſtre en eſtat de n'eſtre pas ſurpris par un inſulte au deſpourveu, de l'augmentation, & entretenement de ſa Flotte, qui eſtoit aupres de Stokolm, que tous les payſans fuſſent obligez comme ils eſtoient autresfois, de fournir des chevaux pour le ſervice de la Reine, autant, & auſſi ſouvent qu'ils en ſeront requis, pour charier, & mener par toute la Suede, ce qu'il plairoit à ſa Majeſté, dont on les avoit exemptez en la derniere Aſſemblée moyennant une richedale par an, que chaque païſan donnoit

à la-

à la Reine; parce que l'on avoit trouvé que cela estoit trop prejudiciable aux affaires de sa Majesté, que l'on pourveut au restablissement des Hostelleries, qui estoient sur les grands chemins, & que l'on en establist aux lieux où il en estoit besoin, pour la commodité des voyageurs. La Noblesse, le Clergé, & les Villes tesmoignerent à sa Majesté qu'ils estoient disposez à lui donner toute sorte de satisfaction sur ses demandes, mais les Païsans ne furent pas si complaisans; celui qui parla pour eux supplia la Reine de se souvenir de ses paroles royales, qu'elle leur avoit données, pendant, & apres la guerre, que quand toutes choses seroient restablies, & la Paix asseurée, ils seroient soulagez des taxes, & impositions que les necessitez de la guerre avoient contraint de mettre sur eux; que grace à Dieu la Paix estoit faite, & bien establie, que le Royaume estoit plus florissant qu'il n'avoit jamais esté; qu'ils avoient acquis de grandes & riches Provinces en Allemagne, qui devoient apporter de grands revenus à la Suede, & donner moyen à la Reine de leur faire sentir l'effet de ses paroles, & de leur departir ses graces. 1652. Nov.

Il courut un bruit que les Païsans estoient chargez de force plainte, & griefs contre les Gentilshommes, à qui la Reine avoit donné ces droits, & on croyoit que cette mes-intelligence qui parroissoit entre ces corps, pourroit estre utile à sa Majesté, & lui faire ob-

1652. Nov. tenir plus aiſément ce qu'elle leur demandoit.

Pendant que les Eſtats eſtoient aſſemblez le Mareſchal Wrangel arriva à la Cour, où il y avoit huit ans qu'il n'avoit point eſté; la Reine le receut fort bien, & il ſe dit que la Reine le deſtinoit au commandement de ſon armée Navale, ſi elle eſtoit obligée d'en mettre une en mer.

Le Comte Magnus n'aſſiſta point aux Eſtats, il eſtoit en une de ſes Maiſons des champs à ſix lieuës de Stokolm, d'où il n'y avoit point d'apparence qu'il deuſt revenir à la Cour, qu'il n'euſt entierement perdu ſa fiévre quarte, que le changement d'air avoit deſia beaucoup diminuée.

Mais eſtant arrivé à Stokolm des nouvelles de Riga, qu'il avoit paru à deux ou trois milles de la Ville quelque Cavalerie Polonoiſe, on reſolut d'y faire paſſer en diligence trois Compagnies du Regiment des Gardes, qui eſtoit de cette Cour, pour en renforcer la Garniſon, & les autres du païs, on lui donna auſſi ordre d'envoyer quelques Troupes de Finlande, on deſtina le Mareſchal Horn pour eſtre Gouverneur general de Livonnie, & s'il arrivoit ruptute avec les Polonois Wirtemberg s'y devoit auſſi-toſt rendre pour le ſeconder avec d'autres Troupes.

Il ſurvint alors à la Cour de Suede un autre embarras, on y eut avis que les Anglois avoient pris quatre Vaiſſeaux Suedois, qui venoient

venoient de Guinée richement chargez, un de Portugal, & un de Hollande: la Reine de Suede envoya querir tous les Marchands de la Ville, pour leur dire, qu'ils ne fiſſent partir de ce Port aucun Vaiſſeau de cet Hyver, à cauſe du danger qu'il y avoit, & qu'ils fiſſent meſme deſcharger les Marchandiſes qu'ils vouloient envoyer dehors le Royaume. Qu'elle alloit cependant envoyer en Angleterre redemander leurs Navires qu'ils avoient arreſtez: & pour aſſeurer la Navigation, qu'elle vouloit demeurer neutre en cette guerre entre les deux Republiques, pour eſtre en eſtat de s'employer à leur accommodement. Le ſieur Bomel, qui devoit eſtre chargé de cette commiſſion devoit partir dans deux jours pour Gottembourg, où il y avoit un Vaiſſeau qui l'attendoit pour le porter à Londres. On deſtinoit auſſi le ſieur de Friſendorf, qui avoit eſté Reſident de Suede en Portugal, pour demeurer Reſident en Angleterre auprés du Parlement, & il devoit ſuivre de pres le ſieur Bomel. L'Envoyé de Hollande fit ce qu'il put pour empeſcher cet envoy, mais nonobſtant les proteſtations qu'il fit, on lui répondit, que cela ne lui devoit donner aucun ombrage, ni l'empeſcher de demeurer en Suede, que ſi les affaires de la Suede permettoient que l'on ſe declaraſt pour les Eſtats Generaux, on feroit revenir ces deux Miniſtres, mais qu'on ne pouvoit differer d'envoyer en Angleterre, pour redemander 1652. Nov.

1652. Nov. Vaiſſeaux Suedois, qu'ils avoient arreſtez, & s'aſſeurer de la liberté du paſſage du Canal. Pour cet effet la Reine de Suede deſcendit le lendemain au Port ſur les ſix heures du matin pour viſiter ſa Flotte, & donner ordre que l'on preparaſt ſi bien toutes choſes pour la mettre en mer, qu'au mois de Mars prochain, elle fuſt en eſtat de ſortir s'il en eſtoit beſoin.

Sur ces entrefaites la Reine Mere de la Reine de Suede arriva à Stokolm, où elle donnoit eſperance de paſſer tout l'Hyver; le Prince Adolphe frere du Prince de Suede y eſtoit auſſi, & dans une viſite que le Reſident de France lui rendit, il lui teſmoigna beaucoup de reſpect pour le Roy, & grande inclination à ſervir la France, à laquelle il lui dit qu'il ſe donneroit de bon cœur, ſi ſa Majeſté l'avoit agreable, & il pria meſme ce Miniſtre de le faire ſçavoir au Roy, afin que s'il vouloit ſe ſervir de lui, il ſe miſt en eſtat d'aller recevoir ſes commandemens; mais bien que ce Reſident n'euſt aucun ordre là deſſus, il ne laiſſa pas de le remercier en general de ſes bonnes diſpoſitions au ſervice du Roy, & de l'y entretenir en attendant qu'il ſceut les volontez de la Cour, & ce qu'il y avoit à lui répondre là-deſſus.

Quoy que le Courier n'euſt point apporté de lettres de la Cour au ſieur Piques, il ne laiſſa pas d'aller au Chaſteau apres ſon arrivée; auſſi-toſt que la Reine l'apperceut, elle

l'appella

l'appella pour lui dire, qu'elle apprenoit avec grande joye que les affaires de France s'accommodoient, & que dans peu le Roy devoit entrer dans Paris; qu'elle prenoit une part tres particuliere en cette Paix domestique, & que jamais nouvelle ne l'avoit tant touchée que celle-là; Ce Resident la remercia au nom du Roy, de tant d'affection qu'elle tesmoignoit au bien de ses affaires, & il l'asseura que sa Majesté s'en ressentiroit quand il en auroit l'occasion, & qu'il esperoit qu'il seroit bien-tost en estat de l'assister si elle en avoit besoin. La Reine repartit à ce compliment, que le Roy pouvoit aussi estre asseuré qu'elle estoit dans la mesme disposition pour lui, & qu'elle avoit regret de n'avoir encore pû jusques alors lui tesmoigner la grandeur de son affection, & l'interest qu'elle prenoit en la prosperité de ses affaires. 1652. Nov.

Mais le Courier suivant, ce Resident lui rendit le change: car il lui donna avis que le Roy estoit entré le 21 de Novembre à Paris, & que toute la Ville estoit dans l'obeïssance. Cette bonne nouvelle réjoüit toute la Cour de Suede, & particulierement la Reine, parce qu'elle esperoit que les Princes ne tarderoient pas de se rendre auprés de leurs Majestez pour se reünir à elles, restablir le calme dans tout le Royaume, & faire perdre aux Espagnols le pouvoir de fomenter plus longtemps les divisions de la France, ni d'en profiter.

1652. Nov. On avoit resolu de faire embarquer ce jour-là les trois Compagnies des Gardes que l'on envoyoit en Livonie; mais l'enterrement du deffunt Connestable de la Garde se devant faire le lendemain, on retarda le depart de ces Troupes, afin qu'elle assista à cette pompe funebre.

On ne doutoit pas alors en Suede, que les Anglois ne relaschassent à la premiere requisition qu'on leur en feroit, les Vaisseaux Suedois qu'ils avoient arrestez, & on ne se mettoit plus en peine de les redemander, quoy que cela faschast fort le Chancelier Oxenstiern; & soit que la Reine fust poussée par ce Ministre à faire redemander ses Vaisseaux, ou qu'elle crust qu'il y allast de sa propre reputation, elle pressa fort le depart du sieur Bomel, afin d'en obtenir main-levée. Le Chancelier avoit grand interest en cette prise: car il estoit comme le principal associé dans une Compagnie de Commerce pour les Costes d'Affriques, qui s'estoit faite à Stokolm, à laquelle quatre de ces Navires appartenoient, ils avoient esté pris à l'entrée de la Manche, & ceux qui estoient dedans, & qui les conduisoient, croyant bien faire de ne pas se declarer Suedois, dirent qu'ils estoient Hollandois, chargez pour le compte du sieur Loüis de Geer, & qu'ils alloient à Hambourg; cela avoit quelque apparence, d'autant que toute la societé estoit faite sous son nom, & qu'il estoit demeurant, & annobli en Suede;

Suede; Sur ce nom de Hollandois, les Anglois s'en saisirent, ils y trouverent quantité d'or en poudre, qu'ils rapportoient au lieu du fer qu'ils avoient porté en Guinée, & on en fit aussi tost de la monnoye à Londres. 1652. Nov.

A la nouvelle qui arriva à Stokolm, que les Anglois avoient relasché les Vaisseaux Suedois qu'ils avoient arrestez, on resolut de faire alliance avec eux; la Reine envoya querir pour cela des Deputez des Estats au nombre de vingt-deux, sçavoir deux des plus qualifiez de la Noblesse, cinq Evesques, & sept Bourgeois; ils remercierent sa Majesté de l'honneur qu'elle leur faisoit, de leur faire part de ses resolutions, & consentirent volontiers à cette alliance; ils supplierent pourtant sa Majesté de considerer que si ce Traité les obligeoit d'entrer en guerre, la Suede n'estoit pas presentement en estat d'y subvenir; la Reine leur dit, que c'estoit aussi ce à quoy elle avoit pensé avant que de prendre cette resolution, & que le Grand Mareschal Ulefeld luy offroit vingt-quatre tonnes d'or, en cas qu'elle vouluſt faire la guerre au Roy de Dannemark, ce qui lui seroit aussi bien tres-difficile d'évirer, le Roy ayant arresté vingt-deux Vaisseaux Anglois au Zund, dont infailliblement ils se voudroient ressentir à ce Printemps, & la Suede ayant interest que le passage du Zund fut libre à tous ses amis, elle ne le pourroit apparemment obtenir que les armes à la main.

1652. Nov. L'Envoyé de Hollande, que l'on entretenoit en Suede de belles esperances, demanda à la Reine que les Suedois n'envoyassent, ni ne portassent point de Marchandises de contrebande en Angleterre; mais on lui répondit, qu'ils ne lui pouvoient pas accorder cette demande, parce que les Anglois estoient leurs amis, aussi bien que les Hollandois, & que l'on vouloit avoir la liberté d'envoyer chez les uns & les autres, ce que le païs produisoit. On apprist cependant que le Traité entre la Hollande, & le Dannemark estoit fait, & conclud, que les Danois devoient mettre au Printemps vingt Vaisseaux en mer pour assister les Hollandois, & on ne doutoit pas que cela arrivant il n'y eut guerre entre la Suede, & le Dannemark, qui estoit ce que sollicitoit puissamment le sieur Ulfeld, & pourquoy il avoit offert à la Reine de Suede de quoy pouvoir subvenir aux frais de cette guerre qu'il faisoit fort aisée, par l'impuissance des Danois, & la mes-intelligence qui estoit entr'eux.

Mais tandis que la Reine de Suede, & les Deputez des Estats estoient occupez à prendre des mesures sur l'alliance qu'ils projettoient de faire avec les Anglois, le sieur Piques donna part à la Reine de l'accommodement du Duc d'Orleans avec le Roy, elle en tesmoigna beaucoup de joye, & chargea ce Resident de remercier sa Majesté de sa part de la continuation de son affection, & de ce qu'il

qu'il lui plaiſoit lui faire ſçavoir ce qui ſe paſ- 1652.
ſoit en ſa Cour; Elle lui dit qu'elle ſouhai- Nov.
toit de tout ſon cœur, que le Prince de Condé ſuiviſt l'exemple de ſon Alteſſe Royale, & que la Maiſon Royale ſe reüniſt, & que c'eſtoit de là ſans doute que dependoit la grandeur de la France qu'elle ſouhaitoit.

Apres que le ſieur Chanut eut ſejourné quelque temps en France, & qu'il jugea qu'il eſtoit faiſon de partir pour ſe trouver à Lubek au temps que le Roy avoit aſſigné, il priſt congé de ſa Majeſté; & ſe rendit à Roüen pour y attendre un paſſeport de l'Archiduc que le ſieur Moroſini Ambaſſadeur de Veniſe ſollicita pour lui, qui lui fut accordé gratuitement, ſi bien qu'au lieu de faire un grand circuit que le manque de paſſeport l'avoit obligé de faire quand il eſtoit venu en France, il paſſa à Cambray, & par la Flandre, où il trouva ſaint Romain, qui y eſtoit auprés du Comte de Fuenſaldaigne pour le Prince de Condé: Cet Agent ayant appris ſon arrivée, lui fit demander s'il n'auroit point de ſcrupule de recevoir ſa viſite, le ſieur Chanut ne fit point de difficulté de le voir à cauſe qu'ils avoient travaillé enſemble pendant quatre mois, lorſqu'en 1646. il avoit eſté envoyé de Munſter à Stokolm. Il ne ſe parla point dans cette entreveüe des affaires publiques, le ſieur Chanut lui fit ſeulement en amy quelques reproches de ſon engagement, & il lui parla comme à un homme, qui n'avoit pas

1652. Nov. perdu tous les ſentimens de l'honneur, & qui avoit eſté emporté plus loin qu'il ne penſoit, lorsqu'il s'eſtoit jetté dan un mauvais parti; mais quoy qu'il lui puſt dire, il ne tira autre choſe de ſon entretien, ſinon que les Eſpagnols eſtoient dans une neceſſité d'argent qui n'eſtoit pas croyable.

De Cambray il ſe rendit à Anvers, où il trouva le ſieur Morozini qui l'y attendoit, pour reſoudre enſemble s'il iroit à l'Aſſemblée, enſuite de quoy il l'aſſeura qu'il partiroit incontinent, il arriva donc le huitiéme de Novembre à Hambourg, d'où il envoya à Lubek pour donner avis aux Ambaſſadeurs de Suede & de Pologne, qu'il s'y rendroit dans trois ou quatre jours: les Magiſtrats de Hambourg lui firent faire compliment, & le regalerent des preſens ordinaires, teſmoignant beaucoup de joye du retour du Roy à Paris, comme d'une choſe qui regardoit le cours de leur commerce, ils ſe plaignirent ſeulement qu'ayant obſervé la neutralité entte les Anglois, & les Hollandois, un Vaiſſeau de leur Ville chargé à la Rochelle par un François nommé du Hamel, qui s'y eſtoit habitué, avoit eſté pris par les Anglois, qui pretendoient reſtreindre la neutralité aux vrais Bourgeois, & Citoyens de Hambourg, & en exclure les Eſtrangers habitans & domiciliez; neantmoins ceux qui lui en parlerent lui teſmoignerent qu'ils eſperoient que ce Vaiſſeau ſeroit relaſché, & que les Anglois

ne

ne feroient point cette distinction de deux sortes d'habitans de la Ville, qui eust esté une espece de chicane fort injuste. 1652. Nov.

Le sieur Chanut arriva donc enfin à Lubek, mais il ne donna pas avis de son arrivée aux Ambassadeurs des deux Couronnes, pour ne point commettre leurs gens ensemble, s'ils eussent envoyé leurs carrosses au devant de lui, ainsi qu'ils lui avoient promis de le faire, par les lettres qu'ils lui avoient escrites à Hambourg: alors sa plus grande peine estoit de trouver un temperament pour se conduire, en sorte qu'en cet abord il ne donnast ni aux uns ni autres aucun sujet de plainte: car les Polonois apprehendoient fort qu'il ne rendist la premiere visite aux Suedois. Il resolut donc de leur faire sçavoir son arrivée à mesme temps, & de leur rendre les visites selon l'ordre qu'il en recevroit d'eux. Le sieur de Rosenhan lui ayant fait demander aussitost aprés son arrivée par le Secretaire de l'Ambassade de Suede, le temps auquel il le pourroit voir avant qu'il eust fait ses complimens aux uns & aux autres: Il lui respondit que n'ayant pas encore fait sçavoir à tous les Ambassadeurs son arrivée, il recevroit son compliment comme d'un particulier à un autre, & d'autant plus qu'il n'avoit encore aucun lieu preparé pour recevoir des visites, & quand il lui auroit rendu ce devoir de lui intimer son arrivée, il seroit prest de le recevoir quand il lui plairoit de le visiter.

Les

1652. Nov. Les quatre Ambaſſadeurs de Pologne, qui eſtoient l'année precedente à Lubek, y retournerent pour l'Aſſemblée, mais des quatre Suedois il n'y en eut que deux, ſçavoir le ſieur de Roſenhan, & le ſieur de Canterſteen, car la Reine avoit nommé le Comte Eric Oxenſtiern, & le ſieur Guldenancar Gouverneur de Calmar en la place du ſieur Salvius, & du grand Eſcuyer qui eſtoient morts.

Cependant le ſieur Chanut eſcrivit en France, qu'il avoit parole des Ducs d'Holſtein, de Saxe, & de Brunswik Directeurs du Cercle de la baſſe Saxe, d'empeſcher les levées des gens de guerre en leurs Eſtats pour le ſervice d'Eſpagne, le Roy ſe trouvant obligé de cette bonne volonté leur eſcrivit des lettres pour les en remercier; mais comme ils n'obſerverent aucune des promeſſes qu'ils luy avoient faites ſur ce ſujet, qu'ils avoient fermé les yeux à toutes les levées, & n'en avoient empeſché aucune, mais s'eſtoient contenté de faire publier quelques legeres, & generales deffenſes de les faire, il jugea qu'ils ne meritoient point ce remerciement, & qu'il ne leur faloit point envoyer les lettres de ſa Majeſté, dont ils euſſent pris droit, pour faire voir que la France avoit reconnu qu'ils avoient empeſché les levées pour ſes ennemis, & qu'ils auroient pretendu d'empeſcher effectivement la France d'en faire aucune, ſi elle en eut eu le deſſein, au lieu qu'elle eſtoit en eſtat, quand elle voudroit tirer des hommes.

mes de ce Cercle, de demander qu'on souf- 1652.
friſt à ſon eſgard ce qu'on avoit ſouffert aux Nov.
Eſpagnols.

Apres que tous les Ambaſſadeurs ſe furent rendus à Lubek, il n'y eut pas peu de difficulté aux premieres viſites, qu'ils devoient rendre, & recevoir. Cette entrée ne ſembloit pas une choſe importante; elle le fut neantmoins en quelque façon, à cauſe des obſervations ſcrupuleuſes qu'il faloit faire, pour garder une exacte égalité entre ces deux Nations, en ſorte que le ſieur Chanut ne put eſviter que les Suedois ne penſaſſent pendant vingt-quatre heures, qu'il avoit fait un pas en faveur des Polonnois plus que pour eux, dont le ſieur de Roſenhan fit de grandes plaintes à un des ſiens, mais apres que ſes Collegues, & luy l'eurent oüy, ils connurent qu'ils s'eſtoient meſpris. Quelques jours apres ſon arrivée le ſieur Leſſenski Chef de l'Ambaſſade Polonnoiſe, luy remiſt une lettre que le Roy de Pologne luy eſcrivoit, pour l'informer d'une action qui auroit pû prejudicier au Traité ſi elle avoit eſté priſe avec aigreur, & il ſembloit deſirer, que de luy-meſme il employaſt ſes offices auprés de la Reine de Suede pour la porter à faire une partie de ce qu'il deſiroit pour ſa ſatisfaction. En voici le ſujet: Le ſieur Radziciowiski, Gentilhomme Polonois d'un naturel, à ce qu'on diſoit, ambitieux, inſolent, plein d'artifice, & odieux à toute la nobleſſe, dont il avoit

1612. Nov. avoit offenſé les Principaux par des actions temeraires, ayant eſté promeu à la Charge de Vice-Chancelier au grand eſtonnement du Senat, & contre l'inclination du Roy meſme, par la faveur qu'il trouva auprés de la Reine de Pologne, qui obtint pour luy cette grace, eſpouſa enſuite une riche veufve de vingt-trois ans, dont l'humeur un peu gaye donna priſe aux mediſans, le Roy ayant veu cette Dame en quelques rencontres, le mary ſe perſuada qu'il avoit affection pour elle, il l'en maltraita, & ſe plaignit à la Reine de l'injure que le Roy luy faiſoit, & comme il avoit l'eſprit inquiet, ſe trouvant d'ailleurs piqué de jalouſie, il avoit pris occaſion de ſemer pluſieurs mauvais bruits contre la conduite du Roy dans la guerre de l'année precedente, & de fomenter les meſcontentemens de la Nobleſſe, ſa femme ne pouvant ſouffrir ſa mauvaiſe humeur ſe reſolut de le quitter au retour de l'expedition contre les Coſaques, & avec l'aide de ſon frere chaſſa les gens de ſon mary de la maiſon où ils demeuroient à Warſovie, qui luy appartenoit à elle en propre, ſe ſaiſit des meubles, & ſe retira dans un Monaſtere. Le Vice-Chancelier, au lieu de ſe faire remettre en poſſeſſion par les voyes de la juſtice, prit quatre ou cinq cens hommes, inveſtit la maiſon, & l'attaqua ſans la pouvoir prendre, le frere de ſa femme y ayant mis grand nombre de bons hommes, qui ſoûtindrent le ſiege. En cet aſ-

ſaut,

saut, fait quasi en la presence du Roy dans la Ville de sa residence, quelques hommes ayant esté tuez, le Vice-Chancelier, hay de tout le monde, & qui s'estoit declaré ennemi du Roy fut cité devant le Mareschal de la Cour, qui a une Justice souveraine dans les crimes commis à la suite du Roy, il ne comparut point, son procez luy ayant esté fait par contumace il fut condamné, & ses biens confisquez, le Roy les partagea peu de jours aprés, & donna sa Charge de Vice-Chancelier à un autre; cet exemple ne pleut pas au Senat, ni à la Noblesse, mais il se faisoit sur une personne si odieuse à tous les gens de bien, qu'on ne reclama point au contraire; & les plus considerables de la Cour accepterent ses dépoüilles, Radziezowiski se retira aupres du Prince Ragotski, & ensuite à la Cour de l'Empereur, où ne se trouvant pas en seureté, apres avoir eu quelques Conferences avec le Resident de Suede à Vienne, il traversa la Silesie, & la Pomeranie, & se rendit à Stokolm, où il fut tres bien receu de la Reine, & gratifié d'abord d'une bonne somme d'argent, les Polonois se plaignirent qu'il rempliroit l'esprit de la Reine de faulses opinions de leurs affaires, & quelques-uns disoient, qu'il luy vouloit persuader qu'il y avoit jour à la faire eslire Reine de Pologne; mais ce qui parroissoit de reel en cette affaire estoit qu'un Gentilhomme domestique de ce refugié avoit esté surpris sur les limites des 1652. Nov.

Cosa-

1652. Nov. Coſaques avec deux de ſes lettres dattées à Stokolm eſcrites a Chmielniski, & au Secretaire de l'armée des Coſaques, par leſquelles il leur donnoit avis, que la Reine de Suede eſtoit en volonté de traiter avec eux, & de joindre ſes troupes pour attaquer la Pologne, il en deſduiſoit les moyens, promettoit merveilles de l'aſſiſtance de la Suede, & de la liberalité de la Reine, & les exhortoit d'envoyer ſecretement quelques perſonnes affidées de l'Eſtat Eccleſiaſtique, qui parlaſſent Grec, avec pouvoir de traiter d'une alliance, & de l'ordre de la guerre. Sur ces plaintes Radziejouski nia d'avoir eſcrit ces lettres, & contre la preuve de ſa ſignature, il alleguoit qu'il avoit laiſſé des blancs ſignez à un de ſes amis en Pologne dont on abuſoit pour le calomnier; Cependant ayant obtenu de la Reine de Suede qu'elle eſcriroit au Roy de Pologne, pour obtenir le pardon de ſes fautes, & ſon reſtabliſſement, il ſe trouva que le ſieur Rocq envoyé de la Reine pour cet effet apres avoir rendu les lettres de ſa Maiſtreſſe au Roy, avoit ſemé à ce que diſoient les Polonnois un Manifeſte injurieux contre ſa Majeſté, & avoit diſtribué pluſieurs lettres de cet homme à diverſes perſonnes, tendantes à eſmouvoir une revolte generale de la Nobleſſe contre le Roy, & comme un de ceux à qui s'addreſſoient ces paquets de lettres, & de manifeſtes imprimez, à ce qu'on diſoit à Stockolm, euſt refuſé de s'en charger, & qu'un

qu'un autre euſt dit qu'il les porteroit au Roy, Rocq les en auroit voulu deſtourner par des promeſſes, & de l'argent : le Roy de Pologne ayant appris ces menées ſe porta avec beaucoup de moderation en cette affaire, s'il eſt vray qu'il en eut les preuves certaines à la main, il ſe contenta d'eſcrire à la Reine de Suede le tort que Radziejouski, & Rocq faiſoient à ſa reputation, qu'il n'avoit pas pour ſon reſpect voulu arreſter le dernier en ſes Eſtats, & qu'il croyoit qu'elle en feroit juſtice ; Il eſcrivit en ſuite au ſieur Chanut de vouloir faire connoiſtre à la Reine de Suede, qu'il importoit à ſa gloire de chaſſer de ſa Cour ce Vice-Chancelier degradé, & de chaſtier Rocq, parce que tout le monde croiroit qu'au meſme temps qu'elle traitoit de Paix avec un Prince ſon voiſin, ſon proche parent, & avec lequel elle eſtoit en Treve, elle faiſoit ſolliciter ſes Sujets revoltez, & des infidelles, & ſous pretexte d'interceder pour un mal-heureux vouloit exciter la ſedition en Pologne par un eſcrit infame, ce qui eſtoit contre le Droit des Gens : le ſieur Chanut crut qu'en la place où il eſtoit pendant la mediation du Roy, il ne pouvoit refuſer d'eſcrire ſur un ſujet qui pouvoit aiſément troubler l'Aſſemblée qui eſtoit convoquée ; mais il le fit avec telle moderation, que la Reine de Suede le receut comme une preuve de ſon affection à ſes intereſts, & il ne parut jamais que les Polonnois euſſent deſiré de luy 1652. Nov.

cet

1652. Nov. cet office : car il estoit bien plus aisé de porter cette Princesse à éloigner de sa Cour ce Polonnois, & à faire paroistre de la vouloir secretement informer de l'action de Rocq par la seule veuë de sa propre reputation, que pour satisfaire aux instances des Polonnois. Voicy la lettre.

LETTRE

Du Roy de Pologne à la Reine de Suede.

MADAME MA SOEUR,

COmme c'est le propre des grandes ames, qui ont joint aux avantages de la naissance, l'estude, & la pratique de la vertu, de n'estre pas faciles à porter un jugement desavantageux des actions d'autruy, particulierement de ceux qui sçavent couvrir leurs fautes de quelque pretexte, & quelque apparence de vertu; c'est ce qui a sans doute obligé Radziejouski à chercher retraite en vostre Cour, lors qu'il s'est veu contraint de sortir de mon Royaume, pour les crimes qu'il y avoit commis, il ne pouvoit ignorer ce que tout le monde sçait que vous possedez tous les avantages de la naissance, & de la vertu; C'est pourquoy il a esperé, qu'auprés d'une personne genereuse comme vous, il trouveroit des assistances, & des secours à ses necessitez, & s'est promis qu'il pourroit plus facilement, se servir de ses ruses,

&

& artifices ordinaires, agiſſant avec duplicité en preſence d'une perſonne, qui n'eſtant meſfiante, fait toutes ſes actions dans la candeur, & la franchiſe, mais quelle penſée qu'il ait pû avoir, j'ay cru qu'il ne demeureroit pas long-temps inconnu en voſtre Cour, & que les lumieres de voſtre prudence deſcouvriroient bien-toſt la nature de cet eſprit tenebreux; mais outre les preuves que vous en pouvez avoir par vous-meſmes, les lettres dont je vous ay envoyé la copie qu'il a eſcrite à Chmielniski, & à ſon Secretaire acheveront à vous le faire connoiſtre parfaitement, vous verrez dans ces lettres comme cet homme a fait ſon poſſible de ternir, par la plus grande, & la plus inſigne de toutes les calomnies, la reputation extraordinaire que vous vous eſtes acquiſe, il veut faire accroire qu'en meſme temps que nous vivons en une parfaite intelligence, & amitié fraternelle, & que nous entretenons inviolablement les articles de la Treve, qui eſt eſtablie entre ces deux Royaumes, pendant le temps meſme que nous envoyons nos Ambaſſadeurs pour affermir une bonne Paix, par une perfidie odieuſe à Dieu, & aux hommes, & par une ſurpriſe fort injurieuſe aux Princes, & aux Eſtats Mediateurs de cette Paix, vous ayez volontairement, & ſans en eſtre recherchée envoyé offrir à Chmielniski de joindre vos armes, à celles de mes Sujets rebelles pour me faire la guerre; cette action ſi noire, cette impoſture ſi enorme (par laquelle ce perſonnage, ſuivant ſa couſtume à payé tous les bien-faits qu'il a receu de vous)

1652. Nov.

1652. Nov. *vous) eſt accompagnée d'une ſi viſible fauſſeté, d'une malice ſi profonde, d'une audace, & effronterie ſi extraordinaire, qu'il ſuffit de vous en avoir donné ſimplement la connoiſſance, ſans en exaggerer l'enormité, pour eſperer que vous n'oublierez rien de ce qui pourra faire connoiſtre à tous les Princes, qu'on ne commet jamais en voſtre Cour des actions de cette nature: C'eſt pourquoy j'ay cru qu'il ſeroit ſuperflu de joindre mes inſtances aux motifs trespreſſans que vous aurez de vous ſatisfaire à vous-meſme en cette occaſion; Ayant à vous prier tres-inſtamment de vous faire rendre compte par Rocq d'une action qu'il a faite pendant ſon ſejour en ma Cour, cette action eſt ſi eſtrange, que ſi je n'avois pour vous une eſtime, & un reſpect tout particulier, joints à la conſideration de l'alliance, & de l'amitié fraternelle, je n'aurois pas differé a m'en faire faire raiſon par ledit Rocq, ſe trouvant encore dans les Terres de mon obeiſſance, vous me l'aviez envoyé avec des lettres, par leſquelles vous intercediez pour Radziejouski: mais apres avoir achevé ſa Negociation, & receu ſes depeſches, j'ay eſté averty qu'il commençoit à diſtribuer en cachette pluſieurs lettres, dont il eſtoit Porteur à divers particuliers de la part de Radziejouski, & ayant ſceu qu'il en avoit confié quelques unes à un nommé Zelinski, pour les faire tenir ſuivant leurs addreſſes, j'ay commandé qu'elles me fuſſent apportées, & les ayant fait ouvrir je les ay trouvées accompagnées d'un Manifeſte injurieux que ledit Radziejouski a fait imprimer*

primer, lequel n'eſt autre choſe qu'un Libelle diffamatoire contre ma perſonne, & mes principaux Officiers, & un eſcrit ſeditieux, par lequel il invite la Nobleſſe à ſe ſouſlever contre ſon Roy, vous voyez bien que cette action eſt un crime capital de leze Majeſté, & un des plus enormes que la perfidie d'un ſujet puiſſe commettre. Il faut de neceſſité que Rocq en cette affaire ait eſté ſurpris, ou corrompu par Radziejouski, il n'y a gueres d'apparence qu'il ait eſté ſurpris, puis qu'il rendoit ſes lettres avec tant de precaution, qu'il a fait inſtances à un particulier à qui il en avoit apporté de les bruſler, ſur la difficulté qu'il faiſoit de les ouvrir, & au meſme a offert de l'argent pour prendre le ſoin de recevoir, & diſtribuer toutes les lettres, & pour l'obliger à entretenir correſpondance, ſuivant l'inſtruction par eſcrit que ledit Rocq avoit de Radziejouski. Ce procedé donne de grands indices d'une entiere intelligence entre ces perſonnes, & ſi cela ſe trouve vray il faut que Rocq ſe ſoit laiſſé gagner par argent, en quoy il ne vous auroit pas peu offenſé, puiſqu'il avoit l'honneur d'eſtre voſtre Envoyé; Il pourroit eſtre auſſi qu'il a eſté trompé par les artifices de Radziejouski, ce qui eſt difficile à croire, puiſque ledit Rocq eſt homme nourry dans les affaires. C'eſt donc à luy à ſe juſtifier, & s'il n'eſt point coupable de faire paroiſtre ſon innocence, & s'il ſe trouve avoir failly, je ne doute point qu'il ne doive recevoir de voſtre juſtice, un chaſtiment proportionné à ſon offenſe, ſurquoy je ſuis aſſeuré, que vous prendrez les reſolutions, & trouverez bien les 1652. Nov.

1652. Nov. *moyens de deſcouvrir la verité, & de chaſtier les coupables, me remettant à tout ce que Canazilles vous dira de plus ſur cette affaire, de ma part, auquel je vous prie de donner entiere croyance, eſtant toûjours parfaitement,*

Madame ma Sœur,

Voſtre tres-affectionne Frere

A Skernievicz le Octobre 1652.

Le Miniſtre, que la Suede avoit envoyé en Angleterre, eſcrivit à la Reine, que les Anglois avoient relaſché les Vaiſſeaux Suedois, & qu'ils devoient envoyer bien-toſt un Ambaſſadeur en Suede pour traitter d'une Alliance, cette nouvelle fut fort bien receuë: car les Suedois ayant quelque deſſein ſur le Dannemark pour employer l'argent du Grand Maiſtre Ulfeld. Ils eſperoient que les Anglois ſe porteroient aiſément à rompre avec ce Royaume-là, pour ſe reſſentir de l'affront, & du grand tort, que les Danois leur avoient fait en retenant leurs Vaiſſeaux Marchands; c'eſt pourquoy on faiſoit travailler dans les Provinces à renforcer trente-deux Regimens qui eſtoient ſur pied, ſçavoir huit de Cavalerie, & vingt-quatre d'Infanterie, & on les devoit tous mettre à quinze ces hommes chacun, on travailloit auſſi à l'Admirauté pour mettre 30. Vaiſſeaux en Mer au mois de May;

Ainſi

Ainſi il ſembloit que toutes choſes ſe diſpo- 1652.
ſoient à la Guerre pour le Printemps, ſoit Nov.
contre le Dannemark: ſoit contre la Polo-
gne, ſi l'on ne faiſoit point la Paix à Lubek;
dont on avoit en Suede peu d'eſperance, &
on avoit déja envoyé en Livonie les ordres
pour renforcer les garniſons des frontieres, &
l'on y devoit auſſi faire paſſer un petit corps
d'armée de Finlande dont le Mareſchal Horn
auroit le commandement.

Parmy tous ces preparatifs le Prince de Sue-
de eſtoit touſiours en Gotland fort chagrin,
de voir le peu d'eſtime, & d'affection que la
Reine avoit pour lui, ceux qui eſtoient au-
prés de ſa perſonne faiſoient ce qu'ils pou-
voient pour le divertir, & ce n'eſtoient chez
lui que de continuelles desbauches; mais
comme le remede eſtoit pire que le mal, on
apprehendoit que ces excez ne le fiſſent bien-
toſt mourir; la Reine qui eſtoit bonne en fut
fort touchée, & lui envoya un Gentil-hom-
me de ſa part pour le convier de venir à la
Cour; mais comme il n'eſtoit chargé que de
ce compliment, ſans lui rien dire de plus par-
ticulier, & ſans lui donner aucune eſperan-
ce de ſon entrée dans les affaires, & dans le
Senat, il s'en excuſa ſur la rigueur de la ſai-
ſon.

La Reine avoit chargé une perſonne qui
eſtoit auprés de lui, & meſme qui lui eſtoit
aſſez confidente de taſcher à le porter au ma-
riage avec une des Princeſſes de Gottorp, ſon

1652. Dec. Alteſſe Royale, lui reſpondit fort froidement, qu'il n'avoit pas pour lors d'inclination au mariage, & que quand meſme il y en auroit, il n'auroit garde de prendre une femme pour la rendre gueuſe, & miſerable, n'ayant pas de quoy la pouvoir entretenir, ni les enfans qu'il en pourroit avoir, & il ſe plaignoit fort du peu de revenu qu'il avoit, & le bruit eſtoit qu'il n'avoit pas cinquante mille Riſchedales par an: Quoy que l'on connuſt le meſcontentement du Prince, on n'apprehendoit rien, parce qu'il avoit un trop grand reſpect pour ſa Majeſté pour s'en jamais departir, & que quand meſme il ſeroit capable de gouſter de mauvais conſeils, il n'eſtoit nullement en eſtat de les executer; & tous les Grands, & particulierement le Chancelier eſtoit bien aiſe qu'il n'eût point de part en l'adminiſtration de l'Eſtat, pour n'avoir affaire qu'à un Maiſtre, la Reine qui n'eſtoit pas d'humeur à partager ſon authorité eſtoit bien aiſe de rencontrer que la diſpoſition des ſiens fuſt conforme à ſon inclination, elle regnoit avec authorité, & pas un Roy de Suede, non pas meſme le Grand Guſtave ſon Pere n'avoit jamais eſté ſi abſolu qu'elle eſtoit: elle avoit obtenu des Eſtats tout ce qu'elle avoit deſiré, & elle les tenoit encore aſſemblez à cauſe du jour de ſa Naiſſance qui eſtoit le 18 de Decembre auquel elle vouloit les traiter, & leur donner le divertiſſement d'un Carrozel, d'une courſe de bague, & d'un balet où elle-meſme devoit danſer.

On

On ſouhaittoit alors en Suede que le Roy Tres-Chreſtien envoyaſt le Baron d'Avaugour auprés de l'Empereur, ou quelqu'autre Miniſtre pour appuyer ou ſeconder ceux de Suede qui y eſtoient, & ceux des Alliez dans l'Empire, qui ſe devoient trouver à la Diette en perſonne ou par leurs Deputez: mais le jour de la Naiſſance de la Reine eſtant arrivé le Mercredy, on fit grande feſte à la Cour, il y eut le ſoir un feu d'artifice, & en ſuite un ballet où ſa Majeſté danſa, le ſieur Piques Reſident de France y fut invité, & fit compliment à la Reine de la part du Roy au ſujet de cette Feſte, elle le receut fort bien, & le chargea de remercier ſa Majeſté en ſon nom, & de l'aſſeurer de la confirmation de ſon reſpect, & de ſon amitié: le lendemain il y eut une courſe de bague, où toute la Cour ſe trouva, mais ce Reſident n'y fut pas convié, & il crût que l'on s'en eſtoit abſtenu à cauſe de l'Envoyé d'Eſpagne, & de fait, il appriſt que ce divertiſſement ſe faiſoit en partie, pour luy faire voir la magnificence, & l'adreſſe des Suedois, la Reine lui faiſoit de grandes carreſſes, il eſtoit touſiours auprés d'elle avec le grand Maiſtre Ulfeld, & le Vice-Chancelier de Pologne: mais on luy fit entendre ſous main, que cela ne devoit point donner d'ombrage à la France, & que la Suede ne ſe departiroit jamais de l'amitié de la France, & que l'on ne pouvoit pas moins faire dans la conjoncture preſente des affaires de

1652. Dec.

1652. Dec. France, & la puiſſance du Roy d'Eſpagne, que de recevoir, & de careſſer ſon Miniſtre, à quoy ce Reſident ne pouvoit s'oppoſer, tout ce qu'il pouvoit faire eſtoit de taſcher à leur faire connoiſtre, qu'ils devoient prendre garde à ne rien faire de trop en cela, ni qui teſmoignaſt de l'indifference pour la France, dont ils avoient peine à s'empeſcher de donner quelques marques, principalement depuis que certains François mal-affectionnez eſtoient en la Cour de Suede, où ils décrioient le gouvernement de la France, & ils coloroient ſi bien les choſes que la Reine avoit bien de la peine à ſe détromper, & à concevoir une meilleure opinion de ſes affaires, & des perſonnes qui la gouvernoient; Ils avoient des correſpondances à Paris, qui leur eſcrivoient tous les Ordinaires des nouvelles ſi eſtranges, qu'elles ne ſe rapportoient jamais ni aux lettres du Roy, ni à celles des Marchands, & ils faiſoient voir ces chimeres à la Reine, comme des choſes aſſeurées, & venant d'un lieu non ſuſpect, & il faloit attendre pour détromper cette Cour là de ces impoſtures, l'iſſuë des affaires.

Apres que le ſieur Benkſchut fut retourné du voyage que la Reine luy avoit fait faire, ainſi que nous l'avons touché ailleurs, on l'accuſa d'avoir eu part au Libelle de Meſſenius, qui eſtoit eſté executé l'année precedente; d'avoir découvert au Roy de Dannemark ce qui ſe paſſoit au Conſeil de Suede, lors qu'il

qu'il y assistoit, & d'avoir mal parlé du Chancelier Oxenstiern auprés de la Reine, dans le temps qu'il avoit l'honneur d'estre en ses bonnes graces, pour perdre la Maison Oxenstiern. Le Chancelier qui estoit alors fort bien auprés de la Reine, & à qui mesme cette Princesse, à ce que l'on disoit avoit revelé les mauvais offices que le sieur Benkschut luy avoit voulu rendre, se servit des soupçons que l'on avoit contre lui pour se venger, & il le fit citer au Parlement; mais on ne trouva point de tesmoins pour le convaincre, au contraire plusieurs personnes, & entre autres les Prestres qui avoient assisté à la mort de Messenius déposoient qu'il l'avoit déchargé, & qu'il avoit dit en mourant qu'il estoit seul coupable, & que quand il avoit parlé du sieur Benkschut, il l'avoit fait à cause de son éloignement, & pour se delivrer de la question dont on le menassoit, & que si ledit sieur Benkschut eût esté en Suede, il se seroit bien donné de garde de le nommer estant innocent de son crime. 1652. Dec.

On disoit que le grand Maistre Ulfeld avoit revelé au Chancelier l'affaire du Dannemark pour l'obliger, mais on ne pût jamais representer aucune lettre du sieur Benkschut pour le convaincre. Il ne restoit donc plus au Chancelier que ce que la Reine luy avoit raporté des discours qu'il luy avoit tenus à son desavantage, dont on ne devoit pas faire un crime public, aussi ne put-il empescher qu'il

1652. *Dec.* ne fut absous, & declaré innocent de ce dont on l'accusoit.

Cependant les Estats estoient encore assemblez, & la Reine leur demandoit la mesme contribution qu'ils luy avoient déja accordée pour deux années, on faisoit estat qu'il y avoit dans la Suede, & dans la Finlande trois cens quarante mille païsans, dont chacun devoit payer quatre dalles tous les ans, qui sont environ huit francs de la monnoye de France, qui auroit esté plus d'un million de rischedales.

Durant que les Mediateurs du Traité de Lubek estoient occupez à convenir du lieu où l'Assemblée se tiendroit pour les Conferences, ce qui n'estoit pas une petite peine, parce que les Ambassadeurs des Couronnes estoient si pointilleux, qu'ils trouvoient des inesgalitez, & des desavantages en des choses sans consequence, & si pareilles qu'il n'y avoit aucun choix.

Enfin apres beaucoup de contestations de part & d'autre, on convint que l'Assemblée se tiendroit dans la Maison de Ville de Lubek, il fut question d'en faire les despartemens, & pour en oster tout l'embarras on arresta que le sieur Chanut les feroit avec le plus d'égalité qu'il pourroit, & qu'en suite on les tireroit au sort. Il s'en acquita si adroitement qu'encore que les départemens fussent tres-inégaux en tout, ils se trouverent assez commodes pour en faire un partage esgal, recompensant le defaut

faut d'une partie pour l'avantage de l'autre; mais pendant que ces Ambaſſadeurs diſputoient ſur ces petites choſes, ils receurent deux differentes nouvelles, l'une que la peſte qui avoit eſté fort violente commençoit à s'appaiſer, l'autre que les Envoyez vers Chmielniski eſtoient de retour, & avoient rapporté que les Coſaques vouloient la guerre, ou l'execution de la Paix de Zsborow, qui avoit eſté traitée en 1649. dans l'extremité où ſe trouva le Roy de Pologne, n'ayant en tout alors que vingt mille hommes, & environnez de deux cens mille Ennemis, tant Coſaques, que Tartares, il n'y avoit gueres d'apparence que les Polonnois rentraſſent dans les conditions de ce Traité ignominieux, qu'ils n'avoient pû ſouffrir ny obſerver pendant une année. 1652. Dec.

En ce temps-là toutes les Villes Anſeatiques, Lubek, Hambourg, & les autres prirent l'alarme ſur l'avis que leur donna le Commiſſaire, qu'elles tenoient à la Haye, que les Eſtats les vouloient obliger de ſe declarer contre les Anglois ſans leur permettre la Neutralité, elles auroient bien voulu ſçavoir ce que feroit la Suede là-deſſus, car elles s'imaginoient que ſi ce Royaume-là demeuroit neutre, cet exemple les mettroit à couvert, & obligeroit les Eſtats à les ſouffrir auſſi neutres, & ſi davanture la Suede prenoit party avec les Anglois, ils ſe laiſſeroient entraiſner au torrent, ſi on les vouloit forcer

1652. *Dec.* à ſe declarer pour l'un ou pour l'autre, mais il n'y avoit pas d'apparence que les Suedois donnaſſent à connoiſtre ſi-toſt quelle eſtoit leur reſolution là-deſſus.

Mais pour retourner à l'Aſſemblée de Lubek quand on eut fait le partage des logemens pour les Deputez, on commença de parler de la communication des pouvoirs, dont eſtoient chargez les Ambaſſadeurs des intereſſez, & il eſtoit à craindre qu'il n'y arrivaſt quelque rude demeſlé : car le ſieur de Roſenhan s'eſtoit aſſez declaré, que ſi les Polonnois preſentoient un pouvoir, qui fuſt injurieux à ſa Maiſtreſſe comme ils avoient fait l'année precedente, il s'en retourneroit avec ſes Collegues, ſuivant qu'il leur eſtoit enjoint par leur inſtruction, il n'eſtoit pas neantmoins à croire qu'il paſſaſt ſi legerement à cette extremité, d'autre part auſſi il eſtoit à preſumer, que ſi les Polonnois ne produiſoient pas d'abord un acte en toute la forme requiſe, au moins ne ſeroit-il point en termes qui offenſaſſent la Reine de Suede : C'eſt pourquoy le ſieur Chanut, & Morozini veilloient tous deux ſoigneuſement, & avec beaucoup de prudence à cette entrée, pour ne pas donner de jalouſie aux parties ; Cependant les Eſpagnols ne cherchoient qu'à traverſer l'intelligence, qui eſtoit entre la France, & la Suede, on donna ordre à Dom Antonio Pimentel qui eſtoit à Stokolm, de faire entendre ſous main à la Reine, que ſi elle ſe vouloit lier d'ami-

d'amitié avec la Maiſon d'Autriche, on faiſoit un ſi grand eſtat de ſa perſonne, que le Roy de Hongrie entendroit volontiers à une propoſition de mariage avec elle ; Cette nouvelle donna d'abord de l'inquietude au ſieur Chanut : mais il penetra ſi adroitement dans l'obſcurité du myſtere de cet Envoyé ; qu'enfin il appriſt que les Eſpagnols n'avoient d'autre intention, que de ſe joüer de cette Princeſſe, & que ſi d'avanture on ſe laiſſoit flatter de l'eſperance de ce grand party, on taſcheroit petit à petit de l'y engager, & quand elle ſeroit toute diſpoſée à ce mariage, & à ſe lier avec la Maiſon d'Autriche, on lui donneroit le change ſur l'Archiduc Leopold, en lui remonſtrant les difficultez preſque invincibles que rencontreroit en cela le Roy de Hongrie, qui devoit ſucceder à l'Empire à s'allier avec une perſonne qui n'eſtoit pas Catholique, & comme on ſçavoit, ſans doute, que l'Archiduc ne luy plairoit point, à cauſe de la diſproportion d'âge, & qu'il ne teſmoignoit pas grande inclination pour le Mariage, on luy devoit propoſer en ſuite Dom Juan d'Auſtriche, qui eſtoit preſque de meſme âge qu'elle, à qui le Roy d'Eſpagne ſon pere feroit de grands avantages, qui pourroient recompenſer en quelque façon ce qui manquoit à ſa Naiſſance. Le ſieur Chanut ayant fait cette découverte en donna avis à la Reine de Suede, qui ſe tint extremement offenſée qu'on euſt ſongé à luy propoſer ce 1652. Dec.

1652. *Dec.* parti, & qu'on euſt cru, ou eſperé qu'elle fuſt capable de l'accepter.

Pimentel voyant ſes pretentions avortées de ce coſté-là, & qu'outre que la Reine n'eſtoit pas diſpoſée à prendre les penſées du Mariage, elle s'eſtoit extremement offenſée de ſon procedé, & de ſes propoſitions ſecrettes, il ſe joignit avec le ſieur Ulfeld, & tous deux enſemble ſolliciterent tant le Conſeil de Suede, qu'ils le firent reſoudre à une Ligue offenſive, & deffenſive avec la Republique d'Angleterre. Le Chancelier Oxenſtiern regardoit de longue main le Negoce d'Eſpagne, & la conduite des Anglois de fort bon œil, & croyoit de plus qu'une guerre eſtoit fort neceſſarire à la Suede; c'eſt pourquoy il eſtoit à craindre qu'il ne fit rompre avec le Dannemark.

Mais environ le 20 de Decembre on commença à Lubek de communiquer les pouvoirs, & au premier pas qui s'y fit on y rencontra une grande difficulté: car les Polonnois ayant preſenté les leurs, il ſe trouva qu'ils portoient le titre de Roy hereditaire de Suede, qui avoit fait toute la conteſtation de l'année precedente; cet acte auroit ſans doute merveilleuſement ſcandaliſé les Suedois, & remply d'aigreur toute cette negociation, c'eſt pourquoy les ſieurs Chanut, & Moroſini leur ayant remontré les inconveniens qui en pouvoient arriver, ils les perſuaderent de retirer cet acte, & d'en donner un autre approchant

en

en ſubſtance du modele qu'on avoit concerté l'année precedente, les Suedois ſurent plus exacts à ſuivre la forme qu'on leur avoit demandée. 1652. Dec.

Les pouvoirs ayant donc eſté communiquez de la part des Polonnois, & des Suedois, il ne reſtoit qu'à voir ceux des Mediateurs, ils offrirent de les repreſenter aux parties; mais en ſorte que leur offre les obligeoit civilement à les tenir pour veus, & en effet ils ne les montrerent pas, ce qui porta le ſieur Chanut à ſe ſervir de cet artifice, fut que ſon pouvoir eſtoit en parchemin ſcellé du grand ſceau, & qu'il faloit accouſtumer les Eſtrangers, ainſi que l'on avoit toûjours fait, de traiter avec les Miniſtres du Roy ſous une ſimple lettre de cachet de ſa Majeſté, ſans patentes de la Chancelerie. Le ſieur Morizini avoit auſſi ſes raiſons pour ne pas faire voir celui qu'il avoit de la Republique, car le Scribe qui l'avoit dreſſé, y avoit fait des fautes ſans remede.

Il arriva en ce temps-là des nouvelles de Pologne que l'armée du Roy s'eſtoit miſe en quartier d'hyver, que les Tartares s'étoient retirez à Crim, & n'en eſtoient ſortis cet Automne, que pour aller au devant des Ramulques, qui avoient paſſé le Tanais pour butiner chez eux, que Chmielniski, & le Hoſpodar de Walachie ſe devoient aboucher, que le fils de Chmielniski avoit demandé à cet Hoſpodar ſon beaupere la forteresſe de Hort-

1652. Dec. zin pour s'y retirer avec quatre mille hommes ſous pretextes de la contagion, qui eſtoit dans le païs des Coſaques, mais l'autre s'excuſa d'y recevoir tant de Troupes, diſant que la place eſtoit au Grand Seigneur, & qu'il luy en devoit reſpondre, en effet c'eſt la clef du pais, eſtant ſcituée ſur la frontiere à l'oppoſite de Kaminiec, le Nieſter entredeux.

Apres que le ſieur Chanut eut communiqué aux Ambaſſadeurs des deux Couronnes leurs pouvoirs reciproques, les Suedois l'inſtruiſirent des obſervations qu'ils avoient faites ſur ceux des Polonnois, dans leſquelles il n'y avoit rien d'important, qui put arreſter; mais à quelques jours de là, ſur ce qu'il leur dit qu'à ſon ſens il manquoit peu de choſes pour la ſatisfaction de la Suede en ceux de Pologne, & que ce qui y manquoit ſe pouvoit facilement ſuppleer par les moyens que l'on avoit déja aggréez, que cela eſtant il faloit entrer en matiere; mais il ſe trouva fort eſloigné de ſes eſperances: car les Suedois entendoient auparavant que de faire aucune choſe, ni eſcouter aucune propoſition, que les pouvoirs ſeroient eſchangez, & qu'ils auroient en leurs mains ceux des Polonnois, à qui ils offroient de délivrer les leurs: Les Polonnois croyoient que c'eſtoit aſſez d'avoir montré qu'ils avoient un pouvoir legitime, dans lequel le tiltre de Roy de Pologne eſtoit reſerré ſous des abbreviations, pour ne choquer

quer point les Suedois, qui ne pouvoient 1652.
souffrir qu'il se dist Roy de Suede, & ils Dec.
protestèrent qu'ils ne le remettoient point entre les mains des Suedois, qu'en cas qu'il y eust un Traité de Paix conclud, & signé, il estoit à craindre qu'ils n'y pussent estre persuadez; & les Suedois de leur costé estoient si fermes à ne point traiter autrement, qu'il y avoit toutes les apparences d'une rupture: car ces derniers avoient des instructions si bornées, & le Chancelier Oxenstiern, qui avoit de l'adversion, & du mespris pour les Polonnois, & qui en fait de negociations estoit tres-resserré, desapprouvoit si hautement ce qu'on avoit fait en l'Assemblée de l'année precedente, que les Ambassadeurs Suedois, qui estoient alors à Lubek, auroient bien voulu s'ils avoient pû adjuster quelque chose à la dureté de leurs ordres, de peur de tomber sous sa censure. Le sieur Chanut avoit trouvé un expedient ce sembloit pour les accommoder, sçavoir de mettre de part & d'autre les pouvoirs entre les mains des Mediateurs, jusques à la conclusion du Traité, & il y avoit lieu d'esperer que les Polonnois, quoy qu'ils se fissent fort prier pour se rendre auroient aggrée cette proposition; mais les Suedois tesmoignoient tant d'opiniâtreté, qu'il estoit à croire qu'ils ne s'y rangeroient pas, & qu'ils voudroient faire un essay en ce point, de ce que les Polonnois estoient capables de leur relascher pour avoir la Paix,

la

1652. Dec. la propoſition des Suedois eſtoit plus dure, & la reſiſtance des Polonnois parroiſſoit mieux fondée; parce qu'encore que ce fuſt l'otdinaire d'eſchanger les pouvoits au commencement de la Negociation, cette regle generale ne pouvoit avoir lieu en cette rencontre, où l'on vouloit diſputer du tiltre, & des qualitez que les parties prenoient dans les pouvoirs: Les Polonnois avoient en leur faveur l'exemple du dernier Traité, où ils furent depoſez entre les mains des Mediateurs, & delivrez apres la concluſion de la Treve, & bien que le ſieur Chanut n'eſperaſt pas de réduire les Suedois, parce qu'ils avoient cet ordre precis dans leurs inſtructions, & qu'il prevoyoit que la Suede ne ſe vouloit reſoudre à traiter de la Paix, qu'apres avoir fait cette eſpreuve de la patience des Polonnois, qui feroit voir qu'ils eſtoient reſolus à toutes conditions, pour avoir la Paix, s'ils ſe laiſſoient vaincre en cette conteſtation, qui les touchoit juſques au cœur, il ne laiſſa pas neantmoins de faire pour cela ſes derniers efforts.

Mais parmy ces conteſtations il arriva un advis que les Ambaſſadeurs de Brandebourg eſtoient partis de Koningsberg, & devoient arriver dans peu de jours à Lubek: Cette nouvelle fit penſer le ſieur Chanut de plus prés aux inconveniens de leur conteſtation avec l'Ambaſſedeur de Veniſe; il eſtoit ſeul à ſoûtenir le choc: car les Eſtats des Provinces-Unies, quoy qu'ils promiſſent, ne ſe hâtoient

toient pas d'envoyer leurs Miniſtres, & ſem- 1652.
bloient ſur le debat avec l'Electeur de Bran- *Dec.*
debourg, dont les Ambaſſadeurs venoient au nombre de trois, & entr'eux un nommé Ouverbrek, qui avoit long-temps ſervi ſon Maiſtre en la Cour de Pologne, homme, à ce qu'on diſoit, altier & intriguant, il leur auroit eſté facile de fortifier leur ſuite, pour eſtre plus forts que le ſieur Morozini, en cas de voye de fait: car ils eſtoient dans une Ville Allemande, qui devoit plûtoſt favoriſer ſa Nation, que l'Italienne, principalement eſtant aſſez voiſine des Eſtats de l'Electeur de Brandebourg, on craignoit que ces Ambaſſadeurs ne fuſſent partis en reſolution de prendre la main ſur celuy de Venize, de quelque maniere que ce puſt eſtre, dont il pouvoit arriver des ſuites funeſtes, l'occaſion en auroit eſté inévitable, ſi on ſe fuſt aſſemblé pour les Conferences dans la Maiſon de Ville, comme il avoit eſté concerté ſur l'inſtance des Polonnois, qui affectoient les choſes d'eſclat, & de faſte, car à l'entrée à la ſeance, & à la ſortie de cette Maiſon de Ville, ou tel autre lieu qu'on auroit pû choiſir pour la Conference publique, la conteſtation auroit eſclaté, & ſe ſeroit vuidée par la force, en quoy la partie qui auroit eu du pire auroit receu un affront ſignalé, toute l'Aſſemblée un grand ſcandale, & ſans doute une telle violence ne ſe ſeroit pû paſſer aux yeux d'un Ambaſſadeur du Roy de France, que le reſpect dû à ſa Majeſté

1652. *Dec.* Majeſté ne fuſt un peu bleſſé: On diſoit que ces trois Ambaſſadeurs de l'Electeur de Brandebourg venoient à grand eſquipage, & qu'ils avoient cent chevaux avec eux, cela donnoit une inquietude eſtrange au ſieur Morozini, qui apprehendoit tellement que les moyens d'accommodement, qui ſe pourroient trouver approchaſſent trop prés de l'égalité que rien ne le contentoit; cependant il travailloit de concert avec le ſieur Chanut, qui contribuoit ſans luy dire à ce que les parties luy rendiſſent des honneurs, à quoy elles ne penſoient pas, & qu'il croyoit luy eſtre deus, voulant luy procurer toute ſorte de ſatisfaction, mais tout luy faiſoit ombrage, car il prenoit aiſement feu ſur ces points de ceremonies.

1653. *Janv.* Pour eſviter tant d'inconveniens le ſieur Chanut ne trouva point d'autre remede, que de détourner les parties de la reſolution qu'elles avoient priſe, de conferer en Aſſemblées publiques: Il leur en dit de ſi fortes raiſons, ſans toutesfois parler de la conteſtation entre Venize & Brandebourg, dont il ſe donna bien de garde de leur faire aucune mention, qu'il obtint des Suedois, & du Chef de la Legation Polonnoiſe, de traiter comme ils avoient commencé, les parties allant en ſon logis le trouver, & les Mediateurs les allans voir quelquesfois à retour, il n'y eut que les trois autres Ambaſſadeurs Polonnois, qui perſiſterent à trouver la forme d'une Aſſemblée

blée publique plus majeſtueuſe, ils vou- 1653.
loient eſtre veus, & craignoient de paſſer *Janv.*
pour le conſeil ſeulement du premier, mais le ſieur Chanut eſpera que quand il les auroit veus en particulier, il les ameneroit à ſon ſentiment, & il reſolut, s'ils ne venoient de gré de les y forcer: car il luy ſembloit abſolument neceſſaire de prevenir ce grand debat entre Venize & Brandebourg; il eſt vray que ce remede n'oſtoit pas toutes les difficultez qui pouvoient arriver dans la ſuite; mais c'eſtoit beaucoup gagner que de retrancher les Aſſemblées ſolemnelles, car on pouvoit plus aiſément éviter les rencontres des deux Ambaſſadeurs dans les Conferences chez les Mediateurs, puiſqu'elles ſeroient particulieres avec luy. Il reconnoiſſoit auſſi que par ce moyen il ſe chargeoit non ſeulement d'un grand travail, mais de pluſieurs occaſions de plaintes de part & d'autre, chacune pretendant qu'il rendroit plus de civilité à l'autre, mais ces inconveniens ne lui ſembloient point comparables, à ceux qui pouvoient naiſtre dans une Aſſemblée publique, & il s'en démeſla de ſorte qu'on ne peut dire avec raiſon que ſa conduite ait ſervi à faire aucun prejugé en leur queſtion. Les Suedois ne paroiſſoient pas fort contens de l'arrivée des Miniſtres de Brandebourg qu'ils croyoient ſe devoir intereſſer en faveur des Polonnois pour pluſieurs raiſons, mais principalement, parce que les differends qu'ils avoient avec l'Electeur

1653. Janv. éteur n'eſtoient pas terminez, & que ce Prince teſmoignoit aſſez ouvertement qu'il eſtoit tres-mal ſatisfait d'eux, auſſi n'eſtoient ils pas plus contens de luy.

Apres que la Reine de Suede eut donné au Comte Magnus la Charge de grand Treſorier, on dit qu'au premier jour on donneroit au Prince Adolphe celle de grand Maiſtre de la Maiſon de la Reine, dont le Comte Magnus ſe deffaiſoit. Mais quoy que la Reine eut honoré ce Comte de cette grande Charge, il parut peu de jours apres fort décheu de la haute faveur où il eſtoit, il ne voyoit plus la Reine que fort rarement, & l'on tenoit qu'il eſtoit plus malade de ſa diſgrace, que de ſa fiévre, de laquelle il n'y avoit gueres d'apparence qu'il gueriſt avant l'Eſté, il vouloit ſe retirer de la Cour, & aller ſur ſes biens, ne pouvant ſouffrir la faveur du ſieur Bourdelot, qui à la verité eſtoit fort grande, & la Reine faiſoit peu de choſes ſans les luy communiquer, ce qui donna une extréme jalouſie à tous les Grands du Royaume, qui reſolurent de le perdre, & de s'en deffaire, & ſans un tres grand bon-heur il ne ſeroit pas échapé de leurs mains, en ſorte qu'il n'oſoit preſque ſortir que bien accompagné; Les Grands ſe plaignoient tous qu'il leur oſtoit la ſatisfaction de voir leur Reine, & de l'approcher; il eſt vray qu'en ce temps-là ſa Majeſté ſe montroit fort rarement, elle ne mangeoit preſque plus en public; & ſes ennemis firent courir

courir le bruit que tous les changemens qui se faisoient tous les jours dans la Maison de la Reine estoient de son invention: Les Medecins jaloux de la creance que la Reine avoit en luy, disoient qu'il ne connoissoit rien en la Medecine, qu'il avoit tué tous les Senateurs qu'il avoit traitez pendant leur maladie; La Noblesse mesme prevenue par ces gens-là, supplia la Reine de l'éloigner d'auprés d'elle, & de ne pas commettre sa santé entre les mains d'un homme qui n'estoit nullement Medecin, & il y avoit à apprehender que cela ne produisist quelque desordre en cet Estat: car sa Majesté avoit une si grande opinion de son sçavoir, qu'elle le consideroit comme le premier homme du siecle, non seulement en Medecine, mais aussi en toute autre science, & on prevoyoit qu'elle ne ployeroit pas aisément à la passion des siens, qui estoit extréme. On avoit persuadé si fortement au Comte Magnus que Bourdelot estoit cause de sa disgrace, & aux Grands de la froideur que la Reine avoit pour eux, que le Comte s'en estant plaint à la Reine sa Majesté luy dit qu'elle ne le croyoit pas, & par hazard Boudelot s'estant rencontré alors auprés d'elle, il dit à sa Majesté qu'il sçavoit bien qu'il avoit beaucoup d'ennemis en sa Cour, qui taschoient de le ruiner auprés des plus Puissans, & qu'il ne se trouveroit jamais qu'il eut parlé de qui que ce soit; le 1653. Janv.

Comte

1653. *Janv.* Comte Magnus en ayant voulu citer deux témoins, ils n'oſerent en preſence de la Reine ſoûtenir à Bourdelot ce qu'ils luy impoſoient, & la Reine les ayant traitez d'impoſteurs en preſence du Comte, elle leur deffendit de ſe plus preſenter devant elle, ils eſtoient tous François, & Creatures de ce Comte. Depuis ce temps-là l'eſtime, & l'affection que ſa Majeſté avoit pour ce Comte diminüa toûjours, & il reſolut d'aller paſſer ſon chagrin dans une maiſon qu'il avoit à ſept ou huit lieuës de Stokolm; mais Bourdelot apprehendant qu'on ne luy attribuaſt encore cet éloignement, & qu'il ne fiſt encore parler ſes ennemis, porta la Reine à luy refuſer la permiſſion qu'il luy en demanda, & elle pretexta ſon refus, ſur ce qu'apres les Feſtes on luy devoit donner les lettres de proviſion de Grand Treſorier, dont il n'avoit encore fait aucune fonction que par commiſſion.

Sur cela un des Confidens du Comte Magnus rendit viſite au ſieur Picques, & apres quelque complimens, & quelques diſcours ſur les affaires generales, il luy demanda s'il n'y avoit point moyen de tirer Bourdelot hors de Suede, & de le faire rappeller par le Roy, ſous promeſſe de quelque grand employ; qu'on rendroit en cela un ſervice ſignalé à la Suede, ſi on en pouvoit oſter cet homme, que l'on craignoit qui ne fuſt cauſe de quelque deſordre. Ce Reſident connut bien que

que cette penſée ne venoit pas de celuy qui parloit, mais du Comte, & des autres Grands, qui avoient une jalouſie mortelle contre Bourdelot, c'eſt pourquoy il luy dit, qu'il y voyoit beaucoup de difficulté, la Reine de Suede l'eſtimant & protegeant au point qu'elle faiſoit, que le Roy aimoit trop la Reine pour la vouloir priver d'un homme, qu'elle jugeoit luy eſtre ſi neceſſaire à la conſervation de ſa ſanté, outre que de l'eſprit dont eſtoit Bourdelot, il ſe prevaudroit extremement auprés de la Reine de ces recherches, & braveroit toute la Cour, qui auroit conceu une ſi mauvaiſe opinion de luy, par une ſi avantageuſe, & ſi grande, comme ſeroit celle que l'on feroit paroiſtre avoir de luy en France. Il eſt vray qu'il eſtoit tellement preoccupé de ſa bonne fortune, qu'il mépriſoit tous les avertiſſemens qu'on luy donnoit, & il diſoit à tous ceux qui luy en parloient, que les envieux de ſa faveur faiſoient courir ces bruits, mais qu'il en joüiroit tant qu'il pourroit, ſans ſe mettre beaucoup en peine de ſes ennemis, & il ſe vantoit d'eſtre plus en eſtat de leur nuire, qu'eux de luy faire du mal. Cette maniere d'agir alienoit fort de la France l'affection des Grands, & de tous les Suedois, qui en eſtoient jaloux, & qui ſe plaignoient que l'on ne voyoit plus auprés de la Reine que des François, qui occupoient tout le Château, & gouvernoient la Maiſon de la Reine. 1653. Janv.

Ce que la France avoit à apprehender eſtoit

1653. Janv. eſtoit les longues Conferences qu'il avoit avec l'Envoyé d'Eſpagne, & le Grand Maiſtre Ulfeld, & il eſtoit à craindre qu'il ſe laiſſaſt gagner à Pimentel, pour ſuggerer à la Reine de Suede des penſées contre la France; car on le ſoupçonnoit déja d'eſtre partizan du Prince de Condé, & d'en recevoir ſouvent des lettres, & de Madame la Princeſſe ſa femme; & le Reſident de France s'eſtoit apperceu que depuis quelque temps, quoy que la Reine de Suede parlât de leurs Majeſtez avec beaucoup de reſpect & d'affection, ce n'eſtoit pas avec la meſme chaleur qu'elle avoit accoûtumé: car ces trois perſonnes obſedoient ſon eſprit, & s'efforçoient chacune par ſes ſoins de la ſeparer de la France; mais cette Princeſſe eſtoit trop éclairée, & ſes Miniſtres auſſi, pour jamais rien faire de ſemblable; ce n'eſtoit pas que depuis que le Prince de Condé, pour lequel elle avoit toûjours une eſtime, & une affection tres-grande, s'eſtoit donné à l'Eſpagne, elle n'eût pris beaucoup de bonne volonté pour cette Nation-là, de ce qu'elle l'aſſiſtoit ſi genereuſement, & que le Chancelier Oxenſtiern, qui deſiroit l'établiſſement du Commerce d'Eſpagne, n'inclinât à traiter avec eux. Mais les Eſpagnols vouloient, que non ſeulement ils ſe retiraſſent de noſtre alliance, mais auſſi qu'ils ſe declaraſſent nos ennemis; ce que la Reine, & tous les Grands refuſerent de faire, & cette Princeſſe aſſeura le ſieur Picques qu'elle ne le feroit jamais.

Ce

Ce qui fit ſoupçonner Bourdelot d'eſtre dans les intereſts du Prince de Condé, fut le different qu'il eut avec le ſieur Naudé, qui avoit eſté Bibliothequaire du Cardinal Mazarini; ces deux perſonnes; qui pretendoient tous deux paſſer pour les plus habiles, ne ſe pouvoient ſouffrir, & on attribua la diſgrace de Naudé à la jalouſie de Bourdelot, & qu'il avoit porté la Reine à luy donner ſon congé, pour n'avoir point de concurrent en la Cour. Il n'y avoit que la reünion en France, qui pût faire arreſter en Suede ſa reputation & ſon amitié, & à ſes Ennemis ce que pouvoit la France, quand elle eſtoit bien unie en elle meſme. 1653. Janv.

Alors le Vice-Chancelier de Pologne voyant beaucoup de refroidiſſement en Suede, pour ſon rétabliſſement en Pologne, & que ſi le Roy n'y conſentoit de bon gré, il n'y avoit preſque plus lieu d'eſperer de la Reine de Suede l'aſſiſtance qu'elle luy avoit promiſe, ſa Majeſté ayant tourné toutes ſes penſées vers le Dannemark, & que le Grand Maiſtre Ulfeld avoit détourné par ſes offres d'argent, & par ſes fortes perſuaſions de la facilité qu'il y auroit à faire cette Conqueſte, les bonnes diſpoſitions où eſtoit ſa Majeſté pour luy contre la Pologne, le Vice-Chancelier penſa que faiſant avertir le Roy de Dannemark du deſſein que cette Cour avoit contre luy, il mettroit ſon Royaume en un eſtat tel que la Reine de Suede, ne voyant plus d'ap-

1653. Janv. parence à mettre en effet les grands projets du Grand Maiſtre Ulfeld, tourneroit ſes penſées vers la Pologne, & y employeroit ſes armes: Il vid à cet effet le Reſident de Dannemark, & luy découvrit tout ce qui avoit eſté traité en Suede au prejudice de ſon Maiſtre, où il avoit aſſiſté luy-meſme, luy confirmant les offres d'argent qu'Ulfeld avoit faites à la Reine, les intelligences, & les addreſſes qu'il avoit données, des places, ports, & avenuës qui eſtoient aiſées, & faciles, pour faire deſcente en Dannemark, & en Norvegue, & meſme il l'aſſeura que l'Envoyé d'Eſpagne avoit part à ces conſeils, & qu'il promettoit de la part de ſon Maiſtre de faire un Traité de garentie avec la Suede, pour les Provinces qu'elle poſſedoit en Allemagne, & meſme offroit pour cette guerre un million de riſchedales, en cas que cette Couronne fiſt alliance avec l'Angleterre, & qu'elle abandonnaſt la Hollande. Le Reſident de Dannemark depeſcha auſſi-toſt un Courrier pour donner une exacte information au Roy ſon Maiſtre de cette negociation, & il eſperoit qu'au Printemps le Dannemark ſeroit en eſtat de ne point craindre la Suede, ni l'Angleterre; Il diſoit que la Norvegue devoit fournir trente Vaiſſeaux de guerre, & le Dannemark vingt, & qu'il y avoit dans le païs plus de trente-cinq mille hommes de pied. Il dit en grand ſecret au Reſident de France que le Roy ſon Maiſtre avoit promis aux Hollandois,

dois, qu'il ne relaſcheroit point les Vaiſſeaux Anglois qu'il avoit arreſtez au Zund, & que s'ils vouloient patienter juſques au Printemps il leur donnoit ſa parole; que ſi la Paix n'eſtoit faite, il ſe declareroit ſans manquer pour eux, mais qu'il eſtoit à propos de tenir cette reſolution fort ſecrette, afin de deſcouvrir auparavant s'il eſtoit poſſible les intentions de la Suede, qui differoit auſſi de ſon coſté de ſe declarer, juſques à ce que le Dannemark eut pris parti. 1653. Janv.

Ce meſme Reſident dit à celuy de France, que les Eſtats Generaux voyant le peu d'inclination que la Suede avoit de les aſſiſter contre les Anglois, & que les Suedois s'offroient de s'employer pour un accommodement, les Hollandois avoient reſolu d'accepter leur mediation, en cas que le Roy de Dannemark y conſentiſt, & qu'il y fuſt admis, afin de luy donner des marques de confiance, ils ne vouloient rien faire en cela que ſuivant ſes intentions; qu'ils luy avoient envoyé leur réponſe en blanc, pour la remplir ainſi qu'il jugeroit à propos: Cela eſtoit tenu fort ſecret, les uns ni les autres ne voulant pas, que la Suede connut cette parfaite intelligence qui eſtoit entr'eux, dont elle auroit eu ſans doute jalouſie.

Le Roy de Dannemark eſcrivit à la Reine de Suede, & ſon Senat à celuy de cette Princeſſe touchant la protection que l'on donnoit dans le Royaume au Grand Maiſtre Ulfeld,

1653. Janv. pour ſçavoir ſi on la luy vouloit continuer, & de quelle façon, afin que l'on ſceuſt en Dannemark, s'il arrivoit un jour que quelque Seigneur Suedois s'y refugiaſt, comme on en devroit uſer, pour ne rien faire que de conforme à la conduite de la Suede à l'eſgard du Dannemark. On fut long-temps ſans reſpondre à ces lettres, & il ſembloit que le Reſident ne s'en miſt pas beaucoup en peine, & il ne preſſoit point ſes reſponſes, croyant qu'il ſuffiſoit que l'on fuſt averty en Suede, que de la meſme façon que les Danois fugitifs ſeroient traitez en Suede, on traiteroit les Suedois qui ſe refugiroient en Dannemark.

Cependant on arreſta en France le Cardinal de Retz, & le Roy donna ordre à ſon Reſident, qui eſtoit en Suede, de donner part à la Reine des motifs qui l'avoient porté à s'aſſeurer de cette Eminence; Elle approuva fort cette action, & elle eſperoit qu'elle contribuëroit beaucoup au rétabliſſement de l'autorité royale, & meſme à l'accommodement du Prince de Condé, qui apprehendant l'ambition, & les artifices de ce Prelat, ne feroit plus de difficulté, puiſqu'il eſtoit arreſté en lieu, d'où il ne luy pouvoit plus nuire, d'avoir recours à la bonté du Roy, & de rentrer dans ſon devoir; la Reine le ſouhaitta avec beaucoup de paſſion, non ſeulement pour l'eſtime, & l'affection qu'elle avoit pour ce Prince, qu'elle ne pouvoit deſavouër à cauſe de ſes grandes qualitez, quoy qu'elle deſa-

voüât

voüât hautement ce qu'il fait au jourd'huy, mais pour le revoir dans les bonnes graces de leurs Majeſtez, & par là reünir la Maiſon Royale, d'où elle croyoit que dependoit le repos, & la proſperité de la France. 1653. Janv.

Le ſieur Piques eſtant à l'Audience de ſa Majeſté, elle luy dit qu'elle avoit offert ſa mediation aux Eſtats Generaux pour leur accommodement avec l'Angleterre, & que les ayant trouvez diſpoſez à la recevoir, elle avoit reſolu d'envoyer au plûtoſt à Londres pour y faire la meſme propoſition, & que s'il plaiſoit au Roy que ſon Miniſtre ſe meſlaſt de ſon accommodement avec cette nouvelle Republique, quand il ſeroit en Angleterre, elle luy donneroit ordre d'y travailler, & de s'y conduire ſelon les intentions de ſa Majeſté. Le ſieur Piques luy répondit par un remerciement de la part du Roy pour la continuation de ſon amitié envers luy & ſon Royaume, que ſa Majeſté eſtant pleinement perſuadée de l'affection eſtroite qu'il y avoit entr'elles avoit jugé inutile de demander ces ordres, pour celuy qu'elle envoyeroit en Angleterre, ne doutant pas qu'il s'y trouveroit tout diſpoſé, & qu'il en ſeroit fait mention dans ſon inſtruction. La Reine parut fort touchée de la confiance que ſa Majeſté teſmoignoit avoir en ſon amitié, & dit à ce Reſident que le Roy n'y ſeroit jamais trompé, & qu'elle rechercheroit toûjours les occaſions de luy en donner des marques, & qu'elle avoit autant de paſſion

1653. Janv. pour la grandeur de la France, que pour celle de ſon propre Royaume.

L'Envoyé de Hollande neantmoins, que ce Reſident vit enſuite de cette Audience, luy dit qu'il n'avoit pas demandé formellement à la Reine qu'elle s'entremiſt de leur accommodement, ne jugeant pas qu'il fuſt de la reputation des Eſtats Generaux de faire rechercher les Anglois, ni encore temps de traiter avec eux, mais bien de pourſuivre leur progrez, & faire tous les efforts poſſibles pour les reduire à la raiſon; ſur quoy il ſeroit difficile de la leur faire comprendre: Il eſt vray que voyant le peu d'inclination que la Suede avoit de les aſſiſter en cette guerre, quoy qu'elle y fuſt obligée par l'alliance deffenſive, qui eſtoit entre la Suede, & les Eſtats Generaux, ils ne pouvoient refuſer les offres que la Reine faiſoit de s'entremettre de leur Paix avec l'Angleterre, parce qu'il y avoit un article dans le Traité, qui portoit: *Qu'il ſeroit libre à l'Allié d'eſſayer par Ambaſſades, & autres moyens à porter les choſes à un accommodement.* C'eſt pourquoy il avoit dit à la Reine qu'elle pouvoit envoyer en Angleterre, pour ſçavoir leur intention, mais qu'ils la prioient que ce ne fuſt pas de leur part. Que ſi les Anglois eſtoient diſpoſez à la Paix, il faloit que le Roy de Dannemark avec lequel ils avoient un pareil Traité qu'avec la Suede, eut part à la mediation, autrement qu'ils n'y pourroient pas entendre.

Mais

Mais la Reine de Suede ayant eſté avertie du grand armement qui ſe faiſoit en Dannemark, & en Norvegue, tant par mer que par terre, & que le Roy avoit renforcé toutes ſes Garniſons qui eſtoient ſur les Frontieres de Suede, ſur l'avis qu'il avoit eu qu'on formoit en cette Cour là de fort mauvais deſſeins contre luy, & ſon Eſtat La Reine ſur cet advertiſſement dit au Reſident de Dannemark, qu'elle avoit quelque choſe d'importance à luy dire, & pour cela, qu'elle auroit eſté bien aiſe de luy parler en particulier. Elle luy donna enſuite une Audience ſecrette, & luy dit, qu'elle avoit douleur que quelques eſprits ennemis du repos, & de la Paix, & amitié, qui eſtoit entre les deux Royaumes euſſent donné au Roy ſon Maiſtre des deffiances d'elle, qui avoit touſiours eu beaucoup d'eſtime, & d'affection, pour luy, & qu'elle eſtoit preſte de luy en donner des marques, s'il vouloit entrer en une alliance eſtroite avec elle, de quoy elle le prioit luy Reſident d'eſcrire à ſon Roy, & de ſçavoir ſa volonté là deſſus, afin de ne point perdre de temps pour conclure ce Traité, qu'elle affectionnoit fort, pour faire connoiſtre au Roy de Dannemark, combien elle deſiroit de bien vivre avec luy, & de rétablir la ſeureté de la Navigation, troublée par les Anglois. Qu'elle l'aſſeuroit que le Grand Maiſtre Ulfeld ne luy avoit jamais parlé du Roy de Dannemark, qu'avec beaucoup de reſpect, 1653. Juin.

1653. Janv. & qu'elle ne l'auroit pas ſouffert autrement. Qu'elle luy avoüoit qu'elle avoit eſté bien aiſe de s'employer pour le remettre en grace, mais que dans le doute où elle eſtoit, que ſes offices ne fuſſent pas aggreables au Roy ſon Maiſtre, elle s'en eſtoit abſtenuë juſques alors, ne voulant rien faire en cela, ni en toutes autres choſes, que conformement aux intentions de ſa Majeſté Danoiſe, avec laquelle elle vouloit touſiours vivre en parfaite intelligence, & amitié.

Le Reſident de Dannemark, qui eſtoit informé du contraire rendit compte de tout ce diſcours au Roy ſon Maiſtre, & le pria de luy envoyer un projet d'alliance, afin de ſe mieux aſſeurer de l'intention de la Suede, & cependant continuer ſon armement, & ſe mettre en eſtat de n'eſtre point ſurpris, ne pouvant douter, apres ce qu'il avoit découvert, des reſolutions de la Cour de Suede, que la Reine ne luy avoit tenu ce diſcours, que pour porrer le Roy ſon Maiſtre à ceſſer ſes deffiances, & ſes levées, apres tant de belles proteſtations d'amitié, pour pouvoir plus aiſement executer le deſſein qu'on avoit formé de faire la guerre au Dannemark, ſi l'Angleterre avoit de l'avantage ſur la Hollande.

La Reine de Suede cependant fit réponſe à la lettre que le Roy de Dannemark luy avoit eſcrite au ſujet du Grand Maiſtre Ulfeld, qui contenoit en ſubſtance des aſſeurances de la continuation de ſon eſtime, & amitié pour ſa Majeſté

Majeſté Danoiſe : Qu'elle n'avoit pas pû refuſer l'entrée de ſes Eſtats à ce pauvre malheureux ; qu'elle prioit le Roy de croire qu'il ne lui avoit jamais parlé d'affaires, qui concernaſſent ſa perſonne ni ſon Eſtat, & qu'elle ne le conſideroit en ſa Cour, que comme les autres Eſtrangers, qui n'y eſtoient que par curioſité, & non point pour affaires, & qu'elle ne s'entremettroit de ſa reconciliation, qu'au cas que ſa Majeſté Danoiſe l'euſt agreable. 1653. Janv.

Cependant l'Envoyé que la Reine de Suede avoit deſtiné pour l'Angleterre, pour offrir ſa Mediation, ne partoit point, & il y avoit apparence qu'il attendroit l'arrivée des Ambaſſadeurs Extraordinaires de Dannemark, qui devoient, à ce que l'on diſoit, arriver à Stockolm dans trois jours, & qu'ils eſtoient partis de Coppenhaguen il y avoit huit jours. On diſoit que le ſujet de cette Legation eſtoit pour tirer une declaration de la Reine de Suede de ſes intentions ſur la guerre preſente entre les Eſtats Generaux, & la nouvelle Republique d'Angleterre, afin que ſi elle eſtoit en quelque diſpoſition d'aſſiſter les Hollandois, elle s'y portaſt d'autant plus volontiers, que le Dannemark eſtoit preſt de s'y engager, & d'entrer en une plus eſtroite alliance avec la Suede, que celle qui eſtoit entre ces deux Couronnes, pour joindre leurs forces enſemble contre les Anglois, pour le reſtabliſſement de la liberté de la Mer ; & s'ils voyoient que la Suede inclinaſt du coſté d'Angleterre, ils

1653. Janv. avoient ordre, non pas de luy declarer la guerre de la part du Roy leur Maiſtre, mais de ſignifier à la Suede de ne point envoyer de Marchandiſes de contrebandes à leurs Ennemis, autrement qu'ils ſeroient obligez, ſelon qu'il ſe pratique en la guerre, d'arreſter les Vaiſſeaux Suedois qui en ſeroient chargez pour aller en Angleterre.

Le bruit courut enſuite, que ſi la Reine de Suede continuoit dans le deſſein d'offrir aux deux Republiques ſa Mediation, que les Hollandois ne l'accepteroient jamais que le Dannemark n'y fuſt compris, & adjoint aux Suedois, ce qui n'eſtoient pas probable que l'on deût accepter en Suede, où l'on avoit une ſi forte haine contre les Danois, que l'on ne doutoit pas que l'on ne fiſt tout ce que l'on pourroit, pour n'eſtre point obligé de ſe joindre à eux, ni en cette guerre, ni en cette Mediation. La Reine de Suede en ce temps-là ayant fait le Mareſchal Wrangel Vice-Admiral du Royaume, il viſita la Flotte qui eſtoit au Port de Stockolm, pour donner les ordres à ſon équipage, afin qu'elle put ſortir en Mer, s'il eſtoit neceſſaire, à l'ouverture des eaux.

Il arriva nouvelles en ce temps-là à Lubek, que le Roy avoit fait arreſter le Cardinal de Retz, tout le monde diſoit que c'eſtoit un coup dont on ne connoiſſoit peut-eſtre pas aſſez les bonnes conſequences, parce qu'à peine ſe pourroit-on imaginer les maux que ſa

ſa conduite avoit cauſez à la France, qu'ainſi c'eſtoit une action de pure juſtice, & qu'ayant extorqué à l'autorité royale l'évaſion de trois Grands Priſonniers, il eſtoit eſquitable qu'alors il gardaſt priſon, & que quelques exemples de cette nature reſtabliroient plus le pouvoir du Gouvernement, que cent indignes diſtributions de Dignitez, & de Benefices. 1653. Janv.

On eſcrivoit au meſme temps d'Allemagne, qu'il eſtoit incroyable avec quelles baſſeſſes les Electeurs s'eſtoient ſoumis à toutes les volontez de l'Empereur en une entreveuë qu'ils avoient euë à Prague, que l'Electeur de Brandebourg entre autres complimens lui avoit dit, qu'il avoit grand regret, de n'avoir pas pluſtoſt connu ſes juſtes intentions, qu'il ne s'en departiroit jamais, & qu'il employeroit toutes ſes forces, & hazarderoit tous ſes Eſtats pour le ſervir au deſſein de chaſſer touts les Eſtrangers d'Allemagne; que l'Electeur de Saxe avoit dit, qu'il eſtoit trop vieil pour changer de Religion, mais que pour teſmoigner d'autant mieux ſa conjonction à l'Empire, & à la Maiſon d'Auſtriche, il feroit que ſon fils aiſné le Prince Electoral ſe rendit Catholique, mais le plus faſcheux eſtoit que le ſieur d'Avaugour avoit eſcrit que l'Ambaſſadeur de Suede n'avoit point eu Audience de l'Empereur, & qu'il avoit ordre de la Reine ſa Maiſtreſſe de ſe retirer, & tout le monde diſoit que cela devoit bien deſabuſer

1653. *Janv.* cette Princeſſe des cajoleries, que lui faiſoit Pimentel Envoyé d'Eſpagne.

Les Villes Anſeatiques furent en ce temps-là fort ſurpriſes de ce que les Hollandois arreſtoient leurs Navires, elles crurent que les Eſtats des Provinces-Unies ne pouvant continuer le Commerce commodement pendant la guerre avec les Anglois, ne vouloient pas permettre aux autres d'en profiter durant ce deſordre, de peur qu'ils ne s'en remiſſent en poſſeſſion, & l'on ſe plaignoit de Suede que le fer, & le cuivre demeuroient ſur les Ports, & que leurs Taules, & Doüanes, qui faiſoient le plus clair revenu de la Reine ne produiſoient pas la moitié de l'ordinaire.

Il courut alors un bruit, que la Suede s'engageroit à une Ligue offenſive, & deffenſive avec l'Angleterre; les Danois qui l'apprehendoient, publioient qu'elle en avoit le deſſein, ils ſe fondoient ſur ce que la Reine de Suede prenoit plaiſir à voir dans ſa Cour les bannis de Pologne, & de Dannemark, & ſur ce que Pimentel lui avoit donné l'envie d'introduire dans ſa maiſon quantité de façons Eſpagnoles; ces nouveautez eſtoient agreables, mais quand il auroit eſté queſtion de reſoudre les affaires des Traitez d'alliance, & de guerre, la Suede auroit regardé ſes intereſts, & ſes forces, & ne ſe ſeroit pas engagée à une confederation ſi eſtroite avec aucune autre Nation que la Françoiſe. Le Chancelier Oxenſtiern l'avoit ſi ſouvent dit pendant les affaires d'Allemagne,

gne, qu'encore que l'alliance de la France fuſt tres-avantageuſe à la Suede, il trouvoit tant d'incommoditez à ces grands engagemens, que hors la France il ne ſeroit jamais d'avis que ſa Maiſtreſſe conſentiſt à ſe geſner par de ſemblables Ligues offenſives, & deffenſives, & il n'eſtoit pas poſſible qu'ils ne tournaſſent les yeux vers la Diette de Ratisbonne, & qu'ils ne remarquaſſent l'adverſion de toute l'Allemagne contre eux. On avoit meſme bien connu à Stokolm, que les Eſpagnols ne vouloient qu'amuſer les Suedois, & que Pimentel ayant pluſieurs fois promis de faire ceſſer les plaintes, qu'il entendoit faire des indignitez, que l'Ambaſſadeur de Suede recevoit à la Cour de l'Empereur, jamais aucun effet n'avoit ſuivi ſes paroles; c'eſt pourquoy le ſieur Chanut, pour perſuader la Reine de ſe porter à l'alliance propoſée avec la France, luy fit rappeler les penſées de la conſervation de ce qu'elle poſſedoit en Allemagne, & lui repreſenta les ſuites incertaines des nouvelles guerres, non ſeulement pour ſon Eſtat, mais pour la ſeureté de ſon propre regne. 1652. Janv.

Les Ambaſſadeurs des Couronnes ne s'eſtant pû accommoder ſur la difficulté que propoſoient les Suedois touchant la communication des pouvoirs, que les Polonnois ne vouloient faire qu'apres la concluſion du Traite, & les deux partis s'opiniaſtrans, à ce qu'ils vouloient les uns & les autres, ils ſe preparerent à ſe retirer, & meſmes prierent le ſieur Chanut

1653. Janv. Chanut d'aviſer aux moyens de le faire de bonne grace, & ſans offenſe; il s'y oppoſa fortement, & le ſieur Moroſini s'eſtant joint à lui, ils leur remontrerent la conſequence d'une rupture ſi precipitée, la difficulté de revenir à un Traité apres la diſſolution de l'aſſemblée; l'eſperance que l'on devoit avoir au temps, & au changement, qui ſurviennent aux affaires, & aux volontez des hommes, l'obligation portée par la convention depoſée entre leurs mains pour la repriſe du Traité; qui portoit que l'Aſſemblée dureroit deux mois, à compter du jour qu'on auroit commencé de traiter, de ſorte qu'il ne leur eſtoit pas loiſible de ſe retirer auparavant que ce terme fut expiré, que cette meſme Convention portoit, qu'apres ce temps de deux mois, s'il ne pouvoit rien faire, les parties ſe pourroient retirer ſans bleſſer la Treve, & cette clauſe eſtant une confirmation de la Treve, il ſembleroit que l'on y dérogeroit, & qu'elle ſeroit bleſſée ſi l'on rompoit la Negociation auparavant les deux mois, dont il reſtoit encore vingt-cinq jours; pendant leſquels les uns & les autres eſcrivant à leurs Maiſtres, ils pourroient avoir des reſponſes, qui les authoriſeroient peut-eſtre d'en paſſer par les accommodemens qu'ils refuſoient. Les Polonnois d'abord ſe laiſſerent perſuader à cette patience; quelque mine que fiſſent les Suedois ils ne s'en éloignoient pas non plus, & comme ils ſe virent preſſez ſur les moyens de parvenir à la Paix, ils

reſ-

reſpondirent, comme s'ils n'avoient pas eu les dernieres reſolutions de leur Maiſtreſſe, en quoy ils pouvoient bien diſſimuler la verité, mais auſſi ils pouvoient dire vray, & quiconque auroit connu la Cour de Suede, ne ſe ſeroit pas eſtonné qu'ils en uſaſſent ainſi. 1653. Janv.

Apres que les Ambaſſadeurs de Brandebourg furent à une lieuë de Lubek, ils ſe trouverent fort empeſchez de leur conduite, les Polonnois, qui avoient ſollicité l'Electeur leur Maiſtre de les envoyer, n'approuvoient pas qu'ils fuſſent venus en ſi grand nombre, ils firent ſonder le ſieur Chanut, pour le perſuader de les traiter tous trois avec pareil titre, & ſeance, mais il le refuſa, & demeura ferme à ne faire rien de plus, que ce qui s'eſtoit pratiqué à Munſter, & à Oſnabrug, & il y avoit pluſieurs exemples, qu'en Pologne, quand il y avoit eu pluſieurs Ambaſſadeurs de Brandebourg, le Roy n'avoit conſideré que le Chef, comme repreſentant l'Electeur.

Mais l'ordre luy eſtant venu de la Cour d'en uſer comme il avoit déja reſolu, ſans plus ni moins; ces Ambaſſadeurs teſmoignerent du déplaiſir de ce qu'on ne les vouloit pas traiter tous d'Excellence, ni leur donner la main dans les viſites, & meſme ils vouloient ſoûtenir ſeuls contre tout le monde, qu'à Oſnabrug, & à Munſter, ils avoient tous eſté traitez avec pareil honneur: Pluſieurs perſonnes s'entremirent auprés du ſieur Chanut de leur part, mais il convainquit tous ces Entremet-

teurs,

1653. Janv. teurs, & leur fit voir la diſpoſition qu'il avoit à traiter ces Ambaſſadeurs avec civilité, & bonne intelligence, en ſorte qu'ils ſemblerent luy donner les mains, & d'autant plus qu'ayant à conteſter avec Venize, & les Eſtats il fraudroit de neceſſité, qu'ils tiraſſent par ſon moyen, toute la ſatisfaction qu'ils avoient à deſirer, afin que la mediation de leur Maiſtre paruſt un peu en cette Aſſemblée, il eſpera de paſſer pour fort accommodant auprés d'eux, quand ils eſprouveroient la dureté du Venitien, & du Hollandois, leſquels s'eſtoient declarez, qu'ils ne les vouloient point viſiter, ni leur donner la main dans leur propre maiſon s'ils en eſtoient viſitez, qui eſtoit à dire le vray, un procedé un peu ruſtique.

Des Conferences ſecretes que la Reine de Suede eut avec les bannis de Pologne, & de Dannemark, & avec Pimentel, depuis que le ſieur Chanut ſe fuſt retiré de Stokolm, firent mal penſer la France, de la diſpoſition de ſon eſprit: car quoy qu'elle euſt touſiours teſmoigné du reſpect pour leurs Majeſtez, & de l'inclination pour leurs affaires, & qu'elle n'euſt eu aucun veritable ſujet de perdre ces bons ſentimens, on doutoit qu'ils fuſſent tels, qu'ils devoient eſtre, & qu'elle n'euſt pû reſiſter aux flatteries d'Eſpagne, aux inſtigations du ſieur Ulfeld, & aux batteries aſſiduës du ſieur Bourdelot, qui luy donnoit de mauvaiſes impreſſions du Gouvernement de France; il y avoit auſſi à craindre que le Chancelier Oxen-

Oxenſtiern, qui s'eſtoit reſolu aux dernieres complaiſances envers ſa Maiſtreſſe, pour introduire le Comte Eric ſon ſecond fils dans le maniement des affaires, & qui n'eſtoit peut-eſtre pas faſché qu'elle ſe broüillaſt, pour la tenir dans la neceſſité de ſe ſervir de ſes conſeils, ne ſe miſt pas fort en peine de ce qui pouvoit arriver à la France en Alſace. On voyoit de plus que depuis la Paix les Suedois avoient ſi fort teſmoigné qu'ils craignoient en rentrer en la guerre, & qu'ils avoient tant ſouffert de rebuts à Vienne, qu'il n'y avoit pas grande utilité, ny grande reputation d'eſtre bien avec eux, la France ſe ſouvenoit qu'au commencement de la Regence, ils avoient abandonné toutes les affaires de l'Empire, pour ſe jetter à l'improviſte ſur le Dannemark, & il eſtoit à croire qu'ils s'imaginoient eſtre aſſez forts pour deffendre leurs Conqueſtes d'Allemagne, ſituées ſur les bords de la Mer Baltique, ou de l'Ocean dont l'abord leur eſtoit toûjours ouvert, & qu'alors ils regardoient ſeulement de quoy ils ſe pourroient avantager ſur leurs Voiſins, de façon que c'eſtoit à elle de penſer à deffendre l'Alſace ſans d'autre aſſiſtance de leur part, que de foibles offices envers l'Empereur, & de faire ſon conte qu'elle ne les attireroit pas à ſon ſecours dans l'Empire, qu'il ne luy en couſtaſt autant ou plus, que lors qu'elle les avoit appellez la premiere fois; mais nonobſtant toutes ces doutes la France reſolut de perſeverer touſiours 1653. Janv.

en

1653. Janv. en la bien-veillance qu'elle avoit teſmoignée à la Suede, parce qu'il lui ſeroit touſiours honneſte de ſe tenir preſte à une nouvelle liaiſon, quand elle ſeroit revenuë des mauvaiſes opinions qu'on luy donnoit de ſa conduite, cependant elle arreſta de pourvoir à la ſeureté de l'Alſace par des moyens plus aſſeurez que l'aſſiſtance des Suedois.

Leurs Ambaſſadeurs à Lubek perſiſtoient touſiours dans leur opiniaſtreté, & demeuroient fermes à ne point paſſer outre, qu'on ne leur euſt communiqué les pouvoirs des Polonnois, ils ne vouloient pas meſme accorder le ſejour, pour quinze ou vingt jours, qu'avec des façons qui laiſſoient quaſi en doute les ſieurs Chanut, & Morozini s'ils y demeureroient, nonobſtant celà ils tenterent un dernier effort pour vaincre la difficulté qui les arreſtoit, le ſieur Leſſenski auroit bien voulu au lieu de s'arreſter à ces Meſſieurs qu'on euſt traité entre luy, le ſieur de Roſenhan, & le ſieur Chanut l'affaire ou fond, & il témoigna de vouloir prendre en l'Ambaſſadeur du Roy les dernieres confiances, le ſieur de Roſenhan ſe tint un peu froid, bien qu'il ne le refuſaſt pas : mais le ſieur Chanut crut qu'il hazarderoit trop avec des perſonnes ſi difficiles de ſe commettre ſeul à une negociation, qui romproit aiſément ſur ſa teſte, & dont on lui donneroit tout le reproche, les autres Mediateurs accuſans ſa conduite, pour la jalouſie qu'ils prendroient de cette entremiſe

miſe couverte ; c'eſt pourquoy il en deſtourna le deſſein, & taſcha de faire aggréer un autre expedient ſur les pouvoirs, afin que ſi l'on traitoit, ce fuſt avec tous les Mediateurs, qui lui aideroient à ſupporter la honte de n'avoir pas réüſſi. 1653. Janv.

Les Ambaſſadeurs de Hollande eſtant arrivez à Lubek, envoyerent deux jours apres avertir tous les Ambaſſadeurs de leur venuë, & celuy qui les vit de leur part leur dit, qu'ils les prioient de ne les point viſiter de trois ou quatre jours, parce que leur maiſon n'eſtoit pas encore preparée pour les recevoir, on trouva ce procedé un peu extraordinaire, ce n'eſtoit pas qu'aucun des Ambaſſadeurs fiſt difficulté de les viſiter, puiſqu'ils eſtoient venu les derniers, & que cette Loy eſtoit eſtablie : mais il leur ſembloit qu'ils ne devoient point eſtre avertis par eux de le faire, en ayant tous uſé autrement ; Car quand ils avoient envoyé faire part de leur arrivée, ils avoient fait dire qu'ils iroient viſiter auſſi-toſt qu'ils ſe ſeroient reconnus en leurs logemens, outre ce procedé ces Ambaſſadeurs de Hollande ne firent donner avis de leur arrivée qu'aux Chefs des Legations Suedoiſe, & Polonnoiſe, & non aux autres, dont les Suedois eſtoient fort offenſez, les Polonnois le diſſimuloient pour les avoir favorables, & en excuſoient la faute, le ſieur Chanut leur voulant rendre ce bon office de les aller voir auſſi toſt, & de leur faire ſentir doucement, qu'il

1653. Janv. qu'il falloit traitter plus civilement avec les autres Ambaſſadeurs, ſi bien que leur ayant dit ce que tous avoient fait, ils envoyerent de nouveau à tous un compliment plus regulier ; car ſans doute les Suedois ne les auroient pas veus autrement.

Le ſieur Piques ayant ordre de faire connoiſtre à la Reine de Suede le peu d'eſtime que les Eſpagnols faiſoient d'elle, & les veritables penſées qu'ils avoient, en lui propoſant le mariage avec le Roy de Hongrie, ſans deſſein pourtant d'en venir à l'effect ; mais ſeulement pour l'engager à une alliance avec la Maiſon d'Autriche au préjudice de la France, & comme le ſieur Chanut avant que de partir pour Lubek l'avoit amplement inſtruit de cette affaire, il en parla à ſa Majeſté, qui fut fort touchée des teſmoignages d'amitié que le Roy lui donnoit en cette rencontre, & priſt grand plaiſir à cette narration, & d'entendre que le Roy eſtoit perſuadé qu'elle eſtoit incapable de ſe laiſſer ſurprendre à de tels artifices, elle chargea ce Reſident de faire ſçavoir au Roy ſon Maiſtre apres ſes tres-humbles remerciemens de ſa part, que juſques alors les Eſpagnols ne lui avoient fait aucune propoſition de mariage, n'y d'alliance avec la Maiſon d'Autriche, que s'ils en avoient l'ordre comme il pouvoit eſtre ; veu ce qu'il lui en diſoit, ils trouveroient qu'elle eſtoit telle que leurs Majeſtez la croyoient, & que bien loin de conſentir jamais

mais a aucun Traité, qui fuſt préjudiciable à la France, elle leur feroit connoiſtre, qu'elle conſideroit le bien de l'Eſtat de la France, comme le ſien propre, & qu'elle n'eſtoit pas ſeulement liée d'amitié avec la perſonne du Roy, mais auſſi avec ſon Royaume, dont les proſperitez la touchoient beaucoup, & qu'elle ne permettroit point qu'on les diminuaſt du coſté de l'Allemagne, tant pour les conſiderations qu'elle lui donnoit, que pour s'aſſeurer par là de la paiſible poſſeſſion des Eſtats, qu'elle tenoit dans l'Empire, qu'elle ſçavoit ne dépendre que de la bonne intelligence des Couronnes, & de la reputation de la France en Allemagne. 1653. Fév.

Quand au mariage avec le Roy de Hongrie, elle advoüoit que le party eſtoit beau, mais qu'apres la reſolution qu'elle avoit priſe, rien n'eſtoit capable de la charmer pour cela, & qu'elle prioit ſa Majeſté d'avoir meilleure opinion d'elle, & de croire que Dieu lui avoit donné aſſez de lumieres, & de force pour reſiſter aux tentations de cette nature. Pour ce qui eſtoit de l'Archiduc, & de Dom Juan d'Autriche, elle dit qu'eile n'y penſeroit que pour s'en rire, tant la propoſition eſtoit ridicule: Mais quand au retardement de l'élection d'un Roy des Romains, elle le trouvoit fort difficile, qu'elle comprenoit fort bien les raiſons de la France, & ſouhaiteroit qu'on pût les faire valoir auprés des Princes d'Allemagne, elle dit à ce Reſident, que ſi le Roy

1653. *Fevr.* Roy de France envoyoit à Ratisbone, peut-eſtre y pourroit on reuſſir, qu'elle envoyeroit ordre à ſes Miniſtres qui y ſeroient, d'y travailler puiſſamment, & de ſe joindre à celuy du Roy pour cela, & pour faire connoiſtre à l'Empereur, qu'elle ne ſouffriroit point qu'il attaquaſt la France ſous quelque pretexte que ce put eſtre dans l'Alſace, & elle fut bien aiſe quand ce Reſident lui dit que le Roy ſon Maiſtre penſoit à envoyer à la Diette generale ce qu'elle jugeoit de la derniere importance.

Dans cette meſme Audiance la Reine dit à ce Reſident, qu'elle voyoit bien qu'il n'y avoit plus rien à faire à l'Aſſemblée de Lubek, puiſque les Polonnois refuſoient une choſe ſi juſte, comme eſtoit celle de mettre leurs pouvoirs entre les mains de ſes Miniſtres, qu'elle eſtoit tres-ſatisfaite de l'Ambaſſadeur du Roy, & qu'encore que la Paix ne ſe fiſt point, elle ne laiſſoit pas d'avoir grande obligation à ſa Majeſté des ſoins, qu'il avoit voulu prendre pour la procurer, & qu'elle eſperoit que ſa Majeſté ſeroit perſuadée qu'il n'avoit pas tenu à elle, qu'elle ne fuſt faite.

La Reine lui dit en ſuite, qu'elle ne trouvoit nullement raiſonnables les pretentions des Ambaſſadeurs de Brandebourg touchant la main, qu'ils pretendoient tous, qu'elle eſtoit du ſentiment de l'Ambaſſadeur de France, qu'il falloit ſuivre en cela, ce qui s'eſtoit fait à Mun-

à Munſter, & à Oſnabrug; & qu'elle ſuivroit l'exemple du Roy envers celuy de Veniſe, à qui il donnoit la premiere place apres les teſtes Couronnées. 1653. Fevr.

La Reine donna ordre à celuy qu'elle deſtinoit pour aller en Angleterre offrir ſa mediation, de paſſer en Hollande, & de diſpoſer les Eſtats Generaux à l'accepter pour Mediateur: Mais il y avoit apparence qu'ils refuſeroient de le faire, juſques à ce qu'ils ſceuſſent, quelle eſtoit l'intention des Anglois; ne voulant pas qu'il fuſt dit, qu'ils avoient recherché la Paix avec cette nouvelle Republique, ſur laquelle ils eſtoient alors en poſſeſſion de remporter de grands avantages, ni que l'on cruſt qu'ils euſſent prié la Reine de Suede de s'en entremettre.

Le Roy ayant commandé au ſieur Piques de taſcher à deſtourner la Suede de faire la guerre au Dannemark, & la divertir d'entrer en ligue avec les Anglois, au préjudice de la France, n'y contre les Eſtats Generaux, ainſi que le bruit en courroit, il priſt occaſion d'en parler au Chancelier dans une Audience où il le convia, & où il fut quatre heures entieres, & où il lui advoüa que les Couronnes avoient intereſt à la conſervation des Eſtats Generaux, & qu'elles ne devoient pas ſouffrir, qu'ils fuſſent abbattus, ny que l'Angleterre ſe rendiſt trop puiſſante, ny trop formidable ſur la Mer, il approuva l'envoy que le Roy vouloit faire à Londres, & dit que ſa Maiſtreſſe avoit

1653. Fevr. avoit auſſi reſolu d'y envoyer bien-toſt pour leur offrir ſa mediation, il lui teſmoigna que la Suede tiendroit à honneur de ſervir le Roy en la pourſuite de la ſatisfaction qu'il demandoit aux Anglois, & que meſme s'il eſtoit beſoin de quelque choſe de plus que des offices pour les y porter, il l'aſſeuroit de la part de ſa Maiſtreſſe, qu'il n'y avoit rien qu'elle ne fiſt pour l'avantage des affaires de la France, & qu'elle feroit touſiours connoiſtre au Roy preferablement à tout autre Prince, combien elle eſtimoit ſon alliance, & deſiroit ſe conſerver ſon amitié.

Mais eſtant tombé ſur l'intereſt des Hollandois, il confeſſa qu'ils n'avoient pas donné aux Couronnes grand ſujet d'en eſtre ſatisfaites, ny de les aſſiſter en la guerre preſente, mais que leur conſervation importoit tellement contre la Maiſon d'Autriche, que la Suede feroit tout ce qu'elle pourroit par offices, & Negociations pour leur obtenir une bonne Paix avec l'Angleterre, eſtant aujourd'huy preſque le ſeul Eſtat, qui puſt s'y entremettre, tous les autres eſtant intereſſez avec la Hollande, ou avec l'Angleterre. Que tous les Princes devoient deſirer cet accommodement pour la ſeureté de la Navigation, & le reſtabliſſement du Commerce, qui eſtoit fort troublé depuis cette guerre.

Cependant l'armement que faiſoit le Dannemark, & l'eſtat conſiderable où le Roy ſe mettoit par les grandes levées qu'il faiſoit faire

re dans ſes Royaumes, firent bien changer les diſpoſitions de la Cour de Suede à ſon égard, on en parloit alors avec eſtime, & reſpect, & l'on teſmoignoit vouloir entrer en alliance avec lui, la Reine le declara au Reſident qui eſtoit auprés d'elle, & lui dit, que ſi ſon Maître vouloit envoyer un Ambaſſadeur en Suede, ce ſeroit une affaire bien-toſt faite : mais il falut ſurſeoir cette negociation, parce que le Reſident de Dannemark fut obligé d'aller au devant de l'Ambaſſadeur extraordinaire qui venoit de Dannemark, & lui devoit eſtre adjoint en ſa Negociation. 1653. *Fév.*

Le Chancelier de Suede dans une autre Conference que le ſieur Piques eut avec lui, tomba d'accord, que tout eſtoit à craindre de la part de la Maiſon d'Autriche, & qu'il n'étoit point ſurpris de ce que l'on voyoit alors dans l'Empire, & le peu de conſideration où eſtoient les Couronnes aupres de l'Empereur, & qu'il l'avoit touſiours predit, que tout ce mal venoit de la precipitation avec laquelle on s'eſtoit porté à faire la Paix, & à licentier les Armées, & que ſi on avoit voulu alors ſuivre ſon ſentiment, les Couronnes ne ſeroient pas à la veille d'eſtre troublées dans la poſſeſſion de ce qu'elles tenoient en Allemagne ; Que tout ce qu'elles pourroient dire à Ratisbone ſeroit foible, & ne ſeroit point conſideré, n'ayant plus d'armées ſur pied pour ſe faire craindre, & ſe faire accorder ce qu'elles demanderoient, & empeſcher les deſſeins

1653. Fevr. de la Maiſon d'Autriche, qu'il avoit une ſenſible douleur de voir les affaires ſi changées, & en ſi pitoyable eſtat, non ſeulement en Allemagne; mais auſſi dans toute l'Europe, il fit en cet endroit-là un grand ſouſpir, & dit qu'il prioit Dieu de le retirer bien-toſt de ce monde, afin qu'il ne fuſt pas preſent lorſque les malheurs dont elles eſtoient menaſſées arriveroient: Ce Reſident lui avoüa que l'on pouvoit traiter les affaires à Nuremberg avec plus de vigueur, & que l'on pouvoit alors prevenir tous les inconveniens, qu'il en apprehendoit, qu'il lui ſembloit pourtant, que le mal n'eſtoit pas devenu incurable, ny tout à fait deſeſperé, & que ſi les Couronnes travailloient à faire connoiſtre à l'Empereur, & aux Princes de l'Empire l'union eſtroite qui eſtoit entre-elles, & qu'à la Diette Imperiale les Miniſtres de France, & de Suede marchaſſent de concert, & fiſſent entendre à l'Aſſemblée qu'elles vouloient l'exacte obſervation de la Paix, & que ſi on les vouloit troubler dans la poſſeſſion de ce qui leur avoit eſté ceddé par la Paix, elles ſeroient engagées ſuivant le Traité de Garentie de s'entreſecourir; Que cette declaration deſtourneroit ſans doute ces malheurs, dont elles eſtoient menaſſées, & leur conſerveroit l'amitié des Princes d'Allemagne, ſans leſquels l'Empereur eſtoit peu à craindre, il luy repeta pluſieurs fois ce diſcours pour le porter à parler du renouvellement d'alliance entre-elles;

les ; mais il ne respondit autre chose sinon, que les Ministres de Suede auroient bien ordre d'entretenir bonne correspondance avec ceux de France à Ratisbone, mais qu'il apprehendoit, que cela n'operast rien, & ce Resident pour luy faire voir le rétablissement des affaires de France, luy donna copie de la lettre du Prince de Condé à Dom Loüis de Haro, de quoy il lui témoigna beaucoup de joye, & fit des souhaits pour la Paix entiere de la France. 1653. Fév.

En ce temps-là le sieur Chanut écrivit au sieur Picques d'informer pleinement la Reine de Suede de l'estat de sa Negociation, pour sçavoir sa derniere intention sur le Traité de Lubek, il demanda l'audience à la Reine, & elle la luy accorda, la Reine apres lui avoir confirmé tout ce que le Chancelier Oxenstiern lui avoit dit de ses sentimens au sujet des Hollandois, & renouvellé ses protestations d'affection pour le Roy, & pour ses affaires, elle lui dit qu'elle voyoit bien que les Polonnois, ne procedoient pas en gens qui vouluſſent sincerement la Paix, & qu'il n'y avoit pas plus à faire cette seconde fois à Lubek, qu'en la premiere, qu'elle ne pouvoit traiter, si les Polonnois ne mettoient premierement és mains de ses Ministres leurs pouvoirs ; & que si le Roy de Pologne desiroit la Paix, comme il lui en avoit fait donner si souvent des asseurances, il ne s'arresteroit pas à cela, & ne refuseroit pas de consentir à sa deman-

1653. *Févr.* de dont il n'y avoit rien de plus juſte. Qu'elle auroit ſouhaité que ſes Ambaſſadeurs ſe fuſſent déja retirez, qu'elle eſtoit neantmoins bien aiſe, qu'ils euſſent donné aux Mediateurs le temps, qu'ils leur avoient demandé, afin que l'on connuſt qu'il ne tenoit pas à elle, que ce grand ouvrage ne s'achevaſt; mais qu'elle leur donneroit ordre de ſe retirer les deux mois eſtant expirez, ſi les Polonnois ne changeoient d'avis, & ne mettoient entre les mains de ſes Miniſtres leurs pleins pouvoirs, ſans entendre à aucun temperament ſur ce point, le jugeant indigne à ſa reputation, & à l'honneur de ſa Couronne, qu'il y avoit encore huit années juſques à la fin de la Treve, & que l'on attendroit juſques à ce temps-là pour traiter, non pas la plume à la main, mais avec l'épée, puiſque les voyes de douceur ne leur plaiſoient pas, & ne ſervoient qu'à les rendre plus fiers, & plus difficiles, & qu'elle connoiſſoit que l'on ne pouvoit tirer d'eux les choſes juſtes, & raiſonnables, que par la force, qu'elle garderoit auſſi religieuſement ce qui reſtoit à expirer de la Treve, qu'elle avoit fait juſques alors, & qu'à moins que les Polonnois ne la rompiſſent elle attendroit patiemment juſques à la fin.

Mais bien que les plus Grands de la Cour de Suede fuſſent jaloux de la faveur de Bourdelot, ils ne laiſſerent pas de lui faire des preſens au premier jour de l'an, à cauſe de la Reine,

Reine, & on disoit qu'il en avoit bien receu pour vingt mille rischedales, aussi connoissoit il bien que ces presens n'estoient pas un effet de l'amitié qu'ils luy portoient, mais des marques de la deference qu'ils avoient pour la Reine, & comme ils la voyoient portée, à vouloir du bien à Bourdelot, ils la vouloient flater sur l'affection qu'elle luy portoit, & il est assez ordinaire à la Cour de faire les empressez auprés de ceux que l'on vaudroit perdre: Les plus sages demeuroient d'accord que ces jalousies ne pouvoient pas long temps durer sans éclater, & sans qu'il y arrivast du desordre, la Reine faisoit une estime prodigieuse de lui, & le croyoit le plus sçavant, & le plus accomply de tous les hommes; mais ses ennemis l'accusoient d'avoir perverty l'esprit de la Reine, & toutes les bonnes dispositions qu'elle avoit pour la Religion Protestante Lutherienne, qu'il avoit des pensées trop particulieres sur le Christianisme, & estoit à apprehender que la Reine, qui sembloit n'approuver déja pas trop la Religion de Suede, ne tournast enfin en ridicule toutes ses maximes, & ses ceremonies, les Grands, & les petits en estoient dans une affliction sensible, & le Clergé, qui craignoit qu'il n'y arrivast quelque desordre dans leur creance resolut de luy en faire des remontrances secretes. 1653. Fevr.

La Reine mere de sa Majesté, Princesse fort pieuse & fort zelée pour sa Religion, ayant

1653. *Fév.* appris le deſſein du Clergé le voulut prevenir, elle crut que la qualité de mere luy donnoit pouvoir de remontrer à la Reine ſa fille l'apprehenſion où eſtoient ſes peuples, & de leur vouloir donner quelque ſatisfaction là deſſus, elle priſt pretexte de luy en parler en luy demandant permiſſion de ſe retirer à Nikoping; mais avant que de s'engager à cette entrepriſe elle conſulta quelques-uns des principaux Senateurs, afin d'avoir leurs avis ſur la conduite qu'elle devoit tenir en cela, le pas eſtoit delicat & gliſſant, mais s'eſtant reſoluë de luy en parler, elle commença ſon diſcours par le peu de plaiſir qu'elle trouvoit à la Cour, & ſur la reſolution qu'elle avoit priſe de ſe retirer à Nikoping, où elle ne trouveroit pas tous les embarras qu'elle avoit à Stokolm; mais avant que de partir elle ſe ſentoit obligée de l'avertir des plaintes que ſes peuples & ſon Clergé faiſoient contre le ſieur Bourdelot, qu'ils apprehendoient qu'il ne luy inſpiraſt quelques maximes contraires à la Religion de ſes peres, & que le Grand Guſtave ſon pere ayant regné ſi glorieuſement dans la Religion Proteſtante de Suede, elle ne la croyoit pas capable de ſe laiſſer gagner à des ſuggeſtions qui n'y fuſſent pas conformes. La Reine l'écouta d'abord fort paiſiblement, mais comme elle vit que ſon ſilence luy donnoit plus de hardieſſe de parler, elle l'interrompit, & lui dit, qu'elle lui eſtoit beaucoup obligée des bons avis qu'elle lui donnoit, mais que

ces

ces matieres estoient trop relevées pour elles, & qu'il les faloit laisser à leurs Prestres. La Reine mere voulut retourner à la charge, mais enfin la Reine luy répondit brusquement ; Qu'elle sçavoit bien que ceux qui l'avoient portée à lui faire ce discours, qu'elle leur apprendroit aussi ce qu'elle estoit, & qu'ils se ressentiroient de leur imprudence, sur cela la Reine sortit, & laissa sa mere qui fondoit en larmes: deux heures apres on l'avertit qu'on ne la pouvoit approcher, ni l'empescher de pleurer ; C'est elle mesme, dit la Reine qui s'est attiré cette mauvaise satisfaction ; toutes fois cinq ou six heures apres ayant appris qu'elle estoit inconsolable, elle en fut touchée, elle la visita sans lui parler de ce qui s'estoit passé, lui fit bon visage, & la carressa, & l'esprit de cette Princesse se remist un peu; mais cela n'empescha pas qu'elle executât la resolution qu'elle avoit faite d'aller à Nikoping. 1653. Fevr.

Cependant l'Envoyé d'Espagne prenoit credit auprés de la Reine, il entroit insensiblement dans sa confidence, & les Suedois qui apprehendoient de donner des sujets de plaintes à la France, murmuroient de voir Pimentel à toute heure aprés de la Reine : car cet Espagnol, soit pour donner de la jalousie à la France, soit pour gagner l'esprit de cette Princesse par ses assiduitez, & ses importunitez, apres les audiences journalieres qu'il en avoit, & sa presence à tous les divertissemens de la

1653. Fevr. Cour, il ſuppoſoit ſouvent d'avoir receu des lettres du Roy d'Eſpagne ſon Maiſtre pour les communiquer à ſa Majeſté, afin d'écarter par ce faux pretexte d'Audience d'auprés de la Reine tous les Miniſtres des autres Princes eſtrangers.

Les Grands conſiderant le procedé extraordinaire de cet Eſpagnol ne pouvoient comprendre où alloit ſon deſſein, ils plaignoient le peu de fermeté de la Reine, & ne lui en oſoient parler, & dans toutes les viſites qu'ils rendoient aux Miniſtres des Princes eſtrangers qui eſtoient en Suede, ils tâchoient adroitement de les porter à s'en plaindre; & jugeant qu'il n'y en avoit pas un plus propre pour cela que le Reſident de France, ils firent ce qu'ils purent pour luy inſinuer ces penſées, mais ce Reſident, qui conſideroit ces privautez, ne pouvoit pourtant s'imaginer qu'apres les aſſeurances que la Reine lui avoit données, de la continuation de ſon affection pour la France, que ces frequentes audiences, & la grande eſtime qu'elle faiſoit de cet Eſpagnol, produiſiſt rien au prejudice de la France: Toutefois comme alors tout eſtoit à craindre, & que la pluſpart des Princes n'ont de l'amitié qu'autant qu'elle leur eſt utile, & profitable, ſe ſentit obligé d'en eſcrire le détail au Comte de Brienne; afin d'apprendre de lui de quelle maniere il avoit à ſe gouverner, dans une Cour, où les Eſtrangers eſtoient menaſſez, d'un eſgorgement, s'ils ne ſe moderoient; il avoit neant-

neantmoins cette consolation que les Grands le voyoient volontiers, & sçavoient bien qu'il n'avoit point de part à tout ce desordre, & qu'il n'estoit point de l'intrigue des autres. 1653. Fevr.

On appriſt enfin les bonnes disposition que les Anglois faisoient paroistre de s'accommoder avec la France, la Reine offroit pour cela ses offices, elle trouvoit que les Hollandois devoient aussi tascher de s'accommoder avec eux, qu'elle estoit tousiours dans la resolution d'envoyer à Londres, si ils y tesmoignoient de l'inclination, pour porter cette nouvelle Republique à s'accommoder avec les Estats Generaux, & accepter pour cela sa mediation, parce que les Estats Generaux ne la vouloient point accepter, que les Anglois ne l'eussent auparavant acceptée. Cependant l'Envoyé de Hollande qui estoit en Suede faisoit ce qu'il pouvoit pour porter la Reine à se declarer pour eux, mais il y trouvoit fort peu de disposition, & la Reine un jour dit franchement au Resident de France qui luy en parloit, que les Anglois ne lui avoient donné aucun sujet de leur declarer la Guerre; au contraire qu'elle avoit tout sujet de se loüer de leur conduite auprés d'elle, & qu'ils avoient religieusement observé les Traittez qu'ils avoient avec elle: mais qu'elle s'employeroit volontiers pour la Paix entre les deux Republiques, on croyoit que c'estoit le principal point de la Negociation des Ambassadeurs Extraordinaires de Dannemark que l'on at-

1653. Fevr. rendoit à Strokolm de jour à autre, & qu'ils avoient ordre de ſolliciter puiſſamment la Negociation de l'Envoyé de Hollande, & de faire tous les efforts poſſibles, pour porter la Reine de Suede, ſi elle ne vouloit point ſatisfaire ouvertement à l'alliance qu'elle avoit avec les Eſtats, au moins d'interdire tout Commerce, & entrée des Ports, & Havres de la Suede aux Anglois; ce qui mettoit en peine le Dannemark eſtoit que le Comte de Ribalede, le Reſident de Suede, & l'Envoyé du Parlement d'Angleterre eſtoient touſiours enſemble, cela leur faiſoit apprehender que ces trois Puiſſances ne ſe joigniſſent enſemble : parce que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne qui eſtoit aupres de l'Empereur, l'avoit diſpoſé à reconnoiſtre cette nouvelle Republique, & à recevoir l'Ambaſſadeur qu'elle avoit deſſein d'envoyer à la Diette.

Le ſieur Piques qui ne cherchoit qu'à deſcouvrir quels eſtoient les veritables ſentimens de la Suede ſur ſes intereſts, & ſur ceux de ſes Alliez, preſſa le ſieur Droſt là-deſſus dans une viſite qu'il lui rendit, & il le trouva d'un autre ſentiment que le Chancelier ſur les affaires d'Allemagne, il ne pouvoit croire que l'Empereur fuſt en eſtat de rien entreprendre contre les Couronnes, ayant aſſez d'occupation contre le Turc, qui le menaſſoit fort apres qu'il auroit fait la Paix avec les Venitiens: Car en ce temps-là le Grand Seigneur meſpri-

meſpriſoit ſi fort les Princes d'Allemagne, qu'il n'y avoit pas lieu de les apprehender, il trouvoit neantmoins fort à propos que le Roy envoyaſt à la Diette de Ratisbonne, & il dit à ce Reſident qu'il n'eſtoit pas encore bien reſolu en Suede, ſi le Comte Oxenſtierns'y rendroit, & que l'on attendoit des lettres de la Cour de l'Empereur pour cela, à cauſe de la difficulté que l'on avoit fait juſques alors à ſa reception, neantmoins que l'Envoyé d'Eſpagne qui eſtoit à Stokolm, aſſeuroit qu'il y ſeroit bien receu, & qu'il auroit ordre d'entretenir bonne correſpondance avec le Miniſtre que le Roy y envoyeroit de ſa part, & d'appuyer les pretentions de la France. 1653. Févr.

Cependant les Ambaſſadeurs Extraordinaires de Dannemark ayant eu leur premiere audiance, ils en demanderent le lendemain une ſecrete qu'on leur accorda, ou ils expoſerent à la Reine tous les points de leur Envoy, la Reine ſouhaitta qu'ils les miſſent par eſcrit, & qu'ils les luy apportaſſent eux-meſmes, ce qu'ils firent le jour ſuivant; apres que la Reine les eut leu, elle leur dit, que ce n'eſtoit pas une affaire à reſoudre ſur le champ, qu'elle leur donneroit ſon Chancelier, & deux autres Senateurs pour en conferer avec eux, & qu'on ne perdroit point de temps pour les expedier promptement, puiſqu'ils le ſouhaittoient ainſi.

Outre la demande ſur le ſujet des Hollandois, ils propoſerent à la Reine le reſtabliſ-

1653. *Fév.* ſement du Roy d'Angleterre, & que ſi la Suede n'avoit pas d'inclination à le favoriſer, qu'au moins elle n'aſſiſtaſt pas la Republique d'Angleterre, & ne traverſaſt point les bonnes diſpoſitions où eſtoient ſes amis d'entreprendre ſa cauſe. Dans la Conference qu'ils eurent avec le Chancelier, il taſcha de leur perſuader l'impoſſibilité qu'il y avoit alors de l'entreprendre, que ce n'eſtoit point aux hommes à prendre connoiſſance de ce qui eſtoit arrivé en Angleterre, qu'elle devoit eſtre reſervée à Dieu ſeul, qui ſçavoit pourquoy il avoit permis ce changement, & que d'un Royaume il en avoit fait une Republique, outre que le Regime preſent eſtoit ſi bien eſtably, qu'il ne voyoit pas d'apparence de pouvoir reüſſir en leur deſſein. Que pour ce qui touchoit la liberté du Commerce, la Reine ſa Maiſtreſſe eſtoit bien reſoluë d'y contribuer de tout ſon poſſible, qu'elle avoit deſſein de s'entremettre de l'accommodement entre la Hollande, & l'Angleterre, qu'elle auroit déja fait partir un Gentilhomme pour aller à Londres offrir ſa Mediation, mais que la nouvelle qu'elle avoit euë qu'ils preparoient une celebre Ambaſſade pour lui envoyer, avoit retardé ſon expedition, & que la Reine avoit jugé à propos de ne le point faire partir, que l'Ambaſſadeur d'Angleterre ne fuſt aupres d'elle pour ſçavoir auparavant le ſujet de ſa Legation.

Les Ambaſſadeurs de Dannemark ayant fait

fait advertir le ſieur Piques de leur arrivée, 1652.
il les viſita le premier ſuivant la couſtume, Février.
& ils lui dirent que leur Maiſtre les avoit chargez de voir le Miniſtre de France qui eſtoit en Suede, de l'aſſeurer de la continuation de la bonne amitié, & alliance, qui eſtoit entre leurs Majeſtez, & leur Roy, & d'entretenir avec lui une bonne correſpondance, ce Reſident leur reſpondit en leur donnant les meſmes aſſeurances de la part du Roy, & leur offrir ſon credit en cette Cour pour le bon ſuccés de leur Negociation.

Mais le ſieur Piques ayant appris que le mariage du Roy de Hongrie eſtoit reſolu avec l'Infante d'Eſpagne, il en parla à la Reine de Suede, & il luy remonſtra ce qui eſtoit à craindre en Allemagne de la reünion de ces deux branches, la Reine l'avoüa, & luy dit, que ſes Miniſtres à Ratisbonne avoient ordre de pratiquer le plus d'Electeurs, & de Princes de l'Empire qu'ils pourroient pour les Couronnes alliées, & que c'eſtoit bien ſon deſſein de contenter l'Electeur de Brandebourg, mais ſelon toute juſtice, & raiſon, mais pour la parenté qui eſtoit entr'eux, qu'elle y faiſoit peu de conſideration.

La Reine mere de la Reine de Suede eſtant arrivée à Nikoping, toute la Nobleſſe l'alla viſiter, mais il paroiſſoit ſur ſon viſage un certain nuage qui témoignoit qu'elle n'eſtoit pas ſatisfaite dans le cœur, & quelques-uns s'eſtant informez de ſes domeſtiques du ſujet

1653. *Fevr.* de ce chagrin, un des ennemis de Bourdelot qui eſtoit domeſtique de cette Princeſſe leur raconta ſon differend avec la Reine ſa fille, & l'attribua à Bourdelot; lequel ayant appris ces mauvais bruits, que l'on ſemoit de luy par toute la Suede, en eut tant de déplaiſir qu'il en tomba malade, & fut au lit l'eſpace de cinq ou ſix jours; la Reine le viſita elle-meſme le ſecond jour, & demeura une heure entiere avec luy, & tous les Grands à l'imitation de la Reine le viſiterent auſſi; la Reine lui promiſt de le bien remettre avec la Reine ſa mere, mais ſes ennemis apres cette faveur publierent qu'il n'eſtoit devenu malade que de la crainte qu'il avoit que la Reine ne luy donnaſt pas ſes Eſtrennes, qu'elle luy avoit promiſes, mais c'eſtoit une penſée bien indigne du cœur de Bourdelot.

Il arriva enſuite une ſeconde difficulté dans la Conference de Lubek, ſur ce que depuis Sigiſmond les Rois de Pologne, entre les petits Eſcuſſons qui ſont au tour de la grande Aigle Polonnoiſe, qui tient le milieu du ſceau du Royaume, dans leſquels ſont les armes des principales Provinces ſoumiſes à la Couronne, en avoit fait mettre un qui portoit trois Couronnes, & l'avoient placé à droit de la Couronne fermée, qui eſt la derniere place, ſi l'on regarde leſdits Eſcuſſons ſuivant l'ordre de l'eſcriture des titres qui eſt autour, cela avoit eſté ſi peu obſervé par les Polonnois meſme, que ſans y prendre garde, parce que dans

dans la petiteſſe de l'Eſcu à peine diſtinguoit- 1653.
on ſi c'eſtoient trois Couronnes ou trois mou- Fevr.
ches, pluſieurs d'entr'eux penſoient que c'eſtoient les armes de quelque Province, & les Suedois, quand ils avoient autresfois receu les actes ſcellez du feu Roy Ladiſlas ne s'en eſtoient pas apperceus, & n'en avoient point fait lever la difficulté, l'impreſſion de ces trois Couronnes ayant peut-eſtre eſté un peu confonduë ſur la cire; mais lorſqu'ils communiquerent leurs pouvoirs en cette derniere Aſſemblée; cela ayant eſté remarqué, les Polonnois dirent conſtamment, & de bonne foy, le croyant ainſi, que ce devoit eſtre l'Eſcu des armes de quelques-unes de leurs Provinces: Mais cette difficulté portée à Stokolm donna occaſion d'y rechercher dans les Archives des anciens ſceaux de Pologne; & ils trouverent qu'en ceux qu'ils avoient des Rois Sigiſmond Auguſte, & Eſtienne Battori, auparavant la race Guſtavienne, cet Eſcu à trois Couronnes ne s'y trouvoit point, & qu'en ſa place eſtoit celuy du Duché de Lithuanie; Les Suedois vouloient un ſceau ſans ces trois Couronnes, & offroient d'attendre qu'on l'allaſt querir en Pologne; mais cette diligence auroit eſté vaine, puiſqu'outre cela ils vouloient que le pouvoir des Ambaſſadeurs Polonnois leur fuſt mis entre les mains avant toutes choſes; à quoy les Polonnois ne pouvoient conſentir.

Les Ambaſſadeurs de Brandebourg voyant qu'on

1653. Fevr. qu'on eſtoit reſolu de traiter avec eux de la meſme maniere qu'on avoit fait à Munſter, & à Oſnabrug, & que l'Ambaſſadeur de France particulierement avoit receu avis du ſieur Braſſet, que le Comte de la Thuillerie eſtant en Hollande en 1648, où il alla quatre Ambaſſadeurs de Brandebourg pour le mariage de ſon Alteſſe Electorale, il n'avoit donné la main chez luy qu'au ſieur Horn Chef de l'Ambaſſade, & l'avoit priſe ſur les trois autres, qui n'en murmurerent point. Ils envoyerent dés le lendemain qu'ils furent arrivez à Lubek donner avis au ſieur Chanut de leur arrivée avec civilité, apres quoy c'eſtoit à luy à les aller viſiter, ainſi qu'il ſe pratique par toute l'Allemagne, & comme tous les Ambaſſadeurs l'avoient pratiqué à Lubek à l'eſgard les uns des autres, mais ayant conſideré qu'ils s'expoſoient ſi franchement à recevoir la viſite, bien qu'ils euſſent auparavant conteſté par leurs amis ſur la forme dont il les devoit recevoir, quand ils la luy rendroient, il penſa qu'ils avoient deſſein de recevoir l'honneur d'eſtre veus, & par l'Ambaſſadeur de France, & par ceux de Suede, & qu'enſuite faiſant demander comment ils les traiteroient, ils ne ſe voudroient pas ſouſmettre à l'uſage eſtably & prendroient occaſion de ſe retirer comme ne pouvans intervenir en un Traité, où le Miniſtre du premier Mediateur, & l'une des parties refuſoient de rendre les honneurs deus à leur Maiſtre; cette iſſuë auroit eſté

ſpecieuſe,

ſpecieuſe, & les auroit deſgagez des autres difficultez qu'ils avoient avec ceux de Venize, & des Eſtats des Païs bas, en quoy la France, & la Suede recevroient une eſpece d'injure leur ayant fait un honneur qu'ils ne leur auroient pas rendu. Pour eſviter qu'ils ne tombaſſent en ce mauvais conſeil, penſant mettre l'intereſt de leur Maiſtre à couvert, le ſieur Chanut pria le ſieur de Canazilles fort connu, & fort familier du ſieur Owerberg Chef de la Legation de Brandebourg, de luy propoſer de ſa part, que pour ne point commettre ſon Maiſtre avec le Roy, il ſeroit à propos de concerter leur conduite commune; qu'il offroit de luy rendre la viſite, & à ſes Collegues, avec tout le reſpect deu à ſon Alteſſe Electorale, pourveu qu'auparavant que de la recevoir, il s'engageaſt de paroles au ſieur Leſſenski Ambaſſadeur de Pologne, que luy, & ſes Collegues la luy rendroient le lendemain en la forme qui s'eſtoit pratiquée à Munſter, que pour luy teſmoigner toute ſorte de facilité, & qu'autant qu'il ſeroit en luy il ſerviroit à la Dignité de ſon Alteſſe Electorale en cette mediation, comme d'un Prince qui avoit touſiours eu grande attache aux intereſts du Roy, il conſentiroit à le viſiter ſeul comme Chef de la Legation, & à n'eſtre auſſi viſité que par luy ſeul, ſans prendre connoiſſance des autres ſes Collegues, & que de meſme il donneroit ſa parole de luy rendre cette viſite quand il l'auroit receuë. La ſurpriſe 1653 Fevr.

1643. Fév. priſe que le ſieur Owerberg teſmoigna quand cette propoſition luy fut faite par le ſieur de Canazilles, & la reponſe qu'il y fit apres avoir pris la nuit pour en conſulter, verifia les conjectures du ſieur Chanut: car il dit qu'il ne pouvoit s'engager à rendre les viſites en cette forme, & pria ledit ſieur de Canazilles de taſcher à luy perſuader, qu'il n'exigeaſt point cette parole de luy, & que pour cette fois ſeulement, & ſans conſequence, il ne s'arreſtaſt point à cette derniere pratique de Munſter, dont ſon Alteſſe Electorale n'avoit point eſté informée. Sur cette réponſe le ſieur Chanut ne le viſita point, il luy envoya faire, & à ſes Collegues un fort honneſte compliment, pour remerciment de celuy qu'il avoit receu à leur arrivée, & il leur fit dire en general qu'il les viſiteroit lorſque cela ſe pourroit faire, ce qu'ils receurent avec beaucoup de civilité. Les Suedois cependant s'eſtoient preparez à la bonne foy de viſiter leſdits Ambaſſadeurs de Brandebourg, & le ſieur Chanut douta long-temps s'il les devoit avertir da la precaution dont il avoit uſé, & ſans doute il ne l'auroit pas fait ſans l'ordre qu'il avoit receu de la Cour, d'empeſcher autant qu'il lui ſeroit poſſible qu'ils ſe brouillaſſent avec ceux de Brandebourg, & de ſervir à leur conciliation: car il eſtoit indubitable que la Reine de Suede auroit tenu pour un affront, que les Miniſtres de ſon Alteſſe Electorale n'euſſent pas rendu aux ſiens la viſite qu'ils auroient receuë

ceuë d'eux, & que le mal ſeroit beaucoup moindre pendant que nul n'eſtoit en avance, dont ils luy en teſmoignerent beaucoup de gré. 1653. Fév.

Enſuite de ce different on remiſt ſur le tapis la propoſition que les Ambaſſadeurs Polonnois avoient déja rejettée, d'envoyer querir un nouveau pouvoir en Pologne; ils ne nioient point que cet Eſcuſſon des trois Couronnes, ne fuſt celuy de Suede, & ſe deffendoient de ce qu'autrefois les Suedois n'y avoient point fait de difficulté dans les ſceaux de Sigiſmond, & d'Uladiſlas, c'eſt pourquoy ils crurent que les Suedois traitans avec cette dureté, & ces recherches exactes, & inoüies teſmoignoient aſſez qu'ils ne vouloient point de Paix, de façon qu'ils ſe reſolvoient à la retraite, & demandoient ſeulement que les Mediateurs pourveuſſent aux moyens de la faire de bonne grace, & ſans offenſe de part ni d'autre. Les Mediateurs en Corps ayant veu les Suedois ſur cette réponſe des Polonnois, les trouverent inflexibles, & ſe retirerent ſans eſperance d'accommodement; mais voyant d'un coſté que les Polonnois ne ſe reſolvoient à la retraite qu'avec deſplaiſir, & d'autre part que dans ces grandes Aſſemblées de tous les Mediateurs avec tous le Miniſtres d'une des parties, les choſes s'y traitoient avec je ne ſçay quelle celebrité qui endurcit les hommes, à ne point relaſcher de ce qu'ils ont une fois advancé, le ſieur Chanut viſita

1653. visita le ſieur de Roſenhan, & teſte à teſte il
Février. l'exorciza, & le vainquit preſque en luy montrant qu'il deſiroit des choſes impoſſibles, qu'il expoſoit la reputation de la Suede à de mauvais jugemens, & perdoit une occaſion que les Suedois n'auroient jamais ſi belle.

Enfin les deux mois qu'on avoit aſſignez pour la negociation, à les compter du jour qu'on auroit commencé à travailler eſtant conſommez, les Polonnois declarerent au ſieur Chanut, & aux autres Mediateurs qu'ils eſtoient preſts à ſe retirer aux termes de la convention pour la repriſe de ce Traité, qui portoit que ſi pendant cet eſpace de deux mois on ne pouvoit venir à une concluſion, il ſeroit loiſible à l'une & à l'autre des parties de ſe retirer *illæſis induciis*, ſauf à reprendre la meſme negociation auparavant que la Treve expiraſt, lorſque les deux Couronnes le jugeroient à propos: Les Ambaſſadeurs de Suede enſuite rapporterent auſſi collegialement à tous les Mediateurs leur derniere réponſe plus dure, & plus eſloignée d'accommodement, qu'ils avoient encore fait; de ſorte qu'il y avoit apparence que ſi les uns, ou les autres ne diſſimuloient profondement, on eſtoit ſur le point de rompre, il ne reſtoit plus qu'à faire en ſorte, que ce fuſt ſans indignation, & ſans offenſe apparente; mais les Polonnois trouvoient tant de fierté, & tant d'alienation de la Paix en tout le procedé des Suedois, qu'ils eſtoient plus portez à rompre

par

par ces conſiderations, que par les difficultez qui arreſtoient l'Aſſemblée. On diſoit que la dureté des Suedois venoit de ce qu'ils avoient appris que les deſſeins du Roy de Pologne contre les Coſaques avoient eſté traverſez par la ſaiſon humide ſans froidure, qui rallumoit la contagion, & que la Cour eſtoit un peu troublée de ce que le grand Inſtigateur du Royaume en avoit eſté chaſſé par le Roy, contre lequel en ſe retirant il avoit dit, qu'il avoit à deſcouvrir des choſes importantes à la Republique, il imputoit principalement aux conſeils de la Reine de Pologne, la perſecution qui luy eſtoit faite, & le bruit eſtoit que les Grands eſtoient tres-mal ſatisfaits de cette Princeſſe. 1653. *Févr.*

Cette opiniaſtreté des deux Couronnes ne laiſſoit aucune eſperance au ſieur Chanut de paſſer plus avant, & il crut que comme les Polonnois ſe preſſeroient à ſe retirer des premiers, & que les Suedois feroient la meſme choſe, qu'il devoit auſſi ſonger à la retraite, ſi toſt que l'Aſſemblée ſeroit rompuë: car l'inſtruction qui luy avoit eſté donnée en allant à Lubek, luy deffendoit d'y demeurer apres que les Ambaſſadeurs des parties en ſeroient ſortis.

Mais auparavant que de ſe ſeparer on propoſa de faire un eſcrit pour la ſeparation de l'Aſſemblée, les Polonnois deſiroient qu'il paruſt que l'on faiſoit une retraite, & ſous ce pretexte quelques-uns d'entre eux pretendoient couler

1653. *Févr.* couler quelques paroles, qui engageaſſent les Suedois à reprendre le Traité de Paix, auparavant la fin des huit années qui reſtoient de la Treve, & qui confirmaſſent cette Treve; mais le ſieur Chanut ayant repreſenté au Chef de la Legation Polonnoiſe, qu'un tel eſcrit, lequel ne pouvoit avoir de force que par la ratification ſubſequente des Rois, qu'ils ne donneroient peut-eſtre pas, & que perſonne ne ſolliciteroit, ſembleroit faire une innovation, & mettre en doute la validité de la Treve, comme ſi elle avoit beſoin d'une nouvelle confirmation, ce qu'il approuva. On dreſſa donc cet eſcrit, qui eſtoit ſi peu engageant, qu'on ne croyoit pas que les Suedois deuſſent faire de difficulté de le ſouſcrire; mais leur eſtant communiqué ils le refuſerent, & nonobſtant leur refus les Mediateurs ne le voulurent pas reprendre, & le leur laiſſerent pour en deliberer plus à loiſir. Les Ambaſſadeurs des Eſtats; qui n'eſtoient pas encore aſſez ſçavans en l'affaire, ni en l'humeur des parties, voyant cette contrarieté opiniaſtre preſſoient qu'on leur demandaſt, comme de grace, de remettre aux Mediateurs en qualité d'Arbitres, le jugement des difficultez qui les avoient arreſtez; ils ſe perſuadoient que c'eſtoit un dernier remede que l'on devoit tenter, & que s'il ne reüſſiſſoit, on auroit au moins la ſatisfaction de n'avoir rien obmis de ce qu'on devoit faire; mais le ſieur Chanut leur dit qu'il avoit aſſez declaré ſes ſentimens

de

de part & d'autre, ſur les expediens qu'on avoit propoſez, & les inſtances que l'on avoit faites, afin qu'ils fuſſent acceptez. Mais quand à demander que les parties ſe ſoumiſſent à une Sentence arbitrale, comme l'entendoient les Ambaſſadeurs des Eſtats, qu'il n'en feroit pas la propoſition ; premierement parce qu'il n'en avoit pas le pouvoir, que le Roy l'avoit chargé d'exercer ſa mediation, & non pas un arbitrage ; que ces choſes eſtoient differentes, non ſeulement au plus, & au moins, mais encore en la qualité des offices ; tel voulant bien rendre celuy de Mediateur, qui ne ſe voudroit pas charger de l'envie d'un jugement arbitrale. En ſecond lieu, qu'il ſçavoit tres-aſſeurement, que non ſeulement les uns & les autres rejetteroient cette offre, mais qu'ils la condamneroient de preſomption, de ſe preſenter à eſtre Juge de la cauſe des Rois. L'Ambaſſadeur de Venize ſe rangea d'abord de ſon coſté, mais les autres eurent peine à croire que leur conſcience fuſt bien deſchargée s'ils ne tentoient ce moyen, & ſi apres tant d'allées, & de venuës que l'on avoit faites pour cet eſcrit de ſeparation, on ne taſchoit de renouër quelques expediens ; le ſieur Chanut n'en attendoit rien, quoy que le ſieur Moroſini ne fut pas hors d'eſperance de pouvoir reſſoudre la rupture, & il ſe prepara de partir auſſi-toſt que l'un des Chefs des Legations ſeroit ſorti de la Ville. 1653. Fevr.

Pendant que tous les Ambaſſadeurs ſe preparoient

1653. *Fevr.* paroient à la retraite, le ſieur Chanut receut des ordres de la Cour, de faire tous les efforts poſſibles pour empeſcher la rupture de l'Aſſemblée de Lubek, mais s'il avoit eſté au pouvoir des Ambaſſadeurs des deux Couronnes d'accepter des temperamens, & qu'il n'euſt eſté queſtion que de les perſuader, ils ne ſeroient pas ſortis de Lubek, & en ce temps là le Traité auroit eſté fort avancé; mais la rigueur qu'on leur avoit tenuë dans leurs inſtructions, & enſuite dans les ordres qu'ils avoient receus pendant la negociation, les obligea les uns, & les autres à rompre, contre leur gré, chacun eſperant que l'autre relaſcheroit. En effet, apres ces allées, & venues on deſcouvrit juſques où s'eſtendoient leurs ordres, & qu'il eſtoit impoſſible de convenir d'aucun expedient, les Ambaſſadeurs des deux Couronnes ne pouvoient cacher leur desplaiſir, & ils avouërent que leurs Maiſtres auroient pû ſans ſe faire prejudice leur donner moyen d'eſtre plus accommodans; En cette rencontre les Mediateurs eurent la ſatisfaction que les Ambaſſadeurs leur teſmoignerent qu'ils eſtoient tres-contens de leurs offices, qu'une des principales cauſes de leur regret eſtoit de n'avoir pû profiter de l'entremiſe des Miniſtres avec leſquels ils avoient pris une entiere confiance; ils ſe viſiterent en ſe ſeparant non ſeulement par ceremonie, mais avec de grandes demonſtrations de bien-veillance. Quand le ſieur de Roſen-

Rosenhan eut appris que le sieur de Lessenski faisoit estat de sortir de Lubek, le lendemain il alla trouver le sieur Chanut, & apres les plaintes communes qu'ils firent du mauvais succés de l'Assemblée, cet Ambassadeur Mediateur luy ayant reproché francheiment qu'il y avoit eu de la dureté de leur part autant que du costé de Pologne, ils entrerent en discours sur les moyens de reprendre plus heureusement ce mesme Traité pour une troisiéme fois, & le sieur Chanut luy dit, que son avis seroit de porter la Reine de Suede de ne pas exiger des Polonnois, qu'ils remissent d'abord leurs pouvoirs, & que la Republique de Pologne persuadast à son Roy, de donner un pouvoir avec un sceau, qui ne choquast point les Suedois : Ils parlerent ensuite des moyens d'accorder tous ces preliminaires, auparavant que l'on s'assemblast, mais quoy que le sieur de Rosenhan fust convaincu de tout ce que le sieur Chanut luy proposa, il luy dit comme de luy mesme, que la Suede ne se soûmettroit pas volontiers à appeller tant de Mediateurs, & qu'il seroit mieux que le Roy de France seul fust prié d'accepter la Mediation. Enfin ils conclurent, que cet Ambassadeur verroit le sieur Lessenski, & que s'il approuvoit ce qui s'estoit dit entre eux, & qu'il vouluſt travailler de son costé à porter le Roy de Pologne à donner ce que les Suedois demandoient pour le pouvoir, & pour le sceau. Le sieur de Rosenhan remontreroit 1657. Mars.

1653. Mars. à la Reine ſa Maiſtreſſe, qu'elle pouvoit ſans ſe faire tort conſentir, que revenant à traiter, on depoſaſt ſeulement les pouvoirs entre les mains des Mediateurs ſans les delivrer aux parties; cependant qu'ils conviendroient tous en ce point de publier que l'Aſſemblée n'eſtoit point rompuë, mais ſeulement remiſe à un autre temps, pour des difficultez qui ne pouvoient eſtre jugées, ni terminées à Lubek. Quand le ſieur Chanut en fit la propoſition au Chef de l'Ambaſſade Polonnoiſe, il la receut fort bien, & dit ſeulement qu'il craignoit que le Roy ſon Maiſtre ne fuſt difficile à perſuader ſur ce ſceau, & il approuva fort que l'on donnaſt à entendre à tout le monde, que la negociation n'eſtoit point rompuë, mais ſeulement remiſe: Pour cet effet, ayant le lendemain aſſemblé ſes Collegues, il fit dire au ſieur Chanut un moment auparavant que de monter en carroſſe pour partir, qu'ils eſtoient de meſme ſentiment que luy, & qu'il partoit avec bonne eſperance qu'un troiſiéme effort feroit le Traité, qu'il luy eſcriroit en France les diſpoſitions qu'il trouveroit au Roy de Pologne, & que ſi le Roy de France, comme premier Mediateur vouloit dans l'occaſion exhorter ſa Majeſté Polonnoiſe de faciliter ce Traité, il eſperoit que cela auroit grand effet. Mais voyant que tout partoit, il reſolut d'eſcrire au Roy de Pologne, & à la Reine de Suede ſur la diſſolution de l'Aſſemblée, & il le fit en la maniere qui ſuit.

LET-

1653. Mars.

LETTRE
DE MONSIEUR CHANUT
Plenipotentiaire à Lubek,
A LA REINE DE SUEDE.

NOUS avons enfin reconnu que l'ouvrage de la Paix entre voſtre Majeſté, & le Roy de Pologne eſt reſervé à une autre ſaiſon, par la Providence Divine, qui gouverne les cœurs des Rois, & les Deſtinées des Eſtats; Les choſes nous parroiſſoient de toutes parts tres-bien diſpoſées pour un heureux ſuccés, & en mon particulier j'avois eſperé, que par l'évenement voſtre Majeſté auroit ſujet de ſe louër des bons offices du Roy mon Maiſtre, & que Meſſieurs ſes Ambaſſadeurs en ce Traité y remarqueroient mon zele pour ſa gloire, & la paſſion que j'ay pour les proſperitez de la Suede. Me voyant, Madame, fruſtré de cette attente, je me retire avec honte, & déplaiſir de n'avoir point profité d'une ſi belle occaſion, & d'eſtre reduit à porter toute ma vie des deſirs ardens, & inutiles de faire connoiſtre à voſtre Majeſté ma fidelle veneration, & ma tres-humble reconnoiſſance aux graces ſans nombre, dont il luy a plu me combler, mais quand j'aurois reüſſi en ce travail, & que mes diligences auroient contribué à faire que voſtre Majeſté donnaſt une troiſiéme Paix à l'Europe,

1653. Mars. *apres celle du Dannemark, & de l'Allemagne, pour enlaſſer d'autant de branches d'Oliviers les trois Couronnes de ſes armes; que parroîtroit ce ſervice auprés des obligations infinies que j'ay aux bontez de voſtre Majeſté? & puis ne ſeroit-il pas vray que mon induſtrie auroit eu peu de part à un ſi grand effet? lequel ſeroit tout attribué avec raiſon aux ordres, à l'authorité, & à la fortune du Roy mon Maiſtre. Il faut donc, Madame, que je me contente de reſpecter avec humilité les graces de voſtre Majeſté, de la meſme façon, que je revenere ſes vertus avec admiration, & que je conſidere qu'il ſoit poſſible qu'elle en reçoive la recompenſe: Avec cela il me reſte quelque eſperance que voſtre Majeſté ne m'eſloignera jamais tellement de ſon ſouvenir, que penſant à la France, & aux petits ſervices que des perſonnes de ma condition luy peuvent rendre, elle ne ſe repreſente, que tous ceux de noſtre Nation, en faveur deſquels ſes bontez ſe ſont eſtenduës, ne peuvent eſtre tous enſemble ſi obligés que je ſuis ſeul, d'eſtre,*

MADAME,

De voſtre Majeſté,

Le tres-humble, tres-obeiſſant, & tres-obligé ſerviteur,

CHANUT.

LET-

1653. Mars.

LETTRE
DE MONSIEUR CHANUT au Roy de Pologne.

SIRE,

PUiſque voſtre Majeſté a teſmoigné qu'il ne luy a point déplû, que j'aye pris la liberté de la ſaluër, lorſque je ſuis arrivé dans cette Aſſemblée. Je ne m'en dois retirer qu'apres luy avoir fait ſçavoir, que les diſpoſitions ne s'y ſont point trouvées favorables, pour entrer juſques dans la matiere du Traité, & recevoir les bons offices de la Mediation du Roy mon Maiſtre; on luy va rendre compte de ce qui s'eſt paſſé en la Negociation, & je ne doute point qu'elle n'entende avec déplaiſir, qu'un ſi grand appareil, les bonnes intentions des Couronnes, l'affection des Mediateurs, & le zele de tous les Miniſtres employez en ce Traité, n'ayent pû ſeulement vaincre les premiers obſtacles des queſtions preliminaires. Dans ce malheur nous ſommes en quelque façon conſolez, & nous prenons un bon augure que ce meſme ouvrage reüſſira mieux quelque jour, de ce que la moderation des Ambaſſadeurs dans leurs conteſtations, & leur conduite dans toute la Conference, a eſté ſi remarquable en prudence, que les choſes ayant eſté fortement debattuës, mais ſans aigreur, & animoſité, la ſeparation de l'Aſſemblée s'eſt faite de bonne grace, &

1653. Mars. *ſans qu'il ait paru aucune indignation de part ni d'autre. Ce n'eſt point à moy ſeul à informer voſtre Majeſté des particularitez de tous nos debats, dont Meſſieurs ſes Ambaſſadeurs luy feront une fidelle relation, & j'eſpere qu'ils y ajoûteront qu'il n'a rien manqué de la part du Roy mon Maiſtre, & des ordres qu'il m'avoit donnez, & qu'ils ont reconnu, que pour les executer fidellement, j'ay taſché de ne rien obmettre de tout ce que j'eſtois capable de faire. Je ſupplie tres-humblement voſtre Majeſté de recevoir cette volonté, bien qu'elle ait eſté ſans fruit, & que pour ce que je l'ayeuë en cette occaſion bien veritable & ſincere, & elle me permettra de me dire toute ma vie.*

SIRE,

De Voſtre Majeſté,

Le tres-humble, tres-obeiſſant, & tres-obligé ſerviteur,

CHANUT.

Cependant, quoy que le ſieur Chanut ſe fuſt diſpoſé à partir auſſi-toſt que les Ambaſſadeurs de Pologne ſeroient ſortis, pour profiter du paſſeport qu'il avoit de l'Archiduc Leopold, toutesfois ayant ſceu du ſieur Braſſet, que ce paſſeport ne parlant point du retour, il ne pouvoit plus ſervir, il s'arreſta encore

core à Lubek jusqu'a ce qu'il en eust un autre, ne voulant pas aller jusques aux frontieres de la Flandre, attendre si les Espagnols luy en voudroient donner un; & en cas que le passeport luy fust refusé, il resolut de retourner par l'Allemagne, au moyen de quoy il n'auroit pas besoin de passeport. Pendant le sejour qu'il fit attendant ce passeport, il eut avis que le Traité entre le Roy de Dannemark, & les Estats des Provinces Unies estoit conclu, & l'Envoyé d'Angleterre à Coppenhagen passa à Lubek fort mal satisfait, on ne sçavoit pas encore les particularitez de leur alliance; mais il estoit certain qu'elle estoit plus estenduë que le Traité qu'ils avoient fait, il y avoit quatre ans. On disoit que le Danois devoit entretenir vingt Navires de guerre, & fermer le passage du Sund; & quand au Traité de la redemption des droits de Sund, les Hollandois consentoient à le casser, si le Roy de Dannemark le desiroit: car il voulut avoir cette liberté, de le rompre pour gratifier la Suede, à qui sans doute ce Traité ne plairoit pas. On disoit aussi qu'on avoit donné ordre aux Ambassadeurs Danois qui estoient en Suede, de prier la Reine de se rendre Mediatrice de la Paix entre les deux Republiques: car le Roy de Dannemark ne vouloit point estre obligé d'entrer en guerre contre les Anglois, & mesme on disoit qu'il s'estoit un peu pressé de se declarer. 1653. Mars.

La Suede apprehendant que par ce Traité le

1653. Mars. le ſort de la guerre entre les Anglois, & les Hollandois ne ſe jettaſt ſur le Sund: Ce qu'elle ne craignoit pas ſans raiſon, non ſeulement parce que les Anglois eſtoient merveilleuſement irritez contre le Roy de Dannemark; mais parce qu'il ne ſembloit pas poſſible qu'ils entretinſſent leurs Armées Navalles s'ils n'avoient la liberté du Commerce de la Mer Baltique, d'où ſe tirent les choſes les plus neceſſaires pour les armemens de Mer, & s'il arrivoit que les forces de ces deux Republiques s'attachaſſent à ſe rendre Maiſtre du deſtroit du Sund, il ſeroit difficile que le Commerce de la Suede ne ſouffrit beaucoup pendant ce debat, que les droits d'entrée, & de ſortie, qui ſont ſon plus grand revenu, diminuëroient notablement, & qu'ils n'auroient plus ce paſſage libre comme auparavant, parce qu'il faudroit le diſputer contre le victorieux, qui ſeroit bien un autre Ennemy que le Roy de Dannemark, contre lequel la Suede s'eſtoit maintenuë.

Les Danois s'attendoient d'eſtre ſecourus de grandes avances de deniers des Eſtats des Provinces-Unies, pour leſquels ils s'eſtoient declarez, & penſoient avoir fait des amis, qui ne leur manqueroient pas au beſoin; ils ne s'eſtoient ſi fort preſſez de ſe declarer en faveur des Hollandois, que pour avoir de l'appuy de ce coſté là, d'autant que ſe ſentans foibles, & apprehendans touſiours d'avoir guerre avec la Suede, ils avoient cru ne pouvoir faire

re d'alliance plus commode, ni plus avanta- 1653.
geuſe qu'avec les Eſtats des Provinces-Unies : Mars.
car pour les Villes Anſeatiques c'eſtoit un Corps languiſſant & deſuny, qui avoit peu de vigueur, depuis que les Hollandois s'eſtoient rendus les Maiſtres de tout le trafic, & principalement de celuy de la Mer Baltique: Dantzic, & Hambourg ſe ſoûtenoient encore, parce que celle-là eſt l'abord de toute la Pologne; & celle-ci de toute la baſſe Allemagne, les autres s'affoibliſſoient peu à peu, & eſtoient ſur le point d'eſtre entierement ruinées, ſi les Hollandois conſervoient encore long-temps cet Empire de Commerce.

En ce temps-là le Prince Chriſtian de Meklebourg offrit aux Agens de France à Hambourg, de lever pour le ſervice du Roy entre le Rhin, & le Weſer de la Nation haute Allemande quinze cens hommes de pied conſiſtans en deux Regimens, mille Chevaux conſiſtans auſſi en deux Regimens, & cinq cens dragons en un Regiment; mais on apprift que ce Prince ne venoit à la France, qu'apres s'eſtre offert aux Eſpagnols, qui vrayſemblablement n'avoient refuſé ſes offres, que pour n'y trouver pas leur ſeureté; il eſtoit fort neceſſiteux, n'eſtant aſſiſté ni du Duc ſon pere, ni de ſa femme, qui s'eſtoit ſeparée de luy, ce qui fit qu'on luy demanda caution, il offrit de la donner ſur les arrerages de la penſion que le Roy luy avoit autrefois accordée; mais cela n'auroit pas eſté

1653. Mars. traiter d'une levée, mais seulement luy payer plusieurs années de sa pension; car il n'auroit pas esté d'humeur à souffrir qu'on mist la fond entre les mains d'un Commissaire à la levée, il passoit neantmoins pour Prince de cœur & d'esprit, mais inesgal, difficile à gouverner, & qui n'avoit aupres de luy aucune personne de qui l'on se pust asseurer; il est vray qu'il estoit en estime, & avoit du credit aupres de la Noblesse du païs; mais il y avoit apparence que le Duc son pere empescheroit qu'il ne fust secouru, & assisté par la crainte de desobliger l'Empereur. Ainsi estant contrarié du Duc son peré, le Traité qu'on auroit fait avec luy, n'eust de rien servi qu'à faire grand bruit, à cause de la personne du Prince, qui auroit voulu faire esclatter son dessein par tout, & le Roy n'en auroit tiré aucun profit, un simple Colonnel connu seulement des gens de guerre, estant bien plus propre pour ces sortes d'affaires que ce Prince; outre qu'il y avoit beaucoup de considerations qui pouvoient détourner de faire des levées en des quartiers si éloignez. Premierement, la resolution du Cercle de la haute Allemagne, de n'en permettre aucune, laquelle sembloit assez ferme, la longueur du passage jusques aux Frontieres par des païs peu favorables, & la difficulté du trajet par la Mer en la saison où l'on estoit; & enfin que la dépence ne seroit pas si grande, ni l'effet si incertain, si le Roy faisoit des levées vers l'Alsace

ce pres de ſes Frontieres, où ſans doute les meilleurs hommes couleroient ſur le bruit des levées qu'on y feroit, & de l'argent qu'on y diſtribuëroit. 1653. Mars.

Apres que le ſieur Braſſet eut envoyé le paſſeport de l'Archiduc Leopold au ſieur Chanut pour ſon paſſage en France, il ſe diſpoſa pour ſon voyage, & meſme vendit une partie de ſon équipage, afin de n'avoir point tant d'embarras pendant ſa route; mais eſtant ſur le point de partir, il receut un ordre de la Cour, de retourner en Suede pour deux mois; en ſorte que pour y obeïr il reſtablit une partie de l'équipage qu'il avoit vendu, & comme la pluſpart des Gentil-hommes François qu'il avoit à ſa ſuite ne voulurent pas retourner en Suede, il fut obligé de remplir ſon train de quelques Gentilhommes Allemands, & reſolut de prendre la commodité d'un Ambaſſadeur de Suede, qui repaſſoit par Mer, parce qu'alors il eſtoit abſolument impoſſible d'aller par terre à cauſe de la ſaiſon.

La Reine de Suede ayant appris en meſme temps, que le Cardinal Mazarini eſtoit retourné à la Cour, le ſoir meſme qu'elle vid le Reſident de France à la ſalle d'Audience, elle luy dit, qu'elle avoit appris avec joye le retour de cette Eminence, & qu'elle le prioit de le luy faire ſçavoir, & qu'elle avoit toûjours eu beaucoup d'eſtime, & d'affection pour luy.

Depuis ce retour la Reine de Suede traitoit mieux le ſieur Naudé, qui avoit eſté Biblio-

1653 Mars. thequaire de ſon Eminence, qu'elle ne faiſoit auparavant, il ſembloit qu'elle conceuſt une meilleure opinion des affaires de France, & qu'elle entroit dans les affections du Roy, auſſi bien que dans ſes intereſts, & il y avoit eſperance que dans les ſuccés de la Campagne, elle s'y fortifieroit, & qu'elle connoiſtroit que la France avoit des reſources inconnuës aux Eſtrangers, & qu'elle ne paroiſſoit jamais plus puiſſante, que quand on la croyoit plus abbatuë, & que ſes amis, & ſes alliez devoient touſiours demeurer inesbranlables.

La Reine de Suede voyant que l'envoy d'un Ambaſſadeur d'Angleterre en Suede ſe remettoit de jour à autre, & que les Ambaſſadeurs de Dannemark la preſſoient de ſe declarer en faveur des Hollandois, ou qu'elle ne les troublaſt point directement; ni indirectement, ni ceux qui les aſſiſteroient; elle depêcha le ſieur Iſrael Son pour preſenter ſa mediation: On eſperoit que cette nouvelle Republique accepteroit ſes offres, & que les Hollandois enſuite ne les pourroient pas refuſer. On auroit bien voulu que le Roy de Dannemark eut joint ſes offices a ceux de la Suede pour cet accommodement; la Reine & les Grands faiſoient ce qu'ils pouvoient aupres des Ambaſſadeurs pour le leur perſuader; mais ils declarerent que cela ne ſe pouvoit, & que le Roy leur Maiſtre eſtoit engagé de ſerment, & d'honneur d'aſſiſter les Eſtats Generaux, mais on ne feignoit point de leur repartir, que le ſer-

ſerment ne devoit avoir lieu que lorſqu'il eſtoit avantageux, & utile, & qu'autrement on devoit avoir peu d'égard aux Traitez d'alliance. Que cette guerre ſeroit de grande dépenſe au Dannemark ſans apparence qu'il en put tirer aucun profit; Que ce ſeroit une eſperance certaine, & un honneur aſſeuré au Roy de Dannemark de s'entremettre de la Paix entre ces deux Republiques, & qu'il acquereroit l'amitié d'une puiſſante, & belliqueuſe Nation, que l'on devoit bien prendre garde de ne pas choquer; mais ils demeurerent fermes dans leurs propoſitions, & firent connoiſtre qu'il n'y avoit point de changement à eſperer de leur part. Les voyant dans cette reſolution, on les pria d'en eſcrire à leur Maître; ils le promirent, mais ils dirent auſſi qu'il n'y avoit autre reſponſe à attendre, que la declaration qu'ils avoient deſia faite en faveur des Eſtats Generaux. 1653. Mars.

Mais la Reine leur ayant parlé d'une alliance entre les deux Couronnes, & qu'elle deſiroit de continuer de vivre en bonne amitié, & intelligence avec le Dannemark. Ils luy dirent qu'ils avoient ordre de l'aſſeurer de la part du Roy leur Maiſtre, qu'il y eſtoit auſſi diſpoſé, & qu'ils eſtoient chargez d'inſtructions & de pouvoirs ſuffiſans pour la traiter, ſi ſa Majeſté eſtoit encore dans ce deſſein. La Reine leur repartit qu'elle ne ſouhaittoit rien avec tant de paſſion, mais que pour faire un bon Traité, il faloit revoir le dernier, ſur lequel

1653. Mars. elle avoit beaucoup de plaintes à faire de l'inobſervation de la part des Danois touchant le Sund, afin d'y remedier, & donner un eſclairciſſement plus grand, aux points qui en avoient beſoin : Les Ambaſſadeurs repartirent qu'ils ne croyoient pas avoir contrevenu en aucune façon au Traité de Paix qu'ils avoient avec la Suede, & que ſa Majeſté leur feroit plaiſir de leur faire donner par eſcrit ces plaintes pour y ſatisfaire. Elle reſpondit, qu'elle n'en eſtoit pas bien informée, pour cet effet qu'elle avoit appellé à Stokolm ſon Reſident, qui eſtoit à Elſenor, qui avoit une parfaite connoiſſance de toutes ces affaires, qui avoient paſſé par ſes mains, qu'elle les prioit d'avoir un peu de patience, & que peut-eſtre en ce temps-là le Chancelier, qui eſtoit malade, & qu'elle leur avoit donné pour Commiſſaire, recouvreroit ſa ſanté, & ſeroit en eſtat de traiter avec eux.

La Reine enſuite demanda à ces Ambaſſadeurs s'ils n'avoient point d'ordre de luy parler du Grand Maiſtre Ulfeld : Ils luy reſpondirent que non, & que le Roy leur Maiſtre ayant appris qu'elle vouloit interpoſer ſes offices pour ſon reſtabliſſement, il les avoit chargez de luy dire, ſi elle leur en parloit ; qu'en ſa conſideration, & pour luy teſmoigner combien il l'honoroit, & eſtimoit ſon amitié, & deferoit à ſa recommandation, il eſtoit preſt de recevoir Ulfeld en grace, pourveu qu'il vouluſt refuter par eſcrit ſon libelle, avouër

ſa

ſa faute, & luy en demander pardon, ainſi qu'il convenoit à un ſujet, qui avoit offenſé ſon Souverain. La Reine repartit à ce diſcours, c'eſt ce que je ne penſe pas qu'il faſſe, & je voy bien qu'il ne faut plus que je m'en meſle. 1653. Mars.

On travailloit cependant puiſſamment en Suede à preparer la Flotte pour la faire ſortir en Mer au commencement d'Avril, on diſoit qu'elle paſſeroit à Gottembourg, pour eſtre plus pres des occaſions de ſervir; cela donnoit beaucoup de jalouſie aux Danois, voyant le peu d'inclination que la Suede faiſoit paroiſtre à ſe joindre à eux pour aſſiſter les Hollandois, & la grande affection que l'on avoit en Suede pour le Parlement d'Angleterre, & la Reine dit aux Ambaſſadeurs de Dannemark, qu'elle avoit receu plus de faveur, & teſmoignages d'amitié de la Republique d'Angleterre, que d'aucun autre de ſes Alliez, & qu'elle leur confeſſoit franchement, qu'elle avoit bien de la peine d'avoüer la reſolution que le Roy leur Maiſtre avoit priſe de leur faire la guerre, ces nouvelles eſtant arrivées en Dannemark, on y miſt en deliberation ſi on laiſſeroit paſſer cette Flote par le Sund.

Mais le refus que l'Empereur fit de donner l'inveſtiture, ſceance, & voix à la Couronne de Suede en la Diette, eſtonna fort cette Cour; toutesfois comme on avoit receu avis que le Traité avec le Marquis de Brandebourg eſtoit fait, & conclu, & qu'un Secretaire de

Pome-

1653. Mars. Pomeranie l'apportoit à la Reine pour le ratifier, on eſperoit qu'eſtant le pretexte, dont l'Empereur s'eſtoit ſervi pour faire cet affront à la Suede, il n'auroit plus de lieu, & que l'Empereur ne pourroit plus refuſer à l'Ambaſſadeur de Suede ce qu'il pretendoit à la Diette, quand on y ſcauroit que la Reine eſtoit d'accord avec l'Electeur de Brandebourg.

Sur cela le Reſident de France priſt occaſion de faire connoiſtre à la Reine de Suede, ce que l'on devoit craindre de la Maiſon d'Auſtriche, & ce que l'on devoit faire pour s'en garentir, elle en demeura perſuadée, & l'aſſeura que c'eſtoit ſon deſſein de ſatisfaire l'Electeur de Brandebourg, comme on le pouvoit deſia bien connoiſtre par l'accord qu'elle avoit fait avec luy, & par la reſtitution qu'elle pretendoit luy faire de la Pomeranie Ulterieure, & qu'elle donneroit ordre à ſes Miniſtres, qui eſtoient en Allemagne de le meſnager, & de faire leur poſſible pour le tirer de l'engagement qu'il avoit pris avec l'Empereur, qu'elle ne croyoit pas fort difficile, veu la bonne diſpoſition qu'il avoit fait paroiſtre auparavant pour les Couronnes, ſur quoy ce Reſident luy fit connoiſtre qu'il ne faloit point tant s'aſſeurer ſur l'amitié d'Eſpagne, mais qu'il faloit faire connoiſtre à la Maiſon d'Auſtriche, que l'intereſt des Couronnes eſtoit inſeparable, & qu'elles vouloient l'exacte obſervation des Traitez de

Mun-

Munſter, & d'Oſnabrug, qui eſtoit l'unique moyen de ſe conſerver les Princes Proteſtans qui avoient touſiours eſté dans le bon parti, & de ſe maintenir dans les Terres qui avoient eſté cedées aux Couronnes par la Paix. 1653. Mars.

Il arriva en ce temps-là des nouvelles de France en Suede, que la ville de Perigueux s'eſtoit remiſe volontairement à ſon devoir, & qu'il y avoit grande apparence que la Guienne ſuivroit cet exemple, elles donnerent beaucoup de joye à la Reine de Suede qui ne feignit point de dire au Reſident du Roy qui eſtoit aupres d'elle, qu'elle avoit eu de grandes apprehenſions, que les Eſpagnols, & les Anglois ne s'eſtabliſſent en cette Province; mais la prudence, & la vigueur avec laquelle les affaires eſtoient alors maniées, fit connoiſtre en Suede, que l'eſperance que ce Reſident y avoit donnée d'un prompt reſtabliſſement de l'autorité Royale, & du calme dans l'Eſtat, n'eſtoit pas ſans fondement. On revint alors de la mauvaiſe opinion que l'on avoit en Suede du mauvais gouvernement de la France, & on y teſmoigna meſme de la douleur de s'eſtre laiſſé ſurprendre aux nouvelles des mal-intentionnez, & des Ennemis de la France.

La Reine de Suede, qui n'ignoroit pas que le ſieur Piques ſçavoit l'affection qu'elle avoit pour le Prince de Condé, & les ſouhaits qu'elle avoit faits quelquefois pour luy, elle commanda au ſieur Bourdelot, de voir ce Reſident,

1653. *Mars.* ſident, & de ſe réjouïr de ſa part avec luy des bonnes nouvelles qu'elle avoit de France, & l'aſſeurer du reſpect, & de l'affection qu'elle avoit pour leurs Majeſtez, & des vœux qu'elle faiſoit tous les jours pour la proſperité de leurs affaires, qu'elle eſtoit toute Françoiſe; & Bourdelot luy parlant en ſon nom, luy dit, qu'il en eſtoit teſmoin, & qu'elle avoit reſſenti une joye ſenſible du retour du Cardinal Mazarini aupres du Roy; Qu'elle vouloit eſcrire au premier jour à leurs Majeſtez au ſujet de la Paix qu'elles avoient donnée à leur Eſtat, & ſur cet acte ſi celebre de leur juſtice, d'avoir rappellé aupres d'elles le Cardinal Mazarini, à qui elle eſcriroit auſſi pour ſe réjouïr avec luy de ſon retour. La Reine, dans la premiere Audience qu'elle donna à ce Reſident, luy confirma tout ce que Bourdelot luy avoit dit, & apres pluſieurs aſſeurances qu'elle y adjoûta, de ſa perſeverance dans l'amitié, & les intereſts de la France, elle luy dit, qu'elle avoit une grace à demander au Roy, que ce n'eſtoit pas à la verité pour elle, mais pour une perſonne qui luy eſtoit ſi chere, & à qui elle eſtoit ſi obligée, que le Roy pouvoit faire eſtat que ce ſeroit à elle qu'il la feroit, & qu'elle luy en auroit toute l'obligation, bien que celuy pour qui elle faiſoit cette priere meritaſt beaucoup en ſon particulier, & fuſt digne qu'on luy fit du bien: Elle luy dit enſuite que c'eſtoit à Bourdelot, à qui elle devoit la conſervation

vation de ſa vie, & que ne pouvant recon- 1653.
noiſtre aſſez dignement le ſervice qu'il luy Mars.
avoit rendu, & luy rendoit encore tous les jours, elle avoit penſé de prier le Roy de l'aſſiſter en cette occaſion, & de vouloir donner à Bourdelot un benefice du revenu duquel elle ne luy parloit point, & le remettoit à la liberalité du Roy, à qui nonobſtant la priere qu'elle luy en faiſoit, elle vouloit addreſſer elle meſme ſa ſupplication.

Au ſortir d'aupres de la Reine il trouva Bourdelot qui l'attendoit dans la Salle d'Audience, car il avoit veu la Reine dans ſon cabinet, & il le mena dans ſon quartier, pour ſçavoir ſi ſa Majeſté ne luy avoit point parlé de cette affaire qu'il croyoit ne pouvoir recevoir aucune difficulté, quoy qu'il fuſt Medecin, parce qu'il avoit une Bulle du Pape Urbain VIII. qui lui permettoit de tenir des Benefices, & que peu s'en eſtoit fallu qu'il n'euſt eſté Cardinal, le Cardinal Franceſco Barbarini l'ayant voulu promouvoir à cette dignité, lorſqu'il eſtoit à Rome, & que s'il n'avoit point eſté contraint de retourner precipitamment en France, à cauſe de la mort d'un de ſes oncles, il auroit ſans doute eu le Chappeau: Par le diſcours que Bourdelot fit à ce Reſident, il jugea que quand le Roy luy auroit donné le Benefice que la Reine demandoit pour lui, il ne retourneroit pas en France: car il lui dit, que le Prince de Conti ayant deſſein de faire un voyage à Rome, luy avoit eſcrit

1653. Mars. eſcrit depuis peu pour l'engager à l'aller trouver, & lui offroit dix mille livres de penſion tous les ans s'il vouloit ſe donner à lui : mais qu'en ayant parlé à la Reine de Suede elle n'y avoit pas voulu conſentir, & l'avoit fait eſcrire à ſon Alteſſe pour s'en excuſer, que ſa Majeſté ne vouloit pas qu'il la quittaſt, & qu'il eſperoit que ſon Alteſſe luy accorderoit.

On avoit cru à la Cour de Suede que le Traité de l'Electeur de Brandebourg eſtoit fait, mais celuy qui eſtoit chargé des articles eſtant arrivé à Stokolm appriſt qu'il n'eſtoit pas encore conclu, & qu'il en apportoit le projet de ſon Alteſſe Electorale; mais comme il n'y avoit nulle difficulté on pouvoit dire qu'il eſtoit fait, parce que la Reine l'approuvoit, & que l'Electeur luy faiſant part des licentes qu'il devoit lever dans la Pomeranie ulterieure, elle ordonneroit à ſes Commiſſaires de la lui reſtituer, & d'arreſter, & conclure toutes choſes avec lui, parce qu'elle le vouloit meſnager, & par luy les Eſtats de l'Empire, qui avoient touſiours eu quelque affection pour les Couronnes.

Elle ſe promettoit beaucoup des Electeurs Eccleſiaſtiques, & faiſoit beaucoup d'Eſtat de leur amitié; en ſorte qu'un jour elle dit au ſieur Piques qui eſtoit auprés d'elle, qu'elle les conſideroit plus que les autres pour pluſieurs raiſons, & entre-autres, parce qu'ils luy ſembloient avoir beaucoup plus d'eſprit, & d'adreſſe que leurs Confreres les Electeurs Secu-

Seculiers. Sa Majeſté eſperoit que ſon accommodement eſtant fait avec l'Electeur de Brandebourg, ainſi qu'elle en avoit envoyé les ordres à ſes Commiſſaires à Stetin ; l'Empereur ne luy pourroit plus refuſer l'inveſtiture de ſes trois Duchez en Allemagne, ny la ſeance, & la voix qu'ils lui donnoient à la Diette, où elle jugeoit qu'il eſtoit tres important qu'elle aſſiſtaſt ; c'eſt pourquoy elle n'oublioit rien pour y faire condeſcendre l'Empereur, qu'elle ſçavoit ne le pas deſirer, & que le Roy y faiſant auſſi trouver ſes Miniſtres avec les ſiens, & ceux des Eſtats alliez, on n'y pourroit rien deliberer au préjudice des Couronnes, ny de la liberté de l'Empire. 1653. *Mars.*

On ne fut pas ſurpris à la Cour de Suede, à la nouvelle de la ſeparation de l'Aſſemblée de Lubek ; car comme on n'avoit pû y perſuader que la Pologne vouluſt ſincerement la Paix, la Reine ſur l'avis qu'on lui en donna ne dit autre choſe ſinon qu'elle l'avoit bien preveu, qu'il y avoit encore huit ans de Treve que l'on obſerveroit tres-religieuſement, apres quoy l'on chercheroit une autre voye pout faire la Paix, puiſque celle là, quoy que tentée par deux fois n'avoit pû reüſſir, & cette Princeſſe parlant au Reſident de France de cette rupture lui teſmoigna qu'elle ne laiſſoit pas d'eſtre extremement obligée à la France des ſoins qu'elle avoit pris, & que le zele que le ſieur Chanut avoit fait paroiſtre pour ſes affaires en cette mediation la touchoit

1653. *Mars.* touchoit beaucoup, & demeuroit autant ſatisfaite de ſes offices, que s'il lui avoit procuré la Paix.

Cependant on differoit touſiours de reſpondre par eſcrit aux propoſitions des Danois, ils preſſoient pourtant autant qu'ils pouvoient leur expedition, leur remiſe venoit de ce qu'ils n'avoient point veu le Chancelier depuis la premiere Audiance qu'ils en avoient eu, à cauſe qu'il eſtoit indiſpoſé, & ne ſouffroit point qu'on le viſitaſt, on ne laiſſoit pas de donner ordre à une reveuë generale de toute la Milice du Royaume, pour pouvoir marcher au premier mandement, & la Flotte s'équippoit en grande diligence.

Mais la Reine ſe voyant trop preſſée part les Danois, & voulant voir auparavant que de ſe reſoudre, à quoy aboutiroient les grands armemens de Hollande, & d'Angleterre, leur fit donner enfin un grand cahier de plaintes touchant le Zund, & leur fit dire, qu'il eſtoit neceſſaire que le Roy leur Maiſtre la ſatisfiſt là deſſus, avant qu'elle puſt traiter avec lui; mais ces Ambaſſadeurs apres avoir leu ce Cahier dirent au Comte Jean Oxenſtiern, au ſieur Bielke Senateur, au ſieur Guldenklau Secretaire d'Eſtat, & au ſieur Demetrius Reſident de cette Couronne à Elſenor, qui eſtoient les porteurs de ces Plaintes, qu'ils s'eſtonnoient que pour ſi peu de choſe l'on differaſt en Suede de ſe reſoudre à une declaration ſi importante à la Suede, & ſi neceſſaire

re à la feureté du Commerce de ſes Sujets, comme eſtoit celle de joindre ſes armes à celles des Danois, & des Hollandois, pour reduire les Anglois à ne point troubler la liberté de la Navigation, ou de donner des aſſeurances qu'elle ne les aſſiſteroit point contre-eux, & ne leur donneroit aucune entrée dans les Ports, & les Havres de Suede, & qu'il n'y avoit point d'article dans ce Cahier, ou l'on n'euſt déja amplement ſatisfait, puiſque leſieur Durelius en ayant fait ſes plaintes à la Cour de Dannemark, en avoit remercié le Roy, & donné des aſſeurances que la Reine de Suede eſtoit demeurée fort contente du procedé obligeant de ſa Majeſté Danoiſe, & avoit meſme dit qu'elle avoit tout ſujet de s'en loüer: & qu'en fin quand les plaintes ſeroient juſtes cela n'alloit pas à mille Riſchedales. 1653. Mars.

Le Roy de Dannemark s'appercevant du deſſein de la Cour de Suede de differer autant qu'elle pourroit de répondre à ſes demandes, envoya ordre au premier de ſes Ambaſſadeurs de s'en retourner au pluſtoſt, pour l'informer de bouche de ce qu'il avoit pu penetrer des ſentimens de la Reine de Suede à ſon égard ſur les affaires preſentes des deux Republiques, & á ſon Collegue, qui avoit autrefois eſté Reſident en la Cour de Suede d'y demeurer en qualité d'Ambaſſadeur ordinaire pour achever la Negociation; le premier preſſant ſon Audiance de Congé,

1653. Mars. Congé, on lui donna jour: mais auſſi-toſt qu'il fut chez luy on le remit à la ſemaine prochaine.

Pendant ce temps-là le Reſident de France ſe trouvant auprés de la Reine de Suede, ſa Majeſté luy demanda s'il voyoit ſouvent les Ambaſſadeurs de Dannemark, il luy répondit que le Roy de Dannemark eſtant en bonne amitié avec la France, & avec la Suede, ils ſe viſitoient, comme les Miniſtres des Princes amis qui ſont en une meſme Cour avoient accouſtumé de le faire, ſa Majeſté luy repartit, on dit qu'ils me veulent faire la guerre; Ce n'eſt pas pourtant, Madame, le deſſein, pour lequel ils ſont venus vers voſtre Majeſté, luy repliqua ce Reſident, toutes les fois que je leur parle, ils me font toûjours paroiſtre beaucoup de reſpect pour elle, & de diſpoſition de la part du Roy leur Maître à entrer en une eſtroite alliance avec vôtre Majeſté pour le repos de vos Royaumes, le maintien de la liberté de l'Empire, & de la mer, & pour deſtruire tous les faux bruits, & les ſoubçons, que les mal intentionnez, & les Ennemis de la Paix, & du repos ont fait courir de la mes-intelligence, qu'il y a entre vos Majeſtez. La Reine repartit à ce diſcours, qu'elle avoit douleur qu'on eut ſemé tant de faux bruits, qu'elle n'avoit jamais penſé qu'à vivre en bonne amitié, & correſpondance avec le Roy de Dannemark, qu'elle ſçavoit trop bien ce que luy couſtoit la Paix qu'elle avoit

avoit avec eux, pour la rompre ſans raiſon, & à la legere, & qu'elle l'obſerveroit inviolablement, pourveu que les Danois en fiſſent de meſme, & que ſi elle prenoit une ſemblable reſolution, elle ne manqueroit pas de l'en advertir tout le premier, & d'en conſulter le Roy ſon Maiſtre, ne voulant rien faire de ce qui concerneroit le repos de la Chrêtienté ſans le luy communiquer. Alors ce Reſident remercia ſa Majeſté de cette deference ſi obligeante, qu'elle teſmoignoit pour le Roy ſon Maiſtre, & l'aſſeura qu'elle trouveroit touſiours ſa Majeſté diſpoſée à tout ce qu'elle deſireroit de lui, & à lui donner des marques de l'eſtime qu'elle faiſoit de ſon amitié, & de ſon alliance, elle reſpondit à ce compliment, en lui teſmoignant la joye qu'elle ſentoit en ſon ame, & luy diſant qu'elle n'avoit jamais ſenty une ſatisfaction plus entiere, que quand elle avoit appris, que le Roy commençoit à prendre connoiſſance de ſes affaires, & à gouverner luy-meſme ſon Royaume, qu'elle prioit Dieu de verſer ſur luy ſes benedictions, & de luy donner un regne heureux, & long, elle le pria meſme de faire ſçavoir à la Cour ce qu'elle luy diſoit, afin que l'on y connuſt le reſpect qu'elle avoit pour ſa Majeſté, & combien elle ſouhaittoit ſa grandeur, & ſes avantages. 1653. *Mars.*

La Reine de Suede auroit bien voulu que le Roy luy eut eſcrit la-deſſus de ſa propre main. Le ſieur Bourdelot qui

1653. *Mars.* le vit pour luy teſmoigner qu'il vouloit reparer le mal qu'il avoit fait, & faire prendre une meilleure opinion de ſon affection au ſervice du Roy, le luy teſmoigna, & lui dit qu'il avoit remarqué que la Reine eſtoit un peu touchée, que le Roy ne luy euſt point encore eſcrit de ſa main.

Cependant l'Envoyé de Hollande qui eſtoit à Stokolm, ayant informé ſes Superieurs des bonnes diſpoſitions de la France pour favoriſer ſa Negociation auprés de la Reine de Suede, & des bons offices que ſon Reſident luy rendoit en toutes rencontres, pour empeſcher que la Reine de Suede ne priſt les dernieres reſolutions contre-eux, eut ordre de ſes Superieurs de teſmoigner à ce Reſident de leur part le reſſentiment qu'ils avoient des bontez du Roy, & combien ils ſe tenoient obligez à la France de ces marques ſi ſignalées d'affection, dequoy elle ne ſe repentiroit point, l'aſſeurant qu'ils profiteroient de toutes occaſions imaginables pour luy en donner des preuves, & pour meriter la continuation de ſon amitié, & de ſon alliance, qui leur eſtoit ſi avantageuſe, & ſi neceſſaire: cet Envoyé luy dit en ſuite, qu'ayant à propoſer à la Reine de Suede un renouvellement d'alliance, il avoit ordre de ſes Superieurs de luy faire part de ce qu'il y avanceroit, & meſme de luy dire que les Eſtats Generaux tiendroient à honneur, & à avantage qu'il pluſt au Roy d'y entrer: Ce Reſident luy repartit là deſſus qu'il

qu'il en eſcriroit à ſon Maiſtre, & cependant qu'il pouvoit l'aſſeurer qu'il avoit ordre de paſſer aupres de la Reine de Suede tous les offices, qui ſeroient neceſſaires pour le bon ſuccés de ſa Negociation. 1653. Mars.

Les Ambaſſadeurs de l'Electeur de Brandebourg s'eſtans retirez de Lubek apres que l'Aſſemblée eut eſté rompuë, ſe plaignirent du ſieur Chanut, & cet Electeur eſcrivit à la Cour, que l'Ambaſſadeur de France avoit traité ſes Ambaſſadeurs avec moins de civilité qu'il ne devoit, & que la reception que leur avoit fait l'Ambaſſadeur de Pologne pouvoit juſtifier la deſmarche qu'avoit fait l'Ambaſſadeur de France; mais il n'y avoit pas de neceſſité que cet exemple attiraſt l'Ambaſſadeur de France à introduire une nouveauté contre la dignité du Roy, & il n'eſtoit pas reſponſable du meſconte du Polonnois. A la verité c'auroit eſté une faute à l'Ambaſſadeur de Pologne de ne pas ſuivre l'exemple de l'Ambaſſadeur de France: mais le ſieur Chanut connoiſſoit que cette regle ne ſe retournoit point, & que les Miniſtres du Nord ne faiſoient ny regles, ny exemples pour ceux du Roy Tres Chreſtien, les choſes n'eſtant pas pareilles: le fort de leurs plaintes eſtoit qu'il avoit traité de pareil honneur les deux Ambaſſadeurs des Eſtats, mais bien qu'il y euſt beaucoup de reſponſes à faire, & qu'ils fuſſent envoyez par pluſieurs Provinces toutes Souveraines, il n'y avoit plus à exa- 1653. Avril.

1653. *Avril.* miner la queſtion, puiſqu'elle avoit eſté jugée à Munſter, & ſur la reception que leur avoit faite l'Ambaſſadeur de Pologne, il n'y avoit qu'à leur dire, que la derniere fois qu'ils prirent l'inveſtiture de la Pruſſe, & que la Ceremonie faite on apporta trois chaires pour les aſſeoir, l'une fut miſe à coſté de celle du Roy où s'aſſit le Chef de l'Ambaſſade, & les deux autres plus eſloignées, & ſur une autre ligne, où ſe mirent les autres Ambaſſadeurs; en ſorte que cette difference de ſeance montroit evidemment une notable diſparité du Chef de l'Ambaſſade à ſes Collegues: pour regler ces plaintes il ne falloit que rapporter celles que l'Empereur faiſoit à Ratisbone: Car en ce temps-là il ſe plaignit hautement de la profuſion des tiltres, & des honneurs que l'on avoit fait à Munſter aux Ambaſſadeurs Electoraux, & l'on reſolut en cette Diette de ne plus traiter d'Excellence les Chefs de ces Legations. Il eſt vray que les Princes de l'Empire, particulierement ceux des plus anciennes Maiſons eſtoient ſcandaliſez, & fort jaloux des prerogatives en tiltres & Ceremonies que les Electeurs prenoient ſur eux, & diſoient que cette ſerenité dont on les traittoit n'avoit eſté introduite que depuis trente ans, commençoit à deſcendre juſques aux autres Princes, & quelques-uns des plus anciennes Maiſons ne la vouloient point recevoir, par meſpris de ce que d'autres Princes de nouvelle impreſſion ſe l'attribuoient.

Il

Il y eut en ce temps-là differend pour la preuve que l'on disoit estre necessaire pour estre admis aux Chapitres de Magdebourg, Bremen, Ferden, Alberstat, & autres, & le sieur Chanut s'en voulant esclaircir, s'aboucha avec le sieur Muller Bourgemestre de Hambourg homme fort intelligent, lequel luy dit, que les anciennes fondations de ces Eglises ne portoient point que les Prebendes fussent tenuës par des Gentilhommes, & que la probité, & la suffisance estoient les seules qualitez requises par les Constitutions pour ces Canonicats: mais que la Noblesse s'y trouvant avec le temps plus forte en nombre de suffrages, & authorité, on avoit introduit en plusieurs cette Coustume de n'y recevoir que des Gentilhommes, & comme cela se faisoit par une espece de monopole, & usurpation, on n'observoit point de Ceremonie à la preuve de la Noblesse de ceux à qui l'on conferoit les Prebendes, & l'on se contentoit de la notorieté de l'extraction. Il luy nomma des Archevesques de Bremen, lorsque le siege de cet Archevesché estoit à Hambourg, qui n'estoient qu'enfans d'Artizans. 1653. *Avril.*

En ce temps-là ni les Danois, ni les Suedois, n'avançoient rien en leurs Negociations, les Danois estoient encore sur le point des griefs du Zund, & ils voyoient bien que la difficulté qu'on leur faisoit de se contenter de raisons n'estoit que pour gaigner temps. Et les Suedois n'avoient point encore de nou-

1653. Avril. velles de celuy qu'ils avoient envoyé en Angleterre offrir la mediation de la Reine de Suede, on apprehendoit que les Anglois ne la refusassent, & qu'ils voulussent tenter un second combat avec les Hollandois auparavant que de s'engager à aucun Traité, la perte qu'ils avoient n'agueres fait les ayant extremement animez contre les Estats Generaux, qui se glorifioient d'avoir eu l'avantage, ayant apres le combat continué leur route, & conduit leurs Vaisseaux Marchands dans leurs Ports, qui estoit ce qu'ils s'estoient proposez, & les Anglois s'estant retirez sans les poursuivre, quoy que les Hollandois eussent perdu dans le combat plus de Navires qu'eux.

Le sieur Picques ayant obtenu l'audiance de la Reine, il luy reïtera les asseurances que la France feroit tousiours ce que l'on se pouvoit promettre d'elle pour empescher l'aggrandissement de la Maison d'Autriche, comme tres-préjudiciable au repos de la Chrestienté, cette Princesse luy respondit, qu'il pouvoit asseurer la Cour, qu'elle estoit dans ces mesmes sentimens, & qu'elle consideroit bien l'interest qu'avoient les Couronnes à demeurer, unies, & à mesnager des amis: qu'elle souhaittoit l'accommodement de la France avec les Anglois, afin de les retirer de l'amitié d'Espagne, ce qui seroit un grand avantage pour les Couronnes, d'oster aux Espagnols de si puissans, & de si considerables amis comme estoient les Anglois par leur

leur ſituation. Ce Reſident lui teſmoigna 1653.
que c'eſtoit le deſſein du Roy, & que l'on y Avril.
voyoit quelques diſpoſitions de la Paix des Anglois, le Miniſtre, luy dit elle, que j'ay envoyé à Londres, a ordre d'y ſervir la France, & de s'employer à luy faire obtenir la ſatisfaction qu'elle en deſire, & qu'elle vouloit travailler à la Paix entre la Hollande, & l'Angleterre; afin que les Eſpagnols ne puſſent pas profiter de leur guerre, qu'on luy avoit dit que la France vouloit auſſi s'en entremettre, apres qu'elle auroit fait ſon accommodement, qu'elle le ſouhaittoit, afin que les deux Couronnes ſe puſſent conſerver ces deux Republiques, reſtablir la liberté de la Navigation, & du Commerce, où elles avoient un ſi grand intereſt, qu'elle ne pouvoit approuver la reſolution que le Roy de Dannemark avoit priſe de ſe joindre aux Hollandois contre les Anglois, parce qu'elle les pourroit eſloigner des penſées d'un accommodement, les Hollandois croyant eſtre beaucoup fortifiez de ſon aſſiſtance, & les Anglois voulant tirer raiſon des actes d'hoſtilité qu'il avoit fait ſur eux au Zund. Qu'elle vouloit demeurer neutre, afin d'eſtre en eſtat de pouvoir moyenner la Paix, & quoy qu'on eut fait courir le bruit qu'elle eſtoit pour ſe joindre aux Anglois, & rompre avec le Dannemark, qu'elle ne le feroit pas s'ils ne luy en donnoient ſujet: Alors l'un des Ambaſſadeurs de Dannemark eſtoit

1653. Avril. sur le point de partir, & il avoit eu ſon audience de congé, il n'emportoit neantmoins autre reſponſe ſur les choſes qu'il avoit propoſées, ſinon que la Reine de Suede ne ſe méleroit point de cette guerre, que pour la faire ceſſer par un bon accommodement qu'elle vouloit moyenner; mais qu'elle entendoit que le Roy de Dannemark luy répondiſt des Vaiſſeaux Suedois, & Anglois, chargez de Marchandiſes de contrebande pour le compte des Suedois, qui ſeroient pris dans le Zund, & ſur les Coſtes de Norwegue, & les Hollandois pendant ce pour-parler en ayant pris un Suedois à la hauteur de Scagen, qu'ils menerent en un Port de Dannemark, ſa Majeſté en fit de grandes plaintes aux Ambaſſadeurs de Dannemark, & vouloit qu'on le luy reſtituaſt ſans s'addreſſer aux Hollandois; Mais les Ambaſſadeurs luy reſpondirent que leur Maiſtre n'eſtoit point obligé à cette garantie, & qu'elle pouvoit redemander ce Vaiſſeau aux Hollandois qui l'avoient pris, & qui avoient un Miniſtre auprés d'elle: Sa Majeſté refuſa de le faire, & leur dit, qu'elle entendoit que les Danois luy fiſſent cette reſtitution.

Mais comme un peu apres leur arrivée en Suede la Reine leur avoit teſmoigné de vouloir faire allianee avec eux, ils firent venir des ôrdres pour traiter, & les ayant receus, & voulant remettre la Reine ſur cette propoſition, elle leur dit, qu'il n'en eſtoit pas beſoin,

besoin, & que la Paix qui estoit entre eux suffisoit; mais comme ils repartirent, qu'ils ne luy en parloient que sur ce qu'elle leur avoit témoigné la desirer: la Reine leur répondit qu'elle ne leur en avoit jamais parlé. 1653. Avril.

Ces Ambassadeurs estoient fort mal satisfaits des discours, & du traitement qu'on leur avoit fait: car ils ne furent visitez, dans tout le temps qu'ils furent à Stokolm, d'aucun Suedois, sinon des Commissaires qu'on leur avoit donnez, avec lesquels ils avoient eu souvent des prises, à cause de la hauteur avec laquelle ils parloient, & des menaces dont ils usoient avec eux: Avec tout cela la Reine de Suede disoit, qu'elle vouloit maintenir la liberté du passage du Zund, & de la Mer Baltique, mais on prevoyoit, qu'il seroit bien difficile, & il estoit à craindre que cette resolution ne causast une rupture avec les Danois, qui estoient bien resolus avec les Hollandois de ne laisser passer aucun Vaisseau chargé de Marchandises de contrebande pour l'Angleterre.

Cependant les ennemis de Bourdelot pousserent le Comte Magnus à se plaindre de luy à la Reine, mais la plainte qu'il en fit avoit si peu de fondement qu'il ne crut pas s'en devoir deffendre: Le Comte se plaignoit qu'il publioit par tout qu'il avoit refusé de luy payer ses gages, & ils montoient à si peu de choses qu'il les abandonnoit fort volontiers; mais sur l'esclaircissement que la Reine en

1653. *Avril.* pretendoit prendre, il la ſupplia de ne point ſonger à ces bagatelles, & qu'il eſtoit faſché de la voir ſi ſouvent importunée par ſes ennemis, qui eſperoit que quand le Comte Magnus connoiſtroit le reſpect qu'il avoit pour luy, il ſe blaſmeroit luy-meſme d'avoir eu de ſi baſſes penſées; ſur quoy la Reine dit au Comte Magnus de luy vouloir remettre ſon differend, & que Bourdelot vivroit dorénavant auprés de luy avec plus de circonſpection. Le Comte, qui eſtoit fort outré, diſoit que ſi la Reine ne luy faiſoit juſtice il quitteroit tout, & ſe retireroit dans une de ſes Maiſons à la campagne.

La Cour de France, en laquelle on avoit mis fort mal Bourdelot, commanda au Reſident pour le Roy en Suede, de voir tous les Grands de la Cour de Suede ſur ſon ſujet, & il vit particulierement le Comte Magnus, qui lui teſmoigna dans la viſite qu'il luy rendit pour cela, qu'il eſtoit fort conſolé d'apprendre que l'on approuvoit pas en France la conduite de Bourdelot, ni le peu de reſpect qu'il avoit pour luy, & les autres Grands du Royaume, qui eſtoient, à ce qu'il luy dit, dans la meſme reſolution que luy de ſe retirer, ſi la Reine ne l'éloignoit d'auprés d'elle; ce Reſident l'exhorta de ne pas prendre cette reſolution, mais de patienter juſques à ce que le ſieur Chanut fuſt arrivé à la Cour, lequel y devoit eſtre bien-toſt, & que peut-eſtre la créance,

&

& la confiance que la Reine avoit en luy pourroit porter ſa Majeſté a quelque choſe qui ſeroit de ſatisfaction à tous les Suedois ; mais ce Comte, apres l'avoir remercié de la grace qu'il luy faiſoit, luy voulut inſinuer que Bourdelot eſtoit dans les intereſts du Prince de Condé, & qu'il avoit intelligence avec l'Envoyé d'Eſpagne, & il le pria de témoigner à la Cour le reſſentiment qu'il avoit de l'affection que la France lui faiſoit voir, pour le ſervice de laquelle il auroit toûjours beaucoup de zele, & de paſſion. 1653. Avril.

Alors le Chancelier Oxenſtiern, qui ne s'eſtoit laiſſé voir que comme en paſſant à cauſe de ſon incommodité, ayant donné audience au ſieur Picques, il lui dit, qu'il avoit appris avec joye le bon eſtat où ſe trouvoient les affaires de France, qu'il en concevoit de bonnes eſperances pour le maintien de la Paix d'Allemagne, & qu'il ne pouvoit croire que l'Empereur la vouluſt troubler, puiſqu'elle eſtoit en eſtat non ſeulement de ſe deffendre ſi elle y eſtoit attaquée, mais auſſi d'en proteger les Princes s'il les vouloit opprimer. Il lui dit auſſi qu'il ne doutoit point que l'Electeur de Brandebourg ne fuſt ſatisfait du procedé de la Reine de Suede ſa Maiſtreſſe, qui avoit conſenty aux choſes qu'il avoit deſirées, & qu'elle luy rendoit la Pomeranie ulterieure, & qu'il croyoit que cet Electeur s'attacheroit aux Couronnes, parce que la Religion qu'il profeſſoit, & les grands biens

1653. Avril. de l'Egliſe qui luy avoient eſté donnez par la Paix, devant l'entretenir toûjours en deffiance de l'amitié de l'Empereur. Il lui dit en ſuite qu'il ne pouvoit croire que l'Electeur de Bavieres priſt les derniers engagemens avec la Maiſon d'Auſtriche, quoy que ſa mere en fuſt, & qu'il y avoit toûjours eu entre ces deux Maiſons de ſi fortes jalouſies, & de ſi grandes competences pour l'Empire, qu'il s'imaginoit que cet Electeur ne ſeroit pas difficile à meſnager: Pour les Electeurs Eccleſiaſtiques, & particulierement celuy de Mayence, dont il faiſoit une eſtime particuliere, il eſtoit ſi fort perſuadé de leur jalouſie pour la liberté de l'Empire, & de leur affection aux Couronnes, qu'il n'y avoit rien à craindre de leur part, & qu'ils empeſcheroient toûjours que l'Empereur n'entrepriſt rien contre elles. Il lui avoüa auſſi que ce ſeroit un grand bien ſi l'on pouvoit faire differer l'Election d'un Roy des Romains, juſques apres la mort de l'Empereur. Il aſſeuroit que Mayence avoit ſouvent promis de s'y oppoſer; comme à des choſes qui eſtoient formellement contraires aux Conſtitutions de l'Empire; mais qu'il apprehendoit fort que comme cette Election ſe faiſoit à la pluralité des voix, l'Empereur n'en ménageaſt aſſez pour faire eſlire ſon fils; que les Miniſtres de Suede, qui eſtoient à la Diette avoient ordre de travailler conjointement avec celui du Roy, & d'appuyer les interêts

rests que la France y avoit, & il auroit bien voulu sçavoir quelle resolution on prendroit en France sur la possession de l'Alsace; Mais il lui tesmoigna beaucoup de joye d'avoir appris que la France s'accommodoit avec la Republique d'Angleterre, & il le jugeoit absolument necessaire, pour empescher que les Espagnols ne se prevalussent de leur amitié, qu'ils avoient recherchée avec tant de bassesse, & d'empressement, qu'il estoit à croire qu'ils esperoient en tirer beaucoup d'avantages, & de fait ils l'auroient fait si les Anglois y eussent voulu entendre, il luy dit ensuite qu'il reconnoissoit bien de quelle importance il estoit aux deux Couronnes, que ces deux Republiques fussent en Paix, pour la liberté de la Navigation, & pour la conservation des Estats Generaux, qu'il esperoit que la mediation que la Reine sa Maîtresse offroit pour cet accommodement seroit aggrée des deux parties, & il s'estonnoit que les Hollandois fissent si peu de conte des Portugais en cette conjoncture, qu'il ne pouvoit comprendre les raisons qui leur faisoient mépriser leur alliance, & que quand ils auroient sujet de se plaindre d'eux, la maxime d'Estat vouloit qu'ils le dissimulassent, pour assister les Portugais, afin d'empescher leur ruine, qui pourroit bien estre suivie de celle des Provinces-Unies, ne doutant pas que si le Roy d'Espagne se rendoit maistre du Portugal, il ne tournast aussi-tost apres ses armes con-

1653. Avril.

1653. *Avril.* contre-eux, & n'ayant plus à faire qu'à eux il en viendroit aiſement a bout.

Cependant l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui reſidoit en la Cour de Suede, eſtoit toûjours en tres-grande faveur auprés de la Reine, il ne l'abandonnoit quaſi point de veuë, & le peuple murmuroit du trop de credit que cet Eſpagnol prenoit aupré d'elle, qui pourroit faire ſupçonner la fermeté de leur alliance; il eſt vray que cet Eſpagnol l'obſedoit ſi fort, que le peu de repos qu'elle prenoit altera ſa ſanté en ſorte qu'elle eut deux accez de fiévre, & fut ſaignée deux fois. Pendant cette indiſpoſition elle reſolut de renvoyer en France le ſieur Bourdelot ſur les prieres que le Comte Magnus luy fit de luy permettre de ſe retirer, & qui luy dit que ſes confreres eſtoient reſolus d'en faire autant, ſi elle le vouloit retenir plus long temps auprés d'elle, il eſt vray que jamais faveur ne fut attaquée avec plus de jalouſie que celle de Bourdelot, car elle ne luy attira pas ſeulement l'averſion de tous les Suedois, mais auſſi de tous les Eſtrangers qui eſtoient en Suede, quoy qu'il les eut preſque tous obligez; mais tout le monde ſçait que l'envie marche ſur les pas de la Grandeur, & qu'il ne faut qu'eſtre élevé en dignité pour avoir des ennemis.

1653. *May.* La Reine de Suede, qui eſtoit perſuadée de ſon merite, le croyoit le plus grand homme qui eut jamais eſté, & meſme qui fut encore alors, & ne vouloit pas ſouffrir qu'on l'en

l'en desabusast, elle disoit que les autres sça- 1653.
vans qui estoient auprés d'elle n'en parloient *May.*
mal que par envie, de ce qu'il avoit des qualitez infiniment au dessus d'eux, que ceux de sa Cour n'en médisoient, que par jalousie de ce qu'elle l'estimoit si fort, & que si on le connoissoit aussi parfaitement qu'elle faisoit, on l'auroit en veneration, & qu'elle voyoit bien qu'il n'y avoit qu'elle seule qui sceut ce qu'il valoit; on disoit que la Reine luy donneroit vingt mille rischedales quand il se retireroit; mais le Comte Magnus luy dit en presence de la Reine qu'il ne luy pardonneroit jamais.

La Reine de Suede pressoit toûjours le sieur Picques sur la réponce de la lettre qu'elle avoit écrite au Roy en faveur du sieur de Bourdelot, pour le faire gratifier de quelque Benefice, ce Resident, qui n'en avoit aucune resolution de la Cour, ne pust s'en deffaire honnestement, qu'en luy disant, que les devotions de la Semaine Sainte avoient empesché de satisfaire à son desir, & que leurs Majestez feroient grande consideration sur sa recommandation: la Reine receut fort bien ce que ce Resident luy dit, & elle y adjoûta que le Ministre qu'elle tenoit auprés de sa Majesté luy escrivoit la mesme chose, quelle estoit fort obligée au Roy, & qu'elle esperoit qu'elle verroit bientost des effets de ces belles paroles, elle prenoit cette affaire fort à cœur, & quoy qu'elle donnast vingt mille rischedales de recompense en argent à Bourdelot, elle auroit bien

voulu

1653. Mai. voulu luy procurer un Benefice en France, & faire entrer le Roy en partage des ſervices qu'il lui avoit rendus. Il eſt vray qu'il lui avoit fait la choſe ſi facile, & l'obligation de la Cour de France ſi grande à le lui accorder, que le refus ne luy en pouvoit plaire, au moins tant qu'il ſeroit auprés d'elle; Les ennemis de Bourdelot ayant appris la demande que la Reine avoit faite au Roy Tres-Chreſtien en faveur de Bourdelot, firent mille plaintes là deſſus au Reſident de France, luy dirent qu'ils s'eſtonnoient que la Reine, qui avoit les plus belles lumieres du monde, ne ſe détrompoit pas apres toutes les remontrances qu'on luy avoit faites contre un homme qui ne meritoit pas qu'on ſe meſlaſt de luy, & qu'il faiſoit alors le chagrin de tous les Suedois. Ce Reſident neantmoins jugea qu'il eſtoit beſoin dans la preſſe où elle eſtoit pour ce Benefice, de la faire toûjours eſperer, juſques à ce qu'il ſe fuſt retiré d'auprés d'elle, ce qu'il devoit faire dans peu de jours, de peur que cette Princeſſe ne crut que le Roy ſon Maiſtre ne luy vouloit pas accorder une faveur qu'elle luy demandoit avec tant d'empreſſemens.

Cependant Bourdelot diſoit tous les jours qu'il partoit, & on ne ſçavoit que penſer de ſon depart, quoy que la Reine eut promis au Comte Magnus, & aux autres Grands du Royaume qu'il partoit dans peu de jours, la Reine trouvoit toûjours quelque nouveau pretexte pour le retenir, & ceux qui l'obſervoient

voient de plus prés jugeoient qu'elle auroit peine à le laiſſer aller, & meſme elle le témoignoit à ſes domeſtiques les plus confidens, & leur avoüoit qu'elle apprehendoit de devenir malade apres qu'il ne ſeroit plus auprés d'elle; cela luy donna ſujet de publier par tout qu'il avoit guery la Reine; & ſa Majeſté le diſoit elle-meſme; il y avoit neantmoins plus de trois ſemaines qu'elle eſtoit indiſpoſée, & elle fut plus de douze jours ſans le vouloir dire, mais enfin la violence du mal la contraignit de le découvrir; elle avoit une fiévre double tierce continuë, tres-facheuſe, pour laquelle elle avoit eſté ſaignée trois fois ſans beaucoup de ſoulagement, & elle apprehendoit de tomber dans une fiévre ethique, il n'y avoit que Bourdelot qui la traitât: car quoy que l'on y appellât les autres Medecins, ce n'étoit ſeulement que pour approuver la conduite qu'il tenoit, ne leur eſtant pas permis de le contredire, ni de rien ordonner. 1653. *May.*

En ce temps là l'Empereur ayant reſolu de faire declarer ſon fils Roy des Romains, écrivit à la Reine de Suede pour obtenir des lettres de ſa Majeſté aux Electeurs, en ſa faveur; on expedia auſſi-toſt le Courrier, & il remporta la grace qu'il luy demandoit, & par là on vit le credit que Pimentel avoit auprés de la Reine.

Cependant Bourdelot ſe diſpoſant à partir, la Reine trouvoit beaucoup de difficulté à luy permettre de la quitter, elle diſoit qu'eſtant nou-

1653. May. nouvellement relevée de maladie elle apprehendoit une recheute, mais elle y estoit si fort engagée envers les Grands & ses Prestres, que l'on ne croyoit pas qu'elle le retint d'avantage & comme elle faisoit dessein d'aller voir la Reine sa mere à Nikoping, elle commanda à Bourdelot de differer son depart jusques la.

Enfin le Prince Adolphe, qui estoit à la Cour depuis dix ou douze jours, accepta la Charge de Grand Maistre de la Maison de la Reine, dont il avoit fait quelque difficulté, à cause que cette Charge estoit soûmise au Senat; on la reforma, & il n'eust plus que la Reine au dessus de luy. On disoit aussi que le Comte Dona Allemand, & le Comte Tot Suedois tous deux Gentilshommes de la Chambre, & qui estoient en grande faveur auprés de sa Majesté, y logeroient.

Apres les ordres que le sieur Chanut receut de la Cour, d'aller à Stokolm avant que de retourner en France, il partit de Hambourg, & se rendit en Suede le dernier jour d'Avril 1653, il ne donna point avis de son arrivée à Stokolm aux Officiers de la Reine, afin d'y entrer *incognitò*, & il n'y eut que le sieur Bourdelot Medecin de cette Princesse, qui envoya au devant de luy à deux lieuës un Valet de pied, avec un billet par lequel il s'excusoit de n'y aller pas luy mesme, le sieur Picques Resident l'ayant asseuré qu'il ne desiroit pas que ses amis luy rendissent cette civilité; il luy mandoit par le mesme billet, que la Reine,

ne, bien que malade d'une fiévre double tierce, auroit tres-agreable que dés le soir mesme il eust l'honneur de la saluër en particulier, & qu'il l'iroit prendre sur la fin du jour pour le conduire aupres de sa Majesté, laquelle tesmoignoit grande satisfaction de son arrivée. Le sieur Chanut le remercia par escrit de sa civilité, & luy dit que la Reine estant malade il n'estoit pas à propos de se presenter à une visite si prompte. Cela n'empescha pas qu'aussi tost qu'il fut à Stokolm il ne fist avertir le sieur de Linde Introducteur des Ambassadeurs, de son arrivée, lequel le lendemain luy fit sçavoir, que la Reine desiroit qu'il la saluast en particulier, ne pouvant attendre à la voir jusques à l'Audience publique, qui pourroit estre differée par son incommodité; & sur les dix heures du soir le sieur de Linde le fut prendre, & le conduisit au Chasteau; la Reine estoit au lit, bien que ce ne fust pas le jour de son plus grand accez; parce qu'elle s'estoit lassée en tenant le Senat en sa Chambre l'apresdisnée. Elle le receut avec de grandes demonstrations de contentement pour l'honneur que le Roy luy faisoit, & pour la bienveillance qu'elle avoit pour sa personne. Cet Ambassadeur ne prist soin en cette premiere Audience que de s'establir en la confiance, qu'elle devoit avoir aux personnes, qui luy estoient envoyées de la part du Roy, & de luy oster l'opinion qu'elle pouvoit avoir qu'il eust pris parti dans les intrigues de sa Maison. Ce dis- 1653. Mai.

1653. May. discours dura peu, & elle s'informa plus particulierement de la santé de leurs Majestez, que des affaires. Elle plaignit la condition du Prince de Condé, & blasmant sa conduite, elle tesmoigna qu'elle avoit de la douleur, qu'un Prince de tant de merite, se fust engagé si mal à propos contre son Roy. Le sieur Chanut craignant qu'un long entretien ne nuisist à sa santé, la pria de luy permettre de se retirer; mais avant que de sortir elle luy dit, qu'elle estoit extremement obligée au Roy de l'avoir fait passer en Suede, auparavant que de retourner à la Cour, qu'elle avoit plusieurs choses à luy dire, qui luy feroient connoistre son attachement à la France; qu'elle avoit toute confiance en luy, & mesme qu'elle le vouloit entretenir, lorsqu'il seroit aupres de leurs Majestez, afin de luy rendre certains offices qu'elle ne pouvoit commettre, qu'à une personne, dont elle fust asseurée.

Avant l'arrivée du sieur Chanut en Suede, il y estoit survenu, ainsi que nous l'avons dit, un petit desordre, la Reine regardoit deux personnes de differentes manieres, le Comte Magnus de la Garde estoit parfaitement bien aupres d'elle, & le sieur Bourdelot son Medecin, lequel ayant reüssi en une maladie qu'elle avoit euë, cette Princesse luy en tesmoigna de l'estime, & de la reconnoissance. Nous avons aussi dit, que son elevation donna de jalousie presque à toute la Cour, & que la pluspart des Grands s'esleverent

rent contre luy, & les François meſmes, qui eſtoient aupres de la Reine de Suede, luy donnerent à dos, & le chargerent d'avoir ſoûtenu devant la Reine des opinions impies; mais ſans doute ſes Ennemis n'avoient pas toute la charité pour luy en l'interpretation de ſes paroles; il eſt vray qu'il eſtoit libre, remply de bonne opinion de luy-meſme, propre à tourner en ridicule ceux qui ne luy plaiſoient pas, mais il n'eſtoit pas croyable qu'il euſt voulu faire de propos deliberé tout le mal qu'on luy imputoit: Ses Ennemis ne ſe contentans pas de l'attaquer à la Cour de Suede, ils le voulurent auſſi ruiner en France, ils eſcrivirent qu'il ſoûtenoit publiquement les intereſts du Prince de Condé aupres de la Reine, & il n'eſtoit peut-eſtre pas innocent de cette accuſation; mais durant que ſes Ennemis l'accuſation de la ſorte, il faiſoit tout ſon poſſible pour effacer la memoire de ce qu'il avoit dit autresfois contre le Gouvernement, il changea de langage auſſi-toſt qu'il appriſt que les affaires du Roy alloient mieux. En effet incontinent que le ſieur Chanut fut retourné en Suede, il s'attacha à ſervir aux intereſts du Roy, & la Reine de Suede ayant eſté obligée de dire publiquement qu'elle le vouloit congedier, pour detourner cette haine publique qu'on luy portoit, il fit entendre au ſieur Chanut, que ce n'eſtoit point un congé qu'elle luy donnoit, mais que cette Princeſſe l'envoyoit en France pour traiter de 1653. May.

ſa

1653. *May.* ſa part des choſes ſi belles, & ſi avantageuſes; que l'on y reconnoiſtroit l'affection de la Reine de Suede pour la France, & le ſoin qu'il avoit pris de l'entretenir en cette volonté, que ſon voyage ne ſeroit que de huit ou dix mois: il pouvoit y avoir quelque choſe de ce qu'il diſoit dans la penſée de la Reine, & quelque mine qu'elle fiſt le ſieur Chanut découvrit qu'elle avoit confiance en luy: car dans une Audience qu'elle luy donna, eſtant tombée ſur ſon ſujet avec cet Ambaſſadeur, elle luy dit, qu'elle ne ſe vouloit pas infatuer des perſonnes, non plus que des choſes, qu'elle connoiſſoit bien les deffauts de Bourdelot, principalement ſur l'eſtime qu'il avoit pour luy meſme; mais qu'au fond il avoit beaucoup de bonnes qualitez, une Philoſophie ſans pedanterie, un parler net, & poly, & une grande ſuffiſance en la profeſſion de Medicine; qu'elle luy devoit ſa ſanté, & que s'il n'en avoit pris ſoin par une methode toute particuliere, & differente de celle des autres Medecins, elle ne ſeroit plus au monde; qu'elle avoüoit qu'elle luy avoit de grandes obligations, & qu'elle trouvoit fort mauvais, qu'auſſi-toſt que le Comte de la Garde s'eſtoit declaré contre luy, pluſieurs de ſes domeſtiques s'eſtoient liguez pour le perdre, & luy faire une guerre ouverte; ce demeſlé eſtoit une partie de l'inſtruction du ſieur Chanut, & qui l'avoit fait repaſſer à Stokolm, il ſe tint indifferend, ſans prendre parti ni pour,

ni

ni contre Bourdelot par plusieurs raisons. Il voyoit que c'estoit une chose resoluë, qu'il sorteroit de Suede, & l'avoit reconnu fort porté à se donner au service du Roy. D'ailleurs il ne faisoit pas seur de le choquer estant en une telle consideration aupres de cette Princesse, cela ne pouvant produire aucune utilité, outre qu'il ne devoit point rejetter un homme qui le prevenoit de l'office de servir le Roy par tous les moyens dont il seroit capable. C'est pourquoy il crut devoir accepter la bonne volonté qu'il luy tesmoignoit, avec la precaution de n'y prendre confiance, qu'autant que les effets respondroient aux paroles, & que la Reine de Suede confirmeroit ce qu'il avoit dit. 1653. May.

Mais comme l'autre article de l'instruction du sieur Chanut, qui l'avoit fait retourner en Suede, consistoit à connoistre les impressions que le sieur Pimentel avoit pû donner à la Reine en faveur de la Maison d'Austriche; il eut dans une Audience qu'elle luy donna plusieurs éclaircissemens là dessus avec cette Princesse: elle de sa part se justifia des bruits qui couroient de ses inclinations pour l'Espagne: & luy de son costé, luy fit connoistre tout autant qu'il put la justice, & la prudence de la conduite de leurs Majestez dans leurs dissentions civiles: Cette Princesse, pour le persuader qu'elle n'avoit jamais relasché de l'amitié sincere qu'elle avoit pour leurs Majestez, luy dit, que ne les pouvant assister autrement, elle s'estoit

1653. *May.* s'eſtoit portée à offrir ſon entremiſe pour appaiſer leurs troubles, non point dans la creance que ſa mediation y puſt beaucoup contribuer, mais pour leur donner ce teſmoignage de ſon affection, qu'elle avoit eu compaſſion du Prince de Condé, mais qu'elle n'avoit jamais approuvé ſa rupture contre le Roy, & que ſi elle avoit eſté en ſa place, elle auroit pluſtoſt choiſi la mort, que de ſe détacher de l'obeïſſance de ſon Maiſtre; qu'à l'eſgard de l'Empereur elle avoit de tres-gands ſujets de meſcontentement, qu'elle eſtoit obligée de diſſimuler n'eſtant point armée alors, ni la France en eſtat de le menacer de rejoindre ſes forces, qu'elle reſſentoit comme elle devoit les outrages qu'on luy avoit faits à Pragues en la perſonne de ſon Ambaſſadeur, qu'elle connoiſſoit qu'il ne ſe pouvoit rien adjoûter à l'injure de ce decret de l'Empereur, qui l'excluoit de la Diette juſques à ce qu'elle fuſt d'accord avec l'Electeur de Brandebourg, & que pour luy faire voir qu'elle n'avoit pas tellement couvert ſon indignation qu'elle ne vouluſt bien que l'Empereur connuſt qu'elle ſe tenoit pour maltraitée; elle luy fit communiquer les minutes des lettres qu'elle luy avoit eſcrites, & les originaux de celles qu'elle avoit receuës, mais revenant ſur le chapitre de Pimentel, elle dit, qu'eſtant venu a ſa Cour comme le ſieur Palpiski à Madrid, où il avoit eſté receu tres-favorablement, elle avoit eſté obligée de le bien recevoir, & luy donner l'entrée familiere

miliere de ſa Cour, ainſi qu'à tous les autres Eſtrangers; qu'il eſtoit vray que ce Cavalier eſtant ſage, & de bon entretien, elle l'entendoit volontiers, parce qu'elle pouvoit apprendre de luy beaucoup de particularitez de la Cour d'Eſpagne, & de Bruxelles, dont elle eſtoit auparavant peu informée; mais qu'il n'avoit jamais propoſé aucun Traité d'alliance, ni fait aucune autre ouverture que de commoditez pour le Commerce, ſur leſquelles il n'y avoit eu rien d'arreſté; que la France ne devoit point craindre, qu'elle oubliaſt jamais les avantages qu'elle avoit receus de ſon alliance, en preferant l'affection d'aucun Prince du monde, quel qu'il fuſt à l'amitié de leurs Majeſtez, qu'elle leur conſerveroit fidellement, & ne ſe meſprendroit jamais au jugement des intereſts de la Maiſon d'Auſtriche, quelques carreſſes qu'elle en receut. Apres tous ces teſmoignages d'une affection inviolable de la Reine de Suede, pour ce qui concernoit les intereſts de la France, il luy fit entendre qu'il avoit peu de temps à demeurer encore aupres d'elle, & que ſon paſſage en Suede n'eſtoit à autre deſſein que de la viſite, & du compliment qu'il luy faiſoit de la part du Roy, elle trouva bon qu'il ſe diſpoſaſt à partir, & luy offrit un de ſes Navires pour le porter juſques au Havre. 1653. May.

Il fit donc ramaſſer tout ſon eſquipage, & priſt jour pour ſon depart avec quelque Francois qui eſtoient en Suede, qui vouloient

1653. May. ſe retirer en France, à cauſe de la perſecution que Bourdelot leur faiſoit, & il en ſortit particulierement deux, ſçavoir le ſieur Naudé Bibliothequaire du Cardinal Mazarini, qui eſtoit paſſé en Suede pour en tirer quelques livres imprimez & manuſcrits, pour groſſir la Bibliotheque de ſon Eminence; le ſieur Courtin Secretaire de la Reine de Suede, & qui auparavant l'arrivée de Bourdelot eſtoit fort bien aupres de cette Princeſſe.

Mais le ſieur Chanut jugeant qu'il eſtoit tres-important au ſervice du Roy, de ne point ſortir du païs ſans voir de ſa part le Prince de Suede, il reſolut de paſſer en l'Iſle d'Oenland, ou il faiſoit ſa demeure ordinaire, & l'ayant propoſé à la Reine, elle aggrea ſa reſolution, & luy offrit, pour ſoulager les incommoditez du voyage par terre juſques à Calmrar, qu'il ſe ſerviſt d'un de ſes Vaiſſeaux, qui le porteroit juſques en Oenland, & de là à Wiſmar.

Le Prince voyant le ſieur Courtin parmy la ſuite de cet Ambaſſadeur crut qu'il ne l'accompagnoit que par civilité, & pour luy faire honneur juſques à la mer; mais ayant appris qu'il repaſſoit en France avec luy, il luy demanda le ſujet, & Courtin luy ayant franchement advoüé, ce Prince luy fit promettre d'entretenir correſpondance avec luy quand il ſeroit en France, & meſme de retourner aupres de luy s'il avoit beſoin de ſon ſervice, apres que le ſieur Courtin luy eut promis ce qu'il

qu'il luy demandoit ; ce Prince luy dit qu'il eſperoit que ſon voyage ne ſeroit pas long, & que comme la Reine faiſoit deſſein de ſe retirer du Gouvernement, il le prioit de revenir auſſi-toſt qu'il ſeroit ſur le trône, & de fait nous le verrons aupres de ce Prince quand il ſera Roy, y faire les meſmes fonctions qu'il faiſoit aupres de la Reine avant l'arrivée de Bourdelot. 1653. *May.*

Ce paſſage d'Oenland eſtant un peu difficile ſa famille y fut fort travaillée de la tempeſte, & luy, apres avoir fait aupres de ce Prince tout ce qui concernoit les avantages de la France en l'eſtat où eſtoit la Suede, il paſſa à Hambourg, & de là en France pour rendre raiſon à leurs Majeſtez de mille choſes importantes dont il n'avoit pû charger ſes lettres, d'où il eſcrivit à la Reine de Suede, pour la remercier du Vaiſſeau qu'elle luy avoit preſté pour ſon paſſage.

LETTRE
DE MONSIEUR CHANUT
Plenipotentiaire à Lubek,
A LA REINE DE SUEDE,
Le 20 Juin 1653.

MADAME.

EN ſortant du Vaiſſeau de voſtre Majeſté, je luy rends tres-humbles graces de la commo-

1653. May. *dité que j'ay receuë en cet honneur qu'il luy a plû de faire au Roy mon Maiſtre, il eſt vray que la mer, & les vents ſe ſont efforcez de nous mettre au repentir d'eſtre ſortis de la Suede, & auſſi m'en repentirois-je ſi l'Empire de voſtre Majeſté, comme celuy des autres Souverains eſtoit borné par les Frontieres de ſes Eſtats, mais tout pais où l'on ſçait raiſonner eſt de ſon obeiſſance, & la Mer Baltique eſt trop jalouſe de vouloir enfermer tous les ſerviteurs de voſtre Majeſté. Toute la terre en ſera pleine malgré elle, & bien que je ne comprenne pas qu'il y puiſſe avoir rien de plus ardent que mon Zele, je ſouhaite pourtant que tous les autres, s'il eſt poſſible, me ſurpaſſent en reſpect, & en devotion pour voſtre Majeſté : ſes ordres pour faire partir Mademoiſelle de la Barre ont eſté ſuivis par Monſieur Meuller, elle ſe mettra en chemin dans deux jours, & s'eſtime tres-heureuſe que voſtre Majeſté luy donne le moyen de ſatisfaire à la paſſion qu'elle a de ſe voir en ſon ſervice. J'ay fait entendre à Monſieur Sperling Capitaine du Vaiſſeau de voſtre Majeſté, que ſa volonté eſt qu'il conduiſe la dite Damoiſelle à Stokolm, il attend pour cela à Wiſmar. Je dois un bon témoignage à ce Gentilhomme pour le ſoin qu'il a pris de nous dans le paſſage, & l'application qu'il a pour ſe rendere ſçavant en la Marine, où il eſt déja plus expert qu'on ne le pourroit attendre de ſon âge; Je me preſſe de me rendre à la Cour, pour ce que j'eſpere d'y*

d'y trouver plus d'occaſion que je n'en ay eu de ma vie, de montrer que je ſuis, 1653. Juin.

MADAME,

De voſtre Majeſté,

Le tres-humble, tres-obeiſſant, & tres-obligé ſerviteur,

CHANUT.

Le ſieur Picques ne ſe trouva pas peu en peine apres le depart de l'Ambaſſadeur de France de la Cour de Suede : car ayant demandé, il y avoit quelque temps, au Comte de Brienne la permiſſion d'aller faire un tour en France, pour donner ordre à ſes affaires domeſtiques, pendant que le ſieur Chanut eſtoit en Suede, il receut cette permiſſion apres ſon depart. Cet ordre ſi favorable pour luy l'embarraſſoit, il l'avoit demandé avec beaucoup d'inſtance, & il auroit bien ſouhaité de pouvoir s'expliquer de bouche avec le Comte de Brienne, du particulier de la Cour de Suede, qui luy procureroit le moyen de mettre auſſi ordre à ſes affaires domeſtiques. Mais conſiderant qu'on ne luy avoit peut-eſtre envoyé cette permiſſion de retourner, que ſur l'opinion que l'on avoit, que le ſieur Chanut pendant ſon abſence demeureroit en Suede, & qu'ainſi il auroit le temps de faire ce voyage, & qu'il importoit au ſervice du Roy de ne point abandonner

1653. *Juin.* entierement ce poſte, pendant qu'il y auroit un Miniſtre d'Eſpagne en la Cour de Suede; Que la Diette ſe tiendroit en Allemagne, & que la guerre entre la Hollande, & l'Angleterre dureroit; outre qu'il eſtoit de la gloire du Roy de procurer aux Catholiques, qui eſtoient à Stokolm, l'exercice libre de leur Religion dans la Maiſon de ſon Miniſtre: & que quand il n'y auroit que cette conſideration, le zele qu'avoit ſa Majeſté pour la gloire de Dieu, & pour l'augmentation de la Religion Catholique, le porteroit à entretenir un Miniſtre en Suede, il crut qu'il ne devoit pas uſer alors de cette permiſſion, qui ne pouvoit eſtre utile, & avantageuſe qu'à luy ſeul. Il tint donc ferme; & priſt ſes Audiences comme il avoit accouſtumé de ſa Majeſté.

Un jour qu'il eſtoit auprés de cette Princeſſe, elle lui renouvella les aſſeurances ſi poſitives de ſon attachement aux intereſts de la France, qu'il n'y avoit pas lieu de croire qu'elle fiſt jamais aucune alliance avec ſes Ennemis, & que quand elle y auroit de l'inclination, par celle qu'elle avoit pour la perſonne de Pimentel Miniſtre d'Eſpagne, ſon Senat n'y auroit pas conſenti, & l'auroit empeſchée de conclure une affaire de cette importance: car alors ils eſtoient tous fort bien intentionnez pour la France.

Il arriva en Suede, lorſque l'on y ſongeoit le moins, un ordre à Pimentel Miniſtre d'Eſpagne, de ſe rendre au plûtoſt auprés du Roy; ce

ce depart impreveu donna fort à penſer à bien des gens, & on fit pluſieurs reflexions ſur ce voyage; mais comme on doit touſiours bien juger des actions des Princes, il eſtoit à croire, que ce depart ſi prompt ne venoit que de la Reine de Suede, qui ayant enfin reconnu qu'un plus long ſejour de Pimentel auprés d'elle feroit ſoupçonner par ſes alliez la fermeté de ſon alliance, avoit deſiré du Roy d'Eſpagne ce rappel, ou que ce Prince voyant que Pimentel n'avoit rien avancé dans ſes deſſeins depuis le ſejour qu'il avoit fait en Suede, voulut le retirer pour ne point perdre le temps, voyant la fermeté dans laquelle la Reine de Suede reſiſtoit à toutes les offres & les promeſſes avantageuſes qu'il luy faiſoit de ſa part, pour taſcher d'affoiblir une alliance qui ſubſiſtoit depuis dix-huit ans entre la France & la Suede. On diſoit qu'il devoit partir dans dix ou douze jours: Cette reſolution magnanime & genereuſe de la Reine de Suede, de ſe priver en meſme-temps de la preſence de Pimentel, & de Bourdelot, faiſoit bien eſperer de ſon gouvernement, & qu'elle reprendroit ſes premieres inclinations, que ces deux hommes, mais particulieremẽt le dernier, avoient beaucoup changé; tout le monde generalement en avoit une ſi grande joye, qu'il ſeroit bien difficile de l'exprimer, & n'euſt eſté la crainte de déplaire à la Reine, ils auroient fait des feux de joye pour cet éloignement, qui ſembloit leur toucher plus le cœur, que ſi la Reine eût 1653. *Juin.*

1653. Juin. conquis deux Provinces : On dit enfin que l'abſence de Pimentel ſeroit de peu de mois, & qu'il n'alloit en Eſpagne que pour informer de bouche le Roy ſon Maiſtre du particulier de la Cour de Suede, de ſon affection, & des conditions ſous leſquelles on deſiroit le Commerce d'Eſpagne ; afin d'apporter les pouvoirs, & les inſtructions neceſſaires pour en arreſter le Traité, qui ne prejudicieroit point, à ce que l'on diſoit, à ceux que les Suedois avoient avec les autres Nations.

Le ſieur Picques ayant receu ordre de la Cour de mettre la Reine de Suede en deffiance de la Maiſon d'Auſtriche, il ſe ſervit pour cela des raiſons que le Comte de Brienne luy avoit données par ſes depeſches, ſcavoir de l'avertir, ſi elle ne l'avoit eſté par ſes Miniſtres qui eſtoient en Allemagne, qu'il ſe projettoit entre l'Empereur, & les Electeurs, de changer en quelque ſorte le gouvernement de l'Empire, ce qui ne pouvoit eſtre qu'au prejudice des Couronnes, & de leurs Alliez en Allemagne, qu'il le faloit prevenir. Ce Reſident s'en eſtant expliqué à la Reine dans une Audience qu'elle luy donna, elle luy dit, que n'ayant rien appris de cétte intrigue, cela la faiſoit douter que ce projet fuſt veritable, ſes Miniſtres eſtans fort ſoigneux, & diligens à luy faire ſçavoir tout ce qui ſe traitoit auprés de l'Empereur ; que cet avis neantmoins eſtoit de ſi grande importance, qu'elle eſtoit bien aiſe d'en eſtre informée, & qu'à tout

hazard

hazard elle donneroit ordre à ſes Miniſtres, qui eſtoient à la Diette, de traverſer ce deſſein de l'Empereur s'il le vouloit mettre en execution, & de conferer avec ceux du Roy des moyens de ſe meſnager les Princes d'Allemagne en faveur de la France. 1653. Juin.

Elle luy demanda enſuite quelle reſolution le Roy avoit priſe touchant l'Alſace, qu'elle auroit fort deſiré que la France renonçaſt à la Souveraineté, & qu'elle le fit relever de l'Empire; elle doutoit neantmoins qu'elle le pût faire, parce qu'il luy ſembloit qu'elle y avoit entierement renoncé par le Traité de Paix, quoy qu'elle n'euſt jamais eſté de ce ſentiment: car le ſieur Chanut luy avoit deſia remontré, & parlé fort à fond, pour luy faire connoiſtre le bien qui viendroit aux Couronnes d'avoir toutes deux ſeance aux Aſſemblées de l'Empire, où leurs Deputez s'appuyeroient les uns les autres, & les intereſts de leurs Alliez, & empeſcheroient plus fortement eſtant unies enſemble, qu'il ne s'y priſt aucune reſolution prejudiciable aux Couronnes; mais que ce que l'on avoit allegué alors avoit fait paſſer pardeſſus ces conſiderations. Ce Reſident luy reſpondit, que la renonciation de la France n'eſtoit pas ſi formelle qu'elle ne ſe fuſt reſervé la liberté d'en reſoudre à la Diette, & que le ſieur de Vautrot avoit ordre de ſuivre en cela ſon avis, eſperant que ſes Miniſtres auroient ordre de l'appuyer, & meſme de le faire aggreer à tous les Eſtats, pour y faire

1653. *Juin.* conſentir l'Empereur ; Ce diſcours la réjoüit fort, & comme elle ſouhaittoit avec paſſion, que la France eût ſceance aux Diettes, elle promiſt qu'elle leur en eſcriroit encore, quoy qu'ils euſſent deſia des ordres bien precis, de ſoûtenir, & favoriſer generalement tous les intereſts de la France.

Mais ſa Majeſté ayant ſceu que ce Reſident avoit la permiſſion de faire un tour en France ; elle luy demanda s'il eſtoit vray, & s'il s'en ſerviroit : Il luy reſpondit qu'à la verité il avoit une lettre du Roy, qui la luy donnoit, mais que le ſieur Chanut ne ſe trouvant plus en ſa Cour, & s'imaginant qu'on ne la luy avoit accordée, que ſur l'opinion qu'il y ſeroit encore, il differeroit d'en profiter, juſques à un autre ordre. Cette reſponſe luy pluſt infiniment, & elle luy dit, qu'elle eſperoit que le Roy ne laiſſeroit point ſa Cour ſans Miniſtre de ſa part, & que s'il s'en alloit, il faudroit qu'il en envoyaſt un autre ; Ce Miniſtre luy repartit qu'il ne manqueroit pas de faire ſçavoir ſon deſir à ſa Majeſté, & qu'il croyoit que c'eſtoit auſſi celuy du Roy, qui la conſideroit ſi fort, & ſon amitié, qu'il n'y avoit rien qu'il ne fiſt pour luy en donner des teſmoignages, & pour ſe la conſerver.

La Reine luy dit enſuite qu'elle avoit une priere à luy faire pour ſes Muſiciens Italiens, parce que Pimentel s'en allant, & le Reſident de Portugal n'ayant point de Preſtre, ils ne ſçavoient où aller entendre la Meſſe, qu'elle

qu'elle le prioit de faire dire la ſienne à onze heures, apres qu'elle ſeroit ſortie de l'Egliſe, afin qu'ils la puſſent oüir. Cela, Madame, ne ſe peut pour demain; luy reſpondit ce Reſident, parce que les autres Catholiques n'en ſont pas avertis; mais Dimanche prochain je donneray ordre, que la Meſſe ſe diſe à cette heure là. Mais je vous prie, adjouſta la Reine, que l'on ne ſçache point que je me meſle de cette affaire, pour ne point donner ſujet à mes Preſtres de parler; il eſt vray qu'en ce temps-là ils prenoient une grande licence de cenſurer les actions de leur Reine, & il n'y avoit que huit jours que le Curé de la grande Egliſe avoit dit en pleine Chaire, qu'il eſtoit bien eſtrange que ſa Majeſté, pour contenter la paſſion qu'elle avoit pour la Muſique, cût fait venir des gens d'Italie, qui eſt eſloignée du moins de huit cent lieuës de la Suede; qu'il ne blaſmoit point l'inclination qu'elle avoit à la Muſique, qui eſtoit tres-belle de ſoy; mais bien la deſpenſe de faire venir de ſi loin des Muſiciens, pour oſter le pain de la main à ceux du païs; que la Reine pourroit bien prendre de leurs enfans, & les faire inſtruire en la Muſique, à quoy il ne doutoit point qu'ils ne reüſſiſſent, & ne la contentaſſent auſſi bien que des Italiens. On rapporta ce diſcours à la Reine, & elle n'en fit que rire; les autres Curez s'emportoient auſſi dans leurs Chaires ſur le Gouvernement preſent des affaires, ſans apprehender d'en eſtre repris. 1653. Juin.

1653. Jnin. Les Muſiciens Italiens ayant appris le bruit que ce Curé avoit fait à leur ſujet, ſe plaignirent à la Reine, non pas de cet emportement, mais de ce qu'on leur faiſoit tous les jours quelque inſulte quand ils alloient par les ruës, que l'on crioit apres eux, & qu'on leur jettoit des pierres; ſa Majeſté leur commanda de ne point ſortir qu'avec un Officier de ſes Gardes, ou un de ſes Valets de pied. Les ſages apprehendoient quelque ſoulevement, & il y avoit de la diſpoſition parmy le peuple à ſe ſouſlever contre les Eſtrangers, les Preſtres fomentoient, & entretenoient ce deſordre; ils preſchoient publiquement contre eux, & taſchoient de perſuader aux Peuples, que c'eſtoit eux qui introduiſoient l'Atheïſme à la Cour, & qui avoient corrompu les belles inclinations de leur Reine: On eſperoit que le depart du ſieur Bourdelot adouciroit les eſprits, il eſtoit parti il y avoit deux jours, & la Reine luy avoit fait donner un de ſes carroſſes pour le mener juſques en Dannemark; mais auparavant que de partir, la Reine voulut qu'il vit le Comte Magnus, à qui il dit, pour ſe faire valoir, qu'il avoit eſté Medecin du Pape Urbain VIII; mais outre que ce Comte le receut fort froidement, il luy dit, qu'il ſçavoit bien le contraire; Bourdelot luy promiſt de luy en faire voir les lettres de ſa Sainteté auſſi-toſt qu'il ſeroit retourné au Chaſteau, ce qu'il ne fit pas pourtant: Et comme il dit à ce Comte qu'il pourroit

roit beaucoup en France pour sa reputation, il luy repartit, qu'il ne l'en prioit point, & qu'elle y estoit, graces à Dieu, si bien establie, qu'elle n'avoit pas besoin de l'appuy de Bourdelot. La Reine à son depart luy donna des lettres de faveur pour la Cour, & luy fit bailler dix mille rischedales comptant, & une lettre de change de vingt mille, payable dans dix mois. Le Prince de Suede luy fit present d'une chaisne d'or avec son Portrait dans une boëtte couverte de diamants, d'environ deux mille rischedales; le Prince Adolphe luy donna aussi le sien dans une autre boëtte couverte de diamants, de la valeur de mil escus, quoy qu'ils eussent tous deux une aversion mortelle pour luy; mais il faloit imiter la Reine pour lui plaire: & quelques amis du Prince rapporterent qu'il avoit esté un jour entier à se resoudre s'il lui feroit ce present, mais comme il s'y estoit engagé, & que Bourdelot lui avoit demandé son Portrait, un de ses amis lui conseilla de le lui donner, puisqu'il estoit prest, pour ne point desobliger la Reine, qui sçavoit qu'il le lui avoit promis. 1653. Juin.

Mais quoy que Bourdelot soupçonnast le Resident de France d'avoir escrit à la Cour à son desavantage, & qu'il dit, que s'il lui arrivoit quelque disgrace en France, on l'arresteroit aussi-tost en Suede, il ne laissa pas de lui aller dire adieu, & de lui donner à disner trois jours avant que de partir; ces menaces n'estonne-

1653. Juin. rent gueres ce Reſident, auſſi n'y avoit il pas lieu de les craindre.

Le Comte Magnus voyant Bourdelot parti, fit courir le bruit qu'il vouloit aller en l'Iſle d'Oeſel en Livonnie, & il auroit eſté bien aiſe que la Reine luy eût commandé de demeurer, & meſme il l'eſperoit apres le depart de Bourdelot, & il n'avoit retardé ſon voyage que ſur cette eſperance; mais voyant que la Reine ne lui en parloit point, il ſe reſolut de partir, & on dit qu'il ne retourneroit point que vers la fin de l'Automne, & que la Reine eſtoit bien aiſe qu'il ſe retiraſt.

Le Chancelier cependant ne deſemparoit point d'aupres de la Reine, & le Comte Eric ſon fils, qui eſtoit revenu de Revel, & lui, faiſoient alors toutes les affaires, & ils eſtoient les ſeuls Senateurs qui approchoient de la Reine; le Chancelier en avoit tant de joye, qu'on le voyoit rajeunir à veuë d'œil: car voyant que la Reine lui avoit adjoint ſon fils, en qui il mettoit toutes ſes eſperances, au Gouvernement, il eſperoit qu'il lui ſuccederoit en ſa charge.

En ce temps-là la Reine Mere de la Reine de Suede, convia ſa fille d'aſſiſter au Mariage qu'elle faiſoit d'une de ſes Dames d'honneur, la Reine alla pour cela à Nicoping, & Pimentel l'y accompagna; On diſoit que la Reine Mere avoit eſcrit des lettres à tous les Miniſtres des Princes Eſtrangers, qui eſtoient en la Cour de Suede, pour les inviter d'y aſſiſter,

ſter, mais que la Reine ſa fille les avoit ſup- 1653.
primées, eſtant bien aiſe qu'il n'y eût que *Juin.*
Pimentel, qui l'accompagnaſt en ce voyage. On diſoit qu'apres ſon retour Pimentel prendroit ſon Audience de congé, & que le Roy ſon Maiſtre lui avoit eſcrit, qu'il auroit eſté bien aiſe d'avoir le Portrait de la Reine, à cheval; Pimentel le dit à ſa Majeſté, & elle ſe fit peindre dans un fort grand tableau, faiſant faire des coubertes à ſon Cheval. Apres cette priere du Roy Catholique la Reine de Suede ſe crut obligée de deſirer de lui la meſme faveur, elle le propoſa à Pimentel, & reſolut d'envoyer pour cet effet avec lui en Eſpagne le ſieur Bourdou, qui avoit fait ſon Portrait pour le Roy Catholique. On diſoit que Pimentel devoit retourner en la Cour de Suede en qualité d'Ambaſſadeur, & qu'il ne faiſoit ce voyage d'Eſpagne, que pour informer de bouche le Roy ſon Maiſtre des particularitez de cette Cour, des diſpoſitions de la Reine en faveur de la Maiſon d'Auſtriche, & des conditions ſous leſquelles on deſiroit en Suede le Commerce d'Eſpagne, afin d'apporter les pouvoirs, & les inſtructions neceſſaires pour en arreſter le Traité, qui ne devoit pourtant pas prejudicier à celui que la Suede avoit avec les autres Nations.

Pimentel n'eſtoit pas ſorti de la Cour de Suede, qu'il y arriva un Courrier Extraordinaire de la part de l'Empereur, pour remercier la Reine d'avoir à ſa priere donné ſatisfac-

tion

1653. Juin. tion à l'Electeur de Brandebourg, & d'avoir escrit aux Electeurs & Princes de l'Empire de favoriser l'election de son fils, qui avoit esté declaré Roy des Romains le deuxiesme de Juin à Ausbourg, dont il avoit bien voulu lui donner part par un Courrier expres, ne doutant pas que cette nouvelle ne lui fust fort aggreable, & ce mesme Courrier rendit à sa Majesté une lettre de la main du Roy des Romains, pleine de civilité, & de reconnoissance de l'obligation qu'il lui avoit de son Election.

Mais deux jours avant le depart du Comte Magnus pour l'Isle d'Oesel, la Reine lui donna les provisions du Gouvernement general des Provinces qu'elle possedoit en Allemagne, il la supplia de le descharger du soin des finances, elle eut peine à le lui accorder, & elle lui dit qu'elle vouloit qu'il retint le tiltre, & le rang de Grand Tresorier: sa Majesté fit au mesme temps President de la Chambre des Comptes le Comte Eric second fils du Chancelier, qu'elle fit aussi President de la Chambre du Commerce, que l'on avoit estably à Stokolm depuis peu de temps.

La Reine de Suede estant retournée de Nicoping, où elle estoit allée pour ce Mariage, elle arresta peu à Stokolm, & ne fit que passer au travers de la ville pour aller à Jacobsdales, où elle demeura dix ou douze jours, pendant que l'on accommodoit son appartement du Chasteau qu'elle faisoit changer. Pimentel la suivit, pour ne plus retourner à Stokolm,

il

il avoit receu depuis peu de jours forces meubles, & force provisions, ce qui confirmoit le soupçon que l'on avoit eu qu'il ne croyoit pas partir si-tost de la Cour de Suede, & que ce rappel l'avoit surpris. On en parloit fort diversement, quelques-uns pensoient que son retour lui seroit desavantageux, & que la Maison d'Austriche estoit entrée en deffiance de sa trop grande faveur aupres de la Reine de Suede. D'autres disoient, que le Roy d'Espagne avoit trouvé fort mauvais, qu'il eût esté plusieurs fois à pied à la portiere du carrosse de la Reine, sa Majesté allant à des Enterremens. On disoit mesme qu'il en avoit eu de l'apprehension, & que s'en estant descouvert à la Reine, elle luy avoit remis l'esprit, luy avoit promis qu'il n'y avoit rien à craindre pour luy. D'autres croyoient qu'il s'estoit luy-mesme procuré ce rappel se voyant arrivé au comble de la faveur, & apprehendant un changement, qu'il vouloit prevenir par un prompt depart de cette Cour, il faisoit neantmoins courir le bruit, qu'il retourneroit au plustost, & pour en donner des marques, il laissa à Stokolm la moitié de son train, mais on ne croyoit pas qu'il y deût demeurer long-temps apres luy. 1653. Juill.

Cependant les Religieuses de Hasfeld, & de Zeven se voyant troublées en la Duché de Bremen en leurs conventions, & traitez, escrivirent au sieur Chanut, qu'elles croyoient encore en Suede, de vouloir obtenir de la Reine, que ses Ministres observassent inviolablement les

1653. *Juill.* des conventions qu'on leur avoit accordées: le Reſident de France en l'abſence de cet Ambaſſadeur, en parla à ſa Majeſté, qui aggrea ſes remontrances, & luy promit qu'elle feroit donner les ordres neceſſaires pour cela, & meſme qu'elle en parleroit à l'Eveſque de Stregnez, qui eſtoit un des Donataires du Monaſtere d'Hasfeld, pour le porter de donner à ces Religieuſes une penſion de ſoixante riſchedales par an, qui eſtoit la moitié de ce que l'on payoit à la deffunte Abbeſſe, pour ſubvenir aux neceſſitez de leur Egliſe.

Il n'y avoit que trois jours que la Reine eſtoit retournée de Jacobſdales, pour aſſiſter à des nopces qui ſe devoient faire à Stokolm, & à ſon retour le ſieur Picques appriſt que le Mareſchal Wrangel, qui eſtoit Vice-Admiral du Royaume, avoit eſté depuis peu au Zund *incognitò* de la part de la Reine, viſiter la Flotte Danoiſe, il la trouva compoſée de vingt-quatre bons & grands Vaiſſeaux fort bien eſquipez, & l'information qu'il en envoya, eſtonna un peu la Cour de Suede, ne penſant pas que le Roy de Dannemark pût mettre tant de Vaiſſeaux en mer.

On commençoit alors en Suede à ſe reſſentir du retardement de la Flotte Marchande, qui eſtoit aux Iſles, n'eſtant point encore arrivé en Suede aucun Vaiſſeau de Hollande, & on n'y avoit pas la moitié des choſes, qui eſtoient neceſſaires à la vie, cela encheriſſoit au double tout ce que les Hollandois avoient accou-

accouſtumé d'y apporter ; on commençoit à apprehender pour eux ; l'on n'eſtoit pas faſché qu'ils fuſſent un peu maltraitez des Anglois, mais on n'auroit pas voulu que ce fuſt juſques à en recevoir la loy ; c'eſt pourquoy on auroit bien deſiré que ces deux Republiques euſſent voulu entendre à la Paix par l'entremiſe de la Suede, mais il parroiſſoit peu de diſpoſition du coſté des Anglois, qui ne s'eſtoient pas encore bien expliquez ſur l'offre que le ſieur Lagerfeld leur en avoit fait de la part de la Reine de Suede. 1653. Juill.

La Reine de Suede eſtant retournée à Stokolm, pour aſſiſter aux nopces de l'Admiral Wrangel couſin du Mareſchal ; elle n'y demeura que juſques à deux heures apres minuit, & alla coucher à Jacobſdales, où elle ne ſouffroit point qu'on lui allaſt faire la Cour, ni parler d'affaires ; & les Comtes Jean, & Eric Oxenſtiern y ayant eſté pour la viſiter, elle les receut fort froidement, & leur fit entendre ſous main, ainſi qu'elle faiſoit à tout le monde, qu'elle ne vouloit point qu'on l'allaſt troubler dans ſes divertiſſemens, & que ſi l'on avoit quelque choſe à luy dire, on devoit attendre à ſon retour. Pendant ce voyage elle fut à Upſal, où elle ne demeura qu'un jour, le Gouverneur s'y eſtant rendu pour l'y recevoir, ſa Majeſté lui demanda qui l'avoit envoyé querir. Il répondit tout ſurpris, qu'il eſtoit venu pour recevoir ſes commandemens ; ſur quoy elle lui dit ; qu'elle n'avoit pas

beſoin

1653. Juill. beſoin de ſon ſervice, & qu'il eût à s'en retourner. Pendant qu'elle fut à Upſal elle viſita les Eſcoles, où il y avoit quelque diviſion entre les Profeſſeurs, ils la ſupplierent de les vouloir entendre, elle le leur avoit fait eſperer; cependant au ſortir des Eſcoles elle monta en carroſſe, & retourna à Jacobſdales, de quoy toute l'Univerſité fut un peu ſcandaliſée, veu l'affection, & le ſoin qu'elle en avoit auparavant. Il n'y avoit que Pimentel de tous les Miniſtres Eſtrangers, qui euſt permiſſion de la ſuivre à Jacobſdales, & l'Ambaſſadeur de Dannemark ayant receu une lettre du Roy ſon Maiſtre pour la Reine, il l'envoya au Chancelier de la Cour pour la preſenter à ſa Majeſté, parce qu'il eſtoit indiſpoſé, & le pria de lui en faire réponſe, s'il ſe pouvoit le meſme jour, mais il s'en excuſa; & lui fit dire de ne pas trouver mauvais s'il refuſoit de lui rendre ce ſervice, qu'il n'oſoit pas aller à Jacobſdales, quand meſme il y auroit dix mille riſchedales à gagner, & qu'il le prioit d'attendre que la Reine fuſt retournée. Pendant le ſejour que Pimentel fit à Jacobſdales il la porta à commander au Comte Tot, qui eſtoit le ſeul Seigneur Suedois qui fuſt bien alors aupres d'elle, d'aller faire une campagne en Flandre, ſous Fuenſaldaigne, le Reſident de France en eſtant adverti, travailla ſous main à l'en détourner, parce que ce jeune Seigneur eſtoit parent de la Reine, & un de ſes favoris, & il apprehendoit que les Eſpagnols ne ſe prevaluſſent

luſſent de cet Employ, & ne le fiſſent ſonner bien haut; & pour l'en divertir; il lui fit dire ſous main, que le Roy lui ſçauroit gré s'il refuſoit le ſervice d'Eſpagne; on voyoit bien qu'il avoit peine à reſiſter aux volontez de la Reine, mais il ne deſeſpera pas d'en venir à bout, parce qu'il avoit aupres de lui un François nommé Chevreau, pour qui il avoit bien de l'eſtime, qui s'y employoit avec beaucoup de zele, & d'adreſſe. 1653. Juill.

Pimentel cependant ne partoit point, quoy qu'il dît tous les jours qu'il partoit, & qu'il eût fait tous ſes adieux; ſon Vaiſſeau eſtoit touſiours à Dales, & on diſoit qu'il avoit ordre de ne ſe pas preſſer d'aller à Gottembourg: On devoit faire dans un mois à Waſtene l'Enterrement de la femme du Prince Adolphe, où ce Miniſtre vouloit aſſiſter, & accompagner la Reine, que l'on ſoupçonnoit de vouloir, apres cette ceremonie, l'accompagner juſques à Gottembourg. Cette Princeſſe faiſoit voir par toutes ſes actions, qu'elle commençoit fort à ſe dégoûter de la vie qu'elle menoit, elle diſoit ſans ceſſe: Voilà un pauvre entretien, ô que cela eſt ennuyant! je n'entends touſiours que la meſme choſe, je voy bien qu'il faut que je me remette à l'eſtude, & à la converſation des ſçavans; mais comme on lui dit que cela ſeroit alors fort difficile, & qu'elle auroit peine à en trouver le temps, à cauſe des grandes affaires qu'elle avoit: Elle repartit, que ſi cela ne ſe pouvoit de cette façon, ce ſeroit

1653. Juill. roit d'une autre. Plusieurs croyoient qu'elle conservoit tousiours ses vieilles pensées, & qu'elle n'avoit pas entierement perdu le dessein de se retirer du Gouvernement. Il y avoit plus d'un mois qu'elle n'avoit tenu Conseil, & qu'elle n'avoit conferé avec pas un Senateur. Ils estoient tous fort mescontens, & pas un n'estoit à la Cour. On apprehendoit que les excez que cette Princesse faisoit ne lui affoiblissent l'esprit; car on avoit remarqué que toute la race Gustavienne y avoit esté fort sujette.

Enfin Pimentel prist, à ce qu'il disoit, sa derniere audience, & la nuit suivante le feu prist au Fauxbourg du Nort, qui brusla cent soixante & tant de Maisons, & une partie du jardin de la Reine, cette Princesse fut toute la nuit à cheval à donner elle mesme les ordres par tous les quartiers, pour empescher le desordre, & pour arrester l'embrazement: mais quoy que Pimentel eût pris cette derniere audiance, il n'avoit aucune nouvelle de l'arrivée de son Vaisseau à Gottembourg, aussi disoit-on qu'il ne partiroit de dix ou 12. jours.

Le sieur Picques ayant esté fort long-temps sans aller à l'Audiance de la Reine, il pria le Comte de Dona l'un des premiers Gentilhommes de sa Chambre de la luy vouloir procurer: Car quoy qu'il n'eust rien de particulier à dire à sa Majesté de la part du Roy, il pouvoit arriver que la Reine eût quelque commandement à lui faire pour le Roy: ce Comte en ayant parlé à la Reine, elle l'envoya

voya querir le meſme jour ſur les deux heures apres midy, où il fut environ une heure avec elle, elle lui fit excuſe de ce qu'elle n'avoit pas pû lui parler pluſtoſt, quoy qu'elle l'euſt fort deſiré, pour s'informer de lui s'il eſtoit vray que le Roy eût eſté bleſſé d'un ſanglier, & qu'elle en eſtoit fort en peine: ce Reſident lui dit qu'il ne le croyoit pas, puis qu'on ne lui en touchoit rien dans ſes depeſches, qu'il eſtoit vray que le ſieur de Beaumont avoit eſté griévement bleſſé à la cuiſſe par un ſanglier eſtant à la chaſſe aupres du Roy; elle teſmoigna beaucoup de joye à ce diſcours, & lui dit qu'elle prioit Dieu de conſerver le Roy en ſanté. Alors ce Reſident lui avoüa qu'il y avoit quelque temps qu'il n'avoit receu des lettres de la Cour, ſur ce que le Comte de Brienne avoit cru qu'il avoit profité de la permiſſion, qu'il lui avoit envoyée de retourner en France, & qu'il ne ſeroit plus en Suede pour y recevoir les ordres du Roy: la Reine lui repartit là-deſſus, vous m'avez obligée de ne vous en pas aller, j'eſpere qu'on aura trouvé tres-bon à la Cour que vous ayez attendu, que le Roy vous ait envoyé un ſucceſſeur, afin que je ne ſois point ſans Miniſtre de ſa part; Je n'avois garde, Madame, lui reſpondit ce Miniſtre de deſemparer, puis que c'eſtoit voſtre deſir, & que j'eſtois aſſeuré que le Roy le ſatisferoit toûjours tres-volontiers, & qu'il ne doutoit pas que ſi ſa Majeſté vouloit jetter les yeux ſur quel- 1653. Juill.

1653. *Juill.* quelqu'un pour remplir cette place, que le Roi ne l'y employaſt tres-volontiers, puis qu'il ne cherchoit qu'à lui donner des marques de ſon affection. J'en ay eſcrit quelque choſe, lui-dit-elle, au ſieur Chanut, & j'eſpere que quand il ſera à la Cour, nous en aurons des nouvelles.

1653. *Aouſt.* Cependant les affaires d'Angleterre donnoient de l'inquietude à la Reine de Suede, & elle ne le put celer au Reſident de France, à qui elle dit, que le Miniſtre qu'elle tenoit à Londres lui avoit eſcrit, qu'il y avoit quelques approches entre les Eſpagnols, & les Anglois, que ceux là travailloient avec apprehenſion de ſuccés à empeſcher l'accommodement de la France, avec la Republique, & à la faire entrer dans une Ligue offenſive, & deffenſive avec eux. Que l'on haſtoit à Londres le ſecours pour la Ville de Bourdeaux; Que les Eſpagnols avoient obtenu la reſtitution de la moitié de l'argent, qu'on leur avoit arreſté, & que les Anglois leur vouloient donner part dans la Peſche dont ils vouloient exclure les Hollandois: ſa Majeſté ſouhaittoit fort que cette Ligue entre l'Eſpagne, & l'Angleterre ne ſe fiſt point, & que le Roy eût pris Bordeaux avant que le ſecours d'Angleterre y put arriver. Elle dit en ſuite à ce Reſident qu'elle eſcriroit à ſon Miniſtre qui eſtoit à Londres d'avertir le ſieur de Neuville Ambaſſadeur du Roy, de ce qu'il pourroit penetrer de cette Negociation, & de ſçavoir de lui ce que le Roy deſiroit qu'il fiſt

pour

pour la traverſer, & faciliter la ſienne avec les Anglois ; car la Reine commençoit alors d'apprehender qu'ils ne ſe rendiſſent trop puiſſans ſur la Mer, & elle ne le cella point à ce Reſident, ni qu'elle auroit ſouhaitté que les Hollandois puſſent tirer la revanche de leur derniere perte, & que ces deux Republiques n'euſſent point d'avantage l'une ſur l'autre ; mais elle l'aſſeura qu'elle ne ſouffriroit point que les Anglois partageaſſent la Peſche avec les Eſpagnols, & qu'elle y avoit autant de droit qu'eux, qu'elle leur feroit declarer par ſon Miniſtre, afin qu'ils n'en pretendiſſent point cauſe d'ignorance, & qu'ils la laiſſaſſent libre à un chacun. 1653. Aouſt.

Pimentel cependant ne partoit point, on reculoit ſon depart de ſemaine en ſemaine, & on diſoit, & lui-meſme l'avoüoit, qu'il n'avoit rien traité en Suede, mais qu'il retourneroit pour cela avec tiltre d'Ambaſſadeur, & pouvoirs : Tout ce qu'il avoit fait pendant ſonſejour auprés de la Reine avoit eſté, de taſcher d'empeſcher que la Compagnie du Sel n'envoyaſt plus en Portugal, mais qu'elle allaſt en Eſpagne, & le Reſident de Portugal qui eſtoit en Suede, obtint que l'on fiſt partir les Vaiſſeaux à l'ordinaire, & que le Commerce du Sel ſe continuaſt avec les Portugais.

Il arriva en ce temps-là que le Roy de Dannemark declara la guerre aux Anglois, & la France auroit bien voulu dans cette conjoncture penetrer ſi les Suedois ne voudroient

1653. Aouſt. point s'avantager de cette declaration, pour s'emparer de quelque païs du Dannemark, & ſi les Anglois faiſoient la guerre à la France, ils ne favoriſeroient pas au moins ſes affaires. On eſcrivit donc au Reſident de France de preſſentir la Reine ſur ces deux Chefs, & ce Miniſtre crut que comme le ſieur Borel Ambaſſadeur des Eſtats auprés du Roy l'avoit prié de lui faire ce commendement, que ſa Majeſté trouveroit bon qu'il en fiſt part au Miniſtre que les Eſtats tenoient en Suede, pour deliberer avec lui ſur la façon avec laquelle il pouvoit y ſatisfaire ſelon leur deſir: ce Miniſtre des Eſtats fut fort touché de la bonne volonté de ſa Majeſté pour leur conſervation, & l'aſſeura qu'il en rendroit compte à ſes Superieurs; mais qu'il ne voyoit pas que l'on eût beſoin preſentement de cette declaration, ni meſme qu'on la pût tirer de la Reine, & que quand bien on la tireroit, que les Danois ne s'y fieroient pas pour cela, il le pria de remettre à un autre temps l'execution de cet ordre, ne jugeant pas, ſelon l'aſſiette où eſtoit cette Cour, que les Danois euſſent rien à craindre alors de la part de la Suede, qui eſtoit dans une ſi grande diſette d'argent, qu'elle avoit meſme peine de ſubvenir aux deſpences les plus neceſſaires de la Cour: Que la Flotte qui eſtoit entrée dans le Port de Stokolm eſtoit fort en deſordre, & que quand on la voudroit remettre en Mer cette année là, il ne ſeroit pas poſſible, parce que

la

la saison estoit trop avancée, & que l'on avoit licentié les soldats, & les Matelots, parce qu'il n'y avoit point de victuailles. Que la plus-part des Grands du Royaume estoient mes-contens, & estoient retirez dans leurs maisons à la campagne, & que la Reine s'addonnoit si fort aux plaisirs de la vie, & si peu aux affaires, qu'il n'y avoit pas lieu de craindre qu'elle entrepriſt aucune guerre; Que les raisons que le Roy de Dannemark alleguoit, pour ne les point assister, ni leur envoyer les douze Vaisseaux de Guerre qu'ils lui demandoient, estoient tres-justes, non pas qu'il apprehendast du costé de la Suede, ni d'abandonner ses costes, mais qu'il y avoit une impossibilité manifeste de faire passer douze Vaisseaux de Guerre au travers de la flotte, d'Angleterre qui estoit dix fois plus forte, pour aller joindre les Hollandois, & qu'enfin apres ce qu'il avoit entendu de la propre bouche de la Reine, il y avoit si peu d'asseurance à ses paroles, & les Danois avoient si peu de sujet d'y adjouster foy, qu'il ne croyoit pas qu'ils vouluſſent jamais s'y fier quelque asseurance que la Reine leur en donnast; Que les Estats Generaux renvoyoiēt en Dannemark le sieur de Kayser pour trouver les expediens de faire joindre la flotte Danoise, à la Hollandoise, ce qui sans doute obligeroit ce Roy à se declarer plus nettement, dequoy il lui donneroit avis, afin que si l'on avoit besoin des offices de sa Majesté en la Cour de Suede, il y pût satisfaire 1653. Aoust.

1653. Aouſt. ſuivant l'ordre qu'il en avoit: mais qu'il ne penſoit pas qu'ils fuſſent pour lors neceſſaires, pour ne point faire croire ſans ſujet à la Reine de Suede, qu'ils apprehendoient de ſon coſté: Outre qu'il avoit nouvelles de Hollande que les Anglois s'eſtoient retirez de leurs Coſtes vers l'Angleterre; qu'il y avoit du trouble en Ecoſſe, ils ſeroient obligez d'employer une partie de leur Flotte, & que celle de Tromp ſe trouvoit alors ſi conſiderable, qu'elle n'apprehendoit plus les Anglois; ce Reſident ne jugea pas à propos par ce diſcours de lui parler du doute où eſtoit la France de l'intention des Anglois à ſon égard; mais la Reine de Suede lui ayant dit, il y avoit peu de jours, qu'elle apprehendoit qu'il y eut quelque Traité ſecret entre les Anglois, & les Eſpagnols contre la France, il crut qu'il ſe devoit eſclaircir encore davantage de ſon intention, & de ce que la France avoit à eſperer d'elle en cette rencontre: Pour cet effet il lui demanda l'Audiance, & il l'obtint, d'abord cette Princeſſe s'enquiſt de l'eſtat des affaires de France, & ce Reſident l'ayant aſſeuré qu'elles alloient fort bien, elle lui en teſmoigna beaucoup de joye, & lui dit, qu'il ne lui arriveroit jamais aucun avantage, qu'elle n'y priſt une tres-grande part, pour l'affection, & l'intereſt qu'elle y avoit, & tout à coup elle lui demanda des nouvelles d'Angleterre: il fuſt bien aiſe qu'elle l'euſt prevenu ſur ces affaires, dont il lui devoit parler, il

lui dit, qu'il ne lui paroiſſoit point qu'ils fuſſent en diſpoſition de rompre avec la France; Toutesfois que le Roy ſon Maiſtre eſperoit que s'ils aſſiſtoient les Bourdelois, & ſi l'apprehenſion de voir l'authorité du Roy parfaitement reſtablie en France les convioit de ſe joindre avec les Eſpagnols, que ſa Majeſté eſperoit de ſon amitié, & alliance, qu'elle favoriſeroit ſes affaires, la Reine lui reſpondit ſans heſiter, vous en devez eſtre tout aſſeuré: mais que deſireroit de moy le Roy, ſi cela arrivoit; Car pour me declarer contre-eux, ils ne m'en ont donné aucun ſujet, au contraire je leur ſuis redevable de la maniere obligeante dont ils ont traité avec moy juſques à preſent. Ce Reſident lui reſpondit, que le Roy ſon Maiſtre ne le demanderoit pas auſſi de ſa Majeſté: mais bien que ſi les Anglois rompoient avec la France, ainſi que ſa Majeſté elle meſme lui en avoit teſmoigné de l'apprehenſion, elle n'empeſchaſt point par la crainte de ſes armes, que le Dannemark aſſiſtaſt les Hollandois; afin qui ce ſecours pût tourner à l'avantage de la France; La Reine lui reſpondit, que la France devoit eſtre perſuadée, qu'elle n'aſſiſteroit jamais ſes Ennemis, qu'elle avoit trop d'intereſt à ſa grandeur, & à ſa conſervation, & qu'elle favoriſeroit touſiours volontiers ſes affaires autant qu'elle le pourroit, & que le Roy devoit eſtre aſſeuré, qu'en cette rencontre ou elle ne pourroit pas ſe delarer pour 1653. Aouſt.

1653. *Aouſt.* lui, que non ſeulement elle n'empeſcheroit point, que les Danois joigniſſent leurs armes, à celles de Hollande contre les Anglois; mais auſſi qu'elle auroit du deſplaiſir de ne pouvoir pas eſtre de la partie, & que ce qui la conſoleroit en cette occaſion, ſeroit que demeurant bien avec les Anglois, elle ne ſeroit pas tout à fait inutile au Roy, & qu'elle lui promettoit qu'elle n'oublieroit rien de ſa part, pour porter les Anglois à s'accommoder avec la France, puis elle adjouſta, s'addreſſant à ce Reſident, vous ſçavez ce que je vous ay dit autrefois de l'importance de leur amitié, c'eſt un Eſtat fort puiſſant ſur Mer, dans une ſituation fort avantageuſe, & qui eſtant bien avec les Couronnes alliées, elles n'auroient plus rien à craindre de la Maiſon d'Autriche. Je vous le dis encore, j'apprehende que les Eſpagnols n'empeſchent la Paix de la France en Angleterre; On m'eſcrit de Londres qu'ils font tous leurs efforts pour la faire declarer contre elle, ils traitent d'une certaine maniere avec le Portugal, à qui ils font bien voir la complaiſance qu'ils ont pour le Roy d'Eſpagne, & le peu d'inclination à faire la Paix avec les Portugais, à qui ils demandent le libre exercice de leur Religion en Portugal, & que les Anglois ſeuls puiſſent trafiquer chez eux, & particulierement pour le Sel, qu'elle eſtoit obligée au Roy de Portugal, qui leur avoit reſpondu qu'il ne pouvoit conſentir à cette propoſition, & qu'il avoit

avoit un Traité de Commerce avec la Suede, qu'il obſerveroit inviolablement. 1653. Aouſt.

Enfin Pimentel ſe reſolut de partir, & on diſoit que ce ſeroit pour le ſoir, & qu'il laiſſoit à Stokolm ſon Aumoſnier avec quelques autres domeſtiques, qui faiſoient courir le bruit qu'il retourneroit ſur la fin de l'année; mais ils ne diſoient point ſi ce ſeroit avec le titre d'Ambaſſadeur, on en doutoit à la Cour de Suede, ne penſant pas qu'il vouluſt prendre une qualité qui lui oſteroit la liberté de voir la Reine auſſi ſouvent qu'il faiſoit: La Reine avant ſon depart lui envoya dix mille Riſchedales en argent comptant: mais le voyage du Comte Tot ſe trouva rompu à ce depart, il devoit non ſeulement l'accompagner juſques à Gottembourg, mais de la paſſer en Flandres pour y ſervir cette campagne, & il avoit meſme déja receu pluſieurs lettres de recommandation, que Pimentel lui avoit envoyées pour la Cour de Bruxelles, & pour l'armée de Flandres; ce Comte viſita en cette rencontre le Reſident de France, & lui dit que ſon voyage eſtoit rompu, dont il avoit une extreme joye, pour n'eſtre pas obligé de ſervir contre la France, pour laquelle il avoit touſiours eu une inclination tres-particuliere; ce Miniſtre le remercia de la part du Roy, de l'affection qu'il teſmoignoit à ſon ſervice, & lui dit, que ſi ſa Majeſté avoit occaſion de l'obliger, elle lui feroit connoiſtre combien elle auroit agreable ſon zele; le Comte Tot

1653. Janſſ. eſtoit alors un jeune Seigneur qui eſtoit à meſnager, parce qu'en la poſture où il eſtoit à la Cour, il pouvoit eſtre infiniment utile, au ſervice du Roy ; Car en ce temps là il eſtoit le ſeul Seigneur Suedois, qui poſſedaſt le plus parfaitement les bonnes graces de la Reine : toute la peine du Reſident de France, ſur le depart de Pimentel, eſtoit de preſſentir ſi un Ambaſſadeur de la part du Roy ſeroit plus agreable en Suede qu'un autre Miniſtre : mais il trouva qu'on ne ſe voudroit pas meſler de leur rang, & il le jugea par une rencontre qu'il eut, où la Reine ayant fait inviter tous les Miniſtres Eſtrangers à un Balet où elle danſoit, auparavant qu'ils s'y rendiſſent, elle leur dit, Meſſieurs, vous vous placerez s'il vous plaiſt, vous-meſme, car je ne me meſle point du tout de vos rangs, le Reſident de France prenant la parole, lui reſpondit je ne voy pas Madame, qu'il s'y doive rencontrer aucune difficulté, & je ne penſe pas qu'on le vouluſt diſputer à la France, c'eſt qu'il y a, repartit la Reine, des Envoyez extraordinaires : car en ce temps-là il n'y avoit aucun Ambaſſadeur en Suede : Pimentel en uſa fort prudemment en cette occaſion, il ſe plaça à part hors de rang avec le ſieur Ulfeld, & le Vice Chancelier de Pologne, & les autres Miniſtres eſtoient meſlez avec le Senat, il ne voulut pas s'expoſer à recevoir un affront, comme aſſeurement il n'auroit pas manqué s'il eut pretendu paſſer devant le Reſident de France.

La Reine de Suede auroit bien desiré en ce temps-là que la France eust envoyé aupres d'elle un Ambassadeur, & elle le tesmoigna au sieur Piques, afin que Pimentel retournant avec ce tiltre, comme il avoit asseuré que c'estoit le dessein du Roy d'Espagne, elle ne fust pas obligée de lui faire plus d'honneur, qu'au Ministre de France, qui n'auroit pas cette qualité, & qu'elle pensoit qu'il estoit de la dignité de la France d'avoir un Ambassadeur en sa Cour, s'y en trovant un d'Espagne, d'où elle sçauroit bien faire la difference qu'elle devoit, en sorte que le Roy auroit tout sujet d'estre satisfait, & qu'elle en envoyeroit un de sa part auprés du Roy, ayant dessein de rappeller le sieur Spaar qui demandoit son congé. 1653. Aoust.

Il arriva en ce temps-là un ordre de France au sieur Piques qui lui commandoit deux choses, l'une de remercier la Reine de Suede de la part du Roy, de la grace qu'elle avoit accordée en sa consideration aux Religieuses de Hasfeld, & de Zeven, & l'autre de lui faire sçavoir au mesme temps les bonnes nouvelles de Guyenne, & de Lorraine.

Ce Ministre fut à l'audiance le lendemain, où il desduisit ces deux points à la Reine, & mesme les lui fit voir dans sa lettre. Cette Princesse eut grand plaisir d'y lire le ressentiment du Roy de la faveur qu'elle avoit promise à ces Religieuses; & il l'engagea à cette lecture, pour lui faire voir ensuite un me-

1653. Monſt. moire des plaintes du Convent de Zeven, que le ſieur de Meules lui avoit envoyé, & d'y faire ſatisfaire par le ſieur du Glas qui en eſtoit Donataire, ce qui luy réüſſit: car touchée des termes obligeans du compliment de ſa Majeſté, elle leut le Memoire d'un bout à l'autre, & lui repeta pluſieurs fois, qu'elle lui donnoit ſa parole, que ces Religieuſes auroient la ſatisfaction qu'elles demandoient, & que puiſque le Roy s'y intereſſoit ſi fort, elle en vouloit prendre un ſoin particulier; mais ſur le ſuccés des affaires de ſa Majeſté, elle lui en teſmoigna une extreme joye, & le chargea de faire ſçavoir au Roy, que c'eſtoit avec grande raiſon qu'il lui en faiſoit donner la communication, puiſqu'il n'y avoit perſonne qui ſouhaittaſt plus qu'elle ſes avantages, ny qui y euſt plus d'intereſt. La nouvelle qui arriva à Stokolm, de la reduction de Bordeaux y cauſa une joye extraordinaire, & elle en fut d'autant plus ſurpriſe, que Pimentel s'eſtoit efforcé de faire croire, que le ſecours d'Eſpagne de cinquante cinq Vaiſſeaux, & cinq mille hommes eſtoient entrez dans la Ville, & avoient coulé à fond en paſſant la Flotte du Duc de Vandoſme, & ſa Majeſté lui dit la deſſus en ces propres termes: Il ſeroit à ſouhaitter que vos proſperitez portaſſent les eſprits à la Paix. A quoy ce Reſident répondit, que c'eſtoit l'effet que la France en attendoit, & que les Eſpagnols ſeroient enfin obligez de la demander à la France, à quoy

le

le Roy consentiroit tousiours, pourvû que ce fut à des conditions justes, & honnorables. Pleust à Dieu, repartit cette Princesse, que vous eussiez la Paix. 1653. Aoust.

Mais le Roy voulant estre certain, s'il envoyoit un Ambassadeur en Suede, en cas que le sieur Pimentel y retournast avec cette qualité, s'il y seroit agreable, le sieur Picques se trouvant un jour aupres de la Reine, il lui demanda si elle souhaittoit que l'ordre qu'elle lui avoit donné touchant la Messe pour ses domestiques, fut executé: Elle lui dit, qu'il n'estoit pas besoin qu'il changeast rien, puisque l'Aumosnier du sieur Pimentel demeuroit à Stokolm, lorsque je vous en parlai il devoit partir avec son Maistre, & je ne sçay pas s'il attendra son retour: car il m'a dit, que le Roy d'Espagne le renvoyeroit Ambassadeur Ordinaire; mais si son Aumosnier s'en alloit auparavant, vous pourriez alors faire dire la Messe à l'heure que je vous ay demandée, pour la commodité de mes Musiciens; car je pense que vous ne vous en irez pas de Suede, que le Roy n'envoye un autre Ministre en vostre place: A propos, ne vous en escrit on rien de la Cour? Je croy, Madame, lui répondit ce Resident, qu'on attendoit le retour du Roy à Paris pour y pourvoir. Puisqu'il n'y à encore personne de nommé, lui repliqua cette Princesse, je pense devoir vous dire, que si Pimentel retournoit Ambassadeur, il seroit ce me semble bien à propos, que le Roy en en-

1653. Aouſt. voyaſt un de ſa part, afin que je puſſe rendre à la France dans toutes les occaſions, & ceremonies publiques, les honneurs, & les civilitez que je lui dois en la perſonne de ſon Miniſtre, & que je ne ſois pas obligée, de faire plus à celui d'Eſpagne, comme il le faudroit ſi celui de France n'eſtoit pas Ambaſſadeur. Alors ce Reſident remercia ſa Majeſté au nom du Roy, des marques de la continuation de ſon affection pour la France, & que s'il lui plaiſoit jetter les yeux ſur quelqu'un le Roy l'auroit bien agreable: Puiſque vous m'aſſeurez que ſa Majeſté ne trouvera pas mauvais cet avis que je vous donne, lui repartit cette Princeſſe, & qu'il envoyera telle perſonne que je voudrai, & en la qualité que je deſirerai, je vous dirai que qui que ce ſoit que le Roy m'ẽvoye pour cet Emploi, il ſera tresbien receu, au moins de moy, car pour les autres je n'en répond pas; je ſerois pourtant bien aiſe que celui qui viendra fuſt un homme d'eſpée, qu'il eut des lettres, & ſceut parler Latin, d'autant que pluſieurs du Senat n'entendent pas le François. Que ſi ſa Majeſté ſe reſoud à tenir un Ambaſſadeur auprés de moy, je ne manquerai pas d'en envoyer un auprés de lui, ſi toſt que je ſçaurai qu'il en aura nommé un pour ma Cour. Je n'ai jamais douté, ni meſmedonné lieu de douter, que l'Ambaſſadeur du Roy voſtre Maiſtre, n'euſt la preeminence ſur celui d'Eſpagne, j'en ai parlé à Pimentel comme d'une choſe dont nous eſtions

aſſeurez,

asseurez, s'il s'en trouve quelqu'un ici en mes- 1653.
me temps de la part du Roi Catholique, je Aoust.
croi qu'il en usera comme font ses Confreres ailleurs, & qu'il ne se rencontrera point aux ceremonies, en quoi il fera sagement.

Pendant que la Reine de Suede, & ce Resident prenoient des mesures pour la preseance des Ambassadeurs, Pimentel escrivit en Suede, qu'il esperoit y estre à la fin de l'année, pour cet effet qu'il avoit escrit au Cardinal Mazarini, pour le prier de lui faire avoir un passeport, afin qu'il put passer par la France. Le Resident de France informa la Cour de cet advis, & dit qu'il seroit à propos que l'Ambassadeur du Roy fust quelque temps en Suede avant celui d'Espagne, afin qu'il fust estabi quand celui-là arriveroit.

Lorsque Pimentel sortit de Stokolm le peuple s'amassa devant sa porte, qui fit contre lui mille imprecations, en sortant de la ville il alla trouver le Chancelier, qui estoit en sa Maison de Campagne, lequel estant adverti de sa venuë se prepara pour le bien regaler, & on disoit que cet Envoyé faisoit estat de passer aussi par Brabourg pour prendre congé du Prince de Suede: Le Prince Adolphe envoya en ce temps là à la Reine pour la prier de permettre, que l'on remist l'Enterrement de sa femme au huitiéme de Septembre, parce que les preparatifs qu'il faisoit pour cette ceremonie ne pouvoient estre prestes auparavant ce temps-là.

1653. Aouſt. A quelque temps de là le ſieur Piques eſtant retourné à l'Audience de la Reine, ſa Majeſté lui donna ordre de prier le Roy de ſa part, de trouver bon, que ſi les Vaiſſeaux de ſes Marchands, & ceux de guerre qu'elle leur donnoit pour les eſcorter en France, Eſpagne, Portugal, & Italie, eſtoient obligez de relâcher dans quelqu'un de ſes Ports, & y prendre abri, ils le puſſent faire en toute ſeureté, & meſme d'y hiverner, s'ils y eſtoient contraints par la ſaiſon: car cette Princeſſe s'eſtoit reſoluë, voyant qu'il eſtoit impoſſibile d'accommoder les Hollandois, & les Anglois, de donner des Vaiſſeaux de guerre à ſes Sujets, pour eſcorter ceux qu'ils envoyeroient en Commerce, & aſſeurer leur navigation; mais quelque pretexte que put alleguer la Reine là deſſus, on crut que ce n'eſtoit pas tant pour eſcorter les Marchands qu'elle avoit armé des Vaiſſeaux, & qu'elle demandoit cette permiſſion au Roy, que pour aſſeurer le retour du Vaiſſeau qui portoit Pimentel en Eſpagne, qui pouvoit eſtre obligé de relaſcher en France.

Auparavant que la Reine de Suede partiſt de Stokolm pour aller à la ceremonie de l'Enterrement de la femme du Prince Adolphe, elle laiſſa ordre pour faire partir le Vaiſſeau qu'elle avoit deſtiné d'envoyer en France au Havre de Grace, reporter les manuſcrits que Bidal ſon Agent avoit acheptez, dans la vente qui s'eſtoit faite de la Biblio-

the-

theque du Cardinal Mazarini, & à son re- 1653.
tour charger des vins à Bordeaux, puisque Aoust.
cette ville s'estoit remise dans l'obeissance du Roy, où elle n'avoit pas voulu permettre d'envoyer pendant qu'elle estoit le siege de la rebellion, pour ne pas déplaire au Roy.

Elle donna cet advis au sieur Picques avant son depart, & l'asseura qu'elle porteroit ses Marchands autant qu'elle pourroit au Commerce de France, & à y aller eux-mesmes querir du vin, du sel, & des autres danrées, dont on avoit besoin dans son Royaume, sans passer par les mains des Hollandois : Ce Ministre remercia sa Majesté de la deference qu'elle avoit euë pour le Roy au sujet de Bourdeaux, & l'asseura que ses Sujets qui iroient en Commerce en France, y recevroient le plus favorable traitement, qu'ils pourroient desirer; & avant que de quitter ce Resident, elle lui dit : Je vous dis adieu jusques à mon retour, je m'en vais à l'Enterrement, & lui donna sa main à baiser.

Cependant le sieur Bourdelot avoit escrit en France que le sieur Picques estoit tres-mal auprés de la Reine de Suede; mais cette derniere entrevenuë témoignoit bien le contraire, & tant de Conferences qu'il avoit avec sa Majesté, où il demeuroit des heures entieres, quoy qu'il n'eust pas des choses de consequence à lui dire.

Sur le commencement de Septembre le Chevalier Balandin Escossois, que la Reine

de

1653. *Sept.* de Suede avoit fait Gentilhomme de ſa Chambre au premier voyage qu'il avoit fait il y avoit quelques années en Suede, y retourna; ſa Commiſſion eſtoit de preſenter de la part du Roy d'Angleterre l'Ordre de la Jartiere au Prince de Suede; mais en ayant parlé à la Reine pour en avoir ſon aggrément, elle n'y voulut pas conſentir, & lui dit de le renvoyer au Roy ſon Maiſtre.

La Reine de Suede en ce temps-là inſtitua un nouvel ordre, à qui elle donna le nom d'Amaranthe, qu'elle portoit en la derniere Bergerie, qu'elle avoit danſée avant le depart de Pimentel, qui en fut fait le premier Chevalier apres la Reine, & elle l'envoya au Miniſtre d'Eſpagne, qui reſidoit à Coppenhagen, le Comte de Ribaledo: C'eſtoit un ruban de taffetas couleur de feu, où pendoit un cercle d'or eſmaillé, feſtonné; dans lequel il y avoit deux AA l'un dans l'autre, le haut en bas, il n'y avoit que la Reine qui en fuſt de ſon ſexe, ces deux Miniſtres Eſpagnols, les deux Comtes Dona, & Tot, & le ſieur Steimberg, pour reconnoiſtre le ſervice qu'il lui avoit rendu il y avoit deux ans, lorſqu'elle eſtoit tombée dans l'eau.

Enſuite de l'inſtitution de cet Ordre, elle fit une autre galenterie, elle fit faire une fort belle Eſcharpe en broderie, ſur laquelle il y avoit pluſieurs de ces doubles AA ainſi qu'ils eſtoient en cet Ordre, avec cette deviſe Italienne: *Dolce nella memoria*, & auſſi-toſt

que

que cette Escharpe fut achevée, elle l'envoya à Pimentel, qui en fit remercier sa Majesté par son Prestre. 1653. Sept.

Pimentel Envoyé d'Espagne ayant esté accueilli d'une grande tempeste à vingt lieuës de Gottembourg, & son Vaisseau faisant beaucoup d'eau il n'osa pas se hazarder de passer plus avant ; il relascha au mesme lieu de Gottembourg, d'ou il se rendit à Wastene, où estoit la Reine, & la suivit à Nicoping, & faisoit estat de retourner à Stokolm, ce qui parut par le logement que lui preparoient ses domestiques, qu'il y avoit laissez à son depart. Ce retour si impreveu, & si bizarre faisoit faire d'estranges jugemens à plusieurs, qui ne pouvoient croire, que ce ne fust une chose concertée entre la Reine, & lui.

Mais le sieur Piques ayant receu des lettres du Cardinal Mazarini, pour les rendre au Chancelier Oxenstiern, resolut de les lui envoyer, voyant qu'il ne retournoit point de la Campagne, & pour lui servir d'excuse auprés de ce Ministre, du retardement qu'il avoit fait, & les lui presenter, il lui escrivit la lettre qui suit.

LET-

1653. Sept.

LETTRE DU SIEUR PIQUES

Reſident de France,

Au Chancelier Oxenſtiern.

MONSIEUR,

L'Eſperance que l'on me donnoit que voſtre Excellence retourneroit bientoſt en cette Cour, m'avoit fait retenir la lettre de Monſeigneur le Cardinal Mazarini, pour avoir l'honneur de vous la preſenter moy-meſme, mais à preſent que j'aprends que nous n'aurons pas ſitoſt le bien de revoir voſtre Excellence en cette Ville, j'ay penſé que je ne devois pas tarder davantage de luy envoyer ce pacquet, & de m'acquiter de l'ordre que j'ay eu du Roy mon Maiſtre, de faire ſçavoir de ſa part à voſtre Excellence, que noſtre guerre civile eſt graces à Dieu finie, d'une maniere la plus avantageuſe qui ſe pouvoit attendre ; ceux de Bourdeaux ayant demandé pardon de leur emportement, & s'eſtant remis ſous l'obeïſſance de ſa Majeſté, ſans qu'elle ait fait de Traité avec qui que ce ſoit, & ſans que les Eſpagnols ayent oſé tenter le ſecours, quoy qu'ils ſe juſſent vantez du contraire, & qu'ils l'euſſent publié, en quoy ils ont fait voir leur foibleſſe, & la protection de Dieu qu'il donne à la juſtice de la cauſe, & des armes

du

du Roy, qui ſont ſi conſiderables en Flandres, 1653.
que les Ennemis n'oſent rien entreprendre, & Sept.
apres avoir fait quelques degats en Picardie ſe ſont retirez. Je ne particulariſeray point ici à voſtre Excellence, pour ne pas abuſer de ſa patience, outre qu'elle en ſera ſans doute bien informée d'ailleurs, ni des progrés que nous faiſons en Catalogne, profitant de la bonne volonté que les Catalans teſmoignent pour la France, dont la pluſpart ſe ſont derechef declarez pour nous: Je luy diray ſeulement que le Mareſchal d'Hoquincourt a mis le ſiege devant Girone, qui eſt ſi fort preſſée qu'on peut eſperer qu'elle ne tiendra plus gueres de temps, & que l'Infanterie des Ennemis s'eſtant renfermée dans cette Place, aimera mieux prendre parti, que de ſe laiſſer forcer. Le Roy mon Maiſtre eſt ſi fort perſuadé de la continuation de l'affection de voſtre Excellence à ſes intêrests, & pour la grandeur de ſon Eſtat, qu'il ne doute point que voſtre Excellence n'ayt de la joye d'apprendre ces bonnes nouvelles, & que l'amitié, & l'alliance de la Suede luy eſt ſi conſiderable, que ſi elle avoit jamais neceſſité d'eprouver la foy, la fermeté, & l'affection de ſes amis, elle verroit que la France devanceroit les autres, & par ſes offres, & par des effets reels. Je dois dire auſſi à voſtre Excellence, que le Roy a tant de veneration pour ſa vertu, & d'affection pour ſa perſonne, & pour toute ſa Maiſon; qu'il auroit joye que voſtre Excellence luy donnaſt occaſion de le luy teſmoigner; par la lettre de Monſeigneur le Cardinal voſtre Excel-

lence

1653. Sept. *lence connoiſtra l'eſtime qu'il fait de voſtre amitié, & de voſtre recommandation. Pour Monſieur Chanut, il prie voſtre Excellence de trouver bon qu'il differe de luy rendre compte de l'affaire de Monſieur le Duc Croüy, dont vôtre Excellence l'a chargé en noſtre Cour juſques à ce qu'elle ait reuſſi, & d'eſtre cependant aſſeuré de ſa parfaite devotion à ſon ſervice. Pour moy je me promets de la bonté de voſtre Excellence, qu'elle aggréra que je profite de cette occaſion, pour luy renouveller mes profonds reſpects, & les aſſeurances que je ſuis,*

MONSIEUR,

De Voſtre Majeſté,

Le tres-humble, tres-obeiſſant, & tres-obligé ſerviteur,

PIQUES.

Apres que Pimentel fut arrivé à Nicoping, il manda ſon Aumoſnier, qu'il avoit laiſſé à Stokolm, & il ſe trouva qu'il eſtoit chargé de lettres du Roy d'Eſpagne, ſans qu'il en ſceuſt rien, qui ordonnoient à cet Envoyé de ne point partir de la Cour de Suede, & que dans peu il lui envoyeroit le tiltre d'Ambaſſadeur, ſi bien que ſe voyant arreſté en cette Cour, il reſolut de loger dans une Maiſon, qu'il avoit loüée auprés du Chaſteau avant ſon de part.

Mais

Mais le Cardinal Mazarini ayant appris le retour de Pimentel à Stokolm, & ce qui l'y avoit fait retourner, & les lettres qu'il avoit receuës du Roy son Maistre, pour y resider en qualité d'Ambassadeur, il lui escrivit la lettre suivante. 1653. *Sept.*

LETTRE
DU CARDINAL MAZARINI, Au Sieur PIMENTEL, Envoyé d'Espagne en Suede.

ILLUSTR. SIGN.

RIcevei una lettera di V. S. Illustrissima di Stokolm delle xj d'Agusto, con la quale mi dava auviso del viaggio da cotesta Corte à quella di Spagna, e mi significava il desiderio che haveva d'un Passaporto per il suo ritorno di Madrid à Bruxelles, per la cui speditione diedi subito l'ordine necessario. Quando poi mi sopravenne un' altra sua scritta di Bastena, e ricevuta da me con infinito piacere, per che auvisandomi V. S. Illustrissima la risolutione che haveva presa di far il viaggio per terra, havevo concepita speranza di poter la rivedere, e godere in questa corte, e di renderle tutti quei segni d'affetto, e di stima che io ho verso la sua persona, e che richiedono le mie obligationi, delle quali non perdero mai la memoria, e mentre

ero

1653. Sept. *ero ſu'l punto d'juviarle il Paſſaporto che per queſto effetto mi chiedeva, mi fu reſa una nuova lettera di V. S. Illuſt. per la quale ella mi raguaglia dell' ordine da lei ricevuto di fermarſi in coteſta corte, il che benche ſequa con mio pregiuditio, lo ſofro nondimeno volontieri per la ſodisfattione che deve portare à lei la continuatione di coteſto nobile impiego, ne credo poteſſe mai ſuccedere à V. S. Illuſt. borafca piu felice, di quella che la riſpinſe dalle coſte di Norvegia al porto di Gottembourg, poiche con queſto mezzo ha havuta fortuna di poter reſtare appreſſo una Regina di valore coſi ſingulare, e di coſi alta virtu, che ciaſcuno deve ſtimar ſuo gran vantaggio il poterla ſervire, io ſo che S. Majeſta e informata di riverenti ſentimenti ch'io ho verſo il ſuo ſublime merito, e non dubito punto che non mi faccia Giuſtitia in credermi il piu devoto, è partiale di ſuoi ſervitori, è ſe V. S. Illuſt. mi fara favore di confirmar la Majeſta ſua in queſto concetto, accreſſera le mie obligationi, come yo augmento ſempre il deſiderio di ſervirla, e le bacio le mani,*

DI V. S. ILLUST.

Affect. & attent. per ſervirla ſempre

IL CARDINAL MAZARIRI.

All' Illuſt. Sig. il Sig. D. Antonio Pimentel di Prado Sergente Generale di Battaglia, e Gouv. di Nieuporto. *Stokolm.*

Au

Au retour de la Reine le ſieur Picques lui donna part de l'heureuſe fin des guerres civiles de France, & cette Princeſſe lui dit, qu'elle l'avoit appris à la campagne avec beaucoup de contentement, & que le Roy avoit raiſon de lui faire ſçavoir ces bonnes nouvelles, puis qu'elle eſtoit ſi fort intereſſée au repos de ſon Eſtat, & qu'elle conſideroit ſes proſperitez comme les ſiennes propres. 1653. Sept.

Toutes les choſes qui ſont au monde changent, & la faveur que le ſieur Bourdelot avoit auprés de la Reine de Suede, s'évanoüit auſſitoſt qu'il en fut parti, & comme j'ay dépeint ſa faveur dans cette Hiſtoire, je ſuis obligé d'en donner le changement, & les ſuites; Elles furent telles que la Reine de Suede n'en parloit plus qu'avec horreur, & meſpris: Depuis qu'elle ſceut qu'il eſtoit arrivé à Paris, elle ne voulut point du tout voir ſes lettres, ni lui eſcrire; Un jour ayant trouvé une de ſes lettres dans un pacquet qu'elle avoit receu de France, elle la priſt, & la porta à ſon nez, & puis la fit ſentir à un de ſes domeſtiques, qui eſtoit auprés d'elle, & lui dit: Ha que cela ſent la Medecine! & comme nous ne pouvons ordinairement ſouffrir ce que nous haïſſons, ou que nous envions, ce domeſtique encherit ſur ce qu'avoit dit la Reine, & lui dit; Madame, cela put comme peſte; & au même temps ſa Majeſté jetta ſa lettre fort loin d'elle, ſans l'ouvrir, ni la lire, & meſme envoyant le ſieur du Freſne en France pour quelques

1653. *Sept.* ques affaires, dont elle avoit parlé à Bourdelot avant qu'il partiſt pour ſe retirer en France, & lui en avoit promis la direction, elle deffendit à du Freſne de lui en donner aucune connoiſſance, & qu'elle ne vouloit plus en aucune façon avoir de commerce avec lui.

1653. *Oct.* On ne ſçavoit point alors pourquoi la Reine ſe preparoit pour aller à Gottembourg, puiſqu'il n'y avoit plus de peſte à Stokolm; tout le monde diſoit, que ce n'eſtoit qu'un pretexte que la Reine prenoit, & qu'elle avoit un tout autre deſſein, dont on parloit fort diverſement; les uns diſoient que Pimentel, ſçachant qu'il n'eſtoit point aimé à Stokolm, & que tout le monde l'y haïſſoit, il n'y avoit point de ſeureté pour lui, & qu'il n'en pourroit ſortir quand il voudroit, ſi une fois il y eſtoit entré, avoit perſuadé à la Reine d'aller tenir ſa Cour à Gottembourg, où il n'eſtoit pas connu, pour n'y avoir fait que paſſer, & d'où il ſe pourroit aiſement retirer quand il lui plairoit, ou aux Pais-bas, ou en Eſpagne.

D'autres diſoient, que la Reine ne faiſoit embarquer une partie de ſa Bibliotheque, & de ſes meubles les plus precieux, dont on avoit fait plus de cent balots, que ſur la penſée de quitter le gouvernement, & qu'eſtant à Gottembourg elle paſſeroit bien plus facilement en France, ou ailleurs avec quelques Vaiſſeaux de guerre, qu'elle faiſoit equiper au Port de Stokolm, pour les envoyer à Gottembourg ſous

ſous pretexte d'aſſeurer la Navigation, & le Commerce, & que c'eſtoit pour cela que les Grands s'eſtoient ſi fort oppoſez à ce voyage, & avoient fait differer cet envoy juſques alors. 1653. Octob.

D'autres ſoubçonnoient que la Reine de Suede s'eſtant laiſſée gagner aux perſuaſions du Grand Maiſtre Ulfeld, qui luy offroit huit cens mille riſchedales pour faire la guerre contre le Dannemark. Que Pimentel la portoit à cette rupture, afin de divertir les forces Danoiſes, & les empeſcher d'agir contre les Anglois en faveur des Hollandois; qu'il avoit pour cet effet fait donner des aſſeurances à ſa Majeſté de la part de l'Empereur, que promettant au Roy d'Eſpagne qu'elle n'aſſiſteroit point les Hollandois, il ne la troubleroit point pendant cette guerre dans la poſſeſſion des Terres qu'elle avoit en Allemagne, & que les Anglois, pour faire diverſion du coſté du Dannemark, donneroient cinquante Vaiſſeaux de guerre à ſa Majeſté pour la rendre Maiſtreſſe du Zund; & cette derniere opinion ſembloit la plus probable, comme la plus conforme aux ſentimens des plus eſclairez. Pour appuyer cet advis, on diſoit, qu'eſtant eſchappé à quelques-uns des plus accreditez en la Cour de Suede, de dire à quelques Officiers d'armée, qu'ils euſſent bon courage, & qu'ils auroient dans peu de l'employ; ce que la Reine ayant appris, elle les reprimanda fort de leur peu de ſecret. On adjoûtoit à cela que l'on travailloit à l'armement de douze Vaiſſeaux de guerre, quoi que la ſaiſon fuſt extre-

1653. Octob. ment avancée, ſous pretexte de les faire paſſer dans l'Ocean pour la ſeureté des Navires Marchands Suedois. Le bruit qui couroit, que le ſieur Largefeld, qui eſtoit à Londres de la part de la Reine, avoit eu de longues Conferences avec Cromwel, & les Principaux du Parlement, n'aidoit pas peu à fortifier cette opinion, & on diſoit qu'il y avoit fait reſoudre d'envoyer deux Ambaſſadeurs de conſideration en Suede; ce que les Anglois n'auroient pas fait alors ſans déroger entierement à leur humeur altiere, & imperieuſe, s'il n'y avoit quelque choſe de plus que de ſimples complimens à paſſer auprés de la Reine de Suede, qui vouloit aller à Gottembourg pour y recevoir ces Ambaſſadeurs, traiter avec eux, & eſtre plus prés de toutes choſes, pour donner & recevoir promptement des nouvelles de ce qu'il y auroit à faire.

Un confident du Comte Magnus s'eſtoit fait entendre là deſſus au Reſident de France, & luy avoit dit que ce Comte eſtant encore en Oenſel, luy avoit dit, qu'il avoit appris qu'on déliberoit à Stockolm de faire la guerre au gré des Eſpagnols, & qu'il vouloit ſe haſter d'y retourner, afin de rompre ce coup. Il eſt vray qu'en ce temps-là ce Comte avoit fait faire au Reſident de France pluſieurs proteſtations d'affection pour le ſervice de la France, & qu'il ſupplioit le Roy d'en eſtre perſuadé, & du reſpect tres-profond qu'il avoit pour ſa Majeſté, & meſme de croire qu'il ne ſouffriroit point, autant qu'il luy ſeroit poſſible, que Pimentel

fiſt

fiſt rien en cette Cour, qui put prejudicier à ſes affaires, qu'il ne voyoit cet Eſpagnol auprés de la Reine qu'avec un ſenſible déplaiſir; non ſeulement parce que cela faiſoit un tort incroyable à la reputation de la Reine; mais auſſi parce qu'il ne doutoit point que la France n'en conceuſt quelque jalouſie, & avec raiſon: Ce Reſident luy fit faire un compliment de la part de ſa Majeſté, tel qu'il le jugea à propos, pour l'entretenir dans cette bonne diſpoſition, & quelques jours apres ce Comte luy renvoya cette meſme perſonne, pour luy demander un office auprés du Comte de Brienne, & de luy eſcrire, qu'il avoit appris que le ſieur Bourdelot paſſant en Hollande, & depuis qu'il eſtoit à Paris, avoit parlé de luy en des termes fort injurieux, & inſolens, qu'il s'en eſtoit plaint à la Reine il y avoit quelques jours, qu'il l'avoit priée de ne-plus honorer de ſa protection un homme qui en eſtoit ſi indigne, que ſa Majeſté luy avoit dit, qu'elle ne le protegeoit nullement, & qu'alors elle ne le conſideroit, que comme elle avoit touſiours fait pour un homme remply de vanité, ce ſont ſes termes, qu'auſſitoſt qu'il eſtoit arrivé à la Cour, elle l'avoit connu pour tel; mais qu'elle avoit voulu voir juſques où pouvoit aller ſon ambition. Voſtre Majeſté, luy repartit là-deſſus ce Comte, ne trouvera donc pas mauvais; que je me reſſente de l'injure qu'il m'a faite. Je vous ay déja demandé, luy dit la Reine, que vous me remettiez vos intereſts entre les mains, je vous les demande encore, & pour vous ſatisfaire, je 1653. Octob.

1653. Octob. vous dis que c'eſt un homme que je ne conſidere plus du tout, & dont je ne veux plus entendre parler: Puiſque voſtre Majeſté, luy repartit ce Comte, eſt dans ces ſentimens, je la ſupplie de ne le plus honorer de ſa recommandation en la Cour de France, pour luy faire avoir un Benefice, & de vouloir faire ſçavoir à Monſieur Chanut qu'il ne le protege plus, & ne pourſuive plus auprés du Roy la recommandation de voſtre Majeſté en ſa faveur. Sa Majeſté luy promit d'en écrire, & ſi ce n'eſt aujourd'huy, ce ſera, dit-elle, dans huit jours; mais ce Comte apprehendant que le ſieur Chanut ne fuſt plus à la Cour quand la lettre y arriveroit, il dit à ce Reſident: J'aurois à vous prier d'eſcrire à Monſieur le Comte de Brienne en quelle eſtime eſt maintenant Bourdelot auprés de la Reine ma Maiſtreſſe, & que le Roy l'obligeroit de ne luy point donner de benefice, parce que meſme du coſté de France il s'en eſt rendu indigne par les caballes qu'il a faites avec les Eſpagnols, & les deſervices qu'il a rendus au ſervice du Roy, pendant qu'il eſtoit en la Cour de Suede.

Ce meſme Gentilhomme, luy dit, que ce Comte revenant il n'y avoit que deux jours de Jacobſdales, il avoit le cœur tout ſaiſi de douleur d'y voir Pimentel logé comme dans ſa propre Maiſon, & qu'il luy avoit commandé de l'aſſeurer, que s'il rentroit jamais dans ſon premier credit, qu'il l'employeroit à perdre celuy de l'Eſpagnol, qui eſtoit ſi deſavantageux à la reputation de la Reine, mais qu'il y vouloit proceder avec beaucoup de diſcretion, & de

de retenuë, ne voulant rien precipiter en une affaire si delicate. Il y avoit bien de l'apparence qu'il reprendroit avec le temps auprés de la Reine, la mesme autorité qu'il y avoit euë : car sa Majesté luy faisoit des carresses extraordinaires, elle luy avoit donné, aussi-toſt qu'il estoit retourné à Stockolm, la Maison qu'elle avoit acheptée du feu Connestable son pere soixante dix mille rischedales, luy avoit promis de faire le Comte Jacob son frere, & le Comte de la Tour son amy Senateurs à la premiere promotion, & mesme luy avoit dit, que tous ses ennemis n'estoient que des coquins, & qu'elle les perdroit tous. 1653. Octob.

Plusieurs jugeoient que toutes ces grandes carresses, que la Reine faisoit au Comte Magnus n'estoient à autre dessein, que pour le faire consentir à la guerre contre le Dannemark, qu'elle avoit resoluë, & où elle sçavoit qu'il avoit beaucoup de repugnance, & tous ses amis disoient, qu'il ne s'y porteroit que contre son gré, & qu'il resisteroit autant qu'il pourroit aux resolutions, que l'on voudroit prendre en faveur d'Espagne.

Alors le Resident de France descouvrit, qu'il y avoit un autre pretexte que la peste, qui obligeoit la Reine d'aller à Gottembourg; car un jour sa Majesté parlant des affaires d'Angleterre, elle luy dit, qu'il estoit certain que l'Angleterre avoit une estroite alliance avec l'Espagne, dont elle ne sçavoit pas les particularitez. Que Largersfeld luy mandoit seulement en general, & remettoit à son arrivée à

1653. Octob. la Cour, de lui rendre compte de pluſieurs choſes, qu'il n'oſoit lui eſcrire, & que les Anglois avoient reſolu d'envoyer deux Ambaſſadeurs auprés d'elle. Ce Reſident prenant la parole taſcha de faire connoiſtre à ſa Majeſté le deſſein des Eſpagnols, pour ruiner les Hollandois, & ce que les Couronnes en devoient apprehender, & ſur mer, & ſur terre. Cette Princeſſe lui répondit, qu'elle voyoit bien tout ce qu'il lui repreſentoit, mais qu'elle ne pouvoit pas rompre avec l'Angleterre, & que puiſqu'ils envoyoient en Suede des Ambaſſadeurs, il faloit attendre leur arrivée, & eſtre informé auparavant de leur Commiſſion, qu'elle l'aſſeuroit, que quand ils ſeroient en ſa Cour, elle paſſeroit auprés d'eux tous les offices que la France deſireroit d'elle pour les porter à ſe bien mettre avec elle, & les Hollandois. L'Envoyé de Hollande faiſoit ce qu'il pouvoit auprés de ce Reſident, pour tirer de la Reine, s'il ſe pouvoit, de nouvelles aſſeurances, qu'elle n'aſſiſteroit point les Anglois contre les Hollandois, & qu'elle n'empeſcheroit pas le Roy de Dannemarck de leur donner les aſſiſtances qu'il leur devoit.

Les lettres d'Angleterre faiſoient ſoupçonner, que le ſieur Largersfeld, qui y eſtoit de la part de la Suede, n'y traitaſt quelque choſe de plus eſtroit, qu'un ajuſtement du Commerce, à cauſe des frequentes conferences qu'il avoit avec Cromwel, & les Principaux du Parlement, & il importoit à la France d'en eſtre eſclaircie; c'eſt pourquoy ſon Reſident en Suede

Suede crut qu'il ne devoit pas refuſer de rendre le ſervice que les Eſtats Generaux lui demandoient, qui ne pouvoit eſtre que beaucoup utile à la France, par la declaration qu'il tireroit de la Reine en cette rencontre tres-importante, pour s'aſſeurer auſſi en Suede, en cas que les Anglois ſe joigniſſent aux Eſpagnols, ainſi que le bruit en couroit. Ce Reſident donc eſtant allé à l'Audiance de ſa Majeſté; Auſſi toſt qu'elle le vit elle lui teſmoigna la joye qu'elle avoit, de ce que la Ville de Bourdeaux ne s'eſtoit pas ſoûlevée une ſeconde fois, comme on l'avoit publié, & le chargea d'aſſeurer le Roy de ſa part, qu'elle en avoit une extréme ſatisfaction, parce qu'elle avoit apprehendé que les Anglois, & les Eſpagnols ne priſſent de là occaſion de ſecourir les Religionnaires du Vivarets, qui s'eſtoient ſouſlevez: Ce Miniſtre remercia la Reine au nom du Roy, de l'intereſt qu'elle prenoit dans ſes affaires, & il lui fit voir qu'il n'y avoit pas à craindre que les Anglois vouluſſent, ni meſme qu'ils puſſent aſſiſter les Huguenots, n'ayant aucun Port en France pour y faire deſcente; outre qu'il y avoit tout ſujet d'eſperer, que cette affaire des Calviniſtes s'accommoderoit bien-toſt. Je le ſouhaite de tout mon cœur, répondit la Reine, car cette affaire me donne de l'inquietude; ce n'eſt pas que je croye que les Anglois veüillent rompre avec la France, non, l'eſtat preſent de leurs affaires ne leur permet pas; mais il pourroit arriver que l'intereſt de la Religion l'emporteroit ſur celui de l'Eſtat, 1653. Octob.

1653. Octob. professant une mesme creance que les Religionnaires de France. Madame, luy repartit ce Resident, que vostre Majesté mette son esprit en repos de ce costé là, les Anglois seront assez occupez contre les Hollandois, & les Danois, pour ne se pas faire plus d'ennemis, & ils auront à faire de toutes leurs forces contre ces deux Estats, qui voyant qu'ils rejettent les voyes de negocier par des propositions aussi déraisonnables que celles qu'ils font, ils se porteront sans doute à leur faire rigoureusement la guerre, pour les porter à une Paix, où ils ont tesmoigné jusques alors si peu de disposition. Que les Estats estoient aujourd'huy sur cette deliberation, & que comme quelques esprits envieux de leur bonne intelligence avec la Suede, avoient fait courir le bruit en Angleterre, & en Hollande mesme, que la Reine de Suede avoit peu de bonne volonté pour leur Estat, & qu'elle estoit mesme sur le point de faire alliance avec les Anglois, ce qui allarmoit fort les Provinces-Unies, & les empeschoit de se resoudre sur les propositions que les Anglois leur faisoient, que s'il plaisoit à sa Majesté de leur faire donner en cette occasion des asseurances du contraire, par le sieur Appelboom son Ministre à la Haye, cela remettroit fort les esprits des Estats Generaux, & les porteroit à prendre de bonnes resolutions pour le bien commun. Qu'ayant esté prié par le Ministre qu'ils tenoient en sa Cour, de passer cet office auprés de sa Majesté, le Roy luy auroit obligation, si elle les faisoit asseu-

asſeurer par ſon Reſident, de la continuation de ſon affection, & qu'elle n'aſſiſteroit point leurs Ennemis, ni n'empeſcheroit point le ſecours de leurs amis: Sa Majeſté luy répondit qu'elle eſtoit faſchée que l'on fiſt courir ces bruits, & encore plus que les Eſtats Generaux y adjouſtaſſent foy, qu'elle les avoit pluſieurs fois fait aſſeurer du contraire, & qu'elle le feroit encore volontiers en cette occaſion par ſon Miniſtre, qui eſtoit à la Haye, qu'elle n'avoit jamais penſé de faire ligue avec les Anglois, non plus que de rompre avec les Hollandois, puiſqu'ils ne luy en avoient point donné de ſujet; que ſes Miniſtres qui eſtoient à Londres ne travailloient qu'à aſſeurer le Commerce de ſes ſujets, & qu'elle n'empeſcheroit jamais qui que ce ſoit d'aſſiſter les Eſtats Generaux, qu'elle deſiroit de demeurer neutre en cette guerre, afin d'eſtre touſiours en eſtat de s'entremettre de la faire finir par un bon Traité; qu'à cet effet elle avoit fait offrir ſa mediation, ſur laquelle l'on ne s'eſtoit pas encore declaré. Ces aſſeurances que ce Reſident tira de la bouche de la Reine, dans un temps où l'on croyoit qu'elle eut un deſſein formé en faveur de l'Angleterre contre le Dannemark, & les Eſtats Generaux, devoient entierement les contenter, dans le doute où ils eſtoient des intentions de la Suede. Auſſi-toſt que ce Reſident fut ſorti d'auprés de la Reine, il fit ſçavoir ſon entretien à l'Envoyé de Hollande, qui en demeura tres-ſatisfait, & il eſperoit qu'il feroit un merveilleux effet dans les deliberations 1653. Octob.

de Suede avoit dit au Reſident de France, & ce bruit meſme eſtoit paſſé juſques en Dannemarck, en ſorte que ſa Majeſté Danoiſe le dit au Deputé de Hollande, qui ſollicitoit auprés d'elle la jonction de ſa Flotte avec celle des Eſtats, & meſme ſe plaignit de ce que Meſſieurs les Eſtats ne mettoient pas meilleur ordre à leurs affaires, qu'il n'avoient fait juſques alors, ſoit qu'ils vouluſſent entendre à la Paix, ou faire tout de bon la guerre: Il luy dit qu'il ne voyoit pas comment il ſe pourroit declarer ouvertement contre les Anglois, de la maniere que les Eſtats procedoient avec eux, ni envoyer ſa Flotter pour joindre celle de Hollande, pendant qu'ils auroient des Deputez à Londres, où ils les avoient envoyez ſans vouloir demander de Paſſeport, pretendant par là faire croire aux Anglois, qu'ils n'eſtoient point encore en rupture avec eux; mais que s'ils vouloient rappeler leurs Deputez, ceſſer toutes Negociations, faire la guerre avec rigueur, & meſme entreprendre la reſtabliſſement du Roy d'Angleterre, à quoy il voyoit toutes les Provinces fort inclines, excepté la Hollande, il ne leur preſteroit pas ſeulement les quinze Navires de guerre, qu'ils luy demandoient; mais toute ſa Flotte, ſes hommes, & ſes treſors, & que ſi la France y vouloit entendre, il eſtoit preſt de ſe liguer avec elle. Ce Deputé trouva la réponſe du Roy de Dannemark ſans repartie, n'ayant pas meſme jugé à propos que les quinze Vaiſſeaux, qui avoient eſcorté ceux des Indes, & de la Mer Mediter- 1653. Octob.

1653. Octob. rannée, qui s'eſtoient refugiez au Zund, juſques à la hauteur de Scaguen, où Witte Witzen avec l'armée Hollandoiſe, allaſſent plus avant.

Mais ſur le vingt-cinquiéme du mois d'Octobre le ſieur Picques receut ordre de la Cour de faire connoiſtre à la Reine de Suede, que le Roy deſirant de luy faire voir en toutes rencontres l'eſtime qu'il faiſoit de ſon amitié, en luy donnant des marques de la ſienne, il avoit, ſuivant ſon deſir, mandé à tous les Gouverneurs de ſes Places Maritimes, qu'ils y laiſſaſſent moüiller l'anchre à tous les Vaiſſeaux Suedois qui y aborderoient, & leur permiſſent d'y ſejourner autant de temps qu'il leur plairoit, à condition toutesfois que ces Vaiſſeaux ne ſe trouvaſſent point chargez de Marchandiſes de contrebande, ſuivant les Ordonnances de la Marine de France; Sa Majeſté receut fort bien le commencement de ce diſcours, & chargea ce Reſident de teſmoigner au Roy combien elle ſe tenoit obligée de ſon amitié: mais que pour ce qui concernoit les Marchandiſes de contrebande, c'eſtoit à quoy elle ne pouvoit pas conſentir, qu'elle eſperoit que le Roy conſidereroit, que la Suede ne produiſoit point d'autres Marchandiſes, qu'il faudroit ſi cela eſtoit qu'elle s'abſtint de tout Commerce. Que celuy d'Eſpagne eſtoit trop important aux ſiens pour les en priver, & qu'elle penſoit, que pourveu qu'elle aſſeuraſt ſa Majeſté, qu'elle empeſcheroit que les ſiens n'en portaſſent point de contrebande aux Villes aſſignées, qu'il

qu'il trouveroit bon qu'ils trafiquaſſent par tout, où ils voudroient, que les Hollandois avoient deſiré d'elle les meſmes choſes, mais qu'elle ne leur avoit pu accorder à l'égard des Anglois, voulant avoir la liberté de naviger par tout, & d'y porter les denrées de ſon païs; Alors ce Reſident luy apporta toutes les raiſons poſſibles pour faire valoir les pretentions de Marine de la France, & luy faire connoiſtre, que le trafic d'Eſpagne ne pouvoit pas eſtre de grand rapport aux Suedois, s'y debitant fort peu de cuivre, & s'y trouvant du fer ſuffiſamment pour le païs, mais elle teſmoigna qu'elle eſtoit perſuadée du contraire, & que le Commerce d'Eſpagne apportoit à la Suede un grand profit. Le Reſident la voyant trop ferme ſur ce point, luy dit, qu'il rendroit compte au Roy de ſa reſponſe, & elle luy dit qu'elle l'en prioit, parce qu'elle ſouhaittoit avec paſſion, que rien ne put alterer la bonne correſpondence qui eſtoit entre la France, & la Suede. Qu'au reſte elle eſtoit infiniment obligée à ſa Majeſté de luy avoir accordée une Abbaye à ſa priere, qu'elle ne manqueroit pas de l'en remercier elle-meſme, & elle pria ce Reſident de luy en teſmoigner ſes reſſentimens, & de ſçavoir ſi la perſonne de Bourdelot eſtoit agreable au Roy, parce que s'il ne le trouvoit pas bon elle n'en diſpoſeroit point en ſa faveur, mais la donneroit à un autre: Outre qu'elle avoit appris que depuis qu'il eſtoit party de ſa Cour, il avoit tenu des diſcours d'elle, & de ſes Miniſtres peu reſpectueux, dequoy elle 1653. Octob.

1653. Octob. vouloit eſtre eſclaircie auparavant, elle lui demanda en ſuite de combien eſtoit le benefice, & ce Reſident lui ayant repondu de cinq à ſix mil livres de rente, elle lui repartit, c'eſt trop pour lui: & tout ce que je vous puis dire, c'eſt que je n'en diſpoſeray point, que je ne ſçache les ſentimens de ſa Majeſté, afin de m'y conformer, car je deſire qu'elle connoiſſe en cecy, comme en toutes autres choſes le zele que j'ay de les ſuivre, & de ne rien faire qui ne lui ſoit agreable; Ce Reſident jugea par ce diſcours que la Reine auroit bien voulu avoir ſujet de contenter le Comte Magnus: mais elle auroit auſſi bien voulu que la France l'en euſt priée, afin qu'il ne fut pas dit que luy ſeul l'y eut obligée, & ſans doute il l'auroit déja diſpoſée, s'il avoit eſté à Stockolm, à donner le Benefice à un autre: Car il ſe tenoit ſenſiblement offenſé du ſieur Bourdelot, le Prince de Suede ayant appris que Bourdelot s'étoit vanté, qu'il avoit rompu avec le Comte Magnus pour l'amour de luy, il luy eſcrivit une lettre, & l'aſſeura du contraire, & qu'il le prioit de s'abſtenir de ce diſcours. Le Prince Adolphe ſe plaignoit auſſi de luy d'avoir publié par tout, qu'il lui avoit fait fort la cour, & qu'une fois dans la Chambre d'Audience ce Prince avoit tiré ſon eſpée à demy du fourreau, en lui proteſtant, & la lui montrant qu'il le maintiendroit envers tous, & contre tous. En ce temps là, de hazard, ce Prince receut une lettre de Bourdelot qu'il traita de ridicule, ainſi il y avoit apparence que ſi le Roy eut teſmoigné à la Reine de Suede qu'elle l'o-

l'obligeroit de donner l'Abbaye à un autre, qu'à Bourdelot, tout le monde en auroit eſté merveilleuſement aiſe en la Cour de Suede, & le Roy auroit fait un plaiſir ſingulier au Comte Magnus, dont il importoit alors à la France de meſnager l'amitié, car il eſtoit certain qu'il eſtoit, & ſeroit touſiours le plus conſiderable du Royaume apres le Prince de Suede, auprés duquel ce Comte devoit aller pour le diſpoſer à recevoir la demiſſion de la Reine du Gouvernement de l'Eſtat: Car ſa Majeſté eſtoit reſoluë de ſe retirer entierement des affaires, & pour cet effet elle avoit convoqué tous les Senateurs au commencement du mois prochain. 1653. Octob.

En ce temps-là le Chancelier Oxenſtiern retourna de la campagne, & le Reſident de France l'ayant appris, envoya chez lui pour lui demander Audience; mais il s'en excuſa ſur les affaires dont il dit qu'il eſtoit accablé, & qu'auſſi toſt qu'il ſeroit un peu debarraſſé, il lui feroit ſçavoir; il n'en fut pas de meſme du Senateur Benkſchut: car auſſi toſt qu'il fut retourné des eaux de Spa, il viſita ce Reſident, & l'aſſeura de la continuation de ſon affection pour les intereſts de la France, il avoit paſſé à ſon retour par la Hollande; c'eſt pourquoy lorſqu'il vit la Reine, cette Princeſſe s'enquiſt curieuſement de luy, en quel eſtat il y avoit trouvé les affaires, & il luy répondit que les Eſtats Generaux avoient de grandes forces ſur Mer, & que ſi la guerre continuoit entre eux, & les Anglois, ils eſtoient en eſtat de contraindre leurs Ennemis à leur demander la Paix, qu'il

1653 Octob. y avoit beaucoup de confuſion en Angleterre dans le Gouvernement, grande diſette de toutes choſes, & leur Commerce entierement ruiné, le ſieur Lagersfeld confirma ce rapport du ſieur Benkſchut par ſes lettres, & on les leut en plein Senat, il mandoit à la Reine qu'il ſeroit déja parti pour l'aller informer de pluſieurs choſes importantes, qu'il ne pouvoit pas écrire, s'il avoit pû obtenir l'audience du Conſeil d'Eſtat, mais qu'on le remettoit de jour en jour, & qu'il prevoyoit que la diviſion, qui commençoit de paroiſtre, & qui s'augmentoit à tous momens entre Cromwel, & les principaux du Parlement, auroient ſans doute d'eſtranges ſuites; Et comme le ſieur Benckſchut avoit auſſi paſſé par Bruxelles, & à Anvers, la Reine lui demanda dans le Senat pluſieurs particularitez de l'Eſtat des Païs-Bas, à quoy il reſpondit, que leurs affaires eſtoient toutes differentes de ce qu'en publioient les Eſpagnols en Suede, qu'il n'y avoit point d'argent, que leur armée eſtoit tres foible, & nullement en eſtat de rien entreprendre, que le peu de François qui reſtoient dans les intereſts du Prince de Condé en eſtoient au deſeſpoir, qu'il avoit parlé au Preſident Viole qui lui avoit luimeſme franchement avoüé, qu'il faiſoit ce qu'il pouvoit pour obtenir ſa grace, & qu'il ne doutoit pas que le Prince de Condé luimeſme ne fut enfin contraint d'implorer la clemence du Roy, que tout eſtoit en France dans l'obeïſſance, & dans le devoir, que les affaires s'y reſtabliſſoient, que c'eſtoit un Eſtat formidable,

&

& plus riche ſans comparaiſon, & plus peuplée que tous les Eſtats enſemble du Roy d'Eſpagne, qui n'avoit beſoin d'autre choſe que d'eſtre bien uni en lui meſme, pour ſe rendre invincible, & entreprendre toutes choſes : Ce diſcours fit grande impreſſion ſur l'eſprit de la Reine, & de tout le Senat, où le Chancelier eſtoit preſent, cela n'empeſcha pas neantmoins que le lendemain on ne miſt en priſon deux Marchands Hollandois, & que l'on n'arreſtaſt tous les autres dans leurs Maiſons, apres en avoir fait enlever leurs Marchandiſes, les Livres de Comtes, & l'argent meſme qui ſe trouva chez eux, on priſt entre-autres à un huict mille Riſchedales en argent; cette violence fit grand bruit à Stockolm. & on jugeoit par là que la Suede avoit deſſein de ſe declarer pour l'Angleterre, & vouloit uſer envers les Hollandois des meſmes violences, que les Danois avoient exercées envers les Anglois à Coppenhaguen, & au Zund. L'Envoyé de Hollande vouloit porter ſes plaintes auprés de la Reine de cet injuſte procedé ; mais il ne la put voir, parce qu'elle eſtoit enrhumée, il fut trouver le Chancelier pour lui demander la raiſon de cet Arreſt, dont il ne lui avoit point parlé, quoy qu'il n'y eut que deux jours qu'il l'euſt veu. Le Chancelier lui reſpondit, que ce que la Reine avoit fait n'eſtoit point à deſſein d'offenſer les Eſtats Generaux ; que cette affaire ne concernoit point le public, qu'elle vouloit continuer la bonne amitié, & intelligence, qui eſtoit entre elle, 1653. Nov.

&

1653. Nov. & ſes Superieurs: mais qu'ayant fait arreſter à Amſterdam il y avoit deux ans un Marchand Suedois de la Ville de Stockolm, & ne l'ayant point voulu mettre en liberté nonobſtant les ſollicitations, & les prieres de ſes Sujets, & les lettres meſmes qu'elle avoit eſcrites à ce ſujet aux Eſtats Generaux, la Reine avoit cru, ce Marchand Suedois n'eſtant point leur juſticiable, devoir faire arreſter à Stockolm, les Marchands Hollandois pour les obliger à relaſcher les Suedois. Le ſujet de cet Arreſt eſtoit, qu'un Marchand de Lubek avoit fait pendant pluſieurs années beaucoup d'affaires avec ce Hollandois, & lui demandoit trois mille Riſchedales qu'il lui avoit preſtées, & dont il lui avoit fait ſon billet, mais le Suedois ayant receu, & examiné ſes comptes, avoit trouvé que bien loin de lui devoir ces trois mille Riſchedales, l'autre lui eſtoit redevable par ſes comptes de vingt mille. Il demanda qu'on les viſitaſt, ils eſtoient alors tous deux en Hollande pour quelques affaires, le Marchand de Lubeck ayant fait aſſigner le Suedois, Sentence intervint contre le Suedois, & par corps en cas qu'il refuſaſt de payer les trois mille Riſchedales à quoy il eſtoit condamné, & qu'en ſuite on reverroit ſes comptes pour les vingt mille Riſchedales, qu'il pretendoit lui eſtre deuës, cette Sentence ſi iniquë offenſa la Reine, qui en avoit pluſieurs fois eſcrit aux Eſtats Generaux, & en avoit parlé à leur Envoyé qui eſtoit aupres d'elle, afin qu'on lui en fiſt raiſon, l'Envoyé de Hollande vit auſſi toſt le Chancelier, & lui promiſt qu'on

qu'on lui donneroit ſatisfaction au pluſtoſt, & que puiſqu'il l'aſſeuroit, que cet arreſt que l'on venoit de faire n'eſtoit qu'à ce ſujet, il le prioit de vouloir obtenir de la Reine main levée de tous les effets, que l'on avoit ſaiſis aux Marchands Hollandois, dont il demandoit auſſi la liberté, donnant ſa parole en ſon particulier, & engageant ſa foy, & ſon honneur, que la Suede auroit toute ſorte de ſatisfaction de ſes Superieurs, & qu'en cas que l'on ne ſe contentaſt pas de ces aſſeurances qu'il donnoit, l'on pouvoit retenir ſous bonne garde un de ces Marchands, & remettre tous les autres en liberté, autrement que ce procedé pourroit cauſer de grands deſordres, & faire croire à tout le monde, que la Suede vouloit rompre avec la Hollande en faveur des Anglois, & meſme obliger les Eſtats Generaux à ſonger à leur ſeureté, le Chancelier lui promiſt qu'il en parleroit à la Reine, & cet Envoyé le pria qu'il en put avoir la reſponce avant le depart du Courrier, afin que l'on ne s'allarmaſt pas en Hollande, & qu'il put faire ſçavoir à ſes Superieurs la veritable intention de ſa Majeſté, & les aſſeurer de la continuation de ſon affection envers eux, & leur Eſtat, cette affaire ſembloit de grande importance, & tous les Marchands Eſtrangers en eſtoient en allarme, & faiſoient grande plainte de ces violences. 1653. Nov.

L'Envoyé de Hollande fit encore une autre plainte au Chancelier, il y avoit quelque temps qu'il avoit eu permiſſion de faire tranſporter en Amſterdam trois cens pieces de canon de fer, qu'il

1653. Nov. qu'il avoit acheptées, mais quand il les vouhut faire enlever pour les embarquer, on fit une deffence de n'en point laiſſer ſortir hors du Royaume, le Chancelier luy dit qu'il falloit que cela vint de l'Admirauté, qui en avoit peut-eſtre beſoin, & quoy qu'il luy puſt dire apres cette reſponſe, il n'en put tirer autre raiſon, il fallut donc remettre ſes plaintes à la premiere audiance qu'il auroit de la Reine, cependant il pria le Reſident de France de luy faire office auprés de cette Princeſſe, & de luy remontrer les inconveniens qui eſtoient à craindre, ſi on ne luy donnoit pas une reſponſe favorable ſur cette affaire.

Enfin l'Envoyé de Hollande eut ſatisfaction, & obtint de la Reine de Suede l'eſlargiſſement de tous les Marchands Hollandois qu'elle avoit fait arreſter, à la reſerve d'un Marchand avec ſes biens, qui devoit demeurer en arreſt, juſques à ce que l'on ſceut ſi en Hollande on avoit mis en liberté le Bourgeois de Stockolm, qui eſtoit priſonnier à Amſterdam depuis deux ans; on diſoit que toute cette affaire s'eſtoit paſſée ſans que le Senat n'eut aucune connoiſſance, & que le Chancelier ne l'avoit ſceuë, qu'apres coup, le Senat ſe tenoit extremement offenſé de ce procedé, & particulierement contre Pimentel que l'on accuſoit d'avoir donné ce Conſeil à la Reine, le Samedy precedent le Reſident de France eſtant à l'audiance de cette Princeſſe, luy remonſtra les inconveniens qui eſtoient à craindre de cet Arreſt general des Marchands Hollandois, & de l'avan-

l'avantage que les Anglois en pouvoient tirer, dans la guerre preſente, & les deffiances que cela pourroit donner au Dannemark, & on jugea que ces remontrances du Miniſtre de France n'avoient pas eſté inutiles pour porter la Reine à accorder promptement à l'Envoyé de Hollande, l'eſlargiſſement de ſes compatriotes. 1653. Nov.

Dans cette meſme audience ce Reſident remercia la Reine des bons offices que ſes Miniſtres avoient rendus à la France apres des Eſtats Generaux, & de ce qu'ils avoient porté ſes intereſts avec beaucoup de chaleur, cette Princeſſe luy reſpondit qu'elle avoit déja eſté avertie de tout ce qui s'eſtoit paſſé, qu'elle eſtoit bien aiſe que la France fuſt ſatisfaite de ſes Miniſtres, qu'ils avoient ordre d'agir aux affaires de la France avec le meſme zele, que pour les ſiennes propres, que le Roy ne luy eſtoit point obligé de ce qu'ils faiſoient pour ſon ſervice, puis qu'il y alloit de ſon intereſt que la France fuſt conſideré e dans l'Empire, & qu'elle en obtint ce qu'elle deſiroit, & finit par dire à ce Reſident, qu'il l'obligeroit d'aſſeurer le Roy de la continuation de ſon affection, dont elle luy donneroit touſiours des marques, quand elle en auroit occaſion.

Cependant il arriva à Gottembourg un Ambaſſadeur d'Angleterre avec ſix vingt-dix perſonnes, & il devoit eſtre dans huit jours à Upſal où eſtoit la Reine, on luy fit meubler une maiſon, & l'Envoyé de Hollande ayant pris l'allarme de cette arrivée, & ayant eſté averty par ſes Superieurs que le ſieur Appelboom

1653. Dec. boom Reſident de Suede auprés d'eux ; n'avoit pas ſatisfait à ce que la Reine avoit promis au Reſident de France, de les aſſeurer qu'elle n'avoit point de mauvaiſe intention contre eux, au contraire qu'elle s'employeroit de tout ſon pouvoir par Negociations, & autres offices de ce genre, pour leur procurer la Paix avec les Anglois, il demanda une audience extraordinaire où la Reine lui confirma tout ce qu'elle avoit dit au Reſident de France, & qu'elle s'eſtonnoit que ſon Miniſtre ne leur en euſt pas porté parole de ſa part, veu les ordres exprés qu'il en avoit, qu'elle le prioit d'aſſeurer ſes Superieurs de ſon affection en leur endroit, & qu'elle les croyoit ſi raiſonnables que leur ayant declaré dés le commencement de cette guerre, qu'elle vouloit demeurer neutre, ils ne trouveroient pas mauvais ſi elle recevoit bien les Anglois à ſa Cour, & leur donnoit les meſmes aſſeurances de ſa part pour leur Republique, dont elle n'avoit juſques alors aucun ſujet de ſe plaindre.

Le Comte Magnus ayant deſſein de parler en particulier à la Reine de Suede, & elle à lui, pour s'informer de l'eſtat de ſes Finances dont il eſtoit le Chef. Elle priſt le temps un jour apres le Conſeil qu'elle avoit tenu avec les Senateurs, qu'elle avoit aſſemblez, pour aviſer aux affaires publiques, & aux intereſts du Royaume : car les ayant congediez, elle ne retint auprés d'elle que le Comte Magnus, & ce Comte ſe voyant ſeul avec cette Princeſſe, commença par lui faire de nouvelles proteſtations de ſon reſpect,

reſpect, & de ſon ſervice, lui repreſenta la fi- 1653.
delité inviolable qu'il avoit touſiours euë pour Dec.
elle, & lui dit, qu'il s'eſtoit fait quantité d'Ennemis pour s'eſtre attaché entierement à ſes intereſts: mais qu'il avoit une ſenſible douleur, que ſa Majeſté interpretaſt ſi mal ſa devotion, & ſon zele, & qu'elle ſe fuſt plainte qu'il lui avoit fait une trahiſon, dont elle avoit dit qu'elle ne vouloit pas ſe venger elle meſme, parce qu'elle lui avoit promis amitié, mais qu'elle s'en feroit venger par le Prince de Suede, & ne ſeroit pas auſſi faſchée que d'autres lui fiſſent des affronts, & qu'il avoit appris ce ſecret d'un de ceux qui approchoient de plus prés ſa Majeſté, qui avoit aſſeuré l'avoir entendu de ſa bouche, la Reine fut fort ſurpriſe d'entendre ce diſcours, & elle le teſmoigna à ce Comte, lui diſant, que depuis neuf ans qu'elle l'honnoroit de ſes bonnes graces, il la devoit mieux connoiſtre, pour en faire un jugement ſi deſavantageux, & qu'enfin il devoit bien penſer, que ſi elle ſçavoit qu'il lui eut fait une perfidie, & une trahiſon, ç'auroit eſté ou à ſon Eſtat, ou à ſa Perſonne en particulier, ſi à ſon Eſtat ſa conſcience l'auroit obligée contre l'amitié qu'elle lui avoit promiſe, de l'en faire punir par les voyes ordinaires de la Juſtice; Si à ſa Perſonne, que ſon honneur l'auroit portée à le faire traiter ſelon ſa laſcheté; mais qu'elle avoit meilleure opinion de lui, & qu'il le pouvoit bien remarquer par les biens dont elle le combloit, il repartit qu'à la verité, il eſtoit infiniment obligé aux bontez de ſa Majeſté, mais

que

1653. Dec. que ce discours que l'on disoit qu'elle avoit tenu de luy, le touchoit jusques au vif, sa Majesté n'ayant point de serviteur, ni de Sujet plus affectionné, ni plus fidelle que luy : La Reine luy demanda qui avoit dit qu'elle avoit ainsi parlé de luy. Il dit que c'estoit le sieur de Steinberg son premier Escuyer. Je ne le puis croire, respondit la Reine, Steinberg est trop homme d'honneur pour controuver de tels mensonges, & qu'elle en avoit si bonne opinion que s'il l'avoüoit, elle vouloit l'avoir dit, qu'il falloit le faire venir, & quelques Senateurs, qui estoient dans l'anti-chambre, afin de l'entendre, la Reine les appella elle-mesme, & estant entrez, elle luy fit le discours que luy venoit de faire le Comte Magnus contre luy, luy dit qu'elle le tenoit pour homme d'honneur, qu'il dit hardiment, & franchement ce qui en estoit, s'il luy avoit entendu tenir de tels discours, & s'il en avoit jamais parlé à quelqu'un, ainsi que le disoit le Comte Magnus. Le sieur de Steinberg dit qu'il estoit extrémement surpris que le Comte Magnus, pour lequel il avoit tousiours eû beaucoup de respect, & de devotion à son service le calomniast ainsi devant la Reine sa Maistresse, & vouluſt ruiner sa fortune, Qu'il juroit qu'il n'avoit jamais oüy tenir de tels discours à sa Majesté, & qu'il sçavoit aussi tres-bien la fidelité qu'on doit à son Souverain, pour ne rien reveller de ce qu'elle luy faisoit l'honneur de dire en sa presence, & que personne ne luy pouvoit prouver, qu'il eut fait jamais aucun rap-

rapport : La Reine ſatisfaite du deſaveu du ſieur de Steinberg, & ayant pitié du Comte Magnus, ne voulut pas pouſſer l'affaire plus avant, voyant qu'elle ne pouvoit réüſſir qu'à ſa confuſion ; mais Steinberg ne ſe tint pas ſatisfait, & crut qu'il y alloit de ſon honneur de ſçavoir du Comte, qui lui avoit fait ce rapport, il en parla à la Reine, & lui dit qu'il croyoit qu'elle le tiendroit indigne de ſe plus preſenter devant ſes yeux, s' il n'en uſoit pas ainſi, pour faire deſmentir celuy qui avoit fait de tels diſcours de lui : Sa Majeſté qui fait une eſtime tres-grande des ames genereuſes, & nobles, loüa ſa reſolution, & comme ce n'eſtoit pas la premiere fois, à ce qu'elle dit, que le Comte lui avoit fait de ſemblables plaintes ſans fondement, & qu'il avoit eſſayé de perdre pluſieurs de ceux qui l'approchoient, elle ne fut pas faſchée que le ſieur de Steinberg en voulut venir avec luy à cette extremité, afin qu'elle pût eſtre une fois délivrée de ſa mauvaiſe humeur, & de ne ſe plus voir importunée de lui, de toutes ſes plaintes, le ſieur Steinberg fut trouver dés le meſme jour le Comte Magnus chez lui, le ſupplia de luy nommer celuy qui lui avoit fait ce rapport, que ſon honneur y eſtoit ſi fort engagé, qu'il croyoit qu'il ne lui refuſeroit pas cette grace, afin de faire connoiſtre à tout le monde, qu'il n'eſtoit pas indigne de la bonne opinion, dont ſa Majeſté l'honnoroit, le Comte lui fit beaucoup de civilitez, lui dit qu'il l'eſtimoit auſſi beaucoup, & que puis qu'il diſoit n'avoir jamais parlé

1653. Dec.

1653. Dec. de telles choſes, il le vouloit croire & qu'il voyoit bien que celuy qui luy avoit fait ce rapport n'eſtoit qu'un coquin, qu'il eſtoit ſatisfait de ſon deſaveu, & le tenoit pour homme d'honneur, le ſieur Steinberg ne ſe contenta pas de cela, le preſſa de le nommer, & aſſeuré de la protection de la Reine, luy dit, qu'autrement il l'obligeroit à ſortir du reſpect qu'il luy devoit, & à croire qu'il ne le ſçavoit de perſonne, & que le ſeul deſſein de le perdre, le luy avoit fait dire, le Comte Magnus luy dit encore une fois, qu'il devoit eſtre entierement perſuadé qu'on le luy avoit dit, & qu'il luy repetoit encore, qu'il eſtoit ſatisfait de ſon deſaveu, & qu'il n'en croyoit rien du tout; le ſieur Steinberg fut ſe plaindre à la Reine du peu de ſatisfaction qu'il avoit eû du Comte Magnus, & la ſupplia d'interpoſer ſon authorité pour l'obliger à declarer celuy, de qui il diſoit avoir appris ces choſes, la Reine crût qu'elle ne luy pouvoit refuſer ce qu'il luy demandoit; outre qu'elle jugea qu'il y alloit auſſi de la reputation du Comte Magnus de nommer ſon autheur, elle luy envoya le Prince Adolphe, qui pour la premiere fois ne pût rien obtenir, & fut prié par le Comte de porter la Reine à eſtouffer toute cette affaire, & obliger le ſieur de Steinberg à ſe contenter de la civilité qu'il luy avoit faite, ſans deſirer qu'il luy nommaſt un homme à qui il avoit promis le ſecret: La Reine luy renvoya ce Prince pour la ſeconde fois, luy dire qu'elle ne pouvoit pas luy accorder ſa demande, qu'elle eſtoit obligée de proteger l'innocence

nocente du ſieur de Steinberg qui luy avoit demandé juſtice, qu'elle trouvoit qu'il y alloit meſme de l'honneur du Comte de ſortir de cette affaire, en nommant celuy qui luy avoit fait ce faux rapport, & qu'elle vouloit qu'il le declaraſt ſous peine d'encourir ſa diſgrace, & de ne plus paroiſtre à ſes yeux, ce Comte dit à ſon Alteſſe qu'il eſtoit preſt d'obeïr, & de nommer celuy qui luy avoit fait ce rapport, mais qu'il avoit une grace à demander à ſa Majeſté, de luy promettre qu'il ne luy ſeroit point fait de mal, il dit que c'eſtoit le ſieur de Schleppenbach Colonnel, & grand Eſchanſon qui eſtoit demeuré à Stockolm, la Reine fit dire au Comte de luy eſcrire, & qu'elle luy eſcriroit auſſi de venir à Upſal, le Comte luy eſcrivit un galimatias, où l'on ne comprenoit rien, le ſieur de Schleppenbach ſe rendit auſſi-toſt à Upſal, & le lendemain matin le Comte luy envoya quatre de ſes amis, pour luy demander s'il ne ſouſtiendroit pas, que Steinberg luy avoit dit telle & telle choſe, il dit reſolument que non, qu'il voyoit bien qu'on le vouloit perdre, mais qu'il ne laiſſeroit pas de dire la verité devant ſa Majeſté, & feroit voir qu'il eſtoit homme d'honneur, le Lundy ſuivant, qui eſtoit le 18. du mois de Decembre, la Reine fit venir dans ſa chambre le ſieur Schleppenbach, & fit appeller le Comte Magnus, le ſieur Steinberg, les Senateurs, & autres principaux de la Cour qui avoient eſté preſens à la premiere action. Sa Majeſté fit un tres-beau diſcours ſur le ſujet de l'Aſſemblée, & de l'affaire 1653. Dec.

1653. Dec. dont il s'agiſſoit, dit au Comte Magnus d'expoſer encore les choſes qu'il diſoit ſçavoir du ſieur Schleppenbach aupres duquel elle s'approcha, & le prenant par un bouton de ſon pourpoint, lui dit, ſçavez vous bien que ſi Steinberg la dit, je veux l'avoir dit, Schleppenbach dit, qu'il ne ſçavoit point du tout, ce que vouloit dire le Comte Magnus, qu'il ne lui avoit jamais tenu ces diſcours, qu'il proteſtoit que le ſieur Steinberg ne lui en avoit auſſi jamais parlé, ni lui au Comte du ſieur de Steinberg, ſinon une fois eſtant à table chez lui, parlant de la Cour, il dit, qu'on voyoit bien que la Reine n'avoit plus pour lui l'eſtime qu'elle avoit euë autres-fois, & que le ſieur Steinberg eſtoit en grande faveur, dequoy le Comte lui avoit parlé ſouvent, comme d'une choſe qu'il ne pouvoit ſouffrir. Le Comte là-deſſus, lui dit, qu'il reſpondoit en coquin, & mentoit comme un ſchelme, qui veut dire encore pis; Schleppenbach repartit qu'il eſtoit homme d'honneur, mais que pour lui il ne procedoit pas en honneſte homme, le Comte dit qu'il eſtoit vray, qu'il n'avoit point de teſmoins de ce qu'il lui avoit dit, parce que c'eſtoit dans le particulier que cela s'eſtoit paſſé, Schleppenbach proteſta qu'il ne lui avoit jamais parlé ſeul à ſeul: en ſuite dequoy le Comte tomba en grande confuſion, la Reine en ayant pitié, dit, que c'étoit une affaire qui ne la regardoit point, & ſe retira. Le Comte la fit prier qu'il pût faire appeller Schleppenbach en Juſtice; qu'à la verité il ne pouvoit pas le

le convaincre par teſmoins, mais qu'il feroit ſerment qu'il lui avoit dit, Sa Majeſté lui fit dire par le Prince, qu'elle avoit encore aſſez de bonté pour lui, pour ne lui pas accorder une choſe, qui ne pourroit que tourner à ſa confuſion, que cette voye-là ne lui pouvoit eſtre avantageuſe, qu'il y en avoit d'autres, elle entendoit celle des Armes; mais que ſur tout il ſe donnaſt de garde de ne faire faire à Schleppenbach aucun traittement qui ne fuſt d'homme d'honneur; l'apreſdinée du meſme jour le Comte fit prier la Reine de trois choſes par le Prince Adolphe, ſçavoir de lui permettre de faire un tour en ſa maiſon des champs, pour mettre ordre à ſes affaires domeſtiques, de ne point ſouffrir Schleppenbach en ſa Cour, & de ne point parler de cette affaire à ſon deſavantage. La Reine eſtonnée de ces demandes, dit au Prince de faire ſçavoir de ſa part au Comte, que non ſeulement elle lui accordoit d'aller en ſa maiſon de campagne: mais meſme le lui commandoit, & de ſe retirer par tout ailleurs où il voudroit, lui deffendant ſeulement ſa Cour, où elle ne vouloit point qu'il paruſt, qu'il ne fuſt venu à ſon honneur de cette affaire. Que pour chaſſer Schleppenbach de ſa Cour, c'eſtoit une demande injuſte, qu'elle ne lui pouvoit accorder, juſques à ce qu'il lui euſt prouvé ce qu'il lui impoſoit, quand à ce qu'il deſiroit d'elle, qu'elle parlaſt bien de lui en cette affaire, elle ne pouvoit comprendre comment il l'entendoit, qu'il devoit avoir cette conſolation dans ſon malheur,

1653. Dec.

1653. Dec. qu'elle avoit encore de la bonté pour luy, parce qu'autrement les choſes ne ſe ſeroient pas paſſées ſi doucement à ſon égard, & que tout ce qu'elle pouvoit pour luy eſtoit de le plaindre de ſon infortune qu'il s'eſtoit luy-meſme procurée. Il devoit ſe retirer dés le ſoir meſme, mais il demeura encore tout le lendemain, eſperant que l'eſprit de la Reine pourroit changer, & qu'il obtiendroit quelque choſe de plus favorable par l'entremiſe du Prince Adolphe ſon beau frere, qui gardant le reſpect deu à la Reine le ſervit avec chaleur en toute cette affaire; mais il n'y avança rien, le Comte deſeſperant de ſon affaire eſcrivit une lettre à ſa Majeſté, que le Prince luy preſenta apres ſon ſouper, elle la leut, & dit en ſe promenant, le pauvre Comte, puis la releut encore, repetant les meſmes paroles, le pauvre Comte, ſans rien dire du tout au Prince, le Comte partit le lendemain pour aller en ſa Maiſon d'Ekelſon, qui eſt à deux lieuës de Stockolm.

Le Reſident de France ne le vit point devant, ni apres ſa diſgrace, mais il luy fit teſmoigner qu'il en avoit beaucoup de douleur.

Mais la femme du Comte Jacob de la Garde eſtant accouchée en ce temps-là, Madame la Princeſſe femme du Comte Magnus, & la Conneſtable ſa mere, allerent à Stockolm, la Reine les voulut voir, & leur fit fort bon accuëil, cela fit eſperer que les affaires de ce Comte ſe reſtabliroient, & tous les amis de cette Maiſon en avoient bonne opinion: le Comte envoya viſiter le Reſident de France pour

pour luy rendre ſon Compliment, & luy teſ- 1653.
moigner le deplaiſir qu'il avoit, que ſes Enne- Dec.
mis l'euſſent mis hors d'Eſtat de ſervir la France ſelon ſon inclination, par le commandement qu'ils luy avoient fait faire de ſe retirer de la Cour, qu'il ne doutoit pas qu'il ne remarquaſt fort bien, que c'eſtoit un effet de la faveur de Pimentel, qui ſçavoit l'affection naturelle, qu'il avoit pour la France, & qu'il n'en avoit aucune pour le Roy ſon Maiſtre, ny pour luy en particulier, qu'il n'avoit jamais voulu avoir aucune habitude avec luy, & avoit eſvité autant qu'il avoit pu de recevoir ſes viſites, pour ne pas donner le moins d'ombrage à la France, ni la faire douter qu'il fuſt capable de conſentir jamais à rien qui luy pût eſtre prejudiciable, qu'il eſperoit que dans le rapport qu'il feroit à la Cour de cette affaire, il feroit conſiderer ce qui avoit porté la Reine ſa Maiſtreſſe à le traiter de la façon; qu'on plaindroit ſon malheur dans lequel il eſperoit avoir cette conſolation que le Roy luy continuëroit l'honneur de ſon amitié, quand il conſideroit qu'il n'avoit rien fait contre le ſervice de la Reine; mais que la ſeule jalouſie d'un Eſpagnol eſtoit cauſe de ſa diſgrace, ayant porté la Reine à croire pluſtoſt Schleppenbach que luy, qu'il proteſtoit, & juroit luy avoir dit toutes ces choſes à la verité ſeul à ſeul.

Le Comte ayant appris que la Reine eſtoit d'opinion, & le publioit hautement, qu'il n'avoit point d'autre voye pour ſortir avec honneur de cette affaire, que de ſe battre avec

1653. Dec. Schleppenbach, resolut de le faire appeller, mais tous ses amis, & la plusspart des Grands ne luy conseillerent pas de se commettre ainsi avec un simple Gentilhomme, dans cette perplexité, il escrivit au Comte Brahé Drost, & au Chancelier pour les consulter, ne pensant pas devoir faire en cela sans le consentement du Senat, dont il estoit la cinquiesme Personne.

On attendoit en ce temps-là de jour en jour à Upsal l'Ambassadeur d'Angleterre, & le sieur Picques estant auprés de la Reine, cette Princesse luy demanda s'il le verroit, ce Ministre luy respondit qu'il n'en avoit point ordre; Toutesfois que n'y ayant point de rupture formelle entre la France, & l'Angleterre, s'il luy faisoit sçavoir sa venuë, comme c'estoit la coustume, il le visiteroit, ce que la Reine approuva, & trouva tres-bon qu'il en usast ainsi.

Madame la Princesse femme du Comte Magnus, & la Connestable sa mere, estant retournez auprés de luy en sa maison de Ekelson, luy firent rapport du bon accueïl qu'elles avoient receu de la Reine, & il crût que sa Majesté avoit oublié ce qui s'estoit passé, & qu'elle luy accorderoit volontiers son retour à la Cour, s'il luy demandoit, pour cela il luy escrivit une lettre par le Colonel Forbus Escossois, qui n'eust pas neantmoins l'effet qu'il en esperoit, ainsi que vous le verrez par la response que la Reine luy fit.

LET-

1653.
Dec.

LETTRE DE LA REINE DE SUEDE AU COMTE MAGNUS DE LA GARDE,

Grand Treſorier de Suede.

MON COUSIN. Puis que vous deſirez me voir encore, apres la diſgrace qui vous eſt arrivée, je ſuis obligée de vous dire combien ce deſir eſt contraire à voſtre ſatisfaction, & je vous eſcris cette lettre pour vous faire ſouvenir des raiſons qui m'empeſchent d'y conſentir; & qui vous doivent auſſi perſuader, que cette entreveuë eſt inutile à voſtre repos, il n'eſt pas en moy d'apporter des remedes à voſtre malheur, c'eſt de vous ſeul, que vous devez attendre la reparation de voſtre honneur. Que pouvez-vous eſperer de moy, ou que puisje faire, ſinon vous plaindre. & vous blaſmer, l'amitié que je vous ay portée m'oblige à l'un, & à l'autre, & quelque indulgence que j'aye euë pour vous, je ne puis ſans me deſmentir vous pardonner le crime que vous avez commis contre vous-meſme, ne croyez pas que je ſois offenſée, je vous proteſte que je ne la ſuis pas, je ſuis deſormais incapable d'avoir d'autre ſentiment pour vous, que celuy de la pitié, lequel toutesfois ne vous peut ſervir de rien, depuis que vous vous eſtes rendu inutiles les ſentimens de bonté que j'avois pour vous. Vous en eſtes indigne par voſtre propre confeſſion, & vous avez prononcé vous-meſme l'Arreſt de voſtre banniſſement à la veuë de pluſieurs

1653. Dec. *perſonnes de condition qui s'y trouverent preſens, j'ay confirmé cet Arreſt, parce que je le trouvois juſte, & je ne ſuis pas ſi preſte à m'en deſdire que l'on vous à fait accroire; Apres ce que vous avez fait, & ſouffert, ozez vous bien vous monſtrer à moy, vous me faites honte quand je penſe à combien de baſſeſſes vous eſtes deſcendu, combien de ſoumiſſions vous avez faites à ceux meſmes à qui vous avez voulu du mal; Dans cette malheureuſe rencontre on n'a rien veu de grand, de beau, ny de genereux dans voſtre conduite, & ſi j'eſtois capable de repentir, je regretterois d'avoir contracté amitié avec une ame ſi foible que la voſtre, mais cette foibleſſe eſt indigne de moy, & ayant touſiours agy ſelon la raiſon, je ne dois pas blaſmer les apparences que j'ay données aux occurrences du temps, je les aurois gardées toute ma vie, ſi voſtre imprudence ne m'euſt contrainte de me declarer contre vous; l'honneur m'oblige de le faire hautement, & la juſtice me l'ordonne, j'ay trop fait pour vous depuis neuf ans, où j'ay touſiours pris aveuglement voſtre party contre tous; mais à preſent que vous abandonnez vos plus chers intereſts, je ſuis diſpenſée d'en avoir ſoin, vous avez publié vous-meſme un ſecret que j'eſtois reſoluë de taire toute ma vie, en faiſant voir que vous eſtes indigne de la fortune que vous tenez de moy, ſi vous eſtes reſolu d'entendre ces reproches, vous pouvez venir icy, j'y conſens à cette condition; mais n'eſperez pas que les larmes, ni les ſoumiſſions puiſſent jamais m'obliger à la moindre complaiſance, la ſeule dont je ſuis capable pour vous, eſt celle de m'en ſouvenir peu, & d'en*

parler

parler moins, eſtant reſoluë de n'en parler jamais, que pour vous blaſmer, c'eſt ce que je dois pour faire voir que l'on eſt indigne de mon eſtime, apres une faute ſemblable à la voſtre. Voilà ce qui me reſte à faire pour vous. Souvenez-vous pourtant que c'eſt à vous ſeul que vous devez la diſgrace qui vous arrive, & que je ſuis equitable pour vous, comme je le ſeray touſiours pour tout le monde. 1653. Dec.

CHRISTINE.

Ce 4. Decembre 1653.

Cependant l'Empereur eſcrivit à la Reine de Suede en faveur de la Maiſon d'Holſtein, & l'Ambaſſadeur de Dannemark lui preſenta la lettre, & s'entremetroit auſſi auprés de cette Princeſſe pour obtenir de la Suede, que le Chef de cette Maiſon precedaſt à ſon tour apres les Electeurs aux Diettes de l'Empire, dont tous les autres Princes eſtoient déja d'accord, & il ne reſtoit plus qu'à avoir ſon conſentement, elle receut fort bien la lettre de l'Empereur, & la recommendation du Roy de Dannemark, & dit à ſon Ambaſſadeur qu'elle n'avoit pas beſoin de celle de l'Empereur, qu'elle y defereroit touſiours beaucoup, que cette affaire eſtoit de conſideration, & meritoit d'y penſer, qu'elle le feroit, & tout ce qui lui ſeroit poſſible pour obliger le Roy de Dannemark, qui prenoit grande part en cette affaire, le Duc d'Holſtein eſtant de ſa Maiſon, l'Ambaſſadeur de Dannemark pour porter la Reine à donner

fit venir Pimentel dans son cabinet, où ils furent plus de deux heures ensemble, & depuis ce temps-là Pimentel ne parut plus, & feignit d'estre malade à ce que l'on disoit, pour avoir pretexte de ne point sortir du Chasteau, apprehendant qu'on ne luy fist quelque insulte : car il se disoit tout haut que c'estoit luy qui estoit cause de la disgrace du Comte Magnus, & qui portoit la Reine à le traiter comme elle faisoit, jusques-là mesme qu'elle luy osta la fonction de sa Charge de Grand Tresorier, & establit en sa place un President dans la Chambre des Comptes ; Depuis la reception de la lettre du Prince de Suede, la Reine fut fort inquiete dans son particulier, & elle estudioit son visage quand elle devoit paroistre en public. 1653. Dec.

On commença alors à se desabuser en Suede de la puissance chimerique des Espagnols, que Pimentel s'efforçoit de leur persuader, car le Resident de France ayant donné part à la Reine de la prise de Sainte Menhould, cette nouvelle fut receuë generalement bien de tout le monde, & tous ceux à qui elle en parla advouërent, que la France avoit des ressources, des moyens, & des forces inconnuës aux Estrangers, & que c'estoit un Estat dont on devoit se conserver l'amitié, il paroissoit en ce temps-là, que c'estoit l'intention des Suedois : car le sieur de Rosenhan, qui estoit de retour d'Allemagne depuis peu, luy en parla en ces termes dans une visite que ce Resident luy rendit ; où il l'asseura que la Suede trouveroit tousiours

1654. *Ianv.* ſiours la France diſpoſée à tout ce qu'elle deſireroit, & ce Miniſtre Suedois l'aſſeura de la meſme choſe de la part de la Suede, & meſme luy avoua, qu'il n'eſtoit rien tel que d'entretenir ſes anciennes amitiez, & alliances, & que c'eſtoit ce que la Suede vouloit faire tres-religieuſement.

Enfin l'Ambaſſadeur d'Angleterre arriva à Stockolm, & eut ſa premiere Audience, où il s'efforça de juſtifier les armes, & la conduite du Parlement dans la mort du Roy, & dans le changement de la Monarchie en Republique. Il fut receu, & mené à l'Audience avec les ceremonies ordinaires, il fit ſçavoir le lendemain ſon arrivée au Reſident de France, & l'aſſeurer du reſpect que la Republique avoit pour le Roy; ce Reſident luy envoya enſuite demander l'Audience, qu'il luy accorda, où ce Reſident l'aſſeura que le Roy feroit toûjours diſpoſé à leur donner des teſmoignages de ſon affection, & d'entretenir avec eux une bonne correſpondance, pourveu que de leur part ils fiſſent ce qui eſtoit raiſonnable, pour ſatisfaire aux juſtes plaintes que la France faiſoit contre leur procedé.

Cet Ambaſſadeur receut ce Reſident avec beaucoup de ceremonie, & de teſmoignages de reſpect de la part de ſa Republique pour le Roy; il luy dit, qu'il eſperoit que les differends, qui eſtoient entre quelques particuliers des deux Eſtats, n'altereroient point la bonne amitié, & la bonne correſpondance, qui eſtoit entre la France, & l'Angleterre, qui ne s'oubliroit

bliroit jamais des reſpects qu'elle devoit à ſa Majeſté, ni des devoirs de bons voiſins: Qu'il ne doutoit point que bien-toſt un chacun ne fuſt ſatisfait, ayant à ſon depart de Londres laiſſé les choſes en tres-bons termes. Ce Reſident luy reſpondit avec la civilité qu'il devoit en parlant de la part d'un grand Roy, & luy dit que cette ſatisfaction eſtoit bien à deſirer pour aſſeurer un bon voiſinage entre la France, & l'Angleterre, & que ſa Republique trouveroit touſiours ſa Majeſté diſpoſée à faire ce qu'elle y pourroit contribuer, & au maintien d'une parfaite correſpondance. 1654. Janv.

On ne croyoit pas qu'il y eut encore alors de Traité fait entre l'Eſpagne, & l'Angleterre, & le ſieur Lagersfeld Envoyé de la Reine de Suede à cette Republique, qui eſtoit de retour l'aſſeuroit ainſi, mais qu'il ne doutoit point qu'il n'y en eut un particulier entre le Roy d'Eſpagne, & la perſonne de Cromwel, & ſa faction.

Sur ces entrefaites on eut nouvelles de la rupture du Traité entre les Anglois, & les Hollandois, & que ces derniers avoient reſolu de faire une eſtroite alliance avec la France contre l'Angleterre. La Reine de Suede auroit bien deſiré de ſçavoir ce que la France reſoudroit en cette rencontre pour ſe regler, elle s'en declaraſt aux Ambaſſadeurs de Dannemark, & de Hollande, qui la preſſoient tous deux de ſe declarer en leur faveur.

Il arriva en ce temps-là un Envoyé de Moſcovie, pour donner part à la Reine de Suede, de

1654. de la resolution que le Grand Duc avoit prise,
Ianv. d'entreprendre la deffense des Cosaques, à cause de la Religion qu'ils ont commune entre eux, & de declarer la guerre à la Pologne, & demanda que la Suede ne l'assistast point en cette guerre, mais favorisast les Moscovites, & permist au Grand Duc d'achepter en Suede vingt mille mousquets; On ne luy fit point de response, particulierement sur ses demandes, parce que l'on avoit advis que le Roy de Pologne envoyoit aussi un Ambassadeur en cette Cour pour demander secours contre les Moscovites, & on vouloit entendre les propositions qu'il feroit.

Mais le bruit recommençant à courrir par tout, que la Reine de Suede vouloit se despoüiller du Gouvernement, & en revestir le Prince son Cousin, le Comte de Brienne escrivit au sieur Picques de luy mander quelles pouvoient estre les raisons qui obligeoient cette Princesse à prendre cette resolution. Ce Resident luy escrivit que c'estoient les mesmes qui luy en avoient fait prendre le dessein il y avoit trois ans, lequel alors elle vouloit executer, & qu'il pouvoit se souvenir qu'il luy avoit escrit en ce temps-là, qu'elle avoit esté supplié par ces Sujets, de vouloir continuer son regne, & qu'elle avoit eu la bonté de luy dire, à luy Resident, qu'elle n'avoit pas tellement renoncé à son dessein, de se retirer du Gouvernement, qu'il ne put bien arriver un jour qu'elle le mist en execution: Ce Ministre escrivit aussi que cette Princesse luy en avoit

parlé

parlé depuis quelques jours, & qu'elle luy avoit meſme dit, que la reſolution en eſtoit maintenant toute priſe, & que dans peu de mois elle vivroit entierement, deſchargée des affaires, & qu'elle ne doutoit pas que le Prince ſon Couſin ſuccedant à ſon Eſtat, ne ſuccedaſt auſſi à ſes inclinations, & qu'ainſi la France ne perdroit rien en changement. La Reine de Suede teſmoignoit alors tres-peu d'inclination à demeurer en Suede, & beaucoup à voyager en France, & en Italie, & ſelon toutes les apparences, & le meſpris qu'elle faiſoit quaſi publiquement de cette Nation, elle ſe retiroit hors du Royaume, & cette Princeſſe l'aſſeura que le ſieur Chanut ſçavoit entierement ſon deſſein, & qu'elle le luy avoit deſcouvert à luy ſeul. Le ſieur Chanut ayant appris cette reſolution de la Reine, crut eſtre obligé de luy eſcrire, & luy eſcrivit la lettre ſuivante. 1654. Ianv.

Lettre
DE MONSIEUR CHANUT
A LA REINE DE SUEDE.

MADAME,

Pendant que le bruit qui s'eſt reſpandu par tout, que voſtre Majeſté penſe à ſe deſcharger du Gouvernement de ſon Royaume, exerce tous les diſcours des hommes, je n'en puis parler avec ceux qui en raiſonnent en indifferends, comme d'un probleme politique,

1654. Ianv. *tique, ni m'en taire devant voſtre Majeſté, dont le bon heur, & la gloire ſont les plus precieux intereſts de ma joye au monde; j'avouë, Madame, la foibleſſe de mon ame, & je l'avouë ſans honte, voyant que tous les autres, & ceux principalement qui font profeſſion d'honorer voſtre Majeſté ne penſent qu'avec frayeur à un deſſein ſi extraordinaire, je ſuis ſaiſi d'étonnement, & de crainte, lorſque je me repreſente la ſuite incertaine d'une ſi haute reſolution; mais je reviens de mes apprehenſions, & je me raffermis ſur ces deux conſiderations, l'une que voſtre Majeſté ſe connoiſt elle-meſme, & toutes les choſes humaines plus perfaitement que nous ne le ſçaurions comprendre; L'autre que je ſçais, & je le ſçais, parce que voſtre Majeſté me l'a dit, qu'elle ſe laiſſera touſiours conduire aux mouvemens de la Providence Divine, qui veille ſur ceux qui ſoumettent leurs conſeils pour les plier, & les tourner, en ſorte que les evenemens en ſoient toûjours heureux; c'eſt Madame, ce qui m'aſſeure à l'eſgard de voſtre Majeſté, que je regarde ſeule en ce changement, qu'elle medite: car de ma part il n'en peut arriver en la devotion, & au reſpect que j'ay pour elle, mes obligations ſont pures, ſans temps, & ſans condition, & il ne peut arriver de diverſité, qu'aux manieres, dont il plaira à voſtre Majeſté d'uſer de mon obeiſſance, qui ne peut ni croiſtre, ni diminuer en zele, & en fidelité. Ie ſuis,*

MADAME,

De voſtre Majeſté,

Le tres-humble, tres-obeiſſant, & tres-obligé ſerviteur, CHANUT.

Le

Le Prince ayant escrit à la Reine de Suede en faveur du Comte Magnus, elle lui fit une réponse, dont l'on pouvoit connoistre de quelle façon sa Majesté recevoit les bons offices qu'on lui vouloit rendre auprés d'elle : 1654. Ianv.

LETTRE DE LA REINE DE SUEDE AU PRINCE CHARLES PALATIN.

MON COUSIN. La part que vous prenez au malheur du Grand Tresorier augmente ma compassion, & la douleur de me voir reduite en l'estat de le plaindre seulement. Ie vous envoye la relation de ce qui s'est passé dans la Conference qu'il eut avec Schleppenbach, laquelle vous fera voir, que ce qui est arrivé estoit inévitable, & qu'il n'est pas en mon pouvoir d'y remedier, j'ay porté toute la consideration que j'ay dû sur l'interest que nous avons en sa personne, mais la justice m'ordonnant l'oublier je luy ay obey aveuglement, & suis satisfaite de ma conduite, jugez de mes sentimens par la lettre que je luy ay escrite, en response de la sienne, & vous les trouverez équitables, vous trouverez mesme qu'il y va de vostre interest; que l'affaire se passe ainsi : Au reste, mon Cousin, je vous suis obligée des sentimens respectueux que vous me témoignez dans vostre lettre, conservez les je vous en prie, & soyez certain que vous n'aurez jamais sujet de regretter de les avoir eu si conformes à vostre devoir. Ie suis,

MON COUSIN,

Vostre tres affectionnée Cousine, CHRISTINE.

A Upsal le 16 Decembre 1653.

Ce-

1654. Janv. Cependant ce Comte ſupportoit ſa diſgrace avec aſſez de fermeté, il ſe tenoit touſiours en ſa Maiſon de Ekelſon, la Princeſſe ſa femme, & la Conneſtable ſa mere recevoient de temps en temps des faveurs de la Reine nonobſtant ſon Banniſſement, & meſme elle leur avoit envoyé leurs Eſtreſnes au premier jour de l'an, mais comme on luy dit que ces deux Dames eſtoient inconſolables de la diſgrace de ce Comte, elle dit, qu'elle ne s'en eſtonnoit pas, puiſque l'une avoit un fils indigne d'elle, & l'autre un mary qui ne la meritoit pas. Le Comte Eric Oxenſtiern eſtant en ce temps-là auprés de la Reine, dit que l'on faiſoit courir le bruit à Stockolm, que le Comte Magnus eſtoit rentré en grace auprés de ſa Majeſté, & qu'il eſtoit de retour à la Cour, & que le Chancelier ſon pere avoit dit hautement, que l'on ne connoiſſoit pas bien la Reine, qu'elle n'eſtoit pas perſonne à changer ſi promptement: La Reine receut fort bien ce ſentiment du Chancelier, & dit au Comte Eric: Voſtre pere ne m'a jamais plus ſenſiblement obligée qu'en cette rencontre, je vous prie de luy dire.

Mais il arriva un differend en la Cour de Suede entre le Prince Adolphe, & le Comte de Tot, celuy ci fit appeller ſon Alteſſe en duel, & comme ils eſtoient allez à quatre lieuës d'Upſal pour ſe battre, la Reine en fut avertie, & leur envoya incontinent deux Senateurs pour leur faire deffenſe de ſe battre, & ordre de revenir à la Cour, où eſtant arrivez ſa Majeſté leur dit, qu'elle vouloit qu'ils s'accommodaſſent,

ſent, & commanda au Prince d'embraſſer le Comte de Tot; ce Prince répondit à ſa Majeſté, que ſi elle le luy commandoit abſolument, qu'il le feroit. La Reine luy dit, qu'elle vouloit qu'ils fuſſent bons amis: Le Prince, qui pretendoit eſtre l'offenſé, & que le Comte de Tot luy deubt ſatisfaction, voyant que la Reine n'en vouloit point entendre parler, & favoriſoit le Comte, luy bailla ſa main avec aſſez de froideur, & dit au ſortir de chez la Reine, qu'il ne ſe tenoit pas bien ſatisfait, & que ce qu'il en avoit fait eſtoit ſeulement pour obeïr à la Reine; mais que quelque jour le Comte de Tot luy feroit raiſon. Voyant donc que la Cour ne luy eſtoit pas favorable, il demanda dés le ſoir mèſme permiſſion à la Reine d'aller à la Campagne, ce qu'elle luy accorda, & dés le lendemain, il partit d'Upſal, & fut coucher chez le Mareſchal Wrangel, & de là chez le Comte Magnus à Ekelſon, pour paſſer en Oenland auprés du Prince de Suede ſon frere. 1654. Ianv.

Tous ces embarras de la Cour n'empeſcherent pas la Reine de Suede de faire une partie de promenade vers les Montagnes de Cuivre. On diſoit qu'elle devoit partir dans deux jours, mais un Gentilhomme qui arriva de Nicoping la fit changer de deſſein; il luy donna avis que la Reine ſa mere eſtoit tombée malade d'une groſſe fiévre, dont on n'avoit pas bonne opinion, & elle reſolut de l'aller voir le Dimanche ſuivant. Pimentel qui devoit eſtre de la premiere partie, ne fut pas de celle-ci, parce que la Reine mere avoit une ſi gran-

1654. Ianv. si grande averſion pour luy, qu'elle ne le pouvoit ſouffrir.

Au retour de la Reine de Suede l'Ambaſſadeur d'Angleterre ayant receu la nouvelle de la proclamation de Cromwel au Gouvernement general de la grande Bretagne, & d'Irlande, demanda une Audience en ceremonie pour en donner part à la Reine; enſuite de laquelle il fit faire un feu de joye devant ſa porte. L'Envoyé d'Eſpagne, & luy ſe voyoient fort ſouvent, & quoy que celuy là fuſt en grande faveur à la Cour, la France ne devoit rien apprehender de deſavantageux pour les Alliez, & la Reine s'eſtoit encore declarée depuis peu à l'Ambaſſadeur de Dannemark, & à l'Envoyé de Hollande, qu'elle ne traiteroit rien avec l'Anglois à leur prejudice, & qu'elle vouloit demeurer neutre en cette guerre.

Le ſieur Van Beuningen Envoyé de Hollande ſe plaignit à la Reine, que les Anglois avoient amené quelques priſes qu'ils avoient faites ſur eux à Gottembourg, & qu'ils tenoient des Vaiſſeaux de guerre à l'embouchure du Port, pour prendre leurs Marchands, qui y entroient & ſortoient, & remontra que ce procedé eſtoit contraire au Traité d'alliance, qui eſtoit entre la Suede, & la Hollande, & meſme contre la neutralité, que ſa Majeſté diſoit, qu'elle vouloit inviolablement garder en cette guerre. La Reine luy promiſt de donner ſatisfaction ſur ce point, & Van Beuningen deſira que ce fuſt par un eſcrit authentique, afin qu'il le put envoyer à Gottembourg, & en Hollande pour le faire voir

voir aux Marchands, qui y trafiquoient, afin de les raſſeurer, & de leur donner ſujet de continuer le Commerce avec Gottembourg, qui ſouffriroit beaucoup ſi les Hollandois s'abſtenoient d'y porter leurs Marchandiſes, & ſi on attiroit la guerre ſur ces coſtes-là. Cela ſeroit infailliblement arrivé ſi les Anglois avoient eu la liberté de retirer leurs Vaiſſeaux de guerre, & leurs priſes dans le Port de Gottembourg. L'Envoyé de Hollande preſſoit fort cet Eſcrit, parce qu'il eſperoit de connoiſtre par là, qu'elles eſtoient en effet les veritables intentions de la Reine, & des Suedois. 1654. Ianv.

Alors la Reine de Suede teſmoigna au Reſident de France qu'elle eſtoit fort en peine d'un bruit qui couroit : car on luy avoit fait entendre que le Comte de Harcourt avoit traité avec l'Empereur, & que Philiſbourg eſtoit dans ſa dépendance, ce qui luy faiſoit beaucoup de peine : Ce Reſident, pour la remettre luy dit, qu'il eſtoit vray que quelques Officiers de la Garniſon de cette Place avoient teſmoigné de l'attachement au ſervice de ce Comte, mais que la Garniſon les avoit mis dehors, & que la Place eſtoit dans l'obeiſſance du Roy, qu'il n'y avoit pas d'apparence que le Comte de Harcourt ſe fuſt oublié juſques-là, veu les grands attachemens qu'il avoit en France, que l'affaire de Philiſbourg le feroit rentrer en luy-meſme, & luy oſteroit une partie de la confiance qu'il auroit pû prendre ſur la Garniſon de Briſac, & que l'approche du Maréchal de la Ferté Senneterre avec une puiſſante armée, l'em- 1654. Févr.

1654 Fév. l'empeſcheroit, s'il eſtoit capable de prendre une telle reſolution, de ne la pas mettre en effet.

Mais comme ce Reſident ſe trouva quelques jours apres chez l'Ambaſſadeur d'Angleterre, qui eſtoit un peu indiſpoſé, Pimentel Envoyé d'Eſpagne y vint ſans y avoir envoyé auparavant, & quand il fut dans l'antichambre, on advertit le ſieur Vitelocz Ambaſſadeur, qu'il venoit pour le voir; alors ſe tournant vers ce Reſident, il le pria de luy permettre qu'il le fit entrer, & ſceut ce qu'il luy vouloit dire: Vitelocz fut à la porte de ſa chambre le recevoir; Pimentel ſalua le Reſident de France, & ce Reſident l'ayant auſſi ſalüé, il ſe remiſt en ſa Place, & le ſieur Vitelocz donna la ſienne à Pimentel, & priſt un autre ſiege auprés d'eux. On diſcourut l'eſpace d'une demie heure de pluſieurs choſes indifferentes, & auſſi-toſt que trois heures ſonnerent, ce Reſident ſe retira, parce que le Chancelier luy avoit donné aſſignation à cette heure-là, mais avant que de partir, ils ſe firent des complimens les uns aux autres tels que la bien-ſeance, & l'honneſteté pouvoit permettre à des Miniſtres de Princes Ennemis.

On eſtoit cependant dans l'impatience en Suede, de ſçavoir à quoy enfin aboutiroit la Negociation des Deputez des Eſtats Generaux à Londres, pluſieurs croyoient qu'ils feroient la Paix; ce n'eſtoit pas neantmoins l'opinion de la Reine, ni de l'Ambaſſadeur Vitelocz, & on ſouhaitoit, ſi elle ſe faiſoit, que la France y fuſt

y fuſt compriſe, parce qu'autrement il ne ſe pouvoit que la Navigation n'en demeuraſt troublée, & que les Hollandois, Danois, & Suedois n'en ſouffriſſent. 1654. Fevr.

Pendant que la Reine eſtoit allée voir ſa mere, qui eſtoit malade à Nicoping, toute la Cour eſtant demeurée à Upſal, parce qu'elle ne mena avec elle que le Comte de Tot, & le ſieur de Steinberg, elle priſt occaſion d'aller à Ekelſon voir le Comte Magnus, le Mareſchal Wrangel y mena ſa femme voir la Princeſſe; le Prince Adolphe s'y trouva auſſi, l'on s'y réjoüit fort, & tout le monde ne ſe preſſa pas de retourner, parce que l'on croyoit que la Reine ſeroit du moins ſept ou huit jours en ſon voyage; mais elle revint quatre jours apres à Upſal, quoy que cette Ville fuſt eſloignée de Nicoping de cent lieuës Françoiſes, & qu'elle eut demeuré un jour entier auprés de la Reine ſa mere. Ce bruit du retour de la Reine eſtant paſſé à Ekelſon, chacun retourna à Upſal, & il n'y eut que le Prince Adolphe qui y demeura huit jours, & de la paſſa à Vaſtene pour ſe rendre en l'Iſle d'Oenland auprés du Prince de Suede ſon frere, le Mareſchal Wrangel eſtant allé au Chaſteau, la Reine luy demanda devant toute la Cour d'où il venoit: Il répondit à ſa Majeſté qu'il venoit de voir le Comte Magnus; la Reine luy repartit: Qu'y eſtiez-vous allé faire? Je l'eſtois allé viſiter, répondit le Mareſchal, comme pluſieurs autres perſonnes de la Cour, & entre autres le Prince Adolphe. Ne ſçavez vous pas, luy repliqua ſa Majeſté,

1654. Fev. que le Comte Magnus eſt mon Ennemi ? Pour le Prince Adolphe c'eſt un jeune homme, qui eſtoit allé manger des confitures chez ſa ſœur ; mais pour vous qui avez une charge conſiderable dans mon Eſtat, vous vous en deviez abſtenir, & n'y pas aller. Je vous le pardonne pour cette fois.

Le Comte Magnus eſcrivit enſuite une lettre fort ſoumiſe au Chancelier, pour le prier de lui donner conſeil en l'eſtat preſent de ſes affaires, & où il le faiſoit reſſouvenir de la priere que feu le Conneſtable ſon pere lui avoit faite en mourant, de vouloir avoir de ſoin de ſa famille, & de tenir lieu de pere à ſes enfans, & de les aſſiſter de ſes bons conſeils, quand ils l'en requereroient, mais le Chancelier ſe ſouvenant que le Comte Magnus avoit autrefois dit de lui, qu'il radotoit, qu'il eſtoit rentré en enfance, & qu'il n'eſtoit plus capable de donner aucun conſeil, ſe ſervit adroitement de ce meſme langage dans ſa réponſe pour s'excuſer de lui en donner ; il lui fit neantmoins entendre que s'il l'euſt conſulté avant que de rien faire, il lui auroit pû donner de ſalutaires avis, & qu'en l'eſtat où eſtoient les choſes, il ne pouvoit que plaindre ſon malheur.

Cependant le Comte Magnus fut à Stockolm, où il rencontra le Senateur Benſchut, avec lequel il eut de grandes conferences, quoy qu'auparavant ils fuſſent aſſez mal enſemble, & ils ſe promitent l'un, & l'autre amitié. Au meſme temps le ſieur de Schleppenbach fit un voyage en Oenland pour voir le Prince par or-

ordre de la Reine, duquel il fut tres-bien receu; mais ce Prince escrivit au Comte Magnus son beau-frere, qu'il ne se devoit pas battre contre Schleppenbach, & que s'il le faisoit, qu'il le desavouëroit pour son parent; toutesfois la Reine persistoit à vouloir qu'il se batte, & disoit, qu'il n'y avoit d'autre voye pour reparer son honneur, de hazard un des domestiques de ce Comte s'estant en ce temps-là rencontré à la Cour, la Reine lui demanda ce que faisoit son Maistre, il lui dit qu'il estoit fort chagrin, & fort triste: Elle lui repartit: Ne veut-il point se battre? Je ne le croy pas, Madame, lui répondit-il. Sa Majesté s'escria, ha le lasche! ah le poltron! Le Comte Magnus, la derniere fois qu'il avoit esté à Stockolm, demanda à un de ses amis ce que l'on y disoit de sa disgrace, il lui répondit, que l'on n'en parloit quasi plus: Et qu'en a-t'on dit au commencement? lui demanda t'il, m'a-t-on plaint? Il lui repondit franchement que non, & que fort peu de personnes l'avoient regretté. 1654. Fevr.

On attendoit avec impatience ce que deviendroit la convocation que l'on avoit faite du Senat au dernier du mois passé, & cependant le Chancelier faisoit ce qu'il pouvoit auprés de la Reine, pour la détourner de la resolution qu'elle avoit prise derechef de quitter entierement le Gouvernement; mais il y avançoit peu, sa Majesté tenoit ferme, & parroissoit inflexible cette seconde fois. L'Ambassadeur de Dannemark estant un jour auprés

1654. Fevr. d'elle, elle lui parla de ſon deſſein, & lui dit, qu'ayant conſideré qu'apres ſa demiſſion du Gouvernement de l'Eſtat, & meſme apres ſa ſortie de Suede, les affaires y pourroient changer de face, elle avoit penſé qu'il eſtoit du ſervice du Roy de Dannemark ſon Maiſtre, de ne pas laiſſer le Grand Maiſtre Ulfeld en Suede, mais de l'obliger à ſe retirer en quelque lieu non ſuſpect, où il plairoit au Roy ſon Maiſtre, ſoit à Vienne, ſoit à Veniſe, ou à Paris; qu'elle ſe promettoit de le porter à cette reſolution, s'il plaiſoit à ſa Majeſté Danoiſe de lui rendre libre la jouiſſance de tous ſes biens, & d'avoir auprés de lui ceux de ſes enfans qu'il voudroit, laiſſant les autres en Dannemark, & meſme s'il eſtoit neceſſaire, qu'il lui feroit une ſoumiſſion par eſcrit, telle qu'il lui plairoit, pourveu que ce fuſt ſans baſſeſſe; qu'elle le prioit, lui Ambaſſadeur, de faire ſçavoir à ſa Majeſté Danoiſe tout ce diſcours, & qu'elle ſe tiendroit fort obligée, s'il lui plaiſoit, d'accorder au ſieur Ulfeld ce qu'elle lui demandoit en ſa faveur.

Le Roy de Dannemark eſcrivit à ſon Ambaſſadeur une grande lettre, pour faire ſçavoir à la Reine de Suede ſa réponſe là-deſſus, & meſme de la lui montrer, ſi elle le deſiroit, il teſmoignoit avoir une inclination tres-particuliere à obliger ſa Majeſté, & qu'il avoit un extreme regret de ne le pouvoir faire au ſujet du grand Maiſtre Ulfeld, dont la conduite avoit eſté telle depuis qu'il eſtoit parvenu à la

Cou-

Couronne ; que s'il plaiſoit à la Reine de la bien conſiderer, il eſperoit qu'elle le jugeroit indigne de ſa recommandation, & qu'elle employoit ſes offices pour un ſujet, qui avoit perdu tout reſpect pour ſon Prince, qui eſtoit ſorti de ſon Eſtat ſans ſa permiſſion, qui avoit fait imprimer en toutes ſortes de Langues des libelles diffamatoires contre lui, & contre ſon Eſtat, qui avoit fait tout ce qu'il avoit pû pour deſcrier ſon Gouvernement, & qui ayant eſté cité pour rendre compte de ſon adminiſtration avoit bien eu l'inſolence de faire preſenter au Senat un libel tres-injurieux à la Majeſté Royale ; que juſqu' alors il lui avoit laiſſé la jouïſſance libre de ſon revenu, mais que cette action inſolente l'avoit obligé à le mettre en ſequeſtre, penſant que par là il le feroit rentrer en luy meſme, & qu'il reconnoiſtroit ſa faute ; mais au contraire il en avoit paru plus animé, & inſolent. Qu'il vouloit bien faire ſçavoir à la Reine une laſcheté qu'il avoit faite, qui eſtoit ſans exemple, & qui meritoit que tous les hommes l'euſſent en horreur, & en execration ; Que le malheur du Roy d'Angleterre l'ayant touché, il avoit ordonné au ſieur Ulfeld, qui eſtoit alors Ambaſſadeur en Hollande, de faire tenir à ce Roy vingt-quatre mille riſchedales, qu'à ſon retour de Hollande il s'eſtoit allouër cette ſomme dans ſes comptes comme l'ayant payée, & produiſit la quittance du Marchand qui en avoit, à ce qu'il diſoit fait la remiſe : Cependant qu'ayant voulu ſçavoir de l'Ambaſſadeur du Roy de la Grand 1654. Fevr.

1654. Fevr. Bretagne s'il estoit vray, que le Roy son Maistre eut receu, & touché cette somme, parce qu'il n'en avoit rien fait tesmoigner au Roy de Dannemark; cet Ambassadeur en avoit escrit au Roy son Maistre, qui luy manda qu'il ne sçavoit ce que c'estoit, qu'il n'en avoit jamais oüi parler, & que l'on pouvoit bien croire que s'il avoit receu une telle assistance du Roy de Dannemark, il n'auroit pas manqué de l'en faire remercier de sa part: Que cet Ambassadeur en partant de Coppenhagen avoit laissé cette attestation par escrit, qu'il avoit signée de sa main pour plus grande asseurance de son dire, en attendant que le Roy son Maistre en eut luy mesme escrit au Roy de Dannemark. Il envoya la copie de cet escrit à son Ambassadeur à Stockolm pour la faire voir à la Reine, ne pouvant croire qu'apres une action si noire, & si detestable du sieur Ulfeld, sa Majesté Suedoise vouluſt l'honorer plus long-temps de sa protection, ni employer ses bons offices, ni parler pour luy.

L'Ambassadeur de Dannemark fit tout ce discours à la Reine en se promenant avec elle dans son cabinet, & cette Princesse se tournant brusquement vers luy, luy dit, d'un ton aigre: Est-ce donc que le Grand Maistre Ulfeld n'aura pas ses biens? Cet Ambassadeur luy repartit doucement, Le Roy mon Maistre en fait juge vostre Majesté, si apres un telle perfidie, il est digne d'aucune grace. La Reine luy répondit, Ulfeld est honneste homme, je le connois tres-bien, il n'est pas capable de faire une lascheté;

s'il

s'il dit qu'il a payé vingt-quatre mille rischedales au Roy d'Angleterre, je le croy, & si le Roy d'Angleterre dit le contraire il en à·menti, & quand douze Roys comme le Roy d'Angleterre le soûtiendroient, je dirois qu'ils en auroient tous douze menti. O bien, puisque le Roy de Dannemark ne veut pas escouter ma priere en faveur Ulfeld, ni luy rendre ses biens, je l'en satisferay en sorte d'ailleurs, qu'il aura tout sujet de ne les point regretter. Je ne prieray plus le Roy de Dannemark de quoy que ce soit. L'Ambassadeur de Dannemark ne s'estonna point de ce discours, au contraire, il respondit à la Reine d'un tost asseuré, qu'elle pouvoit donner à Ulfeld la moitié de son Royaume si elle vouloit, sans que son Maistre y trouvast à redire, quoy qu'il tint le Grand Maistre Ulfeld pour le plus lasche, & le plus perfide de tous les hommes. 1654. Févr.

Apres que cet Ambassadeur se fust retiré, la Reine de Suede fut fort en peine de ce que deviendroit le Grand Maistre Ulfeld, elle sçavoit que le Prince de Suede ne l'aimoit point, & qu'il avoit tousiours blasmé, & blasmoit encore hautement toute sa conduite.

Mais la nouvelle estant venuë de la Paix entre l'Angleterre, & la Hollande, la Reine de Suede fit donner aussi-tost au sieur Vanbeuning en Envoyé de Hollande, l'escrit qu'il y avoit si long-temps qu'il demandoit pour la seureté l'entrée, & sortie du Port de Gottembourg, pour les Vaisseaux Hollandois qui y trafiquoient, & que l'on avoit tousiours differé de

1654. Fevr. lui donner pour complaire aux Anglois ; mais voyant la difficulté que cette Republique faiſoit de comprendre la France dans ce Traité de Paix, elle en parla au ſieur Picques, qui la pria de faire connoiſtre à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, qui eſtoit en ſa Cour, l'eſtroite union qui eſtoit entre les deux Couronnes, & qu'ils ne pouvoient eſtre amis de l'une, s'ils ne l'eſtoient de l'autre ; elle receut fort bien cette priere, & lui promiſt qu'elle en parleroit au ſieur Vitelock Ambaſſadeur d'Angleterre, & qu'en cette rencontre elle rendroit à la France tous les offices poſſibles ; de quoy il pouvoit aſſeurer le Roy.

Environ le 25 de Février la Reine ayant fait aſſembler le Senat, elle lui declara la reſolution qu'elle avoit priſe de quitter entierement le Gouvernement de l'Eſtat, & pour les prevenir, & leur oſter toute eſperance, & penſée de la pouvoir détourner de ce deſſein, elle leur dit, qu'elle ne les avoit pas fait aſſembler, pour lui demander leurs avis, mais pour leur declarer ſa volonté, à laquelle ils devoient ſe conformer. Le Chancelier ne laiſſa pas pourtant de lui remontrer les inconveniens qui eſtoient à craindre de l'effet d'une ſemblable reſolution, & il fit un diſcours fort eloquent pour l'eſmouvoir ; mais elle fit connoiſtre qu'elle eſtoit inflexible, & que ſi elle s'eſtoit laiſſé vaincre il y avoit deux ans à leurs prieres, ils ne devoient pas eſperer d'elle alors la meſme choſe, que c'eſtoit une reſolution priſe, dont elle ne ſe départiroit point, & qu'ils devoient, ſeule-

seulement penser aux moyens de le faire reüssir : Elle leur dit, qu'elle desiroit se reserver deux cens mille rischedales de revenu sur des fonds asseurez, & inalienables, pour sa subsistance, & l'entretien de sa personne. On parloit du Gouvernement de Gottembourg qu'elle avoit déja, de celui de Pomeranie, & des Isles de Oenland, & Gotland,. qui estoient au Prince de Suede. Le Senat trouvoit de grandes difficultez à lui accorder Gottembourg, & disoit que cela estoit contraire aux constitutions du Royaume, & qu'ils ne pouvoient y consentir. On faisoit encore plus de consideration sur ce que la Reine s'estant retirée du Gouvernement, il lui pourroit prendre envie de se marier, ce qui causeroit de grands malheurs à l'Estat, & seroit une semence d'horribles divisions dans le Royaume; Qu'il faloit donc qu'elle fit un acte solennel, par lequel elle renonçast pour jamais au mariage, & qu'elle deschargeast ses Sujets du serment de fidelité, dont ils lui estoient tenus, & obligez; mais on ne croyoit pas encore que cela fut assez fort pour la détourner du mariage, si l'envie luy en venoit. 1654. Févr.

La Reine escrivit au Prince de Suede d'aller à Nicoping, où elle se rendroit, pour s'aboucher avec lui, & faciliter les voyes, & trouver les moyens d'executer cette grande affaire, apres quoy les Estats Generaux se devoient assembler, pour y mettre la derniere main, & approuver, & authoriser tout ce qui avoit esté fait, & arresté.

La Reine de Suede ayant voulu sçavoir du

1654. Fevr. Reſident de France quel ſentiment avoit le Cardinal Mazarini ſur l'eſloignement du Comte Magnus ; ce Miniſtre crut ne le pouvoir mieux faire qu'en luy liſant les propres termes avec leſquels cette Eminence s'expliquoit dans une lettre qu'elle luy en avoit eſcrite ; elle en entendit la lecture avec beaucoup d'attention, & de ſatisfaction, & elle fut fort touchée du jugement que cette Eminence faiſoit de la lettre qu'elle avoit eſcrite à ce Comte, elle le chargea d'aſſeurer cette Eminence qu'elle luy eſtoit bien obligée d'avoir de ſi favorables ſentimens de ce qu'elle avoit fait, qu'elle eſtimoit ſi fort ſon jugement, qu'elle y ſoumettroit touſiours toutes ſes actions.

Pluſieurs penſoient qu'elle ne s'eſtoit portée à traiter le Comte Magnus de la façon qu'elle avoit fait, que pour complaire au Prince de Suede, qui nonobſtant les grandes demonſtrations d'amitié qu'il luy faiſoit, ne l'aimoit point du tout, & que ce Prince avoit deſiré de la Reine, qu'elle l'eſloignaſt de la Cour, & des affaires, en ſorte que ce fuſt ſans eſperance de retour quand il accepteroit le Gouvernement, de peur que les prieres, les larmes, & la conſideration de ſa ſœur, qui eſtoit femme du Comte Magnus, ne l'empeſchaſſent de luy faire un pareil traitement, & les parens, & les amis de ce Comte deſeſperoient preſque de ſon reſtabliſſemeut, quelque changement qui arrivaſt: Ce qui les confirmoit dans cette opinion eſtoit que le ſieur Schleppenbach eſtoit fort carreſſé de ce Prince, & que la Reine ſe fer-

ſervoit de lui aupres du Prince dans l'affaire preſente de ſa demiſſion du Gouvernement en ſa faveur. Le Prince n'approuva point le voyage que ſon frere le Prince Adolphe avoit fait auprés du Comte Magnus ſans la permiſſion de la Reine, & il luy avoit fait connoiſtre qu'il n'en devoit pas uſer ainſi. 1654. Févr.

La reſolution que la Reine de Suede avoit priſe de ſe démettre abſolument du Gouvernement ayant fait bruit par toute l'Europe, le ſieur Chanut, qui eſtoit alors Ambaſſadeur pour le Roy en Hollande, crut apres tous les bons traitemens qu'il avoit receus de cette Princeſſe, eſtre obligé de luy eſcrire pour la derniere fois ſes ſentimens. Quand le ſieur Picques luy rendit cette lettre, elle luy dit, qu'elle avoit bien de l'obligation à cet Ambaſſadeur, de luy dire ſi franchement ce qu'il penſoit ſur la reſolution, qu'elle eſtoit bien aiſe qu'il luy donnât occaſion de luy en parler, de luy dire les raiſons qui l'avoient portée à ce deſſein, afin qu'il put la juſtifier auprés de pluſieurs perſonnes en Hollande, qui ne manqueroient pas ſans doute de la blaſmer d'une telle reſolution. J'ay crû à propos d'inſerer en ce recit la lettre que cet Ambaſſadeur eſcrivit à cette Princeſſe, afin que comme elle avoit promis d'y faire réponſe, l'on pût mieux juger des ſentimens de l'un, & de l'autre.

1654.
Fevr.

Lettre

DE MONSIEUR CHANUT

A LA REINE DE SUEDE.

MADAME,

La lettre que voſtre Majeſté s'eſt donnée la peine de m'eſcrire de Veſtros m'a ſurpris d'une telle admiration, que de long-temps je ne ſeray capable d'y reſpondre avec la liberté, que voſtre Majeſté a touſiours permiſe à ſes ſerviteurs, tout y eſt grand, & majeſtueux, il n'y a rien en particulier, qui ne force mon eſprit à y donner ſon conſentement; mais quand je me trouvé à la fin tranſporté ſi loin de la route ordinaire des ſentimens communs, je retournerois volontiers ſur mes pas pour reconnoiſtre ſi je ne me ſuis point detourné: C'eſt ma foibleſſe, Madame, que voſtre Majeſté n'a pas eu ſeulement la bonté de diſſimuler en cette lettre, dont il luy a plû de m'honnorer, mais elle m'a voulu rendre complice de la hauteur de ſes penſées. Ie parle ainſi, parce que le monde tient pour des deffaux les vertus qu'il ne connoiſt pas, comme pour des offenſes les bienfaits qu'il ne peut connoiſtre. Ie ne refuſerois pas d'eſtre chargé de quelque part de cette illuſtre accuſation en la plus celebre cauſe que le monde ait jamais examiné, s'il eſtoit vray que je meritaſſe cette gloire; mais voſtre Majeſté ſçait, que

que je n'ay eſté que le ſpectateur, elle recon- 1654.
noiſt que j'ay bien oſé devant elle ſoûtenir le par- Fevr.
ty des opinions vulgaires, & que je luy ay ſouvent avoûé, que ſa preſence, & ſes diſ-
cours me faiſoient voir la vertu d'un air que je n'avois jamais connu, mon ſeul partage dans le grand deſſein de voſtre Majeſté, qui exercera le jugement de toutes les Nations, puiſqu'elle veut bien que l'on ſçache, qu'elle a eu la bonté de me le communiquer, eſt de teſmoigner par tout où je ſeray oüy, que la premiere, & la plus forte conſideration, qui a porté voſtre Majeſté à former cette penſée a eſté le bien de ſes Sujets, & la ſeureté de ſon Eſtat, en prevenant les confuſions, & les partialitez difficiles à éviter, apres le deceds des Princes Souverains, qui ſont conſiderez comme les derniers de la Maiſon Royale; c'eſt le motif qu'il plût à voſtre Majeſté de me deſcouvrir il y a prés de ſix ans, ayant l'honneur de ſervir le Roy auprés d'elle, & de cette premiere cauſe ſont venuës en ſuite les reſolutions que voſtre Majeſté a fait prendre à ſes Eſtats, pour l'eſtabliſſement de Monſieur le Prince de Suede, dont la prudence, & la valeur eſtoient à voſtre Majeſté des cautions du bon-heur à advenir de ſon Royaume, & faiſoient voir à tout le monde, qu'un choix ſi judicieux ne pouvoit partir que de l'amour de voſtre Majeſté pour ſon peuple; de ſorte que s'il arrive qu'elle veüille maintenant joüir elle meſme du plaiſir d'avoir effectivement donné une Couronne à Monſieur le Prince, & un digne Roy à ſes bons Sujets, eſtabliſſant en

1654. Fevr. *ſa perſonne un Throſne qui ne ſe pouvoit mieux affermir que par ſa propre main ; il n'y a perſonne qui ne puiſſe appercevoir la ſuite de tout ce grand projet, & qui ne doive admirer que voſtre Majeſté ait voulu que le bien public regnaſt plus abſolument ſur elle, qu'elle n'a deſiré de regner ſur ſes Sujets ; ce coup neantmoins eſt ſi hardy, qu'il eſtonnera tous ceux qui ne ſçavent pas, que la retraite, que Voſtre Majeſté ſe prepare eſt plus grande que tous les Royaumes de la terre, & qu'elle à dans ſon ame des treſors ineſpuiſables de bon-heur, & de joye ; c'eſt ce que je voudrois leur pouvoir expliquer avec cette force, & cette lumiere, qui éclate en celle de Voſtre Majeſté, puiſque je ne la puis donner à perſonne par communication, parce qu'elle m'y à traité plus honnorablement que je ne merite en verité. Mais bien que je ne me puiſſe pas faire entendre avec cette vigueur, l'effet n'en ſera pas moindre : car la connoiſſance de ces choſes toutes divines, eſt un feu que chacun ne prend pas ſelon la grandeur du flambeau qui l'embraſe, mais à meſme qu'il eſt capable luy-meſme de le concevoir ; de ſorte qu'avec cette petite éteincelle, que Dieu m'a fait la grace de mettre dans mons ame, & que Voſtre Majeſté à reveillée, je puis allumer de grandes flammes dans les eſprits de ceux qui ſont nays à bruſler de ce beau feu, & pour les autres la lettre meſme de Voſtre Majeſté, qui eſt toute divine, ne les échaufferoit pas ; je ne prends pas garde en examinant cecy, que Voſtre Majeſté ne deſire point de nous ces ſervices, & qu'elle*

qu'elle s'eſt mis au deſſus de tous nos jugemens ; mais ſi elle ne les aggrée pas pour elle, je la ſupplie tres-humblement qu'elle me les permette pour ma ſatisfaction : car je me condamnerois comme ingrat, & je me tiendrois pour un malheureux s'il ſe paſſoit un moment de ma vie, où je ne fuſſe pas diſpoſé de faire tout ce qui ſera de mon pouvoir pour eſtre en effet, 1654. Févr.

MADAME,

De voſtre Majeſté,

Le tres-humble, tres-obeiſſant, & tres-obligé ſerviteur,

CHANUT.

A la Haye le 2 Mars 1654.

On regardoit en France la diſgrace du Comte Magnus, comme une choſe conſiderable à l'Eſtat, & le Cardinal Mazarini eſcrivit au ſieur Picques Reſident du Roy à Stockolm, de prendre garde à ſa conduite en cette affaire, & ce Miniſtre luy eſcrivit qu'il s'eſtimoit bien-heureux de s'eſtre conformé par avance aux ſentimens de ſon Eminence, qu'il l'avoit déja informée de s'y eſtoit paſſé, & qu'il y adjoûſtoit ſeulement, que le Prince Adolphe l'eſtant allé voir quelques jours apres le malheur de ce Comte la Reine s'imaginant que c'eſtoit à deſſein de le prier de déguiſer la verité des choſes dans le rapport qu'il en feroit en France, & d'eſcrire de ſon beaufrere le plus favorablement qu'il pourroit ; ſa Majeſté luy en parla en ces termes, & luy demanda s'il n'eſtoit pas ainſi : 1654. Mars.

Mais

1654. Fevr. Mais il l'asseura que le Prince Adolphe ne luy avoit point parlé de cette affaire, ni luy non plus à luy, ne jugeant pas se devoir mesler des affaires de sa Cour, qu'autant que sa Majesté le trouveroit bon, & que quand mesme ce Prince auroit desiré de luy cet office, & luy auroit fait la priere qu'elle soupçonnoit, il n'auroit pas laissé de rapporter si fidellement au Roy tout ce qu'elle avoit eu la bonté de luy dire, au sujet de la disgrace du Comte Magnus; Que le Roy ne le tenoit aupres d'elle que pour la servir, & qu'il le feroit tousiours fidellement, tant qu'il auroit l'honneur d'estre en sa Cour. Ce discours plût à la Reine, & elle eust mesme la bonté de l'en remercier.

La Reine ayant receu la lettre que le sieur Chanut luy escrivit sur sa resolution de quitter le Gouvernement, elle envoya au Resident de France une lettre par un de ses Valets de chambre, en response de celle qu'elle avoit receuë, où elle luy descouvroit les motifs qui la portoient à mettre à execution une resolution dont elle luy avoit fait part il y avoit si long-temps; on voit par cette lettre les sentimens au naturel, & à découvert de cette grande Princesse, & les raisons qui la portoient à une si haute resolution. En voicy la copie.

LET-

1654.
Fevr.

LETTRE.

DE LA REINE DE SUEDE A MONSIEUR CHANUT.

JE vous ay rendu compte autresfois des raisons, qui m'ont obligée de perseverer dans le dessein de mon Abdication, vous sçavez que cette fantaisie m'a duré long-temps, & que ce n'est qu'apres y avoir pensé huit ans, que je me suis resoluë de l'executer, il y en a pour le moins cinq que je vous ay communiqué cette resolution; & je voyois alors que c'estoit vostre affection, & l'interest seul que vous preniez pour ma fortune, qui vous obligeoient à me resister, malgré les raisons que vous ne pouviez condamner, quelque peine que vous prissiez à m'en dissuader, j'avois plaisir de voir que vous ne trouviez rien en cette pensée, qui fust indigne de moy, vous sçavez ce que je vous ay dit sur ce sujet la derniere fois, que j'ay eu la satisfaction de vous entretenir dans l'espace d'un si long-temps, tous les incidens ne m'ont jamais fait changer, j'ay reglé toutes mes actions à ce but, & je les ay conduites à la fin sans balancer, à cette heure que je suis preste d'achever mon rollet pour me retirer derriere le Theatre, je ne m'inquiete point du Plaudite, *je sçay que la Scene que j'ay representée n'a pas esté composée selon les Loix communes du Theatre, il est malaisé que ce qu'il y a de fort, de masle, & de vigoureux puisse plaire, je permets à cha-*

1654. Fév. *chacun d'en juger ſelon ſon Genie, je ne leur puis oſter cette liberté, & je ne le voudrois pas meſme quand il ſeroit en mon pouvoir, je ſçay qu'il y en aura peu qui en jugeront favorablement, & je m'aſſeure que vous eſtes de ce nombre, le reſte des hommes ignorent mes raiſons, & mon humeur, puiſque je ne me ſuis jamais declarée à perſonne qu'à vous, & à un autre amy qui a l'ame aſſez grande, & belle pour en juger de meſme que vous,* Sufficit unus, ſufficit nullus. *Ie meſpriſe le reſte, & je ferois honneur a celuy de la troupe, que j'eſtimerois aſſez ridicule pour m'en divertir, je ne prendray jamais la peine de leur faire mon Apologie, & dans le grand loiſir que je me prepare, je ne ſeray jamais aſſez oyſive pour me ſouvenir d'eux, je l'employeray à examiner ma vie paſſée, & corriger mes erreurs ſans m'en repentir, ni m'en eſtonner. Que j'auray de plaiſir à me ſouvenir d'avoir fait du bien aux hommes avec joye! d'avoir puny ſans pitié ceux qui le meritoient, j'auray la conſolation de n'avoir rendu perſonne criminel qui ne le fuſt, & d'avoir meſme eſpargné ceux qui l'eſtoient, j'ay preferé la conſervation de l'Eſtat à toute autre conſideration, j'ay tout ſacrifié avec joye à ſes intereſts, & je n'ay rien à me reprocher dans ſon adminiſtration, j'ay poſſedé ſans faſte, je quitte avec facilité, apres cela ne craignez pas pour moy, je ſuis en ſeureté, & mon bien n'eſt pas au pouvoir de la fortune, je ſuis heureuſe quoy qu'il puiſſe arriver*

Sum fœlix tamen ô, ſuperi, nullique poteſtas
Hoc offerre Deo.

Oüy je le ſuis plus que perſonne, & je le ſeray 1654.
touſiours, je n'apprehende point cette Providence Fevr.
dont vous me parlez, Omnia ſunt propitia, *ſoit qu'elle veüille prendre la peine de regler mes affaires, je me ſoûmets avec le reſpect, & la reſignation que je dois à ſes volontez, ſoit qu'elle me laiſſe la conduite de moy-meſme, j'y employeray ce qu'elle m'a donné de facultez dans l'ame, & dans l'entendement pour me rendre heureuſe, & je le ſeray tant que je ſeray perſuadée, que je ne dois rien craindre n'y des hommes, ni de Dieu, j'employeray ce qui me reſte de vie à me familiariſer ces penſées, à me fortifier l'ame, & à regarder du port les tourmens de ceux qui ſont agitez dans la vie, par les orages que l'on y ſouffre à faute d'avoir appliqué l'eſprit à ces penſées, ne ſuis-je pas digne d'envie? Dans l'eſtat où je ſuis, j'aurois ſans doute trop d'envieux ſi mon bonheur eſtoit connu, vous m'aymez pourtant aſſez pour ne me l'envyer pas, & je le merite, puiſque j'ay l'ingenuité de confeſſer que je tiens une partie de ces ſentimens de vous, je les ay appris dans vos entretiens, & j'eſpere de les cultiver un jour avec vous dans mon loiſir, je m'aſſeure que vous ne pouvez manquer de parole, & que vous ne ceſſerez pas dans ce changement d'eſtre mon amy, puis que je ne quitte rien de ce qui eſt digne de voſtre eſtime, je vous conſerveray en quelque eſtat que je ſois mon amitié, & vous verrez qu'aucun changement ne peut ſurvenir, qui puiſſe alterer les ſentimens dont je fais gloire, vous ſçavez tout cela, & vous*

croyez

1654. Mars. *croyez ſans doute que la plus grande aſſeurance que je vous puiſſe donner de moy eſt celle de vous dire que je ſeray touſiours.*

CHRISTINE.

Mais nonobſtant l'embarras où eſtoit alors la Reine de Suede, elle ne laiſſa pas de demander au Reſident de France, dans une audiance qu'elle luy donna, en quel eſtat eſtoient les affaires de France à Londres, il luy dit, que le ſieur de Bourdeaux Ambaſſadeur du Roy en Angleterre eſcrivoit, que les Anglois ne vouloient point comprendre la France dans leur Traité avec les Hollandois. Sa Majeſté en parut ſurpriſe, & luy dit, qu'elle s'en eſtoit entretenuë avec l'Ambaſſadeur d'Angleterre, ainſi qu'elle le luy avoit promis, qu'il l'avoit aſſeurée du contraire, & que le Protecteur deſiroit fort la Paix principalement avec la France : mais qu'il ne teſmoignoit pas tant d'inclination pour le Dannemark, & que cet Ambaſſadeur doutoit qu'elle ſe fiſt avec ce Royaume-là, alors ce Reſident dit à la Reine que l'Ambaſſadeur d'Angleterre l'avoit viſité, & qu'il luy avoit dit les meſmes choſes qu'à ſa Majeſté, qu'il ſupplioit ſa Majeſté de conſiderer, que ce qui ſe faiſoit en Angleterre eſtoit fort differend de ce que cet Ambaſſadeur diſoit à Stockolm, qu'il ne doutoit pas qu'elle n'en fuſt tres-bien informée. Et cette Princeſſe luy avoüa, qu'elle s'appercevoit, que l'Ambaſſa-

baſſadeur d'Angleterre ne procedoit pas avec toute la candeur qu'il ſeroit à deſirer, & qu'il affectoit une certaine franchiſe, qui le rendoit plus ſuſpect, mais qu'il pouvoit aſſeurer le Roy qu'on ne s'y laiſſeroit point ſurprendre, & que comme elle le luy avoit deſia fait connoiſtre que la Suede ſe tiendroit toûjours tres-unie à la France, & que les intereſts des deux Couronnes eſtoient inſeparables, elle continuëroit aux occaſions. 1654. Mars.

Les Marchands de Stockolm intereſſez aux Vaiſſeaux qui avoient pery pour avoir eſté arreſtez en Angleterre, & relaſchez, & en un tres-mauvais temps en ayant fait plaintes au Comte Eric Preſident de la Chambre du Commerce, ce Comte parla à l'Ambaſſadeur d'Angleterre pour le deſdommagement des Marchands, mais il s'excuſa de traiter en Suede de cette affaire, & dit, qu'il n'en avoit ni ordre, ni inſtruction, qu'il n'entendoit point du tout les affaires de Negoce, qu'il prioit que l'on renvoyaſt celle-là à Londres au Commiſſaire de Suede qui y eſtoit, donnant ſa parole qu'il y recevroit toute ſorte de ſatisfaction; mais on ne fut à Stockolm gueres content de cette reſponce, & on luy fit connoiſtre que ce n'eſtoit pas là ce que l'on avoit promis au ſieur Lagersfeld, lors qu'il partit de Londres; car s'eſtant plaint au Conſeil d'Eſtat des pertes que les Marchands Suedois avoient ſouffertes par l'arreſt de leurs Vaiſſeaux, & par leur naufrage arrivé en ſuite, on luy avoit dit que le ſieur Vitelock iroit en Suede chargé d'or-

1654. Mars. d'ordres, & d'inſtruction ſuffiſantes pour traiter cette affaire. Cependant on voyoit tout le contraire, cet Ambaſſadeur dit qu'il en eſcriroit à Monſieur le Protecteur, & que l'on pouvoit s'aſſeurer qu'un chacun ſeroit content.

Enfin Pimentel Envoyé d'Eſpagne fut rappellé quand il y ſongeoit le moins, & la Reine reſolut de renvoyer le ſieur Palpiski en Eſpagne, pour remercier ſa Majeſté Catholique d'avoir tenu le ſieur Pimentel ſi long-temps en ſa Cour, luy teſmoigner la ſatisfaction qu'elle avoit de ſa bonne conduite, & luy procurer quelque employ honnorable à ſon retour en Eſpagne : mais de crainte que la France ne ſoubçonnaſt cet Envoy, la Reine dit au ſieur Picques que le ſieur Palpiski avoit ordre de paſſer à Paris, & de ſaluer leurs Majeſtez pour leur donner part de la reſolution qu'elle avoit priſe de quitter le Gouvernement, en cas que le ſieur Spaar ne l'euſt pas encore fait.

En ce temps-là la Reine de Suede alla à Veſtros où elle trouva le Prince Adolphe qu'elle receut aſſez bien, ce Prince fit de grandes carreſſes au Comte Tot, & ſe proteſterent amitié l'un & l'autre, le Prince de Suede fit auſſi de grandes carreſſes à ce Comte, & luy confirma tout ce qu'il luy avoit eſcrit, qu'il faiſoit un ſi grand eſtat de ſon amitié, & de ſa perſonne, qu'il n'avoit point voulu adjoûter foy à pluſieurs diſcours, que ſes Ennemis luy avoient fait à ſon deſavantage, pour le mettre en deffiance de ſon peu d'amitié, & qu'il luy rendoit de mauvais offices auprés de la Reine

ſa

ſa Maiſtreſſe, qu'il eſtoit perſuadé du contrai- 1654.
re, & qu'il en voyoit des marques effectives Mars.
par les graces dont ſa Majeſté le combloit, de quoy il ne ſeroit jamais meſconnoiſſant en ſon endroit, & qu'il luy en donneroit des preuves dans toutes les occaſions qu'il auroit de l'obliger.

Mais au retour de Veſtros la Reine fut avec le Prince de Suede une partie du Vendredy, & du Samedy, elle ne fut neantmoins, avec luy en conference particuliere qu'enviton une heure, & demie, où ils demeurerent d'accord de toutes choſes, le reſte du temps ſe paſſa dans des entretiens generaux & publics; ſa Majeſté demeura ſi ſatisfaite du procedé du Prince de Suede, qu'elle loüoit ſans ceſſe, & eſtimoit ſon profond reſpect, & ſon entiere ſoumiſſion en tout ce qu'elle avoit deſiré de luy: en ſalüant la Reine à ſon arrivée, il luy dit qu'il eſtoit venu ſur ſon commandement pour recevoir ſes ordres, auſquels il obeïroit touſiours tres-fidellement comme ſon ſujet, & il luy renouvella les proteſtations de ſa tres-humble obeïſſance: Ce diſcours pleuſt extremement à la Reine, & elle l'en loüa publiquement, & en le quittant elle luy dit, Adieu mon Couſin, je ne vous verray plus que pour vous ſaluër Roy. On attendoit à Stockolm le Prince Adolphe, & la Reine dit à quelques-uns parlant de luy, qu'elle le conſideroit comme un mauvais enfant, & le traitoit de meſme qu'il eſtoit indigne de ſa colere.

Le Prince de Suede voulut alors retourner en

1654. Mars. en Oenland en attendant l'Assemblée des Estats Generaux : mais la Reine luy envoya le sieur Flemin grand President de la Chambre des Comptes, pour le prier de ne pas tant s'esloigner, mais de demeurer en une de ses Maisons aux environs de Stockolm, & luy fit dire ensuite que le Comte Magnus estoit indigne qu'il eût aucune affection pour luy, ni aucune compassion de sa disgrace, veu les desservices qu'il luy avoit rendus tant qu'il avoit esté auprés d'elle. Qu'elle vouloit qu'il sceut, que si elle ne l'avoit pas espousé il en estoit la cause, qu'elle s'estoit trouvée quelquefois en des dispositions telles, que s'il les eut voulu mesnager, comme il le pouvoit bien aisément, & s'en prévaloir en sa faveur ; elle ne doutoit point qu'elle n'eust consenty au mariage, mais que le Comte l'en avoit tousiours destournée, & si fort qu'il luy en avoit donné mesme l'adversion, & pour sa personne en particulier ; Qu'il s'estoit encore passé d'autres choses où le Comte auroit pû l'obliger, cependant qu'il n'en avoit tenu compte : Qu'elle luy en diroit de telles circonstances, qu'il n'en pourroit plus douter ; Qu'apres cela elle ne pouvoit croire qu'il eût de l'amitié pour une personne, qui avoit toûjours esté si contraire à ses interests, & qui s'estoit si fort opposé à son bien, & à son contentement.

Le Comte Magnus tesmoignoit publiquement sa joye de la resolution que la Reine avoit prise de quitter le Gouvernement, esperant que le Prince estant monté sur le throsne

le

le rappelleroit à la Cour : Mais le Prince de Suede, dit hautement, qu'il auroit touſiours pour la Reine ſa bienfaictrice tant de reconnoiſſance, & de difference à ſes volontez, qu'il ne ſouffriroit jamais auprés de luy aucune perſonne qui luy fuſt ſuſpecte, & qui ne fuſt pas en ſes bonnes graces, & qu'encore que le Comte Magnus fuſt ſon beaufrere, qu'il devoit neantmoins tout à ſa Majeſté, que le Comte ne devoit pas eſperer de venir en ſa Cour tant qu'il ne ſeroit pas bien auprés d'elle ; Toutesfois le Comte Magnus, & ſa femme ne pouvoient pas ſe contenir, & faiſoient paroïſtre publiquement leur reſſentiment, & ce Comte fit ſon Apologie en forme de reſponce à la lettre de la Reine, où il parloit d'elle avec peu de reſpect, & pretendoit ſe juſtifier de tout ce dont elle l'accuſoit : Sa Majeſté l'ayant appris s'en plaignit à quelques Senateurs qui n'eſtoient pas des amis du Comte, & meſme elle donna ordre au ſieur Flemin de s'en plaindre de ſa part au Prince deSuede. 1654. Mars.

Mais la Reine de Suede, conſiderant que le Prince ſon Couſin n'eſtoit point marié, & apprehendant meſme, que quand il le ſeroit il ne laiſſaſt point de lignée apres luy, & qu'ainſi le Royaume retombaſt dans le malheur, dont elle avoit penſé le garentir, en le faiſant proclamer Roy en ſa place, & luy reſignant tout l'authorité, ſa Majeſté voulut pourvoit aux malheurs que cauſent ordinairement les Elections, & jugea ne le pouvoir mieux faire, qu'en donnant un ſucceſſeur au Prince, pour

1654. Mars. asſeurer la Couronne, en cas qu'il vint à mourir ſans enfans legitimes, elle le propoſa au Senat qui la remercia du ſoin qu'elle avoit pour aſſeurer le repos du Royaume, & pria la Reine de ne pas trouver mauvais s'ils n'y conſentoient pas. Que puiſqu'elle eſtoit reſoluë de les quitter, à quoy à la verité ils ne pouvoient pas s'oppoſer, mais auſſi n'y donneroient jamais un conſentement volontaire, ne voulant pas que la poſterité leur pût reprocher une telle action, ils ſe tenoient heureux du choix qu'il luy avoit pleu faire du Prince ſon Couſin pour ſon ſucceſſeur, le reconnoiſſant pour tel, & pour leur Roy legitime, à qui ils rendroient toute obeïſſance, & fidelité dés le moment qu'elle les auroit deſchargez du ſerment, qu'ils luy avoient preſté, & dont ils luy eſtoient tenus. Qu'ils eſperoient que Dieu beniroit ſon Mariage qu'il devoit haſter, & luy donneroit des enfans, & qu'ainſi il n'eſtoit pas beſoin de penetrer ſi avant dans l'avenir, ni de mettre à preſent en doute une grace qu'ils attendoient du Ciel avec le temps. Outre qu'ils la ſupplioient de conſiderer que ſe dépoüillant entierement de la Royauté pour en reveſtir le Prince, elle s'en devoit remettre à luy, & luy laiſſer cette diſpoſition entiere, & la ſatisfaction de ſe choiſir un ſucceſſeur, en cas que Dieu ne luy donnaſt point d'enfans, & non pas le contraindre à recevoir, & reconnoiſtre un Coadjuteur à l'Empire, dont il ne pouvoit arriver que de tres grands deſordres à l'Eſtat, & qu'ainſi penſant prévenir un mal certain, dont

ils

ils éſperoient par la bonté de Dieu d'eſtre pre- 1654.
ſervez, ils tomberoient deſlors dans de tres- Mars.
grands mal-heurs, ſi l'on donnoit au Prince un heretier neceſſaire ; De plus, ils avoient à la ſupplier tres-humblement de conſiderer que puis qu'elle ne vouloit plus eſtre leur Reine ; le bien de leurs Eſtats, pour lequel elle avoit touſiours eu tant d'affection, vouloit qu'elle renonçaſt pour jamais à la Couronne pour elle, & pour ſes deſcendans, en cas qu'il luy priſt un jour envie de ſe marier ; car ils vouloient que ſa Majeſté renonçaſt auſſi pour jamais aux pretentions d'y rentrer, encore que le Prince de Suede vint à mourir ſans enfans avant elle.

La Reine dans cette ſucceſſion avoit jetté les yeux ſur le Comte de Tot, & pour le rendre plus habile à la ſucceſſion du Prince, elle luy vouloit faire l'honneur de le reconnoiſtre de ſon Sang, & luy faire porter le nom, & les Armes de la Maiſon de Vaſa. Il eſt vray qu'il en deſcendoit, mais c'eſtoit de fort loin, & du coſté des femmes, & elle s'eſtoit portée à cette declaration, parce qu'elle n'aymoit point le Prince Adolphe, & la haïſſoit peut-eſtre, plus que le Comte Magnus, & n'en parloit jamais qu'avec beaucoup de meſpris de ſa perſonne.

Le Comte de Montecuculi eſtoit alors en la Cour de Suede, & preſt de retourner aupres de l'Empereur, la Reine avant ſon depart le voulut honnorer de l'ordre de ſa Chevalerie d'Amaranthe ; & pour cet effet elle invita

1654. Mars. toute la Cour en un Bal, & en ſa preſence luy confera cet Ordre, & l'y attacha elle-meſme à ſon pourpoint, enſuite dequoy elle luy miſt au col une grande eſcharpe couleur de feu, bordée d'une dentelle d'or, & d'argent, & Pimentel comme le plus ancien Chevalier de l'Ordre, luy bailla un papier, où eſtoient les Conſtitutions de l'Ordre, & le ſerment qu'il devoit faire, qu'il leut à haute voix, & enſuite preſta le ſerment entre les mains de ſa Majeſté, ſçavoir que les Chevaliers d'Amaranthe qui ne ſont point mariez quand ils reçoivent l'Ordre demeureroient touſiours garçons, & que ceux qui ont des femmes venant à eſtre veufves, n'en prendront point d'autres, en ſuite de quoy la Reine luy donna une boëte couverte de Diamants dans laquelle eſtoit ſon portrait.

Cependant l'Ambaſſadeur de Dannemark eſtoit au lict malade depuis quelques ſemaines, la Reine de Suede l'ayant appris luy envoya le Chancelier de la Cour, pour luy teſmoigner la douleur qu'elle avoit de ſon mal, & les ſouhaits qu'elle faiſoit pour ſa ſanté, & puis luy fit dire qu'ayant fait reflexion ſur tout ce qu'il luy avoit rapporté du Grand Maiſtre Ulfeld, & ayant bien conſideré toute ſa conduite depuis qu'il eſtoit en ſa Cour, elle avoit reconnu qu'il eſtoit en effet tel qu'il luy avoit depeint, que c'eſtoit un homme double, & de mauvaiſe foy, indigne de ſa protection, n'y qu'elle s'employaſt davantage pour luy, & qu'ayant touſiours recherché les occa-

occaſions d'obliger le Roy de Dannemark, 1654.
& de luy donner des marques de ſon amitié, Mars.
elle le prioit luy Ambaſſadeur de luy faire voir la lettre, qu'il luy avoit dit que le Roy ſon Maiſtre luy avoit eſcrite luy-meſme, au ſujet du Grand Maiſtre Ulfeld, afin de ſçavoir ce que ſa Majeſté Danoiſe deſiroit d'elle en cette rencontre, pour s'y conformer, ſuivre ſes intentions, & luy donner toute ſatisfaction; Cet Ambaſſadeur fut fort ſurpris de ce diſcours, & ne put s'empeſcher de le teſmoigner au Chancelier de la Cour, & de luy demander s'il luy parloit ſerieuſement, & tout de bon de la part de la Reine, parce qu'il luy tenoit un langage ſi different de ce qu'elle luy avoit dit la derniere fois qu'il avoit eu l'honneur de la voir, qu'il avoit peine à croire qu'il eut ordre de ſa Majeſté de luy parler de la façon. Le Chancelier de la Cour l'aſſeura que la Reine luy avoit donné cette Charge, qu'il ne devoit point en douter, & pouvoit eſtre certain qu'il n'y avoit point de diſſimulation de la part de ſa Majeſté, qui eſtoit entierement diſpoſée à donner ſatisfaction au Roy de Dannemark en cette rencontre, de telle ſorte qu'il l'a deſireroit, & que pour cela elle luy demandoit à voir la lettre du Roy ſon Maiſtre, l'Ambaſſadeur la luy donna, & on crut que la Reine voulant perdre entierement le Comte Magnus ſur ce qu'elle avoit appris qu'il dreſſoit une Apologie en forme de reſponſe à la lettre qu'elle luy avoit eſcrite, vouloit voir celle du Roy de Danne-

1654. Mars. mark, pour ſçavoir de quelle façon ſa Majeſté Danoiſe procedoit à l'encontre du Grand Maiſtre Ulfeld.

Alors le Mareſchal Wrangel voyant que le Comte Jean Oxenſtiern n'avoit point d'enfans, & qu'il eſtoit hors d'eſperance d'en avoir, ſollicita aupres de la Reine le don apres ſa mort du bien qu'il poſſedoit en Pomeranie, ſa Majeſté qui eſtoit faſchée de la viſite qu'il avoit faite au Comte Magnus, advertit le Comte Jean Oxenſtiern, que le Mareſchal Wrangel luy demandoit ce bien, mais qu'elle ne le luy donneroit point, & qu'il en pouvoit diſpoſer en faveur de qui il luy plairoit, & en faire dreſſer les lettres qu'elle ſigneroit: la Reine enſuite parlant des Dames qu'elle pretendoit de retenir auprés d'elle, ayant nommé la ſœur du Mareſchal Wrangel, il teſmoigna la vouloit retirer de la Cour, cela deſpleut à la Reine, & elle le fit connoiſtre à ce Mareſchal, qui ſur cela ſe retira en une de ſes Maiſons, qui eſtoit à deux lieuës de Stockolm.

On appriſt enſuite que la Reine avoit affecté la conduite qu'elle avoit tenuë depuis quelque temps, pour obliger ſes ſujets à ne pas s'oppoſer à ſa reſolution, & que comme elle ne doutoit pas qu'ils ne fuſſent bien aiſes de ne l'avoir plus pour Reine, elle pouvoit auſſi les aſſeurer qu'elle n'en avoit pas moins de joye, & qu'elle eſtoit ſi laſſe du Gouvernement, & des affaires que les heures luy duroient des années, & qu'elle auroit de l'impatience juſques à ce que le jour arrivaſt, auquel

elle

elle ſe pourroit deſcharger de tout, & eſtre une fois libre. 1654. Mars.

Le Comte Brahé Droſt, le Chancelier Oxenſtiern, & toute ſa Maiſon, qui eſtoit alors fort puiſſante, & qui eſtoient les ſeuls dans le Senat, qui ne deſiroient point ce changement, ne voyant pas qu'il leur pût eſtre plus favorable, que leur eſtoit le Regne de la Reine, dirent en plein Senat, qu'il ne falloit pas conſentir à ſon abdication, mais convenir que le premier des Senateurs qui le feroit, & reconnoiſtroit le Prince pour Roy ſeroit declaré ſchelme, qui veut dire en leur langue, coquin, la Reine ayant appris cette intrigue en fit raillerie, & leur dit, que quoy qu'ils fiſſent tant les braves, elle vouloit bien gagér qu'ils ſeroient donc les premiers ſchelmes, & qu'elle eſtoit aſſeurée qu'ils ne ſe laiſſeroient pas devancer par les autres, pour deferer à ſes volontez, & rendre leur ſoumiſſion au Prince.

La nouvelle eſtant venuë en Suede que la France, & l'Angleterre eſtoient en eſtat de s'accommoder enſemble, le Comte Brahé Droſt teſmoigna au ſieur Picques la joye qu'il en avoit, luy dit qu'il avoit apprehendé que les Anglois ayant refuſé aux Hollandois de comprendre la France dans leur Traité de Paix, & armant puiſſamment ſur Mer n'euſſent deſſein de luy faire la guerre, & ſe joindre contre elle avec l'Eſpagne, & qu'il ſouhaittoit que la France s'accommodaſt avec l'Angleterre, & que comme il attendoit l'Ambaſſadeur

1654. Mars. d'Angleterre qui le devoit visiter, il l'asseura que s'il trouvoit l'occasion d'en parler avec luy, il luy feroit connoistre l'étroite union des Couronnes, & combien la Suede desiroit qu'ils se missent bien avec la France : mais qu'il estoit entierement touché de la resolution que la Reine sa Maistresse avoit prise de se demettre du Gouvernement, qu'il avoit demandé à sa Majesté, qu'il luy pleust leur dire les raisons qui la portoient pour la seconde fois à les vouloir quitter, si elle estoit mescontente d'eux, qu'il la supplioit tres-humblement de le leur vouloir faire connoistre, qu'ils estoient tous prests de luy donner pleine, & entiere satisfaction, mais qu'il n'avoit pû tirer autre chose d'elle, sinon que telle étoit sa volonté, à laquelle il faloit qu'il se conformassent, & qu'elle ne les avoit pas fait assembler pour les consulter, mais seulement pour leur faire sçavoir son dessein, afin qu'ils se disposassent à recevoir sa demission en faveur du Prince, qu'elle leur donnoit pour Roy en sa place, qu'il advoüoit que le Prince estoit un grand homme, & digne d'une telle fortune, qu'il avoit toutes les parties necessaires pour gouverner un grand Estat, mais qu'il estoit fascheux de quitter un Maistre, que l'on a accoustumé, qui est dans la force de l'âge, & qui a regné si heureusement, ayant fait la Paix avec ses Voisins, avec tant de gloire & d'avantage pour la Suede, ayant sceu entretenir tousiours le calme, & le repos dans le cœur de l'Estat ; qu'enfin il ne pouvoit penser à ce changement qu'avec douleur, qui estoit

eſtoit d'autant plus grande, qu'il n'y voyoit point de remede, mais qu'il eſtoit certain que le Senat n'y conſentiroit jamais, & que l'on verroit ce que feroient les Eſtats Generaux. 1654. Mars.

La Reine cependant preſſoit fort, & comme elle avoit fait prier le Prince de demeurer en ſa Maiſon, qui eſtoit à douze lieuës de Stockolm, afin qu'il pût ſe rendre aiſément à l'Aſſemblée des Eſtats, dont l'ouverture ſe devoit faire au douziéme du mois de May, & qui n'eſtoient convoquez qu'à ce ſujet, il ne devoit point arriver de changement dans les choſes, mais ſeulement dans les perſonnes, tout devoit demeurer au meſme eſtat qu'il eſtoit, la Reine ſe deſpoüillant de toute l'authorité entre les mains du Prince elle eſpouſoit ſa condition. Et il y avoit de l'apparence que ce grand changement arriveroit bien-toſt, à cauſe de la grande impatience que la Reine teſmoignoit pour ſa demiſſion: Deux choſes inquiettoient alors le ſieur Picques, ſçavoir que ſa créance finiſſoit avec le Gouvernement de la Reine, & qu'il eſtoit hors d'eſtat de faire les deſpenſes qu'il conviendroit pour ſe trouver à cette ceremonie.

Le Roy Tres-Chreſtien ayant fait part à la Reine de Suede par ſon Reſident, qu'il tenoit auprés d'elle, de la reſolution qu'il avoit priſe de renouveller les anciennes Alliances, & meſme d'en contracter de plus eſtroites avec l'Angleterre, ſi le Protecteur le deſiroit, ſa Majeſté eut grand plaiſir d'entendre cette nou-

1654. Mars. nouvelle, & que le Roy eût si fort consideré ses sentimens sur cette importante affaire, & elle chargea ce Resident d'asseurer sa Majesté de sa part, qu'elle luy estoit infiniment obligée de ce qu'elle agréoit, qu'elle se meslast de ses affaires dont elle le prioit de croire, qu'elle en procureroit tousiours les avantages de tout son possible quand elle en auroit les occasions, elle souhaitta plusieurs fois que cet accommodement se fist entre la France, & l'Angleterre; mais elle dit qu'elle doutoit que le Protecteur y vouluſt entendre sincerement, & elle avoüa à ce Ministre que la dissimulation avec laquelle il avoit agy depuis qu'il estoit entré dans le Gouvernement luy donnoit ces soubçons, & que la derniere action qu'il venoit de faire en cassant le Parlement sans en establir un autre, & en se saisissant de toute l'authorité Souveraine sous le nom de Protecteur, diminuoit beaucoup de l'estime qu'elle avoit conceuë de luy, & qu'il faisoit connoistre qu'il n'avoit pas toute la prudence dont elle le croyoit capable, ne luy semblant pas une action de jugement s'il aspiroit à la Royauté, qu'il se deust declarer si tost pour elle apres ce qu'il avoit fait pour la rendre si odieuse aux Anglois: mais patienter quelques années, & prendre mieux son temps: car elle le tenoit tresmal estably, à quoy contribuoit fort la nouvelle qui arriva en Suede, que l'on avoit descouvert une conspiration contre sa vie, & de là elle jugeoit qu'il auroit bien de la peine à se maintenir dans ce haut degré de puissance où

où ſon ambition l'avoit eſlevé, elle s'imaginoit à voir ſes differentes actions, qu'il ne ſçavoit pas bien ce qu'il vouloit, ni ſi la Paix avec ſes Voiſins luy eſtoit plus neceſſaire, que la guerre: Elle prévoyoit de grandes difficultez en l'execution du Traité qu'il avoit fait avec les Hollandois, & ne pouvoit croire qu'il ſubſiſtaſt; Ainſi il eſtoit à juger qu'elle ne faiſoit pas grand eſtat du Gouvernement preſent d'Angleterre; C'eſt pourquoy elle differoit de jour à autre de s'expliquer à l'Ambaſſadeur qui eſtoit à Stockolm, ſur les propoſitions qu'il luy avoit faites de la part de ce Protecteur, & elle vouloit auparavant voir plus clair dans ſa conduite, & ce que l'on s'en pouvoit promettre de certain: Le ſieur Picques pour s'eſclaircir de ce que l'Ambaſſadeur Vitelock avoit propoſé, priſt occaſion de la remercier au nom du Roy de ce qu'elle l'avoit averty il y avoit quelque temps, qu'elle ſoubçonnoit qu'il ſe meſnageaſt quelque Traité particulier entre les Eſpagnols, & la perſonne du General Cromwel, & luy avoit promis de l'avertir de ce qu'il deſcouvriroit, elle acheva fort bien ce compliment, & luy dit, qu'elle ne penſoit pas qu'il y eut encore aucune liaiſon entre-eux: Mais comme cette reſponce ne ſatisfaiſoit pas ce Miniſtre, & qu'il deſiroit d'en ſçavoir davantage s'il ſe pouvoit, il luy dit, que le ſieur Vitelock teſmoignoit de l'impatience pour s'en retourner en Angleterre, ſe plaignoit de ce qu'on ne luy donnoit pas de reſponſe à ſes propoſitions, la 1654. Mars.

1654. Mars. Reine luy repartit auſſi-toſt, je le croy bien. Je ne ſuis pas perſonne à faire des Traitez préjudiciables à mes Alliez, vous connoiſſez maintenant la fauſſeté du bruit que l'on a fait courrir d'une ligue entre la Suede, l'Angleterre, & l'Eſpagne, & dont en France on a eu quelque ſoupçon; Alors ce Reſident luy reſpondit, je puis aſſeurer voſtre Majeſté, que malgré tous les bruits qui en ont couru, le Roy mon Maiſtre a touſiours eſté ſi perſuadé de la conſtance de l'amitié de voſtre Majeſté, qu'il n'y a jamais voulu adjouſter foy; Sa Majeſté lui repartit, que le Roy luy faiſoit juſtice, & que la Suede eſtoit auſſi ſi perſuadée, qu'il eſtoit de ſon intereſt de demeurer unie avec la France, qu'elle ne s'en departiroit jamais; mais auſſi que le Roy ne devoit pas trouver mauvais, que la Suede eut amitié avec l'Eſpagne. Ce Reſident lui repartit, que le Roy ne le trouvoit pas mauvais, & qu'il eſtoit perſuadé qu'elle feroit reflexion ſur l'ambition deſreglée de cette Nation, & ſur le mariage que l'on tenoit pour conclud, du Roy des Romains, avec l'Infante d'Eſpagne. Ce n'eſt pas encore une choſe faite, reſpondit cette Princeſſe, & quand elle le ſeroit, les Couronnes ſont en eſtat d'empeſcher la Maiſon d'Auſtriche de rien entreprendre à leur prejudice, quand elle en auroit la volonté.

Au ſortir d'auprés de la Reine il viſita quelques Senateurs, qui eſtoient affectionnez à la France, de qui il appriſt que le ſieur Vitelock avoit taſché de leur perſuader que la Suede ne pou-

pouvoit avoir alors de plus asseurez, & meil- 1654.
leurs amis que les Anglois, & les Espagnols, Mars.
dont ils n'avoient pas voulu demeurer d'accord à l'esgard des Espagnols, & luy avoient dit, qu'ils ne pouvoient pas entrer en alliance avec eux, tandis qu'ils seroient en guerre avec la France; de-là ce Resident conjectura deux choses; l'une qu'il faloit que le Protecteur eut proposé quelque chose à la Reine à l'avantage de l'Espagne, & que la Reine n'y vouloit point entendre, bien que Pimentel eut tout pouvoir sur son esprit, & qu'elle n'en avoit pas voulu parler au Senat, parce qu'elle connoissoit qu'il n'y consentiroit pas, & l'autre, que toutes les asseurances que le sieur Vitelock avoit donné à ce Resident, de l'inclination du Protecteur envers la France, n'estoient pas veritable, & que ce n'estoit qu'un amusement.

Apres que la Reine de Suede eut fondé 1654.
quelques uns des Senateurs, pour eslever à la Avril.
succession de la Couronne le Comte de Tot, en cas que le Prince vint à mourir sans enfans, & voyant qu'ils n'y vouloient pas consentir, elle ne le voulut pas proposer au Senat, mais tous les Grands, qui se douterent de la resolution, en conceurent une si grande indignation contre ce Comte, qu'ils ne pouvoient s'empescher de lui reprocher son ambition, ou plûtost sa temerité, d'avoir voulu porter la Reine à en faire la proposition. La Reine cependant, qui vouloit luy donner des marques effectives de son estime, & de sa bien-veillance,

1654. Avr. avant que de ſe dépoüiller de ſon authorité, voulut le faire Duc, & luſt donner un rang qui l'eſlevaſt au-deſſus de tous ſes Compatriotes; mais comme il n'y avoit jamais eu en ce Royaume-là que les fils du Roy qui euſſent porté ce tiltre, elle ne trouva pas moins de reſiſtance auprés des Grands, qu'elle en avoit trouvé à vouloir le donner pour ſucceſſeur au Prince; elle crut que propoſant de donner le meſme honneur au Wachmeſtre Droſt, & au Chancelier, elle en viendroit about plus facilement. Elle les fit venir, & leur dit, qu'avant que de ſe retirer du Gouvernement elle vouloit leur laiſſer des teſmoignages de la ſatisfaction, qu'elle avoit de leur ſage conduite, & reconnoiſtre par des marques effectives les grands ſervices qu'ils avoient rendu à l'Eſtat, dont elle vouloit que leur poſterité meſme s'en reſſentiſt. Pour cet effet, qu'elle avoit penſé de leur donner la qualité de Duc, pour les eſlever en un rang plus conſiderable que celuy qu'ils avoient tenu juſques alors. Mais le Chancelier luy dit, ce que le Wachmeſtre approuva auſſi, qu'il remercioit tres-humblement ſa Majeſté de tant de bonté qu'elle luy teſmoignoit, & de l'honneur qu'elle luy vouloit faire, & à toute ſa Maiſon. Qu'à la verité le titre qu'elle luy propoſoit eſtoit ſpecieux, & grand; mais qu'il la ſupplioit de trouver bon qu'il luy dit, que tous ces titres-là eſtoient ſi fort à charge à l'Eſtat, qu'il croyoit ne pouvoir donner un meilleur conſeil que celuy de les ſupprimer tous; c'eſt à dire, & ceux de Comtes, & ceux

de

de Barons, & de rétablir l'ordre ancien de la Nobleſſe, comme il eſtoit du temps que le Royaume eſtoit electif, & qu'il n'y avoit que la ſeule vertu, & le ſeul merite des perſonnes, qui miſt de la difference entre eux, & non pas les titres dont alors on n'avoit nulle connoiſſance; n'eſtant tous que ſimples Gentilshommes, ainſi qu'il ſe pratiquoit encore alors en Jutland, & en Dannemark, qu'il eſtoit meſme tout preſt de rendre à la Couronne ſa Comté, & ſa Baronnie, s'il plaiſoit à ſa Majeſté de les reprendre, croyant que les ſervices qu'il taſchoit de rendre à l'Eſtat luy acquereroient aſſez d'honneur, & que ſes enfans eſtoient auſſi aſſez portez d'eux-meſmes à les continuer autant qu'il leur ſeroit poſſible, ſans qu'il fuſt beſoin d'y eſtre invitez par d'autres recompenſes, que par la gloire d'eſtre utiles à leur Patrie. 1654. Avr.

Il ſe dit meſme en ce temps-là, que le Chancelier faiſoit deſſein d'en faire la propoſition aux Eſtats qui ſe devoient tenir, & de ſupplier le nouveau Roy de ſupprimer tous les titres de Comtes, & de Barons, qui eſtoient les ſeuls que la Nobleſſe Suedoiſe poſſedoit, & de la reduire, & remettre à l'ordre ancien: Nonobſtant ce refus du Chancelier, & du Wachmeſtre la Reine perſiſtoit à vouloir faire Duc le Comte Tot, & le vouloit rendre un des plus conſiderables, & des plus puiſſans du Royaume.

Apres toutes ces tentatives inutiles de la Reine, elle fut deux ou trois jours fort melancolique,

1654. Avr. lique, & fort chagrine, en ſorte qu'eſtant à la promenade en Carroſſe avec Pimentel, qui eſtoit aſſis auprés d'elle, voyant qu'elle ne parloit pas à ſon ordinaire, & qu'elle eſtoit toute penſive : il luy en demanda le ſujet ; elle luy dit, qu'il le ſçavoit bien, & qu'elle eſtoit la plus malheureuſe perſonne qui fuſt au monde, de voir qu'apres avoir donné à ſon Maiſtre, & à luy mille marques de ſon eſtime, & de ſon affection ni lui ni ſon Maiſtre n'en avoient pour elle, qu'elle n'en avoit que trop de preuves. Pimentel demeura fort ſurpris à ce diſcours, & eut de la peine à luy répondre pendant quelques momens, apres quoy il luy dit d'un ton qui temoignoit ſa ſurprife : je ne ſçay pas pourquoy, Madame, voſtre Majeſté me fait ici ce reprorche, puiſque le Roy mon Maiſtre ni moy n'avons jamais eu d'autres penſées que de vous donner ſatisfaction, & je ne croy pas, Madame, que voſtre Majeſté ait ſujet d'en douter, mon Maiſtre a pour elle tout le reſpect poſſible, & il ne tiendra qu'à voſtre Majeſté d'en faire naiſtre les occaſions pour le luy témoigner ; mais la Reine en branlant la teſte luy dit je n'en croy rien, & je ſuis perſuadée du contraire, & je ſçay que vous ne m'aimez ni l'un ni l'autre dans le cœur, & que vous penſez tout autrement que vous ne dites, quoyque j'aye fait pour voſtre Maiſtre, & pour vous, afin de vous témoigner mon amitié, juſques à donner des ſoupçons à mes meilleurs amis. On crut que la mélancolie de la Reine venoit de ce que Pimentel partoit ſans avoir rien conclu

avec

avec la Suede, & qu'il preſſoit ſon Audience de congé ; mais enfin il luy accorda de demeurer juſques apres les Feſtes, à condition qu'il partiroit deux ou trois jours apres ; Mais il y avoit peu d'apparance, parce que la Reine parloit de danſer un Balet où elle vouloit qu'il aſſiſtât, dont les airs, ni les pas n'eſtoient pas encore faits. 1654. Avr.

Sur cela le Prince Adolphe, qui devoit eſtre de ce Balet demanda permiſſion à la Reine de voyager, & meſme luy remiſt ſa Charge de Chambellan, ſa Majeſté luy fit beaucoup de carreſſes, & luy donna de grandes aſſeurances de ſon eſtime, luy dit, qu'il priſt patience juſques apres les Feſtes, qu'elle auroit auſſi envie de voyager, & qu'elle ſeroit bien aiſe qu'il fuſt de la partie. Il luy en fit de grands remerciemens, & luy teſmoigna qu'il avoit fort deſiré cet honneur. Il ne voulut pas neantmoins s'engager ; la Reine ne l'en preſſa pas auſſi fort. Il faiſoit eſtat de ſe mettre en chemin auſſi-toſt qu'il auroit mis ordre à ſes affaires domeſtiques, ſçachant tres-bien que ſa Majeſté ne le ſouhaittoit pas en ſa compagnie, & luy eſtant bien aiſe de voyager ſeul, & en liberté, il ne vouloit pas aſſiſter au Couronnement du Prince ſon frere, pour n'avoir point encore de rang reglé, & pour eſpargner auſſi les grandes deſpenſes qu'il lui auroit falu faire, dont il aimoit mieux employer l'argent à voyager.

Mais l'Ambaſſadeur d'Angleterre voyant que depuis quelque temps la Reine de Suede, dans

1654. Avr. dans les Audiences qu'elle luy donnoit, évitoit de luy parler d'affaires, & de répondre aux propoſitions qu'il luy avoit faites de bouche, car il ne luy en avoit donné aucune par eſcrit, quoy que ce fuſt la façon de traiter des Anglois, fit demander pluſieurs fois ſon Audience de congé pour s'en aller incontinent apres les Feſtes, il ſe plaignoit à tout le monde qu'on ne luy parloit dans ſes Audiences que de Philoſophie, de divertiſſemens, & de Balets ſans luy dire ni oüy, ni non, ſur ce qu'il avoit propoſé à ſa Majeſté, qu'on le prioit d'avoir patience juſques apres Paſques, & pour le mieux perſuader ſur ce qu'on luy diſoit, on luy remontroit que quand alors on luy donneroit ſon Audience de congé, il luy ſeroit impoſſible de partir de trois ſemaines, la Mer n'eſtant pas encore ouverte, & les chemins eſtant trop rompus, puis qu'il vouloit retourner par terre par le Dannemark, & envoyer ſon train par mer à Lubeck. Ces remontrances l'appaiſerent un peu, mais le Comte Eric Oxenſtiern Preſident de la Chambre du Commerce ayant pris en main le fait, à cauſe des Marchands Suedois, qui faiſoient voir, & juſtifioient par leurs comptes, qu'ils avoient perdu par l'arreſt de leurs Vaiſſeaux en Angleterre plus de quatre cens mille eſcus, le ſieur Vitelock, ſur la remontrance qu'il lui en fit, lui donna de bonnes paroles, & lui dit qu'on les ſatisferoit, mais qu'il n'avoit point d'ordre de traiter cette affaire, & qu'il luy avoüoit qu'il ne l'entendoit pas. La Reine d'autre coſté l'en ſol-

ſollicitoit fort, parce qu'on luy avoit fait connoiſtre, que ſi alors on ne preſſoit les Anglois de rendre cette ſomme, tandis qu'ils eſtoient en guerre avec leurs voiſins, il eſtoit à craindre qu'apres la Paix, ils ne s'en miſſent gueres en peine. En ce temps-là cet Ambaſſadeur voyoit rarement l'Envoyé d'Eſpagne, & il teſmoignoit grande inclination pour la France, & meſme aſſeura Reſident qu'il n'y avoit aucune liaiſon entre les Anglois, & les Eſpagnols, qu'au contraire ils avoient de grands ſujets de plaintes, & de deffiances contre eux, puiſque juſques alors ils s'étoient mis ſi peu en peine de leur faire raiſon, & juſtice de l'aſſaſſinat commis en la perſonne de leur Miniſtre en Eſpagne, où ils n'en envoyeroient jamais d'autres, ſi on n'en faiſoit auparavant rechercher, & punir les autheurs. 1654. Avr.

Alors le Reſident de France luy parla du deſſein que les Eſpagnols avoient eu de tous temps ſur leurs Iſles: Cet Ambaſſadeur luy reſpondit, qu'ils n'en eſtoient que trop bien informez, & qu'ils n'oublieroient jamais leur armement de mer de l'année 1588, ni celui de 1636, & qu'enfin il ne tiendroit pas à eux, qu'il n'y eut une bonne amitié, & alliance entre la France, & le Protecteur. Le tiltre d'Ambaſſadeur que l'on a donné à Monſieur Bordeaux, luy repartit ce Reſident, & tous les pouvoirs, & les inſtructions neceſſaires pour cela, vous doivent faire connoiſtre, que la France n'y eſt pas moins bien diſpoſée que l'Angleterre, & que cela eſtant, on devoit eſperer une prompte, & bonne iſſuë de ce Traité.

Ce-

1654. Avr. Cependant les affaires de Pologne alloient tres-mal, & la Reine en parloit avec compaſſion de voir cet Eſtat attaqué par tant d'Ennemis à la fois : car les Moſcovites avoient pris les Coſaques ſous leur protection, & eſtoient entrez en Pologne avec les Tartares : Il eſt vray qu'en la derniere Diette on avoit propoſé d'envoyer des Ambaſſadeurs vers les Princes voiſins pour demander du ſecours ; & comme le Reſident de France parla à la Reine de Suede de cette affaire, elle luy reſpondit : S'ils envoyent ici pour cela il n'y a rien qui ne ſe puiſſe faire, quoy qu'ils ne m'en ayent pas donné ſujet : car je ſçay qu'il y a un Traité d'alliance ſur le tapis, entre les Polonnois, & les Hollandois, & que ceux-ci leur doivent fournir vingt Vaiſſeaux de guerre dans la Mer Baltique ; or le Roy de Pologne n'y en peut avoir à faire, ſi ce n'eſt contre moy. Ce Reſident luy proteſta qu'il ne ſçavoit rien de cette Negociation, mais bien que le Roy de Pologne paroiſſoit touſiours fort porté, & fort diſpoſé à bien vivre avec elle, & à convertir la Treve en une bonne Paix, quand l'occaſion s'en preſenteroit. La Reine luy reſpondit, qu'elle eſtoit bien aſſeurée de ce qu'elle diſoit, & qu'elle avoit meſme le projet de ce Traité ; c'eſt pourquoy on fit commandement à tous les Marchands de Stockolm de ne faire ſortir en mer aucun Vaiſſeau ſans un nouvel ordre de l'Admirauté. Comme l'Envoyé de Hollande ne ſçavoit rien de ce Traité, il n'en avoit point parlé à la Reine, ni elle à luy ; mais le Comte Eric Oxenſtiern luy en ayant

tou-

touché quelque choſe dans une viſite qu'il luy rendit, il le pria de croire que ce projet n'auroit aucun effet, qu'il luy en donnoit ſa parole, & que les Polonnois leur avoient déja fait pluſieurs fois ces propoſitions, qu'ils n'avoient pas pû refuſer d'eſcouter, & que ceux qui ne vouloient pas de bien à Meſſieurs les Eſtats faiſoient courir ces meſmes bruits de la Suede, de quoy pourtant ils n'avoient pris aucun ombrage, ſe tenant aſſeurez de l'amitié de la Suede. 1654. Avr.

Le Roy de Dannemark eſcrivit en ce temps-là une lettre de recommandation à la Reine de Suede en faveur du Duc d'Holſtein, qui demandoit ſa preſceance alternative dans le College des Princes de l'Empire. La Reine luy fit une reſponſe fort obligeante, & luy manda qu'elle accorderoit tres-volontiers cette preſceance au Duc d'Holſtein, à qui elle ſouhaittoit toutes ſortes de proſperitez, & d'avantages, puiſqu'il avoit l'honneur d'appartenir de ſang à ſa Majeſté Danoiſe, pour qui elle avoit eu toute ſa vie beaucoup d'eſtime, & d'amitié.

Cependant la Reine licentia une grande partie des Officiers de ſa Maiſon; & toutes les Dames, à la reſerve de trois, que ſa Majeſté retenoit auprés d'elle, & elles eſtoient déja toutes retournées chez leurs parens. Et le Prince de Suede envoya l'eſtat des Officiers qu'il vouloit avoir en ſa Cour. On diſoit que la Reine devoit ſe retirer à Jacobſdales, & y demeurer juſques à l'ouverture de l'Aſſemblée des Eſtats, afin qu'en attendant on pût preparer le Chaſteau pour le recevoir, & dreſſer tout ſon train,

1654. Avr. train, & on disoit que quand les Estats seroient assemblez, sa Majesté viendroit à Stockolm pour se demettre du Gouvernement entre les mains du Prince son Cousin, apres quoy elle en sortiroit aussi-tost. Le bruit couroit qu'elle avoit dessein d'aller à Spa, boire des eaux; mais comme elle apprehendoit, que le passage de Stockolm en Allemagne par mer, ne se rencontrast pas favorable, & qu'il ne lui falust perdre trop de temps, elle songeoit de faire le voyage par terre, & de passer par le Dannemark. On disoit aussi qu'elle reprenoit l'Isle d'Oensel sur le Comte Magnus, qui valoit trente mille rischedales au moins de revenu, & qu'elle reprenoit aussi tout ce qui estoit du Domaine des Ducs en Pomeranie, avec les Isles d'Oenland, & Gotland, & quelques Terres que le Prince lui donnoit dans le païs, & on faisoit estat que cette Princesse auroit deux cens cinquante mille rischedales de rentes.

Enfin l'Envoyé d'Espagne eut son Audience de congé avec les mesmes ceremonies que s'il eut esté logé dans la Ville, l'Introducteur des Ambassadeurs l'alla prendre avec les carrosses de la Reine attelez de six chevaux dans la Cour du Chasteau, à son appartement, qui estoit justement au dessous de celui de sa Majesté, & monta du pied de son degré dans le carrosse du corps, pour aller au grand escalier, qui n'en étoit qu'à six pas, & si pres, que les chevaux de volée y estoient, que le carrosse estoit encore à la porte de son appartement. On avoit cru, que puisqu'il affectoit d'avoir les carrosses

roſſes du corps, & à ſix chevaux, qu'il deſcen- 1654.
droit dans la Ville à la maiſon où logeoient ſes Aut.
domeſtiques, & où il alloit entendre la Meſſe; l'Introducteur meſme lui en parla, mais il lui reſpondit, que puiſqu'il logeoit au Chaſteau il l'y faloit venir prendre, n'en voulant point ſortir que pour s'en aller tout à fait.

Mais la Reine de Suede ayant envoyé vers le Prince pour le faire demeurer aux environs d'Upſal, il fit prier ſa Majeſté de trouver bon qu'il put faire un tour en Oenland, pour mettre ordre à pluſieurs choſes, qui requeroient ſa preſence, & qu'il n'y ſeroit que peu de jours; mais on ne parloit plus que la Reine voulût faire ſa reſidence en cette Iſle, & on diſoit, qu'apres le voyage qu'elle vouloit faire à Spa, elle ſe retireroit en la ville de Wolgaſt en Pomeranie, où elle auroit en fond de terre une grande partie de ſon revenu, le Prince lui ayant conſeillé de reprendre pluſieurs biens qu'elle avoit donnez à des particuliers.

Quoy que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne eut eu ſon audience de congé il ne partoit pas, & il eſtoit touſiours logé au Chaſteau; on diſoit que ce qui le retenoit eſtoit, que la Reine lui vouloit donner le divertiſſement d'un Balet, qu'elle devoit danſer dans deux jours, qui eſtoit intitulé le Balet des Fadaiſes, & quelques uns faiſant une alluſion à ce tiltre, diſoient, que des Fadaiſes retenoient en Suede l'Envoyé d'Eſpagne, & qu'il ne partiroit point que deux ou trois jours apres, & que la Reine en ce temps là devant aller à Nicoping, il l'y accompagneroit

1654 roit, & le Prince de Suede s'y devoit rendre
Avr. pour s'aboucher encore une fois avec elle auparavant l'Assemblée des Estats.

Le bruit courut que les Comtes Jean Oxenstiern, Magnus de la Garde, Wrangel, & Lilie, sur qui la Reine vouloit reprendre les terres qu'elle leur avoit données en Pomeranie avoient peine à y consenter, ils disoient qu'ils avoient fait de grands frais pour remettre ces biens en estat, & les faire valoir & on croyoit que sa Majesté alloit conferer avec le Prince, pour trouver les moyens de les recompenser d'ailleurs, & que deux Senateurs du Royaume devoient partir aussi-tost apres, pour aller sur les lieux faire l'estimation des dépenses, afin de les en desdommager sur le champ, s'il se pouvoit, ou leur donner des asseurances du rembourssement quand la Couronne en auroit le moyen, & mettre le Senateur Fleming en possession de toutes ces terres, que sa Majesté tiroit de la Chambre des Comptes pour luy en donner l'administration; & cependant il alla à Brabourg vers le Prince de Suede, pour le prier de la part de la Reine de ne point retourner en Oenland, & de l'aller trouver à Nicoping, où elle l'attendroit.

Le 20 du mois d'Avril le bruit s'estant respandu par toute la Cour, qu'il y avoit un Traité entre la Reine de Suede, & les Anglois, & un autre des Anglois avec l'Espagne, & du dessein de leur Flotte sur le Dannemark, & la Norwegue; le Resident de France, pour s'en esclaircir, demanda l'Audience, où estant

la

la Reine luy demanda quelles nouvelles il avoit de là Cour de France, & ſi la priſe de poſſeſſion de l'Archeveſché de Paris au nom du Cardinal de Retz, ne pourroit point avoir des ſuites faſcheuſes, & ce Reſident luy ayant fait connoiſtre qu'il n'y avoit rien à craindre, elle paſſa aux nouvelles d'Angleterre, & ne luy diſſimula point, qu'elle apprehendoit que cette puiſſante Flotte ne fondiſt ſur le Dannemark, ou la Norwegue, qu'elle en avoit parlé à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, qui venoit de ſortir d'auprés d'elle, mais qu'elle n'en avoit pû rien découvrir, que cela neantmoins l'inquietoit, parce qu'encore qu'elle fuſt amie des uns, & des autres, elle ne pourroit pas ſouffrir, que les Anglois ſe rendiſſent Maiſtres d'aucune partie du Dannemark, ou de Norwegue, & que ſi cela arrivoit elle ne delibereroit point de ſe declarer contre eux en faveur du Roy de Dannemark, qu'elle aimoit mieux avoir pour voiſin, que les Anglois, quoy qu'elle eut arrêté, & conclu avec eux un traité, pour la ſeureté du commerce de ſes Sujets, qu'elle n'avoit pas pû differer plus long-temps de faire avec eux, puiſqu'ils s'eſtoient portez à ſatisfaire ſes Marchands, & promis de les deſdommager en argent, des pertes qu'ils leur avoient fait ſouffrir, par l'arreſt, & enſuite par le naufrage de leurs Vaiſſeaux, depuis quatre ans. Que ce Traité ne concernoit que la Navigation, & le Commerce: Qu'il eſtoit vray que l'Ambaſſadeur d'Angleterre avoit propoſé, & auroit bien voulu faire une alliãce plus étroite, mais qu'elle n'y avoit 1654. Avr.

1654. Avr. pas voulu entendre, ne voulant rien faire, qui pût porter prejudice à ſes anciens amis, & alliez.

Alors ce Reſident luy demanda comment elle eſtoit convenuë avec eux pour le Pavillon, les Anglois pretendant que la Souveraineté de la Mer leur appartenoit : Elle reſpondit, que ce point-là n'avoit point eſté agité, parce que l'on n'eſtoit pas alors en eſtat de leur diſputer l'Empire de la Mer, & que ſes Vaiſſeaux, pour eſviter toute conteſtation, & inconvenient n'en porteroient dans le Canal : Elle blaſmoit fort le procedé des Hollandois, & leur peu de reconnoiſſance, de ce que le Dannemark avoit fait pour eux, de s'eſtre contentez ; apres que leur Envoyé les avoit avertis que les Anglois avoient quelque deſſein ſur le Dannemark, ou ſur la Norwegue ; d'en donner ſeulement avis au Roy, ſans luy envoyer en meſme temps une Flotte, pour le mettre à couvert de l'orage, dont il eſtoit menacé, & qu'ils procedoient avec tant de lenteur dans leur armement de Mer, & eſtoient ſi fort ſur l'eſpargne, qu'elle apprehendoit qu'ils n'aſſiſtaſſent pas les Danois, dans le temps qu'il faudroit, en cas qu'ils fuſſent attaquez ; en quoy elle les eſtimoit tres-mauvais politiques, puiſqu'infailliblement le contre-coup en rajailliroit ſur eux, & qu'enſuite leur perte ſeroit ineſvitable. Le Reſident de France priſt occaſion de remontrer à la Reine de quelle importance il eſtoit aux Couronnes, que les Eſtats Generaux fuſſent conſervez ; Elle l'avoüa, mais elle dit, qu'ils

qu'ils avoient agi juſques alors avec ſi peu de reſpect, & de franchiſe envers les Couronnes, qu'ils ne leur avoient pas donné grand ſujet de ſe mettre beaucoup en peine de leurs affaires. Ce Miniſtre en demeura d'accord, mais il luy dit, qu'il eſtoit pourtant ſi fort de l'intereſt commun que leur puiſſance ne fuſt point entierement abbatuë, ni ruinée; que ſi le malheur vouloit qu'ils ſe trouvaſſent en ce danger, la raiſon d'Eſtat vouloit auſſi, que ſans conſiderer le peu qu'ils avoient merité des Couronnes, elles ſe portaſſent à les aſſiſter, & proteger, dont elle ne ſe trouva pas fort eſloignée; & comme alors c'eſtoit le ſujet de toute l'apprehenſion de la France, cette Princeſſe dit à ce Reſident, qu'en cette extremité cela ſe pourroit faire. Cependant elle continuoit touſiours d'avoir mauvaiſe opinion de l'iſſuë du Traité des Hollandois avec l'Angleterre, principalement apres qu'elle eut appris que le Secretaire de l'Ambaſſadeur d'Angleterre, qu'elle tenoit fort du parti Eſpagnol, non pas pour avoir jamais parlé à luy, mais par le rapport qu'on luy avoit fait, qu'il avoit dit, qu'il avoit des lettres, par leſquelles on luy mandoit, que Dom Alonzo de Cardenas avoit conclu ſon Traité avec le Protecteur, & que la France ne feroit rien avec luy, quelques belles paroles, & aſſeurances qu'il donnaſt au ſieur de Bourdeaux du contraire, & elle ajouſta qu'elle en avoit parlé à l'Ambaſſadeur, & qu'elle n'avoit pû rien tirer de luy, parce que c'eſtoit un homme fort couvert, & fort diſſimulé, & qu'elle 1654. Avr.

1654. Avr. apprenoit que l'on differoit de jour en jour à donner Audience au ſieur de Bordeaux, elle lui dit enſuite qu'elle tenoit le ſieur Vitelock pour grand Eſpagnol, & pour eſtre peu affectionné à la France, quelque bonne mine qu'il fit, non pas qu'il lui en euſt jamais rien teſmoigné fort ouvertement, mais comme elle le pratiquoit fort ſouvent, elle avoit eu le loiſir de remarquer ſon attachement à l'Eſpagne, dont elle croyoit meſme qu'il tiroit penſion; que cet Ambaſſadeur lui avoit dit, qu'apres la ſatisfaction que le Roy d'Eſpagne avoit donnée à la Republique, par la punition exemplaire, qu'il avoit fait faire des meurtriers du Miniſtre qu'elle avoit envoyé vers lui il y avoit quelques années, le Protecteur avoit reſolu au ſortir de la Suede de l'envoyer Ambaſſadeur en Eſpagne.

Ce Reſident ne laiſſa pas eſchaper ce diſcours, il dit à ſa Majeſté, qu'il avoit appris que cet Ambaſſadeur s'efforçoit de perſuader aux Principaux de la Cour, que la Suede ne pouvoit avoir de meilleurs amis, que les Anglois, & les Eſpagnols. Vous voyez donc bien, lui repartit cette Princeſſe, que je ne me trompe pas, la France toutes-fois doit eſtre en repos de ce coſté-là, la Suede ne fera jamais rien qui lui puiſſe eſtre prejudiciable, & quand les Anglois ne voudroient pas traiter avec la France, il me ſemble qu'elle ne les doit pas beaucoup apprehender, quand ils voudroient lui faire la guerre: car il faudroit qu'ils allaſſent chercher les François juſques chez eux, la France n'ayant point de Flotte en mer; & c'eſt une affaire

affaire qui n'eſt pas aiſée, quand il eſt queſtion de faire des deſcentes en terre ferme, tous ſes Ports ſont bien gardez, & je gagerois que s'ils faiſoient une fois cette tentative, qu'ils y ſeroient ſi bien receus, qu'il ne leur prendroit pas envie d'y retourner une ſeconde fois; neantmoins j'aymerois mieux qu'elle fuſt en paix avec eux, & quand j'en parle à leur Ambaſſadeur, il me dit, qu'ils ne demandent pas mieux; & cependant je m'apperçois de tout le contraire. 1654. Avril.

Enfin l'Envoyé d'Eſpagne partit pour retourner en ſon païs, & la Reine de Suede pour aller à Nicoping voir la Reine ſa mere, où le Prince de Suede la devoit aller trouver; Avant ſon depart l'Ambaſſadeur d'Angleterre la preſſant ſur ſon expedition, elle le remiſt apres ſon retour, & lui dit qu'elle ne ſeroit que douze jours dehors: On jugeoit qu'il n'avoit encore traité en Suede, ſur ce que l'Automne dernier la Reine avoit fait deffence par tout le Royaume de laiſſer ſortir aucun canon, ni boulet de fer, & l'on voyoit que Van Beuningen Envoyé d'Hollande, avoit depuis peu obtenu permiſſion de tranſporter cent cinquante pieces de canon de fer, & il le faiſoit embarquer, à la reſerve de trente, que l'Admirauté vouloit retenir pour deux Vaiſſeaux de guerre qui en manquoient. Cependant l'on travailloit fort lentement à l'équipage de la Flotte qui eſtoit au Port de Stokolm, quoy que l'on fiſt courir le bruit dans les païs eſtrangers, que l'on armoit puiſſamment en Suede par mer, & par terre, juſques à donner

1654. Avril. de la jalouſie aux voiſins, quoy qu'il ne paruſt rien à Stockolm de tout cela : Il eſtoit vray que l'on avoit fait reveuë de toute la milice du païs; mais cela n'eſtoit pas nouveau, & il eſtoit ordinaire de la faire tous les ans en ce temps-là, & on n'avoit point levé de nouvelles Troupes; outre que quand on auroit voulu mettre la Flotte en mer on ne l'auroit pû faire avant la fin de l'Eſté, & la Suede n'eſtoit pas en eſtat d'entreprendre une guerre cette année là, il n'y avoit point d'argent, & la Chambre des Comptes eſtoit fort empeſchée à trouver un fond pour le voyage de la Reine, & le couronnement du Prince.

Quelques jours apres la Reine de Suede envoya demander à l'Ambaſſadeur de Dannemarck copie de l'Eſcrit, que l'Ambaſſadeur du Roy d'Angleterre avoit laiſſé au Roy ſon Maiſtre en partant de ſa Cour, dans lequel il l'aſſeuroit que ſa Majeſté Angloiſe n'avoit point touché les vingt-quatre mille riſchedales, que le Roy de Dannemark avoit donné ordre au ſieur Ulfeld de lui faire payer, lorſqu'il eſtoit en Hollande, quoy qu'il eut tiré en dépenſe cette ſomme ſur ſes comptes, comme l'ayant payée. Le jour precedent que la Reine envoya chez ce Reſident, il avoit receu la copie d'une lettre du Roy d'Angleterre du treiziéme Mars, de Paris, au Roy de Dannemark, par laquelle il l'aſſeuroit, qu'il n'avoit point receu ni aucun des ſiens cette ſomme de vingt-quatre mille riſchedales. L'Ambaſſadeur ne voulut point parler de cette lettre à celuy

qui

qui luy vint demander l'Eſcrit de la part de la Reine, & pour ſçavoir quand elle le pourroit voir, parce qu'il avoit eſté ſix ſemaines au lit, & ne commençoit qu'à ſe promener dans ſa chambre, il ſe contenta de luy donner l'Eſcrit en queſtion, & luy dit, que ſi ſa Majeſté vouloit; il auroit le lendemain l'honneur d'aller auprés d'elle; ce qu'il fit. 1654. Avr.

Quand il fuſt en preſence de la Reine, cette Princeſſe luy dit, qu'eſtant ſur le point de quitter le Gouvernement de ſon Eſtat, elle vouloit auparavant donner cette ſatisfaction au Roy de Dannemark de retirer ſa protection du ſieur Ulfeld, comme indigne d'en joüir, & qu'elle vouloit qu'il en fuſt luy-meſme teſmoin : Cet Ambaſſadeur la remercia au nom du Roy ſon Maiſtre des marques qu'elle luy vouloit donner de ſon affection en cette occaſion; pour la fortifier dans ce deſſein il luy fit voir la copie de la lettre du Roy d'Angleterre, par laquelle il confirmoit l'Eſcrit de ſon Ambaſſadeur : Elle la leut toute entiere, & puis luy dit, qu'elle n'avoit pas alors le loiſir de l'entretenir plus long-temps; mais qu'elle le prioit de vouloir revenir le lendemain, que le Grand Maiſtre Ulfeld s'y trouveroit, & qu'en ſa preſence elle luy ſignifieroit la reſolution qu'elle avoit priſe de ne le plus proteger l'en ayant trouvé indigne, & qu'il ne devoit plus eſperer d'azile dans ſes Eſtats. La Reine offrit ſon carroſſe à cet Ambaſſadeur pour l'amener au Chaſteau, mais il l'en remercia, & luy dit, qu'il avoit le ſien, & qu'il ne manque-

1654. Avril. roit pas de se rendre auprés d'elle, quand il plairoit à sa Majesté de luy faire sçavoir sa commodité, mais qu'il la supplioit, puisqu'elle vouloit donner cette satisfaction au Roy de Dannemark son Maistre, de declarer en la presence de son Ambassadeur à Ulfeld la resolution qu'elle avoit prise à son esgard, qu'il ne fut point parlé d'autre chose, parce qu'il ne pouvoit pas se trouver où seroit Ulfeld que pour oüir une telle declaration: La Reine luy promist, mais à peine estoit il sorti de chez la Reine, qu'Ulfeld y entra, & sa Majesté lui fit des carresses extraordinaires, & mesme le mena dans son carrosse promener par la Ville, de quoy cet Ambassadeur estant adverti, soupçonna que la Reine le vouloit surprendre, & donner lieu à Ulfeld de se justifier en sa presence, c'est pourquoy dés le lendemain matin, il envoya prier l'Introducteur des Ambassadeurs de le venir trouver, à qui il dit franchement son soupçon, & le chargea de le faire sçavoir à sa Majesté, & de lui dire qu'il souhaitoit de sa bonté qu'il lui plût faire informer le Chancelier, & le Comte Eric son fils de son intention, afin qu'il put voir là-dessus l'un, ou l'autre, & ne point se trouver devant elle en presence de Ulfeld, parce qu'il connoissoit son esprit, & qu'il estoit asseuré qu'il ne se pourroit jamais tenir de parler, & que s'il disoit quelque chose contre l'honneur, & le respect qu'il devoit au Roy son Maistre, il ne le souffriroit pas; ce qu'il seroit bien aise d'éviter en presence de la Reine, pour garder le respect qu'il lui devoit.

voit. Sa Majeſté eſtant advertie de ces ſoupçons lui fit dire par ce meſme Introducteur, qu'elle lui confirmoit la parole qu'elle lui avoit donnée le jour precedent, que le ſieur Ulfeld ne ſeroit appellé que pour recevoir ſa condamnation de ſa propre bouche, qu'il n'eſtoit pas beſoin qu'il vit le Chancelier Oxenſtiern, ni le Comte Eric ſon fils là-deſſus, qu'il devoit eſtre aſſeuré qu'il ne ſe paſſeroit rien, qu'à la ſatisfaction du Roy ſon Maiſtre, & qu'il pouvoit aller en toute aſſeurance auprés d'elle. Il ſe rendit auſſi toſt au Chaſteau, où il trouva que le Senat eſtoit dans la Chambre d'Audience, qui venoit de ſortir du Cabinet de la Reine, où il fut introduit, fort ſurpris de cette rencontre : Il dit à ſa Majeſté, qu'il eſtoit venu ſur ſa parole, & que le bon accueil, & les carreſſes qu'il ſçavoit qu'elle avoit faites le jour precedent à Ulfeld avoient donné lieu à ſon ſoupçon, qui s'augmentoit par la rencontre de tous Meſſieurs les Senateurs, qui eſtoient dans la Chambre d'Audience ; qu'il eſtoit obligé pour l'honneur de ſon Maiſtre, de lui declarer encore qu'il ne demeureroit pas un moment auprés d'elle, ſi elle ſouffroit que Ulfeld dit quoy que ce ſoit; qui puſt bleſſer le reſpect qu'il devoit à ſon Roy, & ſi elle le faiſoit venir pour autre choſe, que pour recevoir ſa condamnation en ſa preſence, ainſi qu'elle lui en avoit fait donner des aſſeurances par ſon Chancelier de la Cour, & parce qu'il lui avoit plû lui en dire elle-meſme de ſa propre bouche. Alors la Reine lui dit qu'il ne devoit rien craindre, 1654. Avril.

ficius Ulfeld, parlez avec reſpect du Roy voſtre Maiſtre, & de ſes Miniſtres, & puis il ſe retira à une feneſtre qu'il ouvrit pour regarder dehors. Ulfeld preſenta pluſieurs papiers à la Reine, qui les receut, & les bailla au Chancelier pour les lire : Il commença par une deſcharge que le feu Roy de Dannemark avoit donnée au ſieur Ulfeld de toute ſon adminiſtration, dont il ne pourroit eſtre recherché pour quelque cauſe, & raiſon que ce put eſtre. La Reine s'approcha de cet Ambaſſadeur, & lui demanda ce qu'il lui en ſembloit, & ce qu'il avoit à repliquer à cela. L'Ambaſſadeur lui dit, qu'il ne ſçavoit pas ce que l'on liſoit, qu'il ſongeoit à autre choſe, & principalement à ſon procedé, qu'il n'euſt jamais cru, qu'elle ſe fuſt ſi peu ſouciée de garder ſa parole, & qu'il ne s'y fieroit jamais; qu'il la prioit de lui permettre de lui dire, que ce n'eſtoit pas de la ſorte qu'il faloit proceder entre Rois, & ſur tout apres tant d'aſſeurances qu'elle lui avoit données, & fait donner, de ſon eſtime, & de ſon amitié pour le Roy ſon Maiſtre; ce qu'il dit d'un ton haut, & hardi, & puis fut à la porte, quelques Senateurs ſe voulurent encore mettre au devant, il l'ouvrit fort bruſquement, & la referma de meſme, il paſſa au travers de la Chambre d'Audience, où toute la Cour eſtoit, attendant l'iſſuë de cette grande affaire, ſans regarder, ni ſaluër perſonne, de quoy pluſieurs dirent, le Danois fait le fier, il faut qu'il ne ſoit pas content; l'Introducteur des Ambaſſadeurs, qui eſtoit demeuré dans la Chambre d'Audian- 1654 Avr.

1654. Avr. ce, le conduisit jusques en son carrosse, à qui il raconta ce qui s'estoit passé, & luy dit qu'il pouvolt dire à la Reine, qu'apres ce manquement de parole, qu'il venoit d'éprouver de sa part, il ne s'y fieroit jamais, & n'iroit plus auprés d'elle, si elle ne luy faisoit donner d'autres asseurances, que celles qu'elle avoit voulu, qu'il receust de sa part, puisqu'elle s'en estoit si peu souciée, ayant mieux aimé obliger un fugitif, que le Roy son Maistre. Tous les Senateurs furent fort surpris de la sortie de cet Ambassadeur: car la Reine ne leur en avoit point parlé, & ils croyoient que l'Ambassadeur avoit consenti à cette entreveuë avec Ulfeld en presence de sa Majesté; Ils demeurerent encore une demie heure assemblez, & continuerent d'entendre la justification pretenduë du grand Maistre Ulfeld, qui produisit & fit voir plusieurs quittances du General Montroze qui avoit esté tué en Escosse, par lesquelles ledit General reconnoissoit d'avoir receu de luy en diverses fois pour trente six mille rischedales d'armes, & autres munitions de guerre, quoy qu'il n'eust ordre de luy en fournir que pour vingt-quatre mille, qu'ainsi le Roy de Dannemark luy estoit encore rédevable de douze mille rischedales dont il ne luy avoit jamais voulu parler, sçachant qu'il n'estoit pas en estat de le pouvoir satisfaire. La Reine alors dit au Senât, qu'ayant donné sa protection à Ulfeld, & estant sur le point de quitter sa Couronne, elle avoit pensé devoir auparavant faire connoistre au public, les raisons qu'elle ayoit euës de

de le proteger dans ſa diſgrace ; c'eſt pour- 1654.
quoy elle les avoit fait appeller auprés d'elle, Avr.
pour eſtre teſmoins de ſon innocence. L'Ambaſſadeur de Dannemark fut l'apreſdiſnée chez le Chancelier pour ſe plaindre du procedé de la Reine en ſon endroit: Le Chancelier luy avoüa qu'ils ne ſçavoient rien de cette affaire auparavant que ſa Majeſté les eut fait entrer dans ſon Cabinet, qu'il loüoit fort ſon action, qu'il en avoit uſé en ſage, & genereux Miniſtre, & qu'il devoit eſtre aſſeuré, que cela n'altereroit point la bonne amitié, & correſpondance qui eſtoit entre les deux Royaumes, & qu'il ſouhaittoit que l'on fit une alliance entre les deux Royaumes, encore plus eſtroite que celle, qui eſtoit entr'eux, pour le bien commun des deux Nations, & qu'il auroit joye que cela ſe put faire pendant qu'il eſtoit en Suede, parce que ſa perſonne eſtoit bien agreable aux Suedois, & qu'en ſon particulier il auroit une merveilleuſe ſatisfaction de traiter avec luy, qu'il faloit avoir un peu de patience, que la Suede auroit bien-toſt un Roy ; Que ce n'eſtoit pas qu'il n'euſt ſouhaitté que la Reine fut demeurée dans le Gouvernement, que Dieu luy eſtoit teſmoin s'il n'avoit pas fait ſon poſſible pour la détourner de ſa reſolution ; mais qu'il l'avoit trouvée inflexible, ſur quoy il n'avoit point feint de luy dire, qu'elle s'en repentiroit, & qu'il eſtoit aſſeuré, qu'il ne ſe paſſeroit pas trois mois que cela n'arrivaſt, mais qu'il ne ſeroit plus temps, qu'il avoit cette conſolation de luy avoir parlé franchement, & que la

1653. Avr. posterité n'auroit rien à luy reprocher en cela; Il ne pust mesme s'empescher de luy tesmoigner que la lettre que la Reine avoit escrite au sieur Chanut le touchoit fort, sur tout, l'endroit où elle disoit, que hors luy, & un autre amy, elle mespriſoit le reste. Le terme luy estoit fort sensible, & à tous les autres Grands, qui ne s'en pouvoient taire, si ce n'estoit devant le Resident de France.

Auparavant que l'Ambassadeur de Dannemark eut esté chez la Reine, le Senat luy avoit parlé du restablissement du Comte Magnus, & le Chancelier luy avoit remontré, qu'il estoit grand Officier du Royaume, & que n'ayant point fait connoistre de raisons suffisantes pour le bannir du Senat, & de la Cour, il estoit de sa Grandeur de luy pardonner les fautes où il pouvoit estre tombé, & de le restablir auparavant son abdication, de quoy ils la supplioient tres-instamment, sa Majesté leur dit, que c'estoit une affaire faite, qu'elle estoit sur le point de quitter, qu'elle avoit d'autres choses en la teste, que quand elle seroit dehors, le Prince feroit ce qu'il luy plairoit, & qu'elle les prioit de ne luy en plus parler, on ne doutoit point que le Senat n'eust consulté le Prince avant que d'en parler à la Reine, & les parens du Comte Magnus esperoient qu'il reviendroit à la Cour, quand son beau-frere seroit declaré Roy, & Couronné.

On n'attendoit plus que le jour auquel se devoit faire l'ouverture des Estats, qui devoit estre le sixiéme de May à leur style, pour faire

sa declaration publiquement, sur quoy l'on di- 1654.
soit que les Estats deputeroient vers le Prince Avr.
de Suede, pour le prier de vouloir accepter le Gouvernement de l'Estat, & d'aller à Upsal y recevoir la demission de la Reine, qui aussitost apres se devoit retirer, & n'attendre pas la fin de la Diette, ny le Couronnement du Prince. Et on disoit aussi qu'auparavant qu'il fust Couronné, il se traiteroit beaucoup de choses dans l'Assemblée pour le restablissement de celles qui avoient souffert beaucoup de diminution pendant le Regne de la Reine, on croyoit que les Paysans qui avoient esté de tous temps à la Couronne, & que la Reine avoit alienez, & donnez à plusieurs particuliers, voudroient retourner en leur premier estat; mais comme la pluspart estoient entre les mains des plus considerables du Royaume, l'on craignoit que la Noblesse n'y fist quelque resistance, & que cette affaire n'eust ses difficultez comme plusieurs autres.

Cependant il falloit pourvoir à l'entretien de la Maison du Roy, car la Reine ne luy laissoit rien que les Doüanes, & quelques autres contributions, qui n'y pouvoient suffire, & il ne se trouvoit point de moyen plus prompt, ni plus asseuré, que de reprendre tout le Domaine aliené, mais cela ne se pouvoit faire, qu'avec beaucoup de difficulté: car c'estoit choquer tout le Corps de la Noblesse, il est vray que celuy des Paysans estoit assez considerable, & le Roy les appuyant, il estoit à presumer qu'il s'en sçauroit bien prévaloir pour

1654 May. pour obtenir des autres, ce qu'il en deſireroit, & la diviſion de ces Corps ne luy pouvoit eſtre qu'avantageuſe. Ce Prince eſtoit generalement aimé de tous les Suedois, & les Payſans entre autres teſmoignoient beaucoup de joye de la reſolution que la Reine avoit priſe de luy remettre ſon Royaume, & ſa Couronne, & pluſieurs ne pouvoient s'empeſcher d'en donner des demonſtrations publiques, battant des mains, & les eſlevant au Ciel, & diſant Dieu mercy nous avons un Roy.

Lorſque l'on danſa le Balet des Fadaiſes, Pimentel eſtoit derriere le Theatre où s'habilloit la Reine, qui apres ſon entrée de l'Egyptienne, voulant changer d'habit, & prendre celuy d'une Cocquette, qui eſtoit ſa ſeconde entrée, Sa Majeſté faiſant l'embarraſſée du diamant avec lequel elle tenoit ſon maſque, parce qu'au perſonnage de Cocquette elle en devoit prendre un de velours noir, qui s'attachoit avec des rubans, elle dit à Pimentel, Monſieur, je pourrois bien perdre cette bague, je vous prie de la garder, & comme la Reine eut danſé ſa ſeconde Entrée, & fut retournée derriere le Theatre, Pimentel voulut luy rendre ſon diamant, ſa Majeſté luy dit, ne vous ay-je pas prié, Monſieur de le garder, ſouvenez-vous de l'Egyptienne, c'eſtoit une ſeule pierre qui couſtoit à la Reine à ce que l'on diſoit quinze mil eſcus, le jour qu'il partit il avoit eſté toute la nuit, & juſques à l'heure de ſon depart, qui fut ſur les cinq heures du matin, en conference avec la Reine: Pluſieurs croyoient

qu'il

qu'il ne retourneroit pas en Eſpagne, & qu'il attendroit la Reine à Hambourg pour l'accompagner à Spa, & demeurer auprés d'elle : On diſoit qu'il avoit perſuadé ſa Majeſté de paſſer l'Hyver à Bruxelles, & de porter le Prince Adolphe d'aller en Flandres cette campagne, ſa Majeſté luy en parla, & pour le mieux perſuader, luy dit qu'elle n'en ſeroit pas loin, & qu'apres avoir pris des Eaux elle iroit à Bruxelles, où l'on ſe divertiroit fort. 1654. Mai.

Elle luy fit la choſe ſi avantageuſe, & ſi glorieuſe qu'elle tira parole de luy qu'il iroit ſervir cette campagne en Flandres, & qu'il preſenteroit à l'Archiduc le Regiment des Gardes de Dona, qu'elle avoit promis au Roy d'Eſpagne pour y ſervir, le Roy de Suede ayant appris cette menée en fut fort faſché, parce qu'il ne ſçavoit comment prevenir ce coup, pour l'empeſcher il fit exaggerer de telle maniere au Prince Adolphe l'indignité de cet Employ, qu'il retira ſa parole avec grand reſſentiment de la Reine, qui ſe voyant deſcheuë de faire preſenter ce Regiment qui eſtoit de prés de deux mille hommes de bonne Infanterie par ce Prince, vendit ce Regiment argent comptant au Roy de Suede, & dit qu'elle s'accorderoit bien avec l'Archiduc, & elle en receut l'argent, le Roy donna ce Regiment à Schleppenbach auparavant que Dona en eut nouvelles ; Depuis cette rupture on voulut faire éviter au Prince la rencontre de la Reine à Hambourg, pour cet effet on le fit marcher lentement, afin de laiſſer paſſer la Reine devant,

& n'e-

1654. May. & n'estre point pressé de l'execution de sa parole touchant le voyage de Flandres, la Reine cependant ne se pressoit pas de partir de Suede, & fit expres la malade à Lyncoping, parce que Pimentel de qui elle recevoit des lettres tous les ordinaires, ne pouvoit pas si tost revenir d'Espagne, & mesme dit publiquement qu'il estoit trop tard pour aller cette année aux Eaux de Spa, & qu'elle iroit à d'autres en ces quartiers-là, & qu'ainsi estant ridicule d'aller derechef en Suede pour retourner au Printemps à Spa, elle estoit resoluë de passer son Hyver en quelque belle Ville de ces quartiers là, comme Bruxelles, Anvers, & autres, & le mal-heur voulut que la Reine se rencontra à Hambourg en mesme-temps que le Prince. Elle luy fit cent fois plus de carresses qu'elle n'avoit accoûtumé, le pressa, luy offrit de l'argent à Bruxelles, & une somme considerable, mais on apporta tant de raisons au Prince, si solides, & si pressantes, qu'enfin on le reduisit. Le nommé Texera Portugais, surnommé le Riche-Iuif chez qui la Reine logea depuis, apporta audit Prince des lettres de Pimentel pour sa promesse du voyage de Flandres, & un passeport de l'Archiduc accompagné d'offre d'argent, & armes pour faire son équipage, mais tout cela n'eust nul effet, ce ne fut pas neantmoins sans bien combattre: car les carresses extraordinaires de la Reine, l'argent que l'on offroit, à Anvers, esbranloient fort le Prince, la Reine mesme dit à une personne qui avoit grand ascendant sur le Prince qu'on luy vouloit

loit faire un preſent ſi en cette occaſion il vou- 1654.
loit ſervir; mais qu'on n'avoit rien à Ham- May.
bourg, & qu'on le pourroit mieux à Spa, & en Flandres, où l'on avoit de l'argent, la raiſon la plus perſuaſive pour le Prince fut la volonté du Roy qui vouloit qu'il viſt les armées pour s'inſtruire, & que ne prenant point de party il put aller par tout ſans offenſer perſonne, la Reine ne pouvant rien obtenir s'en ſepara ſans luy dire adieu, dont la Cour de Suede fut ravie, & on eſtablit ſi bien en ſon cœur l'affection pour la France, & l'adverſion pour toute la Maiſon d'Auſtriche, que s'il eut ozé ſans offenſer la Reine, il fuſt allé droit à l'armée Royale de France dés cette année-là, mais pour l'adoucir, & ne la pas aigrir apres la grande obligation toute recente qu'il luy avoit il reſolut d'aller par l'Allemagne en Italie, & ſur la fin de l'Hyver à la Cour de France, pour faire la campagne enſuite dans l'armée de France.

Quoy que le Prince ait toute l'inclination Françoiſe, le meſpris que la Reine faiſoit de luy l'auroit bien deſtourné de ſe trouver où elle ſeroit, ainſi il y avoit à eſperer que ſi la Reine paſſoit l'Hyver à Bruxelles; où elle pretendoit mener le General Linde Senateur du Royaume, & l'un des plus braves & des plus galands hommes d'Allemagne,. le Prince Adolphe pourroit bien le paſſer à Paris, & la France avoit en cette rencontre tout ſujet de ſe conſoler de ce que la Reine Chriſtine ſeroit à Bruxelles, puis qu'elle auroit le frere unique du Roy de Suede. Je dis la Reine Chriſtine, parce que

1654. May. que plusieurs n'appelloient plus la Reine que de ce nom, & disoient outrez du mespris qu'elle faisoit de leur Nation, que puis qu'elle vouloit quitter la Couronne, & y renoncer, elle devoit aussi renoncer au nom, & aux Armes de Suede.

Aussi-tost que la Reine de Suede fut à Nicoping, elle envoya vers le Prince de Suede qui estoit en sa Maison de Brabourg pour la venir trouver, il se rendit aussi-tost prés de sa Majesté avec laquelle il eut plusieurs conferences, & particulierement une qui fut tres-longue le soir precédent de son depart, sa Majesté dit à la Reine sa mere en presence du Prince, & de toute la Cour, que le temps estoit venu de la quitter, & de prendre congé d'elle, qu'elle luy demandoit pardon si elle ne luy avoit pas rendu tous les respects, & tous les soins qu'elle luy devoit. Qu'elle la supplioit de croire que ce n'avoit pas esté manque de bonne volonté: mais que certaines occurrences de temps ne luy avoient pas permis de faire autrement. Qu'elle seroit desormais encore moins en estat de luy pouvoir rendre aucune assistance, qu'elle alloit se demettre du Gouvernement, mais qu'elle devoit se consoler, & que si elle perdoit une fille, elle recouvroit un fils, qui seroit bientost Roy, & qui auroit pour elle tout le respect, & tous les soins qu'elle pourroit desirer, & en mesmetemps la Reine appella le Prince, qui s'estoit un peu retiré, le presenta à sa mere, & repeta ce qu'elle venoit de dire de luy. Le Prince le ratifia

ratifia à la Reine mere avec des paroles fort reſpectueuſes, & ſoumiſes, & enfin la Reine dit adieu à la Reine ſa mere avec aſſez d'aſſeurance, & ſans pleurer, il n'en fut pas de meſme de la Reine mere: car elle fondoit en larmes, ce dernier adieu toucha toute la Cour, & comme la Reine ne fit que pleurer toute la nuit, on en advertit la Reine ſa fille qui ſe leva auſſi-toſt & fut au lict de ſa mere pour taſcher de la conſoler, & ſur les cinq heures elle ſortit pour aller à Stockolm, & le lendemain elle retourna à Upſal. 1654. May.

Cependant les Deputez des Eſtats pour l'Aſſemblée commençoient de ſe rendre à Upſal, mais aſſez lentement, ce qui faiſoit douter que l'ouverture s'en fiſt ſi-toſt. On diſoit qu'ils prieroient la Reine de ne point ſortir du Royaume, & luy remonſtreroient les inconveniens qui en eſtoient à craindre, mais il n'y avoit gueres d'apparence qu'elle y defferaſt: car elle avoit déja fait envoyer pluſieurs relais de carroſſes ſur la route de Dannemark, ayant reſolu de faire le voyage juſques au Zund par terre en cinq jours, quoy qu'il eut prés de deux cent lieuës de France.

Pendant le temps que la Reine ſejourna à Nicoping, elle eut quelques differends avec la Reine ſa mere pour la Religion, la Reine mere eſtoit une Princeſſe fort pieuſe, & fort devote, qui ne pût s'empeſcher de dire à la Reine ſa fille qu'elle avoit une eſtrange créance, & à ſon imitation la pluſpart de ceux de ſa Cour, Qu'elle eſtoit bien aſſeurée que ſi le Roy Guſtave

1654 Mai. Guſtave ſon pere vivoit encores, que les choſes ne ſe paſſeroient pas ainſi, & qu'elle ſçavoit de bonne part que pluſieurs regrettoient ſon regne, ces dernieres paroles toucherent fort la Reine qui en teſmoigna quelque choſe à ſa mere, & comme ce fut pendant le ſoupper, elle ſe leva de table, & ſe retira dans ſon appartement quoy que l'on n'euſt encore ſervy que le premier.

Quoy que le temps de l'ouverture des Eſtats fuſt arrivé, on en differa l'ouverture, parce que tous les Deputez ne s'y eſtoient pas encore rendus, & que la Reine vouloit conferer encore une fois avec le Prince de Suede; C'eſt pourquoy elle envoya vers luy à Griphsholm pour le prier de ſe rendre à Upſal le pluſtoſt qu'il pourtoit : ce qu'elle demandoit pour ſa ſubſiſtance n'eſtoit pas encore bien reglé, & il s'y trouvoit beaucoup de difficultez, elle vouloit tenir le Chaſteau de Wolgaſt, & les autres terres, qu'elle demandoit en Pomeranie, en Souveraineté, ce que la Couronne faiſoit difficulté de luy accorder; On avoit ſoubçon que c'eſtoit Pimentel qui luy avoit donné ce Conſeil, pour puis apres traiter de ces Terres avec l'Empereur; ou le Roy d'Eſpagne, à quoy les Grands ne vouloient pas conſentir, & vouloient l'obliger à ſe contenter d'une penſion en argent, que la Couronne luy payeroit tous les ans, avec la jouyſſance des Terres qu'elle devoit avoir en Suede.

Mais elle eſtoit bien en peine de ce que tous les Grands deſapprouvoient fort le deſſein qu'elle

qu'elle avoit de voyager, & que les Eſtats teſ- 1654.
moignoient s'y vouloir oppoſer, & meſme May.
luy empeſcher la ſortie du Royaume, pour eluder cette reſolution elle diſoit qu'elle n'iroit qu'a Spa, où ſa ſanté l'obligeoit d'aller, & qu'auſſi toſt qu'elle auroit beu des eaux, elle retourneroit en Suede, & qu'elle ne ſeroit que deux mois en ſon voyage, & le Reſident de France s'eſtant rencontré auprés d'elle, & luy parlant de ſon voyage de Spa, elle luy dit, qu'elle n'iroit point en France, qu'il falloit trop d'argent pour cela, & que ſes revenus n'y pourroient pas ſuffire, mais que ce qui la conſoloit eſtoit qu'elle eſperoit de rencontrer à Spa pluſieurs perſonnes de France. Je ne doute pas, Madame, luy reſpondit ce Reſident, que quand on y ſçaura l'arrivée de voſtre Majeſté pluſieurs perſonnes de France s'y rendront, mais il évita de luy rien dire ſur le voyage de France.

En ce temps-là la Reine teſmoigna qu'elle ſeroit bien aiſe de voir Madame la Princeſſe, femme du Comte Magnus, auparavant que de paſſer en Allemagne, elle alla à Upſal, & le lendemain au matin elle fut chez la Reine, où elle ne demeura qu'un moment, & des l'apreſdinée elle partit d'Upſal, teſmoignant beaucoup d'impatience d'aller trouver le Comte Magnus ſon mary, qui eſtoit en ſa Comté en Weſtro Gothie, duquel ſa Majeſté ne luy parla point du tout, & cette viſite ne fut que de compliment, & de ceremonie.

La Reine croyant qu'il ſeroit de la bienſeance

1654. May. ce qu'elle eut avec elle pendant ſes voyages une Gouvernante, elle envoya querir une Dame, qui eſtoit de ſes filles auparavant qu'elle les euſt congediées: mais elle s'en excuſa, & dit, que ſi ſa Majeſté vouloit voyager elle luy ſeroit inutile, ne ſçachant point d'autres langues que la Suedoiſe, la Reine luy demanda qui luy avoit dit qu'elle vouloit voyager, elle luy reſpondit qu'elle l'avoit oüy dire, ſa Majeſté luy ayant reparty qu'elle vouloit ſçavoir de qui elle l'avoit appris, elle luy dit, qu'elle ne s'en ſouvenoit pas, les bruits qui couroient de ſes voyages l'inquietoient fort, & elle ne ſe ſouvenoit pas que c'eſtoit elle-meſme qui les avoit fait naiſtre, ayant parlé tout de fois, & ſi publiquement des plaiſirs qu'elle auroit dans ſes voyages, & elle auroit ſouhaitté que perſonne n'en eût parlé, voyant que cela deſplaiſoit aux Suedois, & qu'ils s'y voûloient oppoſer; Quelques jours apres ſon Medecin eſtant aupres d'elle, elle luy demanda ce que l'on diſoit par la Ville, il luy dit que c'eſtoit le bruit commun que quand elle auroit pris des eaux à Spa, elle vouloit aller au Royaume, & n'acheva pas le diſcours, la Reine rougit, & luy demanda de qui il le ſçavoit, je l'ay oüi dire par la Ville, luy reſpondit il, mais ſa Majeſté le preſſant, & luy diſant, qu'abſolument elle vouloit qu'il luy nommaſt celuy de qui il le tenoit, je ſerois fort empeſché de vous ſatisfaire, Madame, luy dit il, puis que c'eſt un bruit public.

Ce qui la touchoit le plus parmy tous ces bruits,

bruits, estoit que l'on disoit, qu'elle avoit dessein de se rendre Catholique, elle apprehendoit que les Suedois sur cette créance ne la vouluſſent arrester, ou luy saisir tous les revenus qu'elle s'estoit reservez, & cela estant, ne pouvant rien tirer de la Suede, elle seroit embarrassée dans les Païs Estrangers. 1654. May.

Le Resident de France se rencontrant de hazard avec un Senateur, ils parlerent de la resolution de la Reine à se demettre du Gouvernement, & ce Resident luy disant que depuis quelques jours sa Majesté luy paroissoit fort inquieté, il luy respondit, qu'il ne doutoit point qu'elle ne commençast de s'appercevoir de la profondeur du precipice sur le bord duquel elle marchoit, mais que de l'humeur dont elle estoit, & veu la conduite qu'elle avoit tenuë depuis quelques années, il estoit bien à craindre qu'elle ne s'en retirast pas, & qu'enfin elle ne se trouvast accablée de beaucoup de mespris, & de disgraces, dont ils avoient une extreme douleur, ayant toûjours eu pour sa personne beaucoup de respect & d'affection, mais que ne les ayant jamais voulu croire, & ayant mespriſé hautement leurs Conseils, tout ce qu'ils pouvoient faire alors estoit de la plaindre.

Nous avons parlé cy dessus du differend que les Reines eurent ensemble estant à table à Nicoping; mais nous n'en avons pas dit les veritables motifs; On vint à parler de la mort de la femme du General Major Flivot Anglois, qui estoit Lutherienne, & lui Calviniſte, pendant

1654. May. ſa vie, elle avoit eſlevé ſes filles dans ſa Religion, & apres ſa mort le pere vouloit qu'elles ſe fiſſent Calviniſtes, la Reine de Suede dit que c'eſtoit grand dommage, & que ces pauvres enfans ſeroient damnez, la Reine mere dit qu'elle n'en avoit pas une ſi mauvaiſe opinion, & que vivant bien dans la Religion Calviniſte, elle croyoit qu'on eſtoit ſauvé. La Reine luy reſpondit, vous n'eſtes Madame ma mere gueres bonne Lutherienne; car nous ſommes obligez de croire que les Calviniſtes ſon damnez; mais je ne m'eſtonne pas que vous ſoyez de ce ſentiment, voſtre Pere eſtoit Calviniſte, & vous avez touſiours eu beaucoup d'inclination pour eux. La Reine mere touchée de ce reproche, luy repartit qu'elle eſtoit bonne Lutherienne, & que pleuſt à Dieu qu'elle le fuſt comme elle, ou au moins qu'elle n'euſt point de pire opinion de la Religion Chreſtienne que les Calviniſtes; mais depuis quelque temps vous avancez des propoſitions ſi peu conformes à la Religion Lutherienne, que ſi le Roy voſtre pere vivoit encore, je ſuis aſſeurée que les choſes n'iroient pas de la ſorte. Je ſuis faſchée qu'il ſoit mort, dit la Reine, & je ſuis certaine que je l'aurois convaincu ſur ce que je dis: Que diriez-vous donc ſi je vous diſois, comme tant de gens le croyent, que tout le monde ſera ſauvé, le Payen auſſi bien que le Chreſtien. La Reine mere fort eſmeuë de ce diſcours, dit; Quoy ma fille, vous parlez de la ſorte de la Religion, & de voſtre Pere, qui a tant fait pour vous, qui s'eſt donné

donné tant de peine, & qui enfin n'a pas épargné ſon ſang, ni ſa vie pour vous rendre ſi conſiderable, & vous faire regner ſi glorieuſement, & ſi paiſiblement. Alors la Reine pria ſa mere de changer de diſcours, & de le laiſſer à ſes Preſtres, & en meſme temps ſe leva de table; la Reine mere en fit de meſme, & s'eſtant retirée auprés d'une feneſtre, la Reine l'y fut trouver, & ſe ſeparerent aſſez mal; la Reine mere en fut ſenſiblement touchée, & ne fit que pleurer pendant toute la nuit; la Reine en eſtant avertie, ainſi que nous l'avons déja dit, ſe leva ſur la minuit, & alla en ſa chambre pour l'appaiſer, & ſe miſt à genoux devant elle, & luy demanda pardon, puis enſuite elle ſe retira. 1654. May.

Mais le lendemain de ce demeſlé de la Reine avec ſa mere, le Senat s'eſtant aſſemblé, & la Reine preſente, le Chancelier luy dit, qu'il eſtoit à craindre que le procedé que l'on avoit tenu depuis quelque temps avec l'Ambaſſadeur de Dannemark ne produiſiſt quelque mes-intelligences entre les deux Royaumes, & que cela ne donnaſt lieu au Roy de Dannemark de traiter de meſme en ſa Cour les Miniſtres de Suede. Que les Princes devoient principalement prendre garde à bien traiter les Miniſtres de leurs Voiſins, & meſme avec plus de circonſpection, que ceux des Princes qui eſtoient eſloignez, qu'il eſtoit obligé de loüer la conduite de l'Ambaſſadeur de Dannemark qu'il avoit fait prudemment & genereuſement d'eſtre ſorty du

1654. May. Conſeil, puiſqu'il n'avoit pas conſenty à ce que le grand-Maiſtre Ulfeld pretendoit, la Reine dit qu'il n'y avoit rien à craindre pour cela, & voulut tourner l'affaire en raillerie, puis parla d'autres choſes. Et nonobſtant ces remonſtrances elle faiſoit des carreſſes extraordinaires à Ulfeld, & bien plus qu'elle ne luy en faiſoit auparavant: car un jour elle fut ſe promener dans le carroſſe de Ulfeld, on diſoit que ſa Majeſté ayant appris que tout le monde ſe mocquoit de la pretenduë juſtification de Ulfeld, elle affectoit de le traiter de la ſorte pour faire voir qu'elle en eſtoit ſatisfaite, & qu'elle l'authoriſoit; Ulfeld ſur ce procedé de la Reine eſcrivit à ſes amis en Dannemark, que la Reine luy avoit promis une atteſtation de tout le Senat de ſon innocence: mais ces lettres furent interceptées, & l'Ambaſſadeur en eſtant averty, viſt le Chancelier Oxenſtiern, qui luy dit, qu'il ſe pouvoit bien faire que la Reine eût promis cette atteſtation à Ulfeld, mais qu'il luy donnoit ſa parole, qu'il ne la ſigneroit jamais, & qu'il ne croyoit pas qu'aucun du Senat la ſignaſt, ſi ce n'eſtoit que la Reine le fiſt par ſurpriſe, & que quant à luy, il en devoit eſtre entierement aſſeuré, & qu'il avoit beaucoup de douleur de ce qui s'eſtoit paſſé.

Il ſembloit que la Reine avant ſon abdication vouluſt faire toutes choſes contre les regles, en retournant à Stokolm, elle fit abbatre tous les poſteaux que l'on avoit dreſſez hors de la porte de la Ville du coſté du Nord, ſur leſ-

lesquels estoit le corps du jeune Messenius en quartiers, & les fit enterrer au mesme lieu, & mesme tesmoigna du regret de cette execution, & dit que ceux qui la luy avoient conseillée meritoient un pareil traitement. 1654. May.

Elle faisoit neantmoins tout ce qu'elle pouvoit pour persuader qu'elle n'avoit pas dessein de voyager: car le Resident de France estant aupres d'elle, & luy parlant de son voyage de Spa, elle luy dit qu'elle y demeureroit fort peu, & qu'aussi-tost qu'elle auroit pris les Eaux elle retourneroit en Suede, & se retireroit dans l'Isle Oenland, mais qu'elle n'estoit pas encore bien asseurée de la route qu'elle tiendroit, & que si les affaires pouvoient estre arrestées dans quinze jours, qu'elle iroit d'Upsal où elle estoit en Oenland, & de la par Mer à Wismar, sinon qu'elle iroit par terre au travers du Dannemark.

Le long sejour que Pimentel fit en la Cour de Suede, luy attira la haine de tous les Suedois, ils parroissoient extremement piquez contre les Espagnols, de les avoir amusez, & trompez à Ratisbonne, & d'avoir seduit l'esprit de leur Reine par les artifices de Pimentel; en sorte qu'ils avoient trouvé moyen de faire sortir de Suede le Cabinet de Prague, qui leur avoit cousté tant de sang, & de le rendre à la Maison d'Autriche, en quoy ils avoüoient franchement que la presence, & le sejour de Pimentel en Suede l'avoit plus ruinée, que si l'Empereur y avoit envoyé une Armée de cinquante mille hommes pour ravoir son cabinet.

1654. *May.* Les Senateurs qui apprehendoient, que la France ne priſt quelque deffiance de tous ces procedez, aſſeurerent ſon Reſident, que le Gouvernement du Prince ſeroit plus ferme, & plus à la ſatisfaction de la France, & de ſes Alliez, & qu'ils avoient bien de la douleur de ce qu'un Eſpagnol eſtoit ſi favorablement traité en leur Cour, meſme avec beaucoup de meſpris pour leurs perſonnes; parceque la Reine avoit touſiours voulu qu'il les precedaſt par tout, quoy qu'il n'euſt que la ſimple qualité d'Envoyé, & ſon carroſſe à l'entrée de l'Ambaſſadeur d'Angleterre précedoit ceux meſme des grands Officiers de la Couronne; ce qui ſe fit par un ordre exprés de ſa Majeſté, autrement ils ne l'auroient pas ſouffert.

Mais eſtant ſur le point de faire ſon abdication, elle dit au Reſident de France, comme il eſtoit auprés d'elle, qu'elle vouloit eſcrire au Roy pour lui donner part de ſon abdication, qu'elle avoit attendu juſques alors à le faire, afin de lui en donner une nouvelle aſſeurée, apres en avoir fait ſa declaration en l'Aſſemblée des Eſtats; Qu'elle eſperoit que comme le Roy lui avoit teſmoigné beaucoup d'affection, qu'il continuëroit dans ces meſmes ſentimens pour elle, apres meſme qu'elle ſe ſeroit dépoüillée de la Royauté; Que ſa Majeſté pouvoit eſtre aſſeurée que le Prince de Suede n'avoit pas pour la France moins d'affection, qu'elle en avoit touſiours eüe, & en auroit toute ſa vie, Que le Prince eſtoit fort ſage, & fort prudent, & qu'il eſtoit tellement perſuadé

que

que l'intereſt de la Suede eſtoit de conſiderer 1654.
touſiours la France, & de lui eſtre unie tres May.
eſtroitement ; qu'il n'obmettroit rien pour cela, à quoy ce Reſident reſpondit, que c'eſtoit la conſolation que la France avoit dans la perte qu'elle alloit faire, la reſponſe de ce Reſident & ce qu'il lui dit pour l'aſſeurer que le Roy avoit touſiours eu une tres-grande eſtime, & affection pour le Prince lui pleuſt fort, & elle repartit pluſieurs choſes, pour exprimer l'inclination qu'elle avoit pour la France, & pour faire connoiſtre qu'elle ne perdroit rien en ce changement, qu'elle, & le Prince de Suede eſtoient fort obligez au Roy des favorables ſentimens qu'il avoit de ſon affection, & qu'ils lui donneroient l'un & l'autre tout ſujet de les leur conſerver à chacun en particulier.

Cependant on fit paſſer de Suede ſept Regimens d'Infanterie en Pomeranie, & Bremen, pour en refraiſchir, & renforcer les Garniſons, ſur la nouvelle que l'on receut que l'Empereur avoit rompu la Diette ſans rien conclure, ce qui eſtoit entierement contre l'inſtrument de la Paix, de quoy les Miniſtres de Suede qui eſtoient à Ratisbonne, avoient proteſté, & demandé l'execution du Traité de Munſter, & la pluſpart des Princes, & Eſtats de l'Empire ayant appuyé les Suedois, ils obligerent l'Empereur à permettre à la Diette de ſe raſſembler dans un mois ſans qu'il fuſt beſoin d'une nouvelle convocation, & de continuer à vuider les affaires, ſoit que tous les Deputez s'y trouvaſſent, ou non, & que l'on ne ſe ſepareroit

1654. *May.* point que tout ne fuſt entierement vuidé, & reglé.

Le 21. de May on fiſt l'ouverture des Eſtats du Royaume, la Reine y fit inviter tous les Miniſtres Eſtrangers qui eſtoient en ſa Cour, le Reſident de France y ayant eſté convié envoya demander à l'Ambaſſadeur d'Angleterre qui eſtoit logé auprés de luy, s'il vouloit qu'il le priſt pour y aller de compagnie, cét Ambaſſadeur le fut trouver à pied, & fit ſuivre ſon carroſſe, dans lequel il fit monter ce Reſident, & furent enſemble au Chaſteau, où ils trouverent l'Envoyé de Hollande, qu'il voyoit depuis huit jours que l'on avoit nouvelle de l'eſchange des Ratifications du Traité d'entre ces deux Republiques; l'empreſſement que l'Envoyé de Hollande teſmoigna pour voir cet Ambaſſadeur, ne fut pas trop bien interpreté en la Cour de Suede, & elle augmenta beaucoup le peu d'eſtime que l'on y avoit des Hollandois.

La Reine de Suede fit elle meſme ſçavoir aux Eſtats la reſolution qu'elle avoit priſe de ſe demettre du Gouvernement entre les mains du Prince de Suede, dit que c'eſtoit pour affermir le repos qu'elle s'y portoit, qu'ils avoient déja receu, & reconnu le Prince pour ſon Succeſſeur, qu'ils eſtoient perſuadez de ſes grandes qualitez, & de ſa capacité pour bien regir le Royaume, qu'elle ne doutoit point qu'ils ne fuſſent bien aiſe de l'avoir dés à preſent pour Roy, qu'il y avoit dix ans qu'elle les Gouvernoit; Qu'elle avoit tout ſacrifié aux inte-

intereſts de ſon Eſtat, qu'elle n'avoit eſpargné ni veilles, ni ſoins pour leur procurer leur repos, qu'ils en jouyſſoient graces à Dieu dedans, & dehors le Royaume, eſtant en paix avec tous leurs Voiſins, que pour toute reconnoiſſance de ſes peines & de ſes travaux, elle ne deſiroit d'eux autres choſes que leur conſentement à ſon abdication, & de vouloir pourvoir à ſa ſubſiſtance, dequoy elle eſtoit déja bien convenuë avec le Prince; mais qu'elle vouloit qu'ils en demeuraſſent auſſi d'accord; C'eſt pourquoy elle leur feroit communiquer le projet & arreſté, qui en avoit eſté fait entre elle, & le Prince, afin d'avoir leur approbation, qui eſtoit ce ſurquoy ſeulement elle les prioit de vouloir deliberer; car pour ſon abdication c'eſtoit une choſe ſi reſoluë, & ſi aſſeurée dans ſon eſprit, que toutes les Puiſſances de la terre ne l'en pourroient pas détourner. 1645. May.

Le ſieur de Roſenhan leut enſuite tout haut un eſcrit qui contenoit les meſmes choſes qu'avoit dit la Reine, mais beaucoup plus eſtenduës, & particulariſées, & on donna cet eſcrit à chacun des ordres.

Il y avoit quelques-temps que Pimentel Envoyé d'Eſpagne eſtoit party de Suede, & il étoit déja à Paris, & on fit courir de differends bruits de ſon arrivée en la Cour de France: mais le ſieur Picques deſabuſa tous ceux qui lui en parlerent, ces bruits venoient en partie de l'adverſion que Pimentel avoit laiſſé en Suede pour ſa perſonne, & par une reflexion ſur tous les Eſpagnols,

1654. May. & elle estoit si grande qu'elle rejallit mesme sur la Reine de Suede, qui se declara enfin entierement partiale des Espagnols, & de l'Empereur, jusques à leur vouloir sacrifier ses propres Estats, & la reputation mesme de la Couronne de Suede.

Par l'instrument de la Paix d'Allemagne, il estoit dit qu'il ne seroit basty aucun Fort, ni estably de nouveau aucune Doüane sur les Rivieres que du consentement de l'Empire, & que l'affaire de Bremen avec la Suede se decideroit à l'amiable; Nonobstant cela Konismark fit bastir un Fort sur la riviere de Weser prés de Bremen pour y establir un Peage, il mist une grande armée sur pied, & prist Bourg, appartenant aux Bremois, & menaçoit d'assieger la Ville de Bremen, cette procedure, & conduite des Suedois estoit entierement contraire à cet instrument de Paix, ce qui pouvoit donner un juste sujet à l'Empereur, & aux autres Princes de l'Empire peu affectionnez à la Suede d'assister la Ville de Bremen, & de rompre avec la Suede: car il estoit porté expressement par un autre article, qu'un chacun seroit obligé de garder tres-religieusement, & observer de point en point l'instrument de la Paix, & que quiconque entreprendroit de le violer en quelques unes de ses parties, il seroit declaré l'ennemy commun, & infracteur de la Paix, & comme tel tous les interessez au Traité de l'Empire, seroient tenus de lui courir sus à main armée, pour l'obliger à satisfaire à la partie offensée, & à reparer l'injure faite

au public. On demanda raiſon de cette entrepriſe à Koniſmark, il dit pour juſtifier ſa conduite qu'il n'avoit rien fait que par les ordres de la Reine, leſquels il croyoit avoir eſté formez dans le Conſeil, il ſe trouvoit neantmoins que le Senat n'avoit rien ſceu de toutes ces entrepriſes, qu'apres qu'elles avoient eſté faites, & le Chancelier Oxenſtiern dit quand on s'en plaignoit, qu'il eſtoit fort ſurpris du procedé de Koniſmark, il jura, & proteſta qu'il n'avoit ni ſceu, ni eu aucune part en toute ce qui s'eſtoit fait, que les entrepriſes en Bremen n'avoient point eſté propoſées, n'y reſoluës au Senat; On commença pour lors à connoiſtre pourquoi la Reine avoit demandé premierement la Pomeranie, & le Duché de Bremen en Souveraineté, puis une partie de l'une, & de l'autre Province, puis des Terres, & des Fortereſſes dans ces deux Eſtats, avec plein pouvoir de les vendre, aliener, ou hypothequer, mais le Senat, qui éſtoit ſage, & prudent ſoupçonnant le deſſein de la Reine, & de ſon affection pour la Suede, ne lui voulut point accorder. 1654. Mai.

Cette entrepriſe jointe à l'acton qu'elle fit contre de Reſident de Portugal, miſt fort dans l'eſprit du Senat, que la Reine avant que de ſe retirer avoit deſſein de troubler tout l'Eſtat, & le recit de cette action ne doit pas moins ſurprendre le Lecteur qu'elle eſtonna tout le Royaume : Elle envoya querir l'Introducteur des Ambaſſadeurs, lui dit qu'elle vouloit l'envoyer à la Campagne, ſans lui deſigner le lieu, &

1654. May. qu'il ſe rendiſt au Chaſteau ſur les onze heures du ſoir avec ſes chevaux, pour recevoir ſes ordres, s'y eſtant rendu la Reine luy demanda s'il eſtoit preſt de partir, & luy ayant dit, qu'oüy, elle luy donna un papier ſur lequel elle avoit eſcrit pour l'Introducteur Linde, qu'il n'ouvrira que quand il ſera en preſence du Reſident de Portugal: Elle luy dit d'aller en diligence à Stokolm, & de ne parler à perſonne, ni meſme s'arreſter, qu'il ne fuſt arrivé chez ce Reſident, & qu'il decacheteroit ce papier en ſa preſence, & luy liroit ſans luy laiſſer, mais bien une copie qu'il luy feroit de ſa main: En voici les termes.

d'Upſal le 12. May 1654.

J'Ay ordonné à Linde de faire ſçavoir de ma part au Reſident du pretendu Roy de Portugal, que ſon Employ en cette Cour eſt inutile, depuis que j'ay reſolu de ne plus reconnoiſtre pour Roy de Portugal le Duc de Braganze, puiſque c'eſt une qualité qui n'appartient qu'à Philippe IV. Roy d'Eſpagne, & à ſes ſucceſſeurs, & que je conſidereray touſiours ledit Duc, comme un indigne Vſurpateur de ce Royaume; j'ay voulu advertir ſon Reſident de cette reſolution, afin qu'il ait le loiſir de ſe preparer pour ſon depart d'un lieu, où il ne ſera plus receu dans la qualité qu'il pretend, qu'il ſçache que le Prince mon ſucceſſeur le traitera de meſme que moy, & que je le laiſſeray ſi bien informé de mes intentions, qu'il agira touſiours avec le

Duc

Duc de Bragance ſelon cette declaration ; au reſte, ledit Reſident eſtant venu ſur la foy publique jouira d'une protection inviolable juſques à ſon depart : C'eſt la reſolution de, 1654. May.

CHRISTINE.

Le ſieur de Linde qui leut cet Eſcrit, n'en fut pas moins ſurpris que ce Reſident, qui luy dit pourtant avec aſſez de fermeté, que volontiers il ſe retireroit, & iroit en lieu où ſon Maiſtre ſeroit reconnu Roy comme il l'eſtoit. Le Mardy enſuivant, qui eſtoit le vingt ſixiéme de May deux heures auparavant que le Prince de Suede fiſt ſon entrée à Upſal, la Reine envoya l'Introducteur le trouver à une lieuë, & demie, pour luy faire voir cet Eſcrit, & luy rendre compte de ce qu'il avoit fait à Stokolm chez le Reſident de Portugal, le Prince fut extremement ſurpris de la teneur de cette declaration, & encore plus de ſçavoir qu'elle avoit deſia eſté ſignifié à ce Reſident ; il demanda au ſieur de Linde s'il n'avoit rien de plus à luy dire de la part de la Reine, il luy dit que non ; Comme il fut environ à une demie lieue de la ville, la Reine fut au devant de luy à cheval, accompagnée du Senat, & precedée de toute la Nobleſſe, & de quelques Compagnies de Cavalerie, & ſuivie de la Maiſon du Prince, & de quatre Compagnies d'Infanterie. Le Prince deſcendit de cheval quand il fut à cinq ou ſix pas de la Reine, qui miſt pareillement pied à terre, & lui preſenta ſa main, qu'il baiſa, & enſuite

1654. *May.* le bas de ſa robe ; & apres quelques complimens ils remonterent à cheval, tous les Bourgeois eſtans en armes hors de la ville, & ils entrerent au Chaſteau au bruit de trente pieces de Canon, qui tirerent toutes deux fois. Le lendemain, qui eſtoit la quatriéme, & derniere Feſte de la Pentecoſte : Le Prince ſe reſſouvenant de la declaration de la Reine contre le Roy de Portugal dit au ſieur Schleppenbach, qui eſtoit fort bien auprés d'elle, de chercher l'occaſion de luy en parler, & de luy toucher quelque choſe des inconveniens qui en eſtoient à craindre, Schleppenbach s'eſtant acquité de ſa Commiſſion, ſa Majeſté ſe trouva fort embarraſſée, ne ſçachant que luy répondre, elle luy dit ſeulement que c'eſtoit une choſe faite, qui demeureroit ainſi le reſte de ſon regne, & que quand le Prince ſeroit Roy il en uſeroit comme il luy plairoit. Elle ne luy en parla point du tout, ni luy à elle, de crainte de luy déplaire ; il n'eſtoit pas croyable les ſoûmiſſions, les reſpects, & les grandes deferences que le Prince rendoit alors à la Reine, quoy qu'il fuſt déja au plus haut degré du Troſne, & l'on remarquoit que quand il n'eſtoit que Prince Palatin, il ne ſe contraignoit pas tant ; mais comme il connoiſſoit parfaitement bien l'eſprit de ſa Majeſté, il faiſoit tres-prudemment d'en uſer de la ſorte, & de perſeverer juſques au bout ; il n'y avoit plus que huit jours à attendre, apres quoy il ſeroit Maiſtre abſolu de tout.

Les Senateurs ayant appris cette declaration de la Reine au Reſident de Portugal, dont elle n'a-

n'avoit communiqué à perſonne du Senat en 1654.
furent extrémement ſcandaliſez, mais pas un May.
n'en oſa parler à ſa Majeſté, ils crurent qu'il valoit mieux diſſimuler juſques à ſon abdication, puiſqu'elle ſe devoit faire dans huit jours au plus tard. Le ſieur Picques fut extremement ſurpris quand il appriſt ce procedé, de ce que le Reſident de Portugal n'avoit envoyé, ni eſcrit à perſonne de cette affaire. Cependant ceux du Senat, à qui le Reſident de France en parla luy proteſterent contre cette declaration, & advoüerent qu'ils voyoient bien que c'eſtoit un effet de la faveur de Pimentel auprés de la Reine, dont il avoit entierement ſurpris l'eſprit, tout le monde faiſoit des imprecations contre luy, & on diſoit que la Reine avoit attendu de ſe porter à cet emportement, qu'il fuſt hors de la Suede, & en lieu de ſeureté.

Le Senat, & tous les Grands diſoient, qu'ils connoiſſoient bien que tout ce qui s'eſtoit fait en Bremen, & les deſſeins qu'avoit la Reine ſur la Pomeranie, eſtoient des conſeils de la Maiſon d'Auſtriche, & que la Reine, pour en acquerir les bonnes graces ne ſe ſoucioit pas de ſacrifier leur Eſtat, & leur honneur: Ce procedé ſi eſtrange, & ſi deſavantageux à la reputation de la Suede leur donnoit d'eſtranges penſées, ils voyoient un meſpris manifeſte qu'elle faiſoit d'eux, & de leurs loix.

Mais comme le Senat fit connoiſtre à la Reine qu'ils ne luy pouvoient rien donner en Pomeranie, elle leur dit: Qu'elle ſe contenteroit de tout ce que les Eſtats trouveroient bon, &

il

1654. May. il s'en faloit bien qu'ils luy vouluſſent donner les deux cens mille riſchedales qu'elle leur demandoit, & dans la deliberation qui en fut faite; la pluſpart diſoient franchement qu'il faloit qu'elle ſe contentaſt de ce qu'avoit ce Prince, qui eſtoit environ cinquante mille riſchedales; encore vouloient ils qu'elle demeuraſt dans le païs, afin que cet argent n'en ſortiſt point, & y fuſt conſumé. La Reine ayant appris leur reſolution envoya à Stokolm à l'Admirauté pour faire mettre en mer en toute diligence douze des plus grands, & des meilleurs Vaiſſeaux de la Flotte: & le Mareſchal Wrangel, qui eſtoit Vice-Admiral de Suede, luy ayant demandé quel eſtoit ſon deſſein; elle luy répondit, Que c'eſtoit pour la paſſer en Allemagne, & ce Mareſchal voulant luy repartir, & remontrer quelque choſe ſur ce grand nombre de Vaiſſeaux, elle luy dit: Qu'elle ſçavoir bien ce qu'elle avoit à faire, & qu'il devoit ſeulement obeïr; & ſur le champ ce Mareſchal partit pour aller à Stockolm donner ordre à la Flotte: On jugeoit que ſi elle ſortoit du Royaume, & il y avoit beaucoup d'apparence qu'elle le feroit, parce que le Prince ne luy pouvoit pas refuſer, le Mareſchal Wrangel commanderoit cette Flotte, & auroit ordre d'obſerver ſes deſſeins, de ne point engager leurs Vaiſſeaux en aucuns Ports Eſpagnols, & de les ramener auſſi-toſt que la Reine auroit mis pied à terre. Cette ordre de la Reine faiſoit reſſouvenir de ce qui ſe diſoit l'année precedente, que Pimentel avoit traité avec la

Reine

Reine de douze Vaiſſeaux de guerre, pour leſquels le Roy d'Eſpagne devoit donner à cette Princeſſe cinq millions de livres, & tout le monde eſtoit dans de grandes apprehenſions, & avoit de grands ſoupçons du deſſein de la Reine de ſe retirer par mer, & on ſe perſuada, que voyant qu'elle ne pouvoit obtenir des Suedois ce qu'elle leur demandoit pour ſa ſubſiſtance, elle vouloit emmener avec elle ces douze Vaiſſeaux, pour les vendre au Roy d'Eſpagne. 1654. May.

Le Prince de Suede eſtant arrivé à Stokolm tous les Miniſtres des Princes Eſtrangers luy demanderent Audience, l'Ambaſſadeur d'Angleterre prevint tous les autres, & il y fut conduit par l'Introducteur des Ambaſſadeurs avec les carroſſes de la Reine, & le Prince luy donna la main chez luy.

Le lendemain au matin le Reſident de France luy fit demander l'Audiance par l'Introducteur des Ambaſſadeurs, qui le fut prendre chez luy l'appresdiſnée dans un carroſſe de la Reine, accompagné de pluſieurs Valets de pied du Prince, & eſtant arrivé au haut de l'eſcalier du Chaſteau aſſez pres de l'appartement de la Reine, le Mareſchal de la Cour du Prince, le vint recevoir accompagné de pluſieurs de ſes Gentils-hommes, & quand il fut au quartier du Prince, il traverſa l'antichambre pour l'aller recevoir, & l'ayant ſalué, il paſſa devant, & ce Reſident le ſuivit; mais eſtant entré dans ſa chambre, où pluſieurs perſonnes les ſuivirent, ce Reſident luy fit le diſcours ſuivant, & luy dit:

Qu'il

1654. May. *Qu'il avoit ordre du Roy ſon Maiſtre de luy teſmoigner la part qu'il prenoit à ſes avantages, dont ſa Majeſté eſtoit tellement touchée, qu'elle avoit reſolu de l[illegible]nvoyer un Ambaſſadeur expres pour le luy faire connoiſtre, & s'en reſiouir avec luy avec plus de ſolemnité, & que ſa Majeſté avoit choiſi pour cet Employ le Baron d'Avaugour, comme une perſonne qu'il ſçavoit, qui ne luy ſeroit pas deſagreable, & qu'elle honoroit de ſes bonnes graces? Qu'il aſſeuroit ſon Alteſſe Royale que le Roy n'avoit point de plus forte paſſion, que de continuer avec luy l'étroite amitié, & bonne correſpondance qu'il avoit euë avec la Reine, dont il eſtoit arrivé de ſi grands biens aux Couronnes, & dont l'intereſt vouloit, qu'elles ſe liaſſent encore plus eſtroitement que par le paſſé, pour ſe conſerver dans la haute reputation où elles eſtoient, & pour faire perdre à leurs Ennemis l'eſperance de les deſunir.* Le Prince eſcouta fort attentivement ce Reſident, & enſuite il dit: *Qu'il eſtoit infiniment obligé au Roy de l'honneur qu'il luy faiſoit, & de luy donner de ſi grandes marques de ſa bienveillance, de s'intereſſer avec tant de bonté en ſa fortune, laquelle il eſtimeroit heureuſe ſi elle luy donnoit lieu d'en pouvoir teſmoigner ſes reſſentimens, & gratitude à ſa Majeſté, pour laquelle il avoit toûjours eu tant de veneration, & de reſpect, & une ſi forte inclination pour le bien de ſes affaires, que le Roy ſon Maiſtre le trouvoient toûjours tres-diſpoſé à faire ce qu'il jugeroit neceſſaire pour le procurer.* Il eſtendit fort cette réponſe, & il l'accompagna encore de

de plusieurs paroles obligeantes; & pour flatter ce Resident, il luy dit, qu'il avoit joye de le revoir, & luy fit beaucoup de carresses en son particulier; il luy demanda des nouvelles de France, & ce Resident luy dit ce qu'il en avoit appris par le dernier Ordinaire, & comme il luy eut dit, qu'il esperoit de revoir ce Resident quelquefois, il passa devant luy, sortit de sa chambre, & l'accompagna jusques au lieu où il l'avoit receu, & ce Resident luy ayant fait la reverence, le Mareschal du Prince, & plusieurs Gentilshommes l'accompagnerent jusques au carrosse, avec l'Introducteur, qui le remena chez luy. 1654. May.

Pendant le chemin l'Introducteur luy parla de l'affaire du Resident de Portugal, & luy dit, qu'il obligeroit sensiblement le Prince, & tout le Royaume, qui estoit fort touché du procedé estrange de leur Reine, s'il vouloit prendre la peine d'escrire à ce Resident, de ne se point allarmer de la declaration de la Reine, de demeurer à Stockolm sans faire bruit, & de vouloir prendre patience jusques à l'abdication de la Reine, qui se devoit faire dans sept ou huit jours, apres quoy il l'asseuroit que toutes choses se restabliroient à la satisfaction du Roy son Maistre. Comme cet Introducteur venoit d'auprés du Prince, le sieur Picques jugea qu'il l'avoit chargé de luy faire ce discours, quoy qu'il ne luy voulut pas avoüer positivement, & quelques Senateurs qui le virent ensuite, luy ayant fait la mesme priere; il escrivit aussi-tost au Resident de Portugal, & l'asseura

que

1654. May. que l'Eſtat deſapprouvoit cette declaration de la Reine, qu'il ne devoit point s'en mettre en peine, parce qu'elle n'auroit aucunes ſuites, & ce Reſident s'engagea à cet office, parce qu'il crut qu'il eſtoit important au ſervice du Roy, que le Reſident du Roy de Portugal fuſt reconnu en Suede, & fuſt ami des Suedois.

Le lendemain que l'Ambaſſadeur d'Angleterre eut eu audience du Prince de Suede, ſon Alteſſe Royale l'alla viſiter chez lui, & y demeura aſſez long-temps, il avoit le carroſſe du corps de la Reine, & non pas les chevaux; le jour d'apres cet Ambaſſadeur fut prendre congé du Prince dans le meſme carroſſe, mais il eſtoit tiré par les ſix chevaux du corps, & cette difference fut fort remarquée à Vpſal, auſſi la choſe eſtoit curieuſe, & extraordinaire, comme auſſi que le Prince eut viſité chez eux, le Droſt, le Grand Admiral, & le Grand Chancelier, qui eſtoient les trois Grands Officiers du Royaume.

1654. Iuin. Le lendemain la Reine commanda au ſieur Canterſteen Secretaire d'Eſtat, de faire ſçavoir à toutes les villes maritimes du Royaume, ſa declaration contre le Roy de Portugal, & de leur envoyer pour cela copie de l'Eſcrit, qu'elle avoit laiſſé entre les mains de Linde Introducteur des Ambaſſadeurs; le ſieur Canterſteen fut trouver cet Introducteur, pour luy demander cet Eſcrit de la part de ſa Majeſté; mais il lui dit, qu'il ne l'avoit pas pour lors, & qu'il le lui bailleroit dans le jour: Il lui fit cette reſponſe pour avoir le temps d'avertir le Prince de Suede, qui le pria de faire en ſorte que la Poſte

put

put partir avant que de rendre au ſieur Canter- 1654.
ſteen cet Eſcrit de la Reine, eſperant que pen- Iuin.
dant la ſemaine, l'on pourroit faire changer la Reine de ſentiment, ou qu'elle ne ſeroit plus dans le Gouvernement, ſa Majeſté ayant dit, qu'elle vouloit faire incontinent ſon abdication : Le ſieur de Linde amuſa ſi bien le ſieur Canterſteen qu'il n'euſt cette declaration de la Reine que le lendemain du depart de la Poſte generale ; mais comme le Courrier particulier de Gottembourg devoit partir le lendemain, le Prince voulut auparavant en parler à la Reine, & taſcher d'obtenir d'elle s'il eſtoit poſſible la revocation de ſa declaration, mais il la trouva inflexible, elle lui dit, qu'il eſtoit vray qu'elle l'avoit fait ſans en parler au Senat, & qu'en cela elle avoit agi en Reine, & en Maiſtreſſe abſoluë, comme elle le devoit eſtre, que cet exemple luy devoit ſervir, & qu'elle eſtoit meſme faſchée de ne l'avoir pas fait pluſtoſt : Qu'elle vouloit qu'on ſceut par tout, que ſon intention eſtoit telle au ſujet de Portugal : à quoy le Prince n'oſa rien repartir, ni lui remontrer les inconveniens, qui en eſtoient à craindre pour la Suede, de crainte de l'irriter, ne voulant pas lui déplaire, ni lui rien refuſer en la preſente conjoncture.

Quelques jours apres le Reſident de France ayant envoyé demander l'Audience au Chancelier Oxenſtiern, il s'en excuſa ſur ce que le Senat ſe devoit aſſembler chez luy, & lui fit dire qu'auſſi-toſt qu'il ſeroit de loiſir, il l'en feroit avertir, ayant grand deſir de lui parler. Le lende-

1654. *Juin.* lendemain le Senat s'eſtant encore aſſemblé chez lui, il ne laiſſa pas de faire avertir le ſieur Picques, quand il fut ſorti, qu'il avoit alors la commodité de recevoir ſa viſite, & qu'il pouvoit venir quand il lui plairoit. Ce Reſident partit auſſi-toſt, & ſe rendit chez le Chancelier, qui lui fit pluſieurs excuſes en le recevant, de ce qu'il ne l'avoit pû voir le jour precedent: Ce Reſident lui dit, que le Roy ayant toûjours fait une eſtime tres-particuliere de ſa perſonne, & de ſon merite, & ſçachant ſon affection pour la Reine ſa Maiſtreſſe, & pour les avantages communs des deux Couronnes, l'avoit chargé de le voir en cette occaſion de l'abdication de la Reine, pour lui teſmoigner de ſa part ſon deſplaiſir, & ſa douleur; mais puiſque c'eſtoit une choſe reſoluë, tout-à-fait ſans remede, ſa Majeſté s'en conſoloit par la connoiſſance qu'elle avoit des grandes qualitez du Prince de Suede, & de ſon inclination pour la France, & que lui Chancelier demeurant dans le Miniſtere, elle ne doutoit point qu'il ne continuaſt ſes bons conſeils, qui avoient produit tant de gloire, & d'avantages aux deux Royaumes, pour les lier, & unir encore plus eſtroitement que jamais, pour la commune conſervation de ce qu'ils poſſedoient en Allemagne, & qu'il ne s'employaſt bien volontiers à eſtablir une bonne amitié, & correſpondance entre elle, & leur nouveau Roy, dont ſa Majeſté vouloit bien lui avoir l'obligation. Le Chancelier l'eſcouta fort attentivement, & avec grand plaiſir de ſe voir ainſi conſideré, & carreſſé de la France,

ce,

ce, dans un temps qu'il ne ſçavoit que trop bien, qu'elle n'avoit pas ſujet d'eſtre trop bien ſatisfaite de la conduite de leur Reine. Ce Reſident s'apperceuſt bien que ce qu'il luy diſoit pour l'aſſeurer de la conſtante inclination du Roy pour leur Eſtat nonobſtant les apparences, & les demonſtrations contraires, luy touchoit fort le cœur, & luy raffermiſſoit l'eſprit. 1654. Iuin.

Le Chancelier répondit par ordre à tout ce que ce Reſident luy avoit dit: Premierement, qu'il rendoit tres-humble grace à ſa Majeſté de tant de marques de ſa bienveillance, qu'il luy plaiſoit luy faire donner, & de l'honneur qu'elle luy faiſoit en cette conjoncture de l'abdication de leur Reine; Qu'il luy avoüoit, qu'il y avoit reſiſté autant qu'il avoit pû: Qu'il auroit fort ſouhaitté qu'elle fuſt demeurée dans le Gouvernement. Que quand leurs Eſtats s'eſtoient aſſemblez ſous Charles IX en 1604, où il ſe reſſouvenoit d'avoir aſſiſté, pour aſſeurer la Couronne dans la Maiſon de ce Prince, & la faire paſſer à ſes deſcendans par droit de ſucceſſion, ils ne s'eſtoient pas portez à cette declaration pour eſtre abandonnez, & delaiſſez de leurs Princes quand il leur plairoit, mais pour s'aſſeurer de leurs Païs, & les obliger par là à demeurer avec eux, & les gouverner, tant qu'il plairoit à Dieu les tenir ſur la terre; qu'auſſi n'avoit-il pas voulu conſentir à la reſolution de la Reine, ni meſme en porter la parole, & la declarer publiquement aux Eſtats alors aſſemblez, quoy qu'elle l'y eut voulu obliger, & qu'il fuſt de ſa Charge, afin

1654. Juin. afin qu'il ne luy pût eſtre jamais reproché d'y avoir conſenti en quelque façon que ce ſoit, qu'il lui juroit que lorſqu'il partit de Stokolm il y avoit environ ſix mois pour aller à Upſal, il ne ſçavoit rien du tout de ſon deſſein, & qu'il eſtoit encore à ſçavoir alors quelles pouvoient eſtre ſes raiſons, & ce qui la portoit à une telle reſolution ; qu'il ne croyoit pas meſme que perſonne du Royaume en ſceut rien. Qu'il eſtoit vray, que puiſque leur Reine les vouloit quitter, ils avoient ſujet de ſe conſoler, & de benir Dieu de leur donner pour Roy un Prince ſi accompli qu'eſtoit ſon Alteſſe Royale : Qu'il avoit grande joye d'entendre les bons ſentimens que ſa Majeſté avoit de ſa perſonne: Qu'il devoit rendre ce ſervice à ſon Alteſſe Royale, en l'aſſeurant qu'eſtant l'autre jour aupres d'elle, elle lui dit, que puiſque Dieu l'appelloit au Gouvernement de cet Eſtat, la premiere choſe qu'il feroit quand il en ſeroit en poſſeſſion, ſeroit de faire connoiſtre au Roy, combien il eſtimoit ſon amitié, & deſiroit de l'acquerir, & eſtablir entre la Suede, & la France une correſpondance telle, qu'elle eſtoit du temps du Roy Guſtave ſon ayeul, & de Loüis XIII. de triomphante memoire : Qu'il eſtoit tres-perſuadé que de là dependoit la conſervation des Couronnes en Allemagne, où la Suede ne pouvoit ſe maintenir ſans l'aſſiſtance de la France, non plus qu'elle en Alſace ſans le ſecours des Suedois : Qu'il n'y avoit point d'Eſtats en Europe, qui euſſent ſi avantageuſement tout ce qui pouvoit contribuer, & eſtre neceſſaire, pour

pour contracter une bonne, & estroite alliance entre eux, comme la France, & la Suede: Qu'il estoit infiniment réjoüy de ce qu'il luy avoit dit de la part du Roy: Qu'il ne marqueroit pas, la premiere fois qu'il iroit auprés du Prince, de luy en faire le rapport, & qu'il tiendroit à gloire de servir à l'establissement d'une amitié si considerable, & d'une alliance entre les deux Couronnes, encore plus estroite que par le passé, & qu'il jugeoit tres necessaire; Que c'estoit tout ce que pour lors il luy pouvoit dire, esperant dans quelques jours avoir la liberté de luy en dire davantage, & de luy parler encore plus ouvertement de plusieurs choses, que l'estat present de leur Cour ne luy promettoit pas de luy dire, comme il l'auroit bien souhaitté, & que dans peu ils auroient un Roy. 1654. Juin.

Le sieur Picques le voyant si bien disposé ne feignit point de luy parler de ce qu'il avoit appris de la declaration de la Reine contre le Roy de Portugal, il en soupira à plusieurs repriſes, & fut quelque temps sans luy pouvoir parler, ni répondre; enfin la parole luy estant revenuë, il luy dit: Qu'il voyoit bien qu'il avoit le cœur saisi, qu'il estoit vray aussi, & qu'il le pouvoit bien asseurer que cette affaire luy faisoit grande douleur: Que le Prince de Suede n'en estoit pas moins touché, & tout le Royaume. Que la Reine n'en avoit donné part à personne du Senat, & qu'il ne pouvoit s'imaginer, ce qui pouvoit l'avoir portée à faire une telle declaration à la veille de son abdication, qu'il

1654. *Iuin.* ne voyoit pas quelle utilité, ni quel avantage il lui en pouvoit revenir. Mais ce Reſident voyant qu'il avoit peine à lui advoüer que la Reine s'eſtoit laiſſée ſurprendre, & abuſer par la Maiſon d'Auſtriche, il lui dit franchement que l'on voyoit bien d'où venoient ces conſeils: Que c'eſtoient là des fruits du ſejour de Pimentel, & de Montecuculi en leur Cour; & enfin il le lui confeſſa en hauſſant les eſpaules: Quand ce Reſident le vit où il le deſiroit, il lui fit comprendre la mauvaiſe volonté, que la Maiſon d'Auſtriche avoit pour la Suede, & combien leurs carreſſes, & leurs recherches eſtoient captieuſes, & trompeuſes, & qu'ils ne ſongeoient qu'aux moyens de mettre la Suede en deſordre, & en troubles, pour avoir occaſion de pouvoir plus aiſement reprendre en Allemagne les belles & grandes Provinces qu'ils y poſſedoient, il le lui advoüa fort franchement, mais il lui dit, qu'ils eſperoient que les Auſtrichiens, & les Eſpagnols ſeroient eux-meſmes trompez, & qu'auſſi-toſt que le Prince ſeroit declaré Roy, il donneroit de ſi bons ordres par tout, & rétabliroit ſi bien toutes choſes, & s'uniroit ſi eſtroitement avec la France, que la Maiſon d'Auſtriche perdroit pour jamais l'eſperance de les diviſer, & de faire aucunes conqueſtes ſur elles; A quoy il adjoûta, qu'il faloit avoir patience juſques à l'abdication de la Reine, & qu'il l'aſſeuroit, qu'auſſitoſt la declaration qu'elle avoit faite contre le Portugal ſeroit caſſée, & revoquée, & que le Reſident qui eſtoit à Stokolm auroit toute ſorte

te de satisfaction du nouveau Roy ; mais qu'à 1654.
present personne n'osoit en parler à sa Majesté, Mars.
ni dire, ni faire dire à ce Resident de ne point partir, & d'attendre le Couronnement du Prince, de peur que cela ne vint aux oreilles de la Reine, qu'on ne vouloit point choquer, ni fascher, pour le peu de temps qu'elle avoit encore à estre leur Maistresse, & il dit au sieur Picques qu'il pourroit bien faire cela s'il vouloit en prendre la peine, & qu'il obligeroit tout l'Estat d'escrire au Resident de Portugal de ne se point allarmer, & de demeurer en son logis sans faire bruit, & que cette patience ne seroit au plus que de sept ou huit jours, mais qu'au nom de Dieu il ne le nommast point : Le sieur Picques lui répondit, que comme il avoit jugé qu'il importoit à la Suede de conserver l'amitié du Portugal, il avoit desia escrit au Resident, pour l'obliger à ne s'en pas aller, & qu'asseurément cette declaration seroit sans effet, puisqu'elle avoit esté resoluë sans la participation du Senat ; qu'il luy escriroit, & qu'il luy en rendroit compte. Le Chancelier le remercia fort, & luy dit qu'il obligeoit, lui, son Alteſſe Royale, & toute la Suede, qui apres la France n'avoit point de meilleurs amis que les Portugais, avec lesquels il y avoit desia quatorze ans qu'ils avoient alliance, & commerce ; dont cet Estat retiroit de grandes commoditez ; Qu'ils avoient tout sujet de se loüer du Roy de Portugal, & des siens : Qu'ils estoient les seuls avec qui ils avoient un commerce estabi, & qu'ils vouloient continuer cette

1654. Iuin. bonne amitié, & alliance avec eux, quand meſme il n'y auroit autre conſideration, que la France les avoit pris comme en ſa protection, & avoit un intereſt ſi grand à les maintenir, & aſſiſter, qu'il ne croyoit pas, qu'elle fiſt jamais la Paix avec les Eſpagnols, que le Portugal n'y fuſt compris. Le ſieur Picques remercia le Chancelier de cette conſideration, & luy fit auſſi comprendre, combien il importoit aux Couronnes d'abaiſſer, & d'affoiblir autant qu'elles pourroient la Maiſon d'Auſtriche. Le Chancelier le concevoit fort bien, & ce Reſident le trouva ſi bien intentionné, & tous les Grands du Royaume, qu'il ne douta point qu'apres un changement de Gouvernement, la France ne fuſt tout autrement conſiderée en Suede, qu'elle ne l'avoit eſté depuis quelque temps, que les Suedois ne ſe portaſſent à tout ce qu'elle deſireroit d'eux. Ils eſtoient alors deſabuſez de beaucoup de choſes, & s'appercevoient que ce n'avoit pas eſté ſans fondement, & ſans connoiſſance, que les Miniſtres du Roy les avoient avertis de ſe deffier, & donner de garde des carreſſes des Eſpagnols, & qu'ils ne pouvoient avoir de meilleurs, ni de plus ſeures, ni de plus ſolides amis que les François.

En cette conjoncture, la Nobleſſe croyant que pour ſon honneur, & ſa reputation, ils eſtoient obligez de faire quelques inſtances auprés de la Reine, à ce qu'il luy pleût continuer ſon Gouvernement; elle deputa quelques-uns de ſon Corps pour aller trouver ſa Majeſté, & luy

luy faire ſes ſupplications ; elle leur répon- 1654.
dit, que quand ils auroient encore une Cou- Iuin.
ronne à luy preſenter, elle ne demeureroit pas dans le Gouvernement, un moment plus long-temps qu'elle avoit reſolu.

Cependant l'abdication de la Reine, qui ſe devoit faire le lendemain, fut remiſe à la ſemaine ſuivante, & on diſoit que le couronnement ſe feroit le meſme jour, & que la Reine partiroit dés le lendemain pour aller en Oenland, & de là par mer en Pomeranie, pour pourſuivre ſon voyage juſqu'à Spa, d'où elle devoit retourner, à ce qu'elle diſoit, dans l'Iſle d'Oenland pour y demeurer, & y faire ſa reſidence. Le bruit courut à la Cour, qu'elle avoit eſcrit il y avoit deſia quelque temps à Bourdelot de ſe rendre à Spa, & comme elle eſtoit dans cet embarras, le ſieur de Canazilles arriva de la part du Roy de Pologne, pour ſçavoir d'elle ſi elle ne voudroit point finir ſon regne par une bonne paix entre la Suede & la Pologne ; mais il y avoit peu d'apparence, n'ayant plus gueres de temps à eſtre dans le Gouvernement, & eſtant accablée d'autres affaires : Auſſi luy dit elle, qu'il eſtoit venu trop tard, pour pouvoir rien traiter avec elle, & qu'il falloit remettre cette affaire au Prince, toutesfois qu'elle l'eſcouteroit en particulier ſur ſes propoſitions : Ce qui embarraſſoit le ſieur Canazilles en cette rencontre eſtoit qu'il n'avoit aucun ordre de voir le Prince, on croyoit qu'il n'eſtoit venu en Suede que pour proteſter contre

1654. Juin. son Couronnément, mais cela n'estoit pas veritable.

Alors la Reine de Suede voyant peu d'apparence à faire aggreer aux siens les grandes prerogatives, qu'elle auroit voulu procurer en ce Royaume au Comte Tot, dont nous avons parlé, elle n'en dit plus rien, & elle tourna toutes ses pensées à lui faire d'autres avantages selon son pouvoir : Elle lui fit passer à la Chambre des Comptes pour deux cens mille rischedales ou environ de pretensions, que feu le General Tot son pere avoit sur la Couronne, & luy fit donner des asseurances du payement, Elle luy fit aussi donner par le Prince une Terre qu'il avoit venduë il y avoit quelques années au Comte Magnus vingt-cinq à trente mille rischedales, dont le Prince devoit rembourser le Comte Magnus : Elle luy promist aussi de le faire Senateur, quoy qu'il n'eust encore que vingt-trois ans, & on disoit qu'il avoit desiré d'entrer dans le Senat pour pouvoir honnestement se dégager de sa Majesté ; & n'estre point obligé de la suivre en Espagne : On disoit qu'elle avoit desia fait retenir une Maison à Bruxelles, pour y passer l'hyver. Les Estats s'opposoient fort à sa sortie du Royaume, & elle faisoit tout ce qu'elle pouvoit pour les y faire consentir ; elle protestoit qu'elle ne bougeroit point du pays, si sa santé ne demandoit l'usage des Eaus, & elle disoit que pour asseurance de son retour elle laisseroit en Oenland tout son train, & ne prendroit avec elle que cinq ou six personnes, pour pouvoir aller plus prom-

promptement à Spa, & retourner incontinent apres en Oenland, où elle disoit qu'elle vouloit faire sa residence; mais nonobstant tout ce que sa M[illegible]aschoit de persuader de son retour en Sue[illegible]on ne la pouvoit croire, sur tout apres cette declaration qu'elle avoit faite contre le Roy de Portugal. Les speculatifs disoient que c'estoit pour en estre mieux venuë en Espagne; où l'on disoit qu'elle avoit desia envoyé quelques meubles par S. Sebastian, elle estoit fort pensive, fort inquiete, & fort embarrassée comme elle sortiroit de Suede, à cause qu'elle estoit informée de la resistance que faisoient les siens à son voyage, & de la mauvaise opinion qu'ils avoient de ses desseins. Le Prince ne s'en soucioit pas beaucoup, & l'on disoit qu'il l'aimoit mieux loin, que prés de lui; mais les Estats auroient bien voulu qu'elle n'eust point couru le monde. 1654. Juin.

En ce temps-là le Resident de Portugal fist réponse aux lettres que le sieur Picques lui avoit escrites, il le remercioit des soins qu'il prenoit pour les avantages du Roy son Maistre, & lui promettoit de ne point sortir de Suede qu'apres le Couronnement, & mesme apres avoir escrit au Prince; le sieur de Linde Introducteur des Ambassadeurs desira du sieur Picques qu'il put faire voir ces réponces au Prince de Suede, il les lui confia, & les lui rapporta; Il lui fit des grands remerciemens de la part du Prince, du soin qu'il prenoit en cette affaire, & lui dit, que son Altesse Royale lui avoit commandé de le prier de rescrire

1654. derechef au Reſident de Portugal, que luy, &
Juin. le Senat avoient eſté bien conſolez d'apprendre qu'il eſtoit diſpoſé à differer ſon voyage juſques à l'abdication de la Reine, & qu'il vouluſt eſcrire à ſon Alteſſe Royale, qui recevroit bien volontiers ſa civilité, & y répondroit en ſorte qu'il en auroit ſatisfaction, voulant que le Roy ſon Maiſtre fuſt perſuadé de la reſolution où il eſtoit de continuer la bonne amitié, & correſpondance qu'il y avoit eu depuis quatorze ans entre la Suede, & le Portugal, voici les lettres.

Lettre
DU RESIDENT
de Portugal,
à MONSIEUR PICQUES
Reſident de France.

ILLUST. DOMINE,

Gratiſſimæ mihi fuerunt litteræ V. I. fecerunt namque me certiorem de veſtra bona valetudine; Ego laboro hac tertiana febri quæ valdè me urget, licet jam eſt minor ejus rigor, vellem habere ſalutem eamque veſtræ Illuſtr. offerre.

De cæteris non curo loqui; talis quippe reſolutio qualem ſuſcepit Reginæ Sueciæ, non fundet in Regnum nec in Dominum meum Regem quid damni, vel jacturæ: perdet Suecia amicum confœderatum, & illud conſiderabile intereſſe,

tereſſe, quod ex commercio poterat reſultare Co- 1654.
ronæ, ſuiſque ſubjectis, & cognoſcetur apud Iuin.
Principes, qualis ſit Sueciæ fides.

Ego expecto commoditatem Navis ad Ambourg vel Lubeck, etſi ſalus non permittat navigare: puto eſſe minus mali, quam commorari Sueciæ: Conſtituo tamen prius ſcribere ad Principem jam Regem erectum. Gratiſſimum mihi erit quod veſtra Illuſtritas me reddat certiorem de Coronatione, & hoc cognito mittam Epiſtolam ut tradatur Secretario, qui illam offerret: & veſtra Illuſtritas tunc geret officium Miniſtri Regis adeo amici.

Accepi litteras Legati noſtri, in quibus mihi refert, quod claſsis quam Rex meus miſerat in Braſilicam Regionem obſediſſe mari caſtella, & propugnacula quæ ibi retinebant Hollandi, & exercitus, quem habemus in illa parte obſediſſe terra: fuerunt inimici profligati uſque ad 500, & cæteri ſe tradiderunt in gratiam victoris, & manet libera noſtra America: quin habeant Hollandi in ea nec minimum quid; & ſi modo quid tentent, conſument pecunias, effundent ſanguinem, & non occupabunt digitum terræ: jam quippè non habent, portum quem appellent.

Ad noſtrum Religioſiſſimum Abbatem me recommendet veſtra Illuſtritas, & offerat animum, voluntatem, & amorem,

Servet Deus V. Illuſtr. 25 May 1654.

Illuſtr. veſtræ,

Affectus ſervitor,

Ant. Da Sylva, & Souſa.

Reſcribe mihi quæſo quomodo peto.

1654. Juin.

Lettre

DU RESIDENT

du Portugal,

AU SIEUR PICQUES

Reſident de France.

ILLUST. DOMINE,

Per hanc eandem viam, quâ ſecundam litteram V. Illuſt. accipio, reſponſum feci priori, quam de veſtra ſollicitudine, & benignitate accepi, utramque fateor mihi fuiſſe gratiſſimam: quæcumque namque teſtificatur de cura, & amore veſtræ illuſtritatis erga me, Regnumque meum, reſponderem equidem æquali animo, ſi ſe offerret occaſio.

Ego, mi Domine, ſum, ſemperque fui quieto, & tranquillo animo ſuper hac re, nam ut modo cognita fuit illa caſtellana declaratio: per quam breviter factus fies certus de illa irridenda: ipſamque Reginam poteſt credi, vel ſaltem dubitari, recognoſcendam fore ſuam præcipitatam deliberationem intra breve tempus.

Ad noſtrum Paſtorem me commendo, commemorationemque peculiarem in ſacrificiis enixè rogo: urget quippe me valdè hac tertiana febris. Veſtræ Illuſtritati me offero affectuoſa voluntate: valeas: Ex hac villa die 8 Junii 1654.

Illuſtr. veſtræ,

Affectuoſus ſervus,

Ant. Da Sylva & Souſa.

Lettre

Lettre 1654. Juin.

DU RESIDENT de Portugal, AU SIEUR PICQUES Resident de France.

GRatæ mihi sunt omnes tuæ litteræ: hanc tertiam libentissimè, & credo equidem esse humanitatis tuæ me facere, & reddere securiorem de animo totius curiæ, omnia mittis spei plena: metuens, suspicor, defectionem animi mei, te deprecor ne putes me desperare; imo credas me certum fore de pace, confœderatione que magis arctanda.

Cum hac remitto litteram quandam; facias ut perquam breviter tradatur Fresendorff in manu propria: mea quia interest magni.

In India restaurata est, & redacta sub Imperio Lusitano illa magna civitas Ormus quæ habet fortalitium inexpugnabile, & est tutius Persiæ emporium, læteris nobiscum.

Ad Dominum de Linde gratificor voluntati, idem ad Dominum Abbatem in cujus oratione me commendo: Tertiana urget. Deus liberet V. Illustritatem. Ex hac villa die 12. Junii, 1654.

Illustritatis vestræ,

Affectuosus servitor.

Ant. A Sylva & Sousa.

1654. Juin.

Lettre

DU RESIDENT

de Portugal,

AU SIEUR PICQUES.

Resident de France.

ILLUST. DOMINE,

Mitto ad te copiam litteræ, quam ab hinc tribus diebus accepi à novo Rege, ut ad Dominum meum mitterem; insimulque invenies peculiarem quam dignatus fuit mihi scribere, unam alteramque leges; iterumque quamcumque ex his diebus remittes, & me facies de tua valetudine certum; & de die qua expectatur Rex in Stokolmia, mihi enim scripta fuerunt heri de Vpsalia, ipsum die Mercurii venturum, vires meæ fractæ sunt, & Tertiana non remittit rigorem: sed prima die qua fruar aliquo levamine constitutum manum Regis deosculari, tuamque personam invisere: Commendes me nostro Pastori quem sincere diligo: ex villa Cluexu die Junii.

Vestræ Illustritati,

Addictus.

Ant. à Sylva & Sousa R. Lusitaniæ.

Le-

Le Senat, & les Eſtats apprehendant que ce Reſident ne s'en allaſt, & que l'on n'arreſtaſt en Portugal huit de leurs Vaiſſeaux, qui y eſtoient alors, & qu'on ne leur interdit le Commerce de ce Royaume, qu'ils eſtimoient leur eſtre tres-avantageux, avoient reſolu d'en parler à la Reine, & de ſe plaindre hautement de ſa declaration, comme entierement contraire aux loix du Royaume, & tres-prejudiciable à tous les Suedois; mais le Prince de Suede obtint d'eux, qu'ils n'en teſmoigneroient rien du tout à ſa Majeſté, & qu'ils diſſimuleroient juſques à ſon abdication, leur promettant qu'auſſi-toſt qu'il ſeroit declaré Roy, il y remedieroit, & repareroit ce manquement, & pluſieurs autres qui ſe rencontroient dans le Gouvernement de la Reine; mais quoy qu'ils euſſent promis au Prince, ils avoient peine à ſe contenir, & à s'empeſcher d'en murmurer. 1654. Iuin.

La Reine ayant deſcouvert que quelques-uns du Corps de la Nobleſſe pourroient bien traverſer ſes demandes pour ſon Apannage, & s'oppoſer à ſes pretenſions en Pomeranie, s'aviſa de les en tirer, & de les gagner en les faiſans entrer dans le Senat; ils eſtoient ſept, dont le Comte de Tot eſtoit le premier, car il avoit prié ſa Majeſté qu'il pût eſtre fait Senateur de ſa main; & apres cette creation le Senat, qui n'eſtoit autresfois compoſé que de vingt-quatre, ou vingt-cinq perſonnes, ſe trouva compoſé de quarante-ſix.

Apres cette promotion tous les Eſtats s'aſſemblerent devant la Reine, & luy ayant teſ-

1654. Iuin. moigné leur déplaiſir de la reſolution qu'elle avoit priſe, ils luy firent encore quelques inſtances, pour la porter à demeurer dans le Gouvernement, & la voyant inflexible, ils luy dirent, que puiſqu'elle eſtoit reſoluë de ſe demettre de l'adminiſtration de l'Eſtat entre les mains du Prince de Suede, qu'ils avoient deſia reconnu à ſa parole pour heritier preſomptif de la Couronne, ils l'acceptoient fort volontiers pour leur Roy, mais qu'il eſtoit juſte auparavant de pourvoir à l'entretien de ſa Maiſon, & d'aſſeurer à ſa Majeſté une ſubſiſtance digne d'elle; ils la ſupplioient de leur dire ce qu'elle deſiroit ſe reſerver, & ce dont elle eſtoit convenuë avec le Prince, afin qu'ils luy puſſent donner toute ſorte de ſatisfaction. Le lendemain la Reine leur fit ſçavoir ſes pretenſions, & qu'elle vouloit avoir les Iſles d'Oenland, Gottland, Oenſel, Volm, Uſeduc, la Ville & Chaſteau de Wolgaſt, & quelques autres Terres en Pomeranie, qui toutes enſemble luy pouvoient donner deux cents trente ou quarante mille Riſchedales de revenu; elle auroit bien voulu poſſeder toutes ces Terres en Souveraineté, mais y trouvant une reſiſtance univerſelle, elle ſe contenta enfin de les poſſeder en apennage, & comme les Princes de la Maiſon Royale les avoient auparavant tenuës, & poſſedées, & avec tout cela, elle eut bien de la peine à obtenir ſes demandes du conſentement general de tous les Eſtats, parce que ceux qui eſtoient en poſſeſſion de ces biens ne vouloient pas deſguerpir, & diſoient qu'ils

avoient,

avoient fait de grands frais pour les mettre en valeur ; mais le Prince s'obligea auſſi-toſt qu'il ſeroit ſur le Throſne de les deſdommager en argent, ou en autres Terres ; car la Reine avoit fait connoiſtre au Prince, qu'auparavant que de ſe demettre, il falloit qu'il fiſt conſentir les Eſtats à tout ce qu'elle demandoit, & on attribua le dilayement de l'abdication à ces pretentions de la Reine : Car on croyoit qu'elle ſe feroit & le Couronnement le Dimanche ſuivant, & qu'elle partiroit en ſuite dés le Lundy pour aller à Spa, au travers de Dannemark. 1654. Iuin.

Cependant elle ne laiſſoit pas de faire travailler à la Flotte qu'elle vouloit qu'on luy envoyaſt en Oenland, ce qui entretenoit fort les ſoupçons que l'on avoit de ſes deſſeins ; mais elle eſtoit encore en eſtat de tout exiger du Prince, & le Prince de ne luy pouvoir, ni devoir rien refuſer.

L'affaire de Bremen qui faiſoit bruit par toute l'Allemagne leur tenoit fort au cœur, & ils en eſtoient en grande inquietude ; C'eſt pourquoy le Senat s'eſtant aſſemblé chez le Chancelier Oxenſtiern blaſma fort le procedé de Koningſmark, & on luy eſcrivit de ceſſer ſes entrepriſes, & toutes hoſtilitez juſques à nouvel ordre, & qu'il ſe rendiſt au pluſtoſt à la Cour.

Mais outre l'inquietude que l'affaire de Bremen donnoit au Senat, la declaration de la Reine contre le Portugal les chagrinoit fort, la Maiſon d'Autriche qui en eſtoit l'autheur l'avoit

1654. Juin. l'avoit publiée par tout huit jours auparavant, que l'on en euſt pû donner n'y recevoir des nouvelles ; car la datte de cette Declaration eſtoit du 22. May, jour du depart du Courrier, & elle ne l'avoit fait ſignifier que le lendemain au Reſident de Portugal, afin qu'elle put en eſcrire un ordinaire avant luy à Vienne, & à Bruxelles, & comme cette nouvelle eſtoit de haute importance, & que les Eſpagnols l'avoient publiée par tout, le Reſident de France pour arreſter ces bruits eſcrivit par tout où il avoit correſpondance, pour raſſeurer les eſprits, & leur faire entendre qu'elles ſeroient ſans ſuites, & qu'auſſi-toſt que le Prince auroit la Couronne ſur la teſte, il caſſeroit, & retracteroit cette Declaration. Le Prince apprehendoit une choſe en cette rencontre, que la Reine eſtant en eſtat de tout exiger de luy ne le vouluſt obliger à la ratifier, & à la faire notifier de ſa part au Reſident de Portugal ; afin de luy faire perdre toute eſperance d'eſtre reconnu davantage en cette Cour ; mais par bon-heur ſa Majeſté ne s'en aviſa pas, & ſi elle l'euſt fait, elle auroit fort embarraſſée le Prince, mais auſſi le Senat, & les Eſtats s'y ſeroient oppoſez, & il n'y a point de doute que cette affaire auroit cauſé de grands deſordres dans le Royaume.

Auſſi-toſt que le Prince fut arrivé à Upſal, il fit de grandes carreſſes au Chancelier, & luy teſmoigna beaucoup d'amitié, & de confiance, ce Miniſtre crut qu'apres toutes ces demonſtrations de bonne volonté du Prince, il pourroit

roit en toute asseurance luy remonstrer ce qui 1654.
estoit à craindre de la Reine apres sa Declara- Iuin.
tion contre le Portugal, si on luy mettoit entre
les mains toutes les Isles de la Mer Baltique, &
la plus grande partie de la Pomeranie, avec les
douze Vaisseaux qu'elle faisoit équipper, dans
lesquels il se disoit qu'elle avoit fait charger en
cachette, & mettre au fond au lieu de lest plu-
sieurs tonneaux de poudre, & grande quan-
tité d'armes, & que pour prevenir les maux
qui en pourroient arriver à la Suede, si la Rei-
ne avoit quelque mauvais dessein, comme sa
conduite donnoit sujet de l'apprehender, il
luy falloit assigner son doüaire en Suede, &
non pas hors du Royaume, & mesme ne luy
permettre pas d'en sortir; le Prince receut fort
bien tout ce que luy dit le Chancelier, & tes-
moigna y faire grande reflexion; Cependant
la Reine persistant à vouloir estre asseurée de
toutes ses demandes avant que de faire son ab-
dication, & pressant le Prince d'y consentir,
& d'y faire consentir, tous les Estats, le
Prince ne luy pouvant rien refuser, & ne
pouvant aussi rien faire pour elle, luy fit sans
doute connoistre qu'il ne tenoit pas à luy
qu'elle ne fust satisfaite: mais que le Chance-
lier, & ceux de son party s'y opposoient for-
mellement, & on soupçonna qu'il avoit rap-
porté à sa Majesté plusieurs choses que le Chan-
celier avoit dites, dequoy la Reine estoit fort
en colere, & le Senat estant assemblé chez le
Chancelier elle monta à cheval, & le fut trou-
ver chez luy, où elle luy parla fort rudement,

& aus

1654. & aux Senateurs qui eſtoient de ſa dépendan-
Lain. ce, & quand elle retourna au Chaſteau tous les Senateurs excepté le Droſt, & le Chancelier l'accompagnerent, marchant à pied devant elle, qui eſtoit à cheval, & ils monterent la montagne qui eſt fort longue, & fort rude à pied, & en plein midy, qu'il faiſoit une chaleur inſupportable; Depuis ce temps-là la Reine parla fort mal, & avec beaucoup de meſpris du Chancelier, il ne doutoit point que ce ne fuſt le Prince qui luy eût fait ces rapports, ce qui mettoit le Senat en deffiance contre le Prince, & le faiſoit ſoupçonner de s'entendre avec la Reine.

La Reine voyant que difficilement pourroit-elle, ſurmonter les difficultez, qui ſe trouvoient aux demandes qu'elle faiſoit, s'aviſa d'un tour de ſouppleſſe pour les obtenir, Un jour que la Nobleſſe, & le Senat eſtoient aſſemblez ſeparément pour en deliberer, elle donna ordre à des Senateurs qui eſtoient entierement à elle, d'aller en meſme-temps, l'un dans le College de la Nobleſſe, & l'autre chez le Chancelier où eſtoit le Senat aſſemblé pour dire à ceux-cy que la Nobleſſe conſentoit aux pretentions de la Reine, & à la Nobleſſe que le Senat accordoit à ſa Majeſté tout ce qu'elle demandoit pour ſa ſubſiſtance, & qu'ainſi elle ne devoit pas ſe laiſſer prévenir par le Senat, n'y le Senat par la Nobleſſe à donner à ſa Majeſté ces marques de gratitude, & de ſoûmiſſion au Prince qui deſiroit que l'on contentaſt la Reine. La Nobleſſe répondit qu'elle ſuivroit la reſolution du

du Senat, & qu'elle consentoit à tout, puis- 1654.
que le Senat en estoit d'avis, les Senateurs en *Iuin.*
dirent autant, & qu'ils souscriroient volontiers à tout ce que la Noblesse auroit resolu en cette rencontre : Ainsi la Reine obtint par ce moyen des uns, & des autres leur consentement à ses demandes : Mais depuis ayant appris ce procedé de la Reine, ils crurent que le Prince estoit d'intelligence avec sa Majesté, ce qui ne les mettoit pas peu en peine, son esprit couvert, & dissimulé les inquietoit, & de là il nasquit des deffiances entre les uns, & les autres, qui pouvoient avoir des suites fascheuses, on disoit tout haut que la Reine apres la Declaration contre le Portugal, ne persistoit point sans quelque mauvais dessein, à demander les Isles de la Mer Baltique, la Ville, & le Chasteau de Wolgast, & les douze Vaisseaux de guerre qu'elle faisoit équipper, on apprehendoit que ces Navires estant à Wolgast elle ne les y vouluſt retenir ; & qu'elle eust fait un Traité avec l'Empereur pour la maintenir en la possession des Terres que la Suede luy donnoit en Pomeranie, pour ensuite eschanger ces biens contre d'autres dans le Royaume de Naples, où en Espagne, & donner moyen à la Maison d'Autriche de s'emparer du Duché de Bremen, & du reste de la Pomeranie, ce qui luy auroit esté fort facile, les Suedois estant dégarnis de Vaisseaux de Guerre ; C'est pourquoy elle avoit ordonné à Konismark d'attaquer le Bremois, afin que l'Empereur pût faire cette entrepriſe avec quelque apparence

de

1654. Juin. de Juſtice, parce que cela eſtoit directement contre le Traité de Paix, qui permettoit à l'Empereur de courir ſus aux Suedois, & leur faire la guerre comme aux infracteurs de la Paix, & aux perturbateurs du repos de l'Empire, & leurs ſoupçons s'augmentoient, quand ils conſideroient, que la Reine avoit differé juſques alors à prendre l'inveſtiture de ces Duchez, la pluſpart des Senateurs avoüoient toutes ces choſes au Reſident de France, qui leur en parloit quelquesfois, & que cela leur donnoit de l'inquietude; mais qu'ils eſperoient, que quand ils n auroient plus qu'un Maiſtre, & que le Prince ſeroit Roy, il y auroit alors lieu d'y remedier, quoy qu'à la verité un peu tard, mais qu'en la conſtitution preſente des affaires, ils n'oſoient rien dire, ni rien faire; & eſtoient tous en deffiance les uns des autres.

Enfin l'abdication de la Reine de Suede ſe fit le ſeiziéme du mois de Juin qui eſtoit un Mardy, toutes les affaires n'ayant pû eſtre reglées, que le jour d'auparavant, & meſme l'apreſdiſnée la Reine donna une Audience publique de congé à l'Ambaſſadeur de Dannemark, & au Reſident de France: mais elle n'eut pas le temps d'expedier l'Envoyé de Brandebourg, ni celuy de Pologne. Cependant le ſieur Canterſteen Secretaire d'eſtat envoya au ſieur de Canazilles la reſponſe de la Reine à la lettre du Roy de Pologne ſans luy faire rien dire davantage, ni luy parler de la teneur de ſa lettre; cela le miſt fort en peine: car il ne ſçavoit s'il devoit s'en retourner avec cette lettre, n'a-

n'ayant point eu d'audiance de Congé, ny ſans voir le Roy, ou s'il attendroit la reſponſe des lettres qu'il avoit eſcrites en Polognes au ſujet du Couronnement du Roy, & ſur ce que la Reine luy avoit dit qu'il eſtoit venu trop tard pour pouvoir rien traiter avec elle, & que ce ſeroit deſormais au Roy ſon ſucceſſeur à qui il faudroit s'addreſſer, outre que ſes inſtructions ne portoient point qu'il verroit où ne verroit point le Roy de Suede, ayant rencontré le Reſident de France il luy en parla, & ce Miniſtre luy avoüa que cette conjoncture eſtoit embarraſſante, toutesfois, s'il le croyoit, qu'il differeroit ſon voyage juſques au premier ordinaire qui lui apporteroit peut-eſtre quelque ordre plus precis que ceux qu'il avoit. 1654. Iuin.

En l'Audiance que la Reine de Suede donna au Reſident de France la veille de ſon abdication, il lui parla en ces termes.

*MADAME, * Le Roy mon Maiſtre m'ayant commandé de retourner prés de luy, & voſtre Majeſté m'en donnant la permiſſion, je viens luy en rendre tres-humbles graces, comme de l'honneur que j'ay receu en ſa Cour, & des favorables Audiences qu'elle a eu la bonté de me donner quand j'ay eu ſujet de luy parler de la part du Roy. Ie benis Dieu, Madame, d'avoir eu l'avantage depuis quatre ans de ſervir à l'entretien de l'amitié eſtroite qui eſt entre les Perſonnes de vos Majeſtez, & à celuy de la bonne correſpondance qui eſt entre vos Peuples, dont l'Alliance a produit des effets ſi glorieux, & ſi*

1654. Juin. *& ſi avantageux aux uns, & aux autres, qu'il eſt à croire qu'elle ne finira jamais, nonobſtant les artifices de nos Ennemis, qui n'oublient rien pour jetter de la deffiance, & mettre de la diviſion entre les deux Eſtats, eſperant par ce moyen, & certes avec grande raiſon, de pouvoir reprendre les belles, & puiſſantes Provinces, que nous avons conquiſes ſur eux, & dont la poſſeſſion a eſté aſſeurée aux deux Couronnes par les Traitez de Munſter, & d'Oſnabrug, mais elles ſont ſi fort perſuadées de l'utilité de leur union, & que les choſes ne ſe peuvent conſerver que par les meſmes voyes qu'elles ont eſté acquiſes, qu'il y a tout ſujet d'eſperer qu'elles ſe lieront encore plus eſtroitement, s'il eſt beſoin pour ſe maintenir dans ces avantages, & ſe conſerver la haute reputation où elles ſont aujourd'huy, d'avoir combatu enſemble pour la liberté de l'Empire, & d'avoir donné la Paix à l'Allemagne.*

Le Roy mon Maiſtre pourroit, Madame, apprehender que comme c'eſt particulierement à la grande prudence de voſtre Majeſté, & à la connoiſſance parfaite qu'elle a des choſes qu'il attribuë la durée de cette alliance & qu'ayant eſprouvé en pluſieurs rencontres, qui ſe ſont preſentées ſon affection, & ſa ſageſſe incomparable, Le Roy mon Maiſtre pourroit dis-je, bien apprehender, que la reſolution que ſa Majeſté a priſe, & qu'elle eſt ſur le point d'executer, de ſe demettre du Gouvernement de ſon Royaume n'apportaſt quelque changement à la bonne amitié, & correſpondance qui eſt entre les deux Nations, mais voſtre Majeſté y a ſi bien pourveu, par le digne

choix

choix qu'elle a fait de Monſieur le Prince pour ſon ſucceſſeur, que les grandes qualitez qu'il poſſede, & la forte inclination qu'il a touſiours euë pour la France, nous fourniſſent toute la conſolation que nous pouvons attendre en cette perte, & nous fait eſperer que ſon Alteſſe Royale ſuivra le chemin glorieux que voſtre Majeſté luy a tracé, & mettra en pratique les meſmes Maximes, dont voſtre Majeſté s'eſt ſervie pendant ſon regne, leſquelles luy ont acquis tant de gloire pour ſa perſonne, tant d'avantage pour ſes Eſtats, & tant d'eſtime, & d'amitié de la part du Roy mon Maiſtre, que j'ay ordre d'aſſeurer voſtre Majeſté qu'il conſidere ſi fort ſa perſonne, & les graces dont le Ciel l'a pourveuë, que le changement qui va arriver en ſa condition, n'en fera point dans ſon eſprit, & n'alterera point les hauts ſentimens, qu'il a touſiours eus pour elle, & que le Roy n'aura pas cy-apres moins de veneration, & d'affection pour la perſonne de voſtre Majeſté, qu'il en a eû juſques à preſent. 1654. Iuin.

Ie me tiens heureux, Madame, que mon employ m'ait donné lieu de pouvoir voir, & admirer de pres un ſi illuſtre Regne, comme eſt celuy de voſtre Majeſté, qu'elle finit encore par une action plus illuſtre; & plus eſclatante, qui ſera à jamais l'eſtonnement, & l'admiration de tout l'Vnivers. Ie ne manqueray pas, Madame, quand je ſeray aupres du Roy mon Maiſtre de luy rendre un compte exact, & fidelle des particularitez de cette grande action.

Comme voſtre Majeſté m'a comblé de ſes graces, & faveurs, & que je luy dois toute ma for-

1654. Juin. *fortune, puiſque c'eſt à elle à qui j'ay l'obligation de mon employ en ſa Cour, ayant bien voulu elle-meſme me demander au Roy pour eſtre ſon Miniſtre auprés d'elle, Ie benis Dieu, Madame, de ce qu'il m'a procuré ce moyen pour me pouvoir ſatisfaire en quelque façon dans le reſſentiment que j'ay de ſi grandes obligations : car j'eſpere que comme toute la France ſera curieuſe de ſçavoir, & d'apprendre toutes les merveilles que j'ay veuës, & dont j'ay eſté teſmoin, je ne ſeray pas tout à fait inutile à la gloire de voſtre Majeſté, pour laquelle je ne ceſſeray jamais de prier Dieu qu'il luy continuë ſes graces, & ſes benedictions.*

Apres ce diſcours la Reine chargea ce Reſident de prier le Roy de ſa part de luy continuër ſon amitié, & luy dit, qu'elle eſperoit qu'encore que cy-apres la ſienne ne luy puiſſe eſtre en aucune façon utile, que neantmoins il la conſidereroit comme d'une perſonne qui avoit euë pour luy beaucoup d'eſtime, & de reſpect, & qui demeureroit toûjours dans ces premiers ſentimens, quoy qu'il pût arriver, elle luy promit en ſuite d'eſcrire au Roy ſur le ſujet de ſon employ auſpres d'elle : mais il douta fort de ſes promeſſes apres la declaration contre le Roy de Portugal : car depuis ce temps-là ce Miniſtre la trouvoit fort changée à l'eſgard de la France.

Cependant l'Ambaſſadeur de Dannemark, & les autres Miniſtres des Princes Eſtrangers retournerent à Stockolm pour y demeurer

incognito, jusques à ce qu'ils eussent de nouvel- 1654.
les lettres de Créance au Roy de Suede : Le *Iuin.*
Resident de France n'en avoit pas beaucoup besoin, puisque le Baron d'Avaugour estoit nommé pour estre Ambassadeur en Suede, toutesfois comme il avoit à y demeurer encore quelque temps en attendant son arrivée, qui ne pouvoit estre pour le plustost que dans deux mois, parce qu'il estoit necessaire que le Roy fust averty, & asseuré de l'advenement du Roy de Suede à la Couronne, pour le charger de lettres de Créance, & de réjoüissance à ce Prince, il auroit bien souhaitté, & il estoit mesme de la bien-seance qu'on luy envoyast une lettre du Roy au nouveau Roy, afin qu'il se pût retirer de sa Cour de bonne grace.

Le Mardy sur les sept heures du matin la Reine fut au Senat, où ayant fait encore un Senateur, l'Acte de sa demission estant dressé en parchemin, par lequel elle renonçoit pour jamais, pour elle, & pour tous ses parens, tant presens qu'avenir à la Couronne de Suede, & cedoit au Prince Charles son cousin tous ses droits, & toutes ses pretentions, & l'establissoit son successeur, à condition qu'il la maintiendroit sa vie durant dans sa possession des Terres, qu'elle se reservoit pour son appennage, sçavoir la Ville, & Chasteau de Nicoping qui est en Suede, les Isles d'Oenland, Gotland, Densel, Wolm, Usedom, la Ville & Chasteau de Wolgast, Pile, & Meslon, & un autre bien en Pomeranie. Il luy estoit permis si

1654. Juin. elle vouloit de vendre, engager, ou garder ces trois dernieres pieces, pourveu que ce fuſt à des Sujets du Royaume de Suede, & que pour les autres biens elle ne pourroit diſpoſer: Qu'elle pourroit quand à ſa perſonne faire tout ce que bon luy ſembleroit, ſans que le Roy put pretendre, qu'elle fuſt obligée de luy rendre aucun compte de ſes actions, ni de ſa conduite: promettant auſſi qu'elle ne feroit jamais rien, qui put eſtre prejudiciable au bien de ſon Eſtat, & qu'elle auroit pouvoir, & juriſdiction ſur ſes Commenſaux, & les domeſtiques de ſa Maiſon. On lût cet acte à haute voix en preſence de la Reine, du Prince, & du Senat, ſa Majeſté le ſigna, & enſuite on en leut un autre du Prince auſſi en parchemin, par lequel il aſſeuroit à la Reine la poſſeſſion, & joüiſſance du revenu de toutes les Terres qu'elle retenoit, & qu'elle recevroit de luy le traitement qu'elle deſiroit, qu'il l'honoreroit touſiours comme ſa mere, & prendroit un ſoin tres-particulier de tous ſes intereſts.

Apres que le Prince eut ſigné cet acte de ſa propre main, les Grands Officiers du Royaume reveſtirent la Reine de ſes habits royaux, du grand Manteau Royal de velours bleu tout parſemé de Couronnes d'or, & doublé d'Hermines, la Couronne ſur la teſte, tenant en ſa main droite le Sceptre, & en ſa gauche un Globe d'or, deux Senateurs, qui repreſentoient le Conneſtable, & le Grand Treſorier portoient devant ſa Majeſté l'Epée, & la

Clef

Clef d'or, & elle entra en cet eſquipage dans la grande Salle du Chaſteau, où tous les Eſtats eſtoient aſſemblez, & où eſtoient auſſi tous les Miniſtres des Princes eſtrangers, que l'on y avoit invitez, & toutes les Dames de la Cour, & de la Ville. Sa Majeſté monta ſur un troſne eſlevé de trois degrez, où elle s'aſſiſt dans une chaiſe d'argent, & ſon grand Chambellan, & ſon Capitaine des Gardes eſtoient derriere elle; le Prince eſtoit à main droite, mais hors du troſne, & avoit une chaiſe à bras derriere luy. Toutes choſes eſtant ainſi diſpoſées le ſieur de Roſenhan leut à haute voix l'acte de demiſſion de la Reine, du Gouvernement de l'Eſtat entre les mains du Prince, & la deſcharge du ſerment de fidelité dont tous ſes ſujets eſtoient tenus envers elle; il porta cet acte au Prince, puis retournant en ſa place, il leut celuy ſigné du Prince, par lequel il s'obligeoit de faire joüir, & de maintenir la Reine en la poſſeſſion des Terres qu'elle deſiroit retenir pour ſa ſubſiſtance, & remiſt cet acte entre les mains de la Reine; enſuite de quoy elle fit ſigne aux Grands Officiers du Royaume, & à ceux qui repreſentoient les abſens, qui eſtoient au nombre de cinq, de monter ſur le troſne, pour recevoir d'elle tous ſes Ornemens Royaux, qu'ils porterent ſur une table, qui eſtoit à main gauche, & hors du troſne. La Reine s'eſtant dépoüillée de ſes Habits Royaux, parut ſur le bord du troſne en un deshabillé de taffetas blanc tout uni avec un Eventail à la main, & parla preſque une demie heure aux 1654. Iuin.

1654. Iuin. Eſtats avec beaucoup d'éloquence, & de fermeté, fit un abregé de tout ce qui s'eſtoit paſſé en Suede depuis neuf ans qu'elle les gouvernoit, c'eſt à dire depuis ſa Majorité : dit, Que graces à Dieu ſa conſcience ne luy reprochoit rien, Qu'elle avoit fait touſiours tout ce qu'elle avoit pû pour leur repos, auquel elle avoit meſme ſacrifié volontiers le ſien propre, pour leur procurer les avantages dont ils joüiſſoient, & qu'enfin elle eſtoit ſatisfaite de ſa conduite ; elle les fit reſſouvenir des grandes obligations qu'ils avoient à la memoire du feu Roy Guſtave ſon pere ; qui avoit porté leur reputation ſi loin ; Qu'elle leur donnoit un Roy, leur montrant le Prince, qui eſtoit doüé de tant de grandes qualitez ; qu'elle ne doutoit point qu'il ne marchaſt ſur ſes traces, & n'augmentaſt encore leur gloire ; Qu'elle les prioit de luy porter la meſme fidelité, & obeïſſance qu'ils luy avoient renduë, dont elle les remercioit, & les deſchargeoit. Alors le ſieur de Roſenhan, portant la parole au nom de tous les Eſtats, parce que le Chancelier s'en eſtoit excuſé, témoigna à la Reine qu'ils avoient tous un regret profond de ce qu'elle les quittoit; mais que puiſqu'elle le vouloit ainſi, & que c'eſtoit ſa reſolution ; ils y avoient conſenti, avec cette conſolation, qu'elle leur donnoit un Roy ſi prudent, & ſi ſage, qu'ils avoient tout ſujet d'en eſperer un regne heureux, & floriſſant, remerciant ſa Majeſté du choix qu'elle en avoit fait, & des peines, & fatigues qu'elle avoit priſe dans ſon adminiſtration, luy demandant par-

pardon ſi quelques-uns d'entre eux avoient eſté aſſez malheureux pour avoir manqué à leur devoir, & au reſpect où ils eſtoient obligez. Comme il eut achevé de parler, la Reine deſcendit les trois degrez du troſne, & donna ſa main à baiſer aux quatre Chefs des quatre ordres; ſçavoir de la Nobleſſe, des Eccleſiaſtiques, des Bourgeois de Villes, & des Païſans; puis, ſans remonter ſur le trône, elle alla vers le Prince, qui s'avança auſſi vers elle, & elle luy fit un diſcours encore plus éloquent, & avec beaucoup plus de fermeté que celuy qu'elle avoit fait aux Eſtats: Elle luy dit, qu'il alloit entreprendre un employ fort difficile, qu'il alloit monter ſur un trône où avoient eſté aſſis de Grands Rois; que leur renommée eſtant aſſez connuë par tout, il n'eſtoit pas beſoin qu'elle s'eſtendiſt beaucoup à exaggerer leurs grandes actions, outre qu'en eſtant deſcenduë, cela ne lui ſeroit pas bien ſeant d'en parler, puiſqu'il eſtoit auſſi de leur ſang: toutesfois qu'elle ne pouvoit pas s'empêcher de luy propoſer leur exemple, quoy qu'elle ſceut fort bien, & fuſt perſuadée, qu'il n'avoit pas beſoin d'exhortations, le Ciel l'ayant doüé de toutes les qualitez requiſes, & à deſirer en un Grand Prince; auſſi proteſtoit-elle hautement, que cette conſideration ſeule l'avoit portée à le choiſir pour ſon ſucceſſeur, & pour une ſi grande Charge, & non point la conſideration de la parenté, qui ne devoit jamais avoir lieu, lorſqu'il s'agiſt de l'intereſt de l'Eſtat, que l'on devoit touſiours preferer à tous autres; qu'elle luy laiſſoit un Senat 1654. Iuin.

1654. remply de prudens, & ſages Miniſtres; Que
Iuin. pour tout l'avantage qu'il recevoit d'elle, elle ne luy demandoit autre connoiſſance, ſinon qu'il vouluſt avoir ſoin de ſa mere, & d'augmenter pluſtoſt ſes revenus, que de les diminuër, & qu'il eut en conſideration ſes amis, & ſes ſerviteurs, & ceux qu'elle luy avoit particulierement recommandez. Le Prince la pria de vouloir remonter ſur le Trône, mais elle s'en deffendiſt, & le voulut prendre par la main pour l'y faire monter, de quoy il s'excuſa; & apres pluſieurs civilitez, & pluſieurs complimens de part, & d'autre, eſtans demeurez en bas du Trône, le Prince luy répondit à ce qu'elle luy avoit dit, en des termes fort ſoumis, & fort obligeants, pour luy teſmoigner ſes reſſentimens, ſa reconnoiſſance, & ſa gratitude, dont il l'aſſeura qu'il rechercheroit avec ſoin les occaſions de luy en donner des marques, & la pria de croire qu'il ne mauqueroit jamais aux reſpects, aux devoirs, ni aux ſoins dont il eſtoit tenu envers elle, & envers les ſiens. Il parla enſuite au Senat, & aux Eſtats, qui luy répondirent par la bouche du Roſenhan, pour l'aſſeurer de leur fidelité, & de leur obeïſſance en ſon endroit; enſuite de quoy les quatre Chefs luy furent baiſer la main; apres quoy le Roy priſt la Reine par la main, laquelle y fit quelque reſiſtance, voulant donner la droite au Roy, qui la mena apres beaucoup de civilitez de part, & d'autre, juſques au bout de la Salle, où eſtoient leurs deux Appartemens; celuy du Roy eſtoit à la droite, & le

ſien

sien à la gauche ; la Reine voulut conduire le Roy dans son Appartement, ce qui attira entr'eux beaucoup de complimens, & enfin la Reine se laissa conduire par le Roy jusques dans sa Chambre, où il se fit encore plusieurs civilitez, parce que la Reine le vouloit reconduire, mais il l'obligea à demeurer, & à le laisser retourner en son Appartement ; où estant il changea aussi-tost d'habit pour aller à l'Eglise, où toutes choses se preparoient pour son Couronnement, qui se fit sur les quatre heures apres midy, mais non pas avec les mesmes Ceremonies, que celles qui avoient esté faites au Couronnement de la Reine : car en ce temps-là la Suede estoit fort pauvre, & la Reine avoit fait emballer, & emmener en Allemagne la plus part des meubles du Royaume, en sorte que tout ce qui y parut ne fut que d'emprunt, en voici la Ceremonie. 1654. Iuin.

Couronnement du Roy de Suede.

LE Roy ayant remis la Reine dans son Appartement se retira dans le sien, où la Noblesse, & le Senat le conduisirent, & où il changea d'habit, & en prist un de toille d'argent avec un manteau de mesme estoffe, doublé de mesme ; pendant qu'il se deshabilloit, & qu'il s'habilloit chacun se rendit à l'Eglise ainsi qu'il suit, entre une haye de cinq Compagnies du Regiment des Gardes, quatre du pays, & environ cinq cens Chevaux de la Province d'Uplande, qui bordoient toutes

1654. Juin. les ruës qui ſont depuis le Chaſteau juſques à l'Egliſe.

Premierement, deux Heraults d'Armes à pied, leurs Maſſes en main, veſtus de Cottes d'Armes de velours bleu, chargées devant, & derriere d'un Eſcu de Suede en broderie d'or, & d'argent.

Deux Timballes avec douze Trompettes veſtus des Livrées du Roy, avec trompettes d'argent, apres leſquelles pendoient les armes du Roy en broderie ſur un Damas noir.

Le Mareſchal de la Cour à pied avec le baſton d'argent.

Cent ſoixante dix Gentilshommes de la Cour, partie de la Maiſon du Roy, partie des Maiſons des Princes, & Seigneurs.

Le Mareſchal de la Nobleſſe du païs conquis à pied avec le baſton d'argent à la main.

La Nobleſſe deſdits païs marchant à pied, & trois de rang, ſçavoir d'Eſtonie, Livonie, Oenſel, Ingrie, Bremen, Ferden, Pomeranie & Wiſmar, avec les Deputez deſdits païs au nombre de deux cens cinquante, tous richement veſtus, & à là mode Françoiſe, ainſi que le reſte de la Cour.

A quelques pas de la marchoient deux Heraults, veſtus comme les premiers.

Deux Timballes differentes des premieres, parce qu'elles eſtoient d'argent.

Douze Trompettes avec des Juſtes-au-corps à manches pendantes au lieu de manteaux.

Le

Le Mareſchal de la Nobleſſe de Suede à pied avec le baſton d'argent à la main. 1654. Iuin.

Les Chefs des Maiſons Nobles de Suede, & Finlande ſelon leur ordre, & le rang qu'ils tiennent dans le Corps de la Nobleſſe : elle eſtoit partagée en trois claſſes, ſçavoir des Comtes, & Barons, des Maiſons illuſtres par les Charges de la Couronne, & hauts Emplois, & la Nobleſſe commune.

Le Mareſchal du Royaume à cheval, à qui on avoit donné pour adjoint en cette ceremonie un autre Senateur, portant tous chacun un baſton d'argent à la main.

Tous les autres Senateurs les ſuivoient auſſi à cheval, excepté quelques-uns qui s'eſtoient fait porter à l'Egliſe à cauſe de leur indiſpoſition, ou de leurs bleſſures.

Un Caroſſe du Roy dans lequel eſtoit l'Archeveſque d'Upſal, portant un Vaſe d'argent, fait en forme de corne de Bellier, d'environ huit poulces de long, dans lequel eſtoit l'huile pour l'onction du Roy.

Les cinq Grands Officiers portant les cinq Marques Royales, & un Senateur portant le Manteau Royal : le Grand Treſorier portoit la Clef, le Chancelier une Boulle d'argent, qui repreſentoit le monde, l'Admiral portant le Sceptre, le Conneſtable portant l'Eſpée, & le Droſt du Royaume, c'eſt à dire le Chef de la Juſtice, & le premier Officier portant la Couronne.

Le Roy venoit enſuite monté ſur un Cheval blanc, habillé comme j'ay dit, de toile d'argent.

1654. Iuin. Il y avoit autour du Roy quarante Gardes du Corps tous Gentils hommes, veſtus d'Eſcarlate chamarée de paſſemens d'or, avec des Cazaques de Velours jaune, ayant devant, & derriere les armes de Roy en broderie : Pluſieurs Valets de pied eſtoient meſlez parmi ces Gardes.

Au coſté droit du Roy marchoit à pied le Wachmeſtre Grand Eſcuyer du Royaume, la main ſur la croupe du Cheval du Roy.

Au coſté gauche marchoit le Grand Veneur, ayant la main auſſi ſur la croupe du Cheval du Roy.

Huit Gentilshommes des plus anciennes Maiſons, mais non Chefs de famille, ni ayant Charge portoient un Daix de mediocre grandeur, qui couvroit la perſonne du Roy.

Le Mareſchal Wrangel portoit devant le Roy la Banniere de Suede de Damas bleu aux armes du Roy en broderie d'or, où eſtoient enfermez d'un cercle les Eſcuſſons de toutes les Duchez, Comtez, & Seigneuries ſujettes à la Couronne de Suede : Il n'y a point d'Officier deſtiné dans le Royaume pour porter la Banniere, & les Roys en gratifient celuy des Senateurs qu'il leur plaiſt.

Le Cheval de bataille du Roy mené en main par le premier Eſcuyer, & un autre Eſcuyer.

Les douze Gentilshommes de la Chambre de ſa Majeſté, à pied.

Douze Pages de la Chambre à manches pendantes, & vingt-quatre de l'Eſcurie ſans manches pendantes.

Tout

Tout eſtant paſſée du Chaſteau à la grande Egliſe, & devant les Maiſons où eſtoient les Miniſtres des Princes Eſtrangers reſidens en la Cour de Suede, on les conduiſit en leurs places dans l'Egliſe, & ils y arriverent auparavant le Roy. 1654. Iuin.

l'Egliſe eſtoit parée de Tapiſſeries que l'on avoit empruntées, l'Autel eſtoit entouré de riches Ornemens, ſur lequel il y avoit un grand Crucifix avec deux Chandeliers d'argent, dont les Cierges ne furent point allumez pendant la Ceremonie. Toute la Nef eſtoit couverte d'un parterre de drap rouge, & le cœur de pluſieurs Tapis de pied.

L'Archeveſque d'Upſal receut le Roy à la porte de l'Egliſe accompagné de quelques Eveſques, & autres Principaux du Clergé veſtus de longues robbes de velour noir à manches hautes, & rondes, & dont les Chapeaux eſtoient couverts de meſme eſtoffe, & pliſſez en forme de Tocques.

Le Roy eſtant entré au Chœur s'aſſiſt ſur ſa Chaiſe, qui eſtoit couverte du Daix dont nous avons parlé, & ſur un Trône eſlevé de trois degrez couverts de grands Tapis de Turquie.

Les cinq Grands Officiers mirent ſur l'Autel la Couronne, l'Epée, le Sceptre, la Pomme, la Clef, & le Chambellan y porta auſſi les Habits Royaux. La Nobleſſe ſe plaça dans la Nef.

Les Gouverneurs des Provinces, & Gentilshommes de la Cour entrerent dans le Chœur, à la porte duquel eſtoient les quatre

1654. Juin. Herauts deux de chaque coſté, & cette Nobleſſe ſe plaça derriere les Chaiſes des Senateurs, qui eſtoient de velours rouge, & eſtoient vingt deux de chaque coſté.

L'Archeveſque, & les Eveſques qui l'aſſiſtoient ſe mirent aux deux coſtez de l'Autel ſur des ſieges plyans de velours rouge.

Il y avoit tout à l'entour du Chœur par dehors des Amphiteatres, & on plaça les Miniſtres Eſtrangers parmi les Dames.

Mais il y avoit un autre Trône joignant les degrez qui montoient à l'Autel, & qui eſtoit de la meſme hauteur, couvert de Brocatelle, & une Chaiſe d'argent maſſif, couverte d'un Daix en Broderie d'or, qui pendoit de la voulte. Il y avoit ſur le premier Troſne deux Chaiſes à bras couvertes de Brocatelle, qui eſtoient vis-à-vis l'une de l'autre.

Quand le Roy entra dans l'Egliſe les Orgues ſonnerent, & quand il fut dans le Chœur ſur le Trône, il ſe miſt auſſi-toſt à genoux, & une des Chaiſes luy ſerviſt de Prié-Dieu. Alors la Muſique Italienne chanta un Motet.

Les cinq Grands Officiers avoient pris place à la teſte du Senat, le Mareſchal Wrangel avec la Banniere de Suede, le grand & petit Eſcuyer, le ſieur Schleppenbach Colonnel des Gardes, & les premiers Gentilshommes de la Chambre demeurerent derriere le Roy.

Apres que la Muſique eut ceſſé on preſcha aſſez long-temps, le Predicateur eſtoit dans la Nef, & le Roy ſe tourna pour l'entendre. Le Predicateur ayant fait une poſe le Roy ſe leva,

leva, & fit quelques prieres, couvrant ſon viſage de ſon chapeau. 1654. Iuin.

Apres cette Predication on fit les prieres ordinaires, enſuite dequoy un des Eveſques ſe levant chanta à haute voix *Kyrie eleyſon* par trois fois, puis leut dans un livre quelques prieres pour la perſonne du Roy. Puis ſa Majeſté deſcendit du Trône où il eſtoit, & monta ſur l'autre, & ſe miſt à genoux devant l'Autel.

En meſme-temps les Grands Officiers, & les premiers du Senat s'approcherent duo y, & demeurerent debout au tour de luy, excepté le Chancelier, qui ſe miſt à genoux ſur une des marches de l'Autel à la gauche du Roy, ouvrit un papier ou plûtoſt le Livre des Loix du Royaume, dans lequel eſtoit contenu le ſerment que les Roys doivent faire à leur Couronnement, duquel il leut les paroles lentement & diſtinctement, & le Roy les repeta d'une voix haute & claire, levant la main droite avec deux doigts ouverts, ſur la fin du ſerment un des Preſtres approcha du Roy un ſiege plyant ſur lequel eſtoit la Bible ouverte, & ſa Majeſté miſt la main gauche deſſus tenant touſiours la droite levée jurant de tenir, & garder tout ce qu'il venoit de promettre, apres quoy ſa Majeſté ſe leva, & s'aſſiſt dans ſa Chaiſe.

Le ſerment eſtant achevé l'Archeveſque priſt la Corne d'argent où eſtoit l'huile, & trempant un doigt dans cette huyle, il en fit une Croix au front de ſa Majeſté, une au milieu du ſein, & une autre ſur les poignets ſans proferer

1654 Iuin. ferer une seule parole, puis retournant à l'Autel il mist dessus la Corne où estoit l'huyle.

Il prist ensuite le Manteau Royal qu'il donna au Chambellan tout desplié lequel en revestit le Roy qui estoit assis dans sa Chaise, & luy osta le Manteau de toile d'argent qu'il portoit.

L'Archevesque ensuite apporta au Roy la Clef, puis la Pomme : mais luy presentant le Sceptre, le Roy donna la Clef au Grand Tresorier, pour le prendre : L'Archevesque luy presenta ensuite la Couronne, le Roy rendit l'Epée à celuy qui representoit le Connestable, & la Pomme au Chancelier, & mist la Couronne sur sa teste assisté du Drost, & ensuite reprit le Sceptre, & la Pomme. Mais l'Archevesque en luy presentant ces marques de la Royauté prononçoit certaines paroles ou prieres.

Pendant tout cela on fit rouller un Trône un peu plus eslevé que les autres hors du Chœur, & on le mist tout joignant, & vis-à-vis la porte par où l'on entroit. Ce Trône estant ainsi disposé le Roy se leva du lieu où il estoit pour aller sur ce Trône, on y porta aussi sa Chaise d'argent, sur laquelle il s'assist ; Alors les quatre Herauts monterent sur le Trône, & se tournans vers la porte de l'Eglise ils crierent ensemble fort haut : *Maintenant le Roy est Couronné, à qui Dieu donne toute sorte de bon-heur, & de prosperité.*

Cela fait on chanta le *Te Deum* avec la Musique, les Orgues, & le Chœur du peuple, & l'on donna le signal à la Milice, qui estoit dispo-

disposé autour de l'Eglise, qui fit ses salves, & le canon tira, qui estoit disposé en divers endroits de la Ville, à qui respondit celuy du Chasteau par deux fois. 1654. Iuin.

Pendant la Ceremonie du Couronnement on avoit apporté pour couvrir le Trône un autre Dais, grand, large, tres pesant de broderie, & soustenu de huit bastons, porté par seize Generaux d'Armée, qui pour cet effet mirent en leurs cols des Escharpes en forme de Baudriers pour les aider à le soûtenir.

Les cinq Grands Officiers monterent sur ce Trône apres le *Te Deum*, & se mirent debout aux deux costez du Roy, le Mareschal Wrangel portant la Banniere se mist derriere. Le sieur de Rosenhan y monta aussi pour lire le ferment que les Grands Officiers devoient faire, qui pour cet effet descendirent du Trône.

Alors un Herault les appella, & le Senat, pour faire le ferment, & se mirent deux à deux à genoux sur le premier degré, le Drost, & le Connestable le presterent ensemble, & repeterent les paroles qui estoient escrites dans un livre que le Chancelier leur lisoit, & qu'il remist entre les mains du sieur de Rosenhau, lorsqu'il le presta avec le Grand Tresorier, & le repriſt pour le faire prononcer aux Senateurs, qu'ils firent plusieurs ensemble, & à trois fois. Ils firent ce ferment la main droite levée, & deux doigts seulement estendus, apres quoy ils furent baiser tous les uns apres les autres la main du Roy, & retournerent en leur place, & le sieur de Rosenhan

1654. *Iuin.* ſenhan ayant rendu le Papier ou Livre au Chancelier deſcendit du Trône pour preſter le ſerment à ſon tour.

Le Senat au nombre de trente huit perſonnes eſtoit aſſis en cercle dans le Chœur, regardant le Roy, qui eſtoit tourné vers le Chœur.

Apres qu'ils eurent tous preſté le ſerment le Roy ſortit de l'Egliſe au meſme ordre qu'il y eſtoit entré, le Roy monta à cheval avec l'Habit Royal, la Couronne ſur la teſte, le Sceptre, & la Pomme à la main.

Le Treſorier de la Maiſon eſtoit à cheval, & portoit à l'arçon de la ſelle une boëte dans laquelle il y avoit cinq ou ſix cens Medailles d'argent d'environ vingt ſols la piece, où d'un coſté eſtoit l'Image du Roy aſſez mal repreſenté, & de l'autre une Couronne, & à l'entour eſtoit eſcrit: *à Deo & Chriſtina.* Il jetta au peuple de ces pieces depuis l'Egliſe juſques au Chaſteau.

Cette Ceremonie dura juſques ſur les ſix heures du ſoir, & on reconduiſit le Roy dans ſon Appartement, où il quitta ſes Ornemens Royaux, & ſur les ſept ou huit heures la Compagnie s'eſtant raſſemblée, on le conduiſit dans la grande Salle des Eſtats, où le feſtin eſtoit preparé: on avoit dreſſé une table ſur un Trône relevé de trois degrez, le Roy s'aſſiſt au milieu dans ſa Chaiſe d'argent, ayant à ſa main droite une haute table, où il y avoit cinq couſſins de Brocatelle ſur leſquels eſtoient la Clef, la Pomme, le Sceptre, l'Epée, & la Couronne. Ce Trône eſtoit entourré d'une Ba-

Baluſtrade pour empeſcher le monde d'approcher de trop prés de la table du Roy. 1654. Iuin.

On avoit dreſſé pluſieurs autres tables tout à l'entour de la Salle, où les Senateurs, & la Nobleſſe s'aſſirent, & au milieu il y avoit un grand Buffet, qui n'eſtoit chargé que de fort peu de pieces de vermeil doré.

Les Dames, les Bourgeois, & les Païſans furent traitez dans d'autres Chambres, & en meſme-temps, avec le Clergé, & les Deputez des Eſtats.

Il y eut une choſe à remarquer en ce feſtin, c'eſt qu'il n'y eut point de nappes ſur la table des Païſans, & on les ſervit avec des aſſiettes de bois. Les Bourgeois en eurent d'eſtain, & les Dames, & la Nobleſſe de vaiſſelle d'argent; mais qui avoit eſté empruntée des Particuliers, la Reine ayant tout fait emballer, & emporter: les Tapiſſeries meſme de l'Egliſe, & des Chambres eſtoient à des Particuliers, & ne reſtoit de meubles au Roy qu'une Tapiſſerie dans la Salle, & une dans ſa Chambre avec un aſſez vieux lit.

La Reine un peu auparavant que le Roy retournaſt de l'Egliſe, s'eſtoit allé promener avec le Comte Dona, & le ſieur de Steinberg; qui eſtoient reſtez ſeuls auprés d'elle. Le Roy la pria qu'il la pût traiter dans ſon Appartement, & meſme avoit donné les ordres neceſſaires pour cela, mais elle ne le voulut pas, & ne retourna que ſur les dix heures du ſoir.

Le Roy fut à table juſques à trois heures apres minuit, le lendemain qui eſtoit le 17 du mois,

1654. Juin. mois, le Roy fut voir la Reine, où il se fit beaucoup de ceremonies à qui passeroit le premier : car la Reine avoit esté recevoir le Roy en son Antichambre, & il y eut plusieurs contestations sur le pas ; enfin la Reine passa la premiere ; & entra dans sa Chambre, mais quand ils se separerent la Reine voulut conduire le Roy, mais il ne voulut pas permettre qu'elle le conduisist, il ferma la porte de la Chambre, & la tint quelque temps afin qu'elle n'en pût sortir : cependant la Reine sortit par une autre porte, & rencontra le Roy, & il eut bien de la peine à la faire rentrer dans sa Chambre : car elle le vouloit conduire jusques dans son Appartement.

Quelque-temps apres la Reine ayant esté rendre visite au Roy, ils se firent encore beaucoup de civilitez l'un à l'autre, la Reine ne voulant pas permettre que le Roy la reconduisist, & quand il l'eust remise dans son Appartement, elle en voulut sortir pour l'accompagner jusques au sien.

Cependant on dressoit un Trône au milieu de la grande cour, sur lequel on mist la chaise où le Roy avoit esté assis le jour de son Couronnement, & on le couvrist d'un grand Dais, le Roy descendit à la Cour environ sur les trois heures apres midy, monta sur le Trône, & se mist dans sa chaise, & les Grands Officiers demeurerent debout derriere luy.

Ce qui empescha que l'on ne commença plûtost cette ceremonie fut que le sieur Steinberg, que la Reine avoit fait Comte, ayant

este

eſté dans l'aſſemblée de la Nobleſſe pour s'y faire recevoir, & y avoir ſon rang, toute l'aſſemblée s'y oppoſa, & parmy les conteſtations qu'ils eurent Steinberg en colere leur dit, qu'il ſeroit receu malgré eux. Il ſortit fort eſchauffé pour s'aller plaindre à la Reine, qui l'envoya au Roy pour le prier de le faire recevoir, on remontra pluſieurs choſes au Roy pour l'empeſcher, ainſi qu'il eſt plus au long déduit dans cette Hiſtoire. Le Roy luy ayant dit la difficulté qu'il y avoit, il ſortit d'auprés de ſa Majeſté preſque deſeſperé de ſe faire recevoir; mais le Roy ayant penſé que c'eſtoit une affaire que la Reine prenoit à cœur, il le fit rappeller, & luy dit qu'il le faiſoit Comte, & envoya dire à la Nobleſſe qu'elle euſt à le recevoir, à quoy elle acquieſça, & il preſta en ſon rang de Comte le ſerment au Roy: ainſi il ne fut pas ſeulement fait Comte par la Reine, mais auſſi par le Roy. 1654. Iuin.

La Nobleſſe ayant receu ordre de ſe rendre au Chaſteau, chaque famille fut miſe enſemble ſous le Chef de la Maiſon, & le Mareſchal de la Nobleſſe mena la Compagnie dans la Cour du Chaſteau, les Timballes, & les Trompettes marchant devant, ils environnerent le Trône de trois coſtez, les plus qualifiez demeurant au front, alors un Heraut cria: *Vous Meſſieurs de l'Ordre des Chevaliers, & de la Nobleſſe, faites voſtre ſerment à ſa Majeſté.* Le Chancelier priſt le papier où le ſerment eſtoit eſcrit, & le leut hautement, tous repeterent les paroles à haute voix tenant les deux doigts de la main droite levez.

Le

1654. Juin. Le meſme Heraut dit : *Meſſieurs les Comtes & Barons avancez devant ſa Majeſté pour prendre vos domaines.* Le Comte Brahé Droſt, qui eſt le premier Comte, ſortit de ſa place, & prenant le Guidon avec les Armes de ſa Comté, que portoit ſon Neveu, s'agenoüilla devant ſa Majeſté, abbaiſſa le Guidon à ſes pieds, & fit une petite harangue, apres le Roy ayant touché le Guidon en ſigne qu'il le luy rendoit, il le repriſt, & tous les autres Comtes & Barons firent la meſme choſe.

Le Heraut dit apres : *Vous Meſſieurs de la Nobleſſe avancez-vous pour baiſer la main à ſa Majeſté ;* ce qu'ils firent, & baiſerent la main du Roy, puis ſe retirerent par le coſté gauche du Trône.

Le Clergé, les Bourgeois, & les Payſans furent appellez enſuite pour faire leur ſerment, & ſalüer ſa Majeſté.

Apres que toute la Ceremonie fut achevée, ſuivant la couſtume ordinaire, le Roy, environ ſur les neuf heures du ſoir, alla dans l'Appartement de la Reine, où il avoit fait dreſſer une table, tout le Senat, les Grands Officiers l'y ſuivirent avec une grande partie de la Nobleſſe ; mais quand ſe vint à laver les mains ils firent de grandes ceremonies enſemble : enfin la Reine lava ſeule, & le Roy lui preſenta la ſerviette, & ne voulut point laver, il avoit fait mettre au milieu de la table, & ſous le Dais le couvert de la Reine, & le ſien eſtoit vis-à-vis, elle fut fort long-temps à conteſter pour ne point ſe mettre en cette place, elle prit meſme

meſme ſon couvert, & le porta au bout de la table, le Roy luy dit, que ſi elle ne ſe remettoit en ſa place qu'il ne ſe mettroit point à table: enfin elle ſe remit en la place qu'on luy avoit preparée, & le Roy ne voulant pas eſtre vis-à-vis d'elle, tira ſon couvert un peu de coſté; tous les Senateurs eſtoient à l'entour de leur table debout les regardant ſouper, il y eut ſix ſervices, le ſouper dura deux bonnes heures; apres quoy, la Reine dit adieu au Roy, & à chaque Senateur à qui elle fit un petit diſcours, & leur donna ſa main à baiſer. 1654. Iuin.

Sur la minuit elle partit à cheval accompagnée du Roy, & de tout le Senat auſſi à cheval au meſme ordre, & avec la meſme ceremonie qu'elle avoit fait au Roy quand elle le receut à ſon arrivée à Upſal, & il la conduiſit juſques à environ la moitié du chemin d'Upſal à Stockolm.

Le Roy retourna ſur les neuf heures du matin à Stockolm, il donna ordre de deffrayer la Reine juſques en Oenland, où l'on diſoit qu'elle devoit s'embarquer pour aller à Wiſmar.

La Reine partit d'Upſal dés le lendemain ſur la minuit pour aller à Stockolm, pour haſter par ſa preſence l'équipement des douze Vaiſſeaux qu'elle avoit demandez pour paſſer en Allemagne, quoy qu'elle n'euſt pour toute ſuite que quatre Gentilshommes avec elle. Le Roy commanda le Mareſchal Wrangel Vice-Admiral du Royaume, & quelques autres Senateurs pour l'accompagner par Terre en

1654 Juin en Oenland, & la deffrayer aux despens de l'Estat, & y attendre la Flotte, si desia elle ne s'y estoit renduë, pour de là la porter à Wismar; il ne parroissoit point à la Cour, qu'il fust arrivé aucun changement, au contraire, tout le monde tesmoignoit de la joye d'avoir un Roy. Le Resident de Portugal ayant fait par escrit une congratulation au Roy sur son heureux advenement à la Couronne, sa Majesté fit avertir le Resident de France, qu'il l'en feroit remercier, & luy témoigner la joye qu'il auroit de le voir à la Cour; il devoit aussi escrire au Roy de Portugal, pour luy faire sçavoir son avenement à la Couronne, & luy offrir son amitié, & l'asseurer de son entiere disposition, & de tout le Royaume de Suede, à entretenir une bonne alliance, & correspondance avec luy, & ses Estats; sans parler en aucune façon de la declaration de la Reine, la regardant comme non faite, & non advenuë; le Roy de Suede ayant jugé qu'il estoit plus à propos d'en user de la sorte, que de se voir obligé de se declarer hautement contre les intentions de sa bienfaictrice, & de casser, & revoquer la declaration de la Reine, qui aussi bien demeuroit sans effet, & sans suite, par sa demission du Gouvernement. Ce Prince estoit si judicieux, & si reconnoissant, qu'il ne vouloit rien faire qui put déplaire à la Reine, & mesme comme elle estoit encore à Stockolm, il voulut differer d'escrire au Roy de Portugal, & à son Resident jusques à ce qu'elle en fust partie.

Le

Le Roy faisant reflexion sur la demission de la Reine estoit estonné qu'elle se fust si facilement portée à renoncer entierement, & pour jamais, pour elle, & pour les siens à tous ses droits, & pretentions sur la Couronne de Suede, quoy qu'il pût arriver, cette consideration porta le Roy à empescher que les Estats ne prissent connoissance de sa sortie hors du Royaume, ni de ses voyages: car ils vouloient la prier de demeurer en Suede, & le Chancelier Oxenstiern avoit mesme dressé un escrit, qu'il vouloit luy presenter à signer, par lequel ils l'obligeoient à demeurer dans le pays, & à ne pouvoir en tout cas aller, ni se retirer en aucun lieu suspect à la Suede, & qu'elle ne pourroit entretenir de correspondance avec les Ennemis, tant de la Suede, que de ses Alliez, qu'autrement le Roy pourroit arrester tous ses revenus; mais le Roy n'y voulut pas consentir, & remontra au Senat, & aux Estats, que puis qu'elle renonçoit entierement à toutes choses, & qu'elle ne se reservoit aucun droit de pouvoir jamais rentrer dans le Gouvernement: Ces precautions là estoient inutiles, & que n'estant desormais que comme une particuliere, il luy faloit laisser la liberté d'aller où bon luy sembleroit, outre qu'elle s'estoit obligée d'elle-mesme à ne rien faire contre le bien de l'Estat, ainsi que le portoit l'acte de sa demission. 1654. Iuin.

Le Roy de Suede fit les mesmes honneurs à la Reine Christine (c'estoit ainsi qu'on l'appelloit depuis sa demission) à la sortie d'Upsal, qu'elle luy avoit fait lorsqu'il y avoit fait son en-

entrée : elle fut cinq jours à Stockolm. Le
1654. Roy l'y fut visiter pendant le sejour qu'elle y fit
Iuin. & mesme y demeura jusques à son depart, & il l'accompagna environ une demie-lieuë de France hors la Ville, elle affecta de faire croire à Stockolm qu'elle y retourneroit, & s'estoit mesme comme mise en devoir d'y faire loüer une maison, dont le Roy lui fit une agreable reproche, de quoy elle songeoit à prendre une maison à la Ville, ayant le Chasteau, duquel elle n'estoit pas moins maistresse que par le passé, & la prioit d'en vouloir entierement disposer : elle feignit de consentir d'y prendre son logement à son retour, & fit esperer d'y vouloir passer le reste de sa vie : Cela fit croire à plusieurs q'aussi tost qu'elle auroit pris des eaux à Spa, elle retourneroit en Suede, pour espouser le Roy, & on disoit qu'elle l'avoit voulu eslever sur le Trosne auparavant que de l'espouser, afin de le rendre digne d'elle : Mais ceux qui connoissent le genie de cette Princesse n'en faisoient pas le mesme jugement, ils voyoient bien qu'elle avoit une tres grande impatience de sortir de Suede, & que l'apprehension qu'elle avoit qu'on ne s'y opposast la portoit a dire toutes ces choses pour amuser le peuple, & sur tout les Paysans, qui disoient hautement, qu'on ne la devoit point laisser sortir, & qu'il falloit qu'elle demeurast dans le pays pour y manger & consumer le revenu qu'on luy donnoit : Pour ce qui estoit d'espouser le Roy de Suede elle avoit tesmoigné jusques alors si peu d'inclination à le vouloir prendre

pour

pour mary, & tant d'indifference, pour ne pas dire, d'averſion pour ſa perſonne, qu'il n'y avoit nulle apparence à cela, & en pluſieurs rencontres elle avoit parlé fort deſavantageuſement de ſa taille. Cependant le Roy de Suede la traita juſques à ſon depart avec des reſpects, & des deferences qui ne ſont pas imaginables, & elle en avoit meſme parlé avec eſtonnement à quelques-uns de ſes confidens, à qui elle avoit dit, qu'il ne ſe pouvoit rien entendre de plus beau, ni de plus éloquent que les diſcours qu'il luy avoit faits, qu'elle voudroit les pouvoir avoir par eſcrit, & qu'elle n'avoit pas cru qu'il en ſceut tant, & qu'il la traitoit avec tant de civilité, que quoy qu'il fuſt Roy, il agiſſoit avec elle, comme ſi elle eſtoit encore ſa Souveraine, qu'il luy donnoit la main par tout, & qu'elle ne trouvoit qu'une ſeule choſe à redire en luy, ſçavoir qu'il eſtoit trop ceremonieux, & rempli de trop de civilitez. 1654. Iuin.

Le Roy de Suede commença ſon regne par une action d'autorité ſouveraine, qui eſtonna tous les Grands; La Reine Chriſtine, ainſi que nous avons dit, trois ſemaines ou environ avant ſon abdication, avoit donné des Lettres de Comte au ſieur Steinberg Allemand ſon premier Eſcuyer, dont le pere avoit eſtoit fait Gentilhomme Suedois il y avoit quelques années. Le Corps de la Nobleſſe, & principalement la Claſſe des Comtes, ne le voulut pas recevoir parmi eux, & deputa vers la Reine pour luy en faire des remontrances, mais elle ne les voulut pas écouter, & leur dit qu'elle vouloit qu'il euſt

1654. *Iuin.* rang parmy eux en cette qualité ; le ſieur Steinberg nonobſtant ce refus ne laiſſa pas de ſe preſenter une ſeconde fois dans leur aſſemblée, mais ils ne le voulurent point recevoir, & ſortirent en meſme-temps, le laiſſant en la Salle ; il alla s'en plaindre à la Reine, qui fit dire à la Nobleſſe, qu'elle vouloit qu'elle vint en Corps au Chaſteau luy demander pardon de ſa deſobeïſſance, elle n'y voulut point obeïr ; la Reine y envoya pluſieurs autres fois comme ils eſtoient aſſemblez, & ils perſiſterent touſiours à dire qu'ils n'iroient pas, ni ne recevroient point le ſieur Steinberg au rang des Comtes, & meſme uſerent de ces termes, que ſi elle l'avoit fait Comte, qu'ils le deſcompteroient. Ce diſcours irrita fort la Reine, mais eſtant ſur le point de quitter ſa Couronne, & ayant bien des choſes à demeſler ; elle ne vouluſt pas porter les choſes à l'extremité, quoy qu'elle euſt promis au ſieur Steinberg qu'il ſeroit Comte malgré eux, mais elle ſe ſervit d'un artifice pour faire condeſcendre ſa Nobleſſe à ce qu'elle deſiroit d'elle ; Elle s'enquiſt qui eſtoient ceux qui s'oppoſoient le plus fortement à ſa reception, & elle appriſt qu'il y avoit environ dix Familles des plus anciennes du Royaume, qui pretendoient que cette qualité leur eſtoit mieux deuë qu'au ſieur Steinberg, la Reine leur parla ſeparement, & leur promiſt de les faire tous Comtes, & qu'elle conſentoit qu'on ne le receut dans la Claſſe des Comtes qu'apres eux, & y ayans conſenti, elle donna ordre ſous main qu'on ne travaillaſt

point

point à leurs Lettres, & comme le jour de ſon abdication approchoit, & que les Lettres du ſieur Steinberg eſtoient déja expediées, elle les pria de le vouloir cependant recevoir, mais ils la refuſerent, & luy dirent, qu'il ſeroit receu avec eux, & ils traiſnerent l'affaire juſques au jour du Couronnement du Roy, s'imaginant que la Reine n'ayant plus d'autorité dans l'Eſtat, & le Roy ſon ſucceſſeur ayant une averſion tres-grande pour le ſieur Steinberg, il n'oſeroit plus preſſer ſa reception, ni ſon inſtalation dans la Claſſe des Comtes.

Le lendemain la Nobleſſe s'eſtant aſſemblée dans la cour du Chaſteau, pour preſter le ſerment au Roy, qui les attendoit ſur un Troſne fort eſlevé, la Reine, ſans parler des autres à qui elle avoit promis la meſme qualité de Comtes, luy envoya le ſieur Steinberg, pour le prier d'interpoſer ſon autorité pour le faire recevoir. Le Roy fit auſſi-toſt ſçavoir au Corps de la Nobleſſe l'intention de la Reine, ils deputerent vers luy pour le prier de ne les y vouloir point obliger; Le Roy manda à la Reine la reſiſtance qu'il y trouvoit, cette Princeſſe luy renvoya le ſieur Steinberg, & le conjura de luy faire donner cette ſatisfaction auparavant ſon depart. Le Roy touché de ces paroles, & voulant obliger ſa bienfaictrice, envoya dire à la Nobleſſe, qui eſtoit déja à cheval pour le venir trouver au Chaſteau, qu'il s'eſtonnoit extremement de leur ingratitude envers la Reine, qui leur avoit fait tant de bien, qu'il vouloit, & entendoit qu'ils receuſſent ſur le champ par-

1654. Juin. mi eux le ſieur Steinberg au rang de Comte, & l'inſtallaſſent dans leur Claſſe en cette qualité, autrement qu'il ne les recevroit point au ſerment, qu'ils n'avoient que faire de venir au Chaſteau, & qu'il alloit mander les autres Ordres pour recevoir leur ſerment. Ce commandement ſi ferme, & ſi abſolu les ſurpriſt extremement, toutesfois il falut obeïr, & recevoir le ſieur Steinberg, qui paruſt auſſi-toſt parmi les autres Comtes pour preſter le ſerment entre les mains du Roy. Le Reſident de France ayant appris ce demeſlé, vit quelques uns des Grands de Suede, qui ne luy diſſimulerent point, les ayant mis ſur cette affaire, qu'ils avoient eſté bien eſtonnez de ce procedé du Roy, qui uſoit d'une autorité ſi abſoluë, bien qu'il n'euſt que depuis deux jours la Couronne ſur la teſte, & ne fuſt pas meſme encore reconnu de tous les Ordres.

Cependant le Roy retourna à Upſal pour y finir la Diette, où il fit ce qu'il put pour tirer des mains du Reſident de Portugal, la copie de la declaration de la Reine, que l'Introducteur Linde avoit eſcrite devant luy, au pied de laquelle il avoit mis ſon certificat, que c'eſtoit par ordre exprés de la Reine qu'il la luy intimoit; le Roy auroit bien voulu étouffer cette affaire, & qu'il n'en fuſt jamais parlé, mais le Reſident ſe trouva inflexible, & ne s'en voulut point deſſaiſir.

Incontinent que le Roy de Suede fut ſur le Trône, il taſcha de reformer la Cour, il commença par ſupprimer toutes les nouvelles Char-

Charges que la Reine Chriſtine avoit creées, & ſe reduiſit à n'avoir pas plus d'Officiers, qu'en avoit le feu Roy Guſtave, qu'il ſe propoſoit pour exemple, & qu'il diſoit vouloir imiter autant qu'il pourroit; il mangeoit tous les jours deux fois en public, & faiſoit mettre à ſa table les Senateurs qui ſe trouvoient à ſon diſner, ou à ſon ſouper. La Reine Chriſtine ayant extremement augmenté le nombre du Senat, il avoit deſſein d'en tirer les Principaux, & les plus habiles pour s'en former un Conſeil, qui ſeroit touſiours auprés de luy, & reſolut d'envoyer les autres Gouverneurs dans les Provinces; mais ſur la penſée que le Roy de Suede avoit, que la Reine luy laiſſoit tous les meubles de la Couronne, il luy avoit donné tous ceux qu'il avoit en Oenland, qui eſtoient de grand prix, & en grand nombre, cependant il n'en trouva preſque point à Stokolm, ni à Upſal, la Reine ayant tout fait emballer, & envoyer hors du Royaume; en ſorte que quand on voulut meubler le Chaſteau pour le Couronnement, il falut aller à l'emprun, l'Egliſe meſme n'eſtoit tapiſſée qu'à demi, encore eſtoit-ce de la Tapiſſerie du Mareſchal Wrangel, dont tout le monde murmuroit fort; on tenoit qu'elle avoit emporté avec elle en pierreries, vaiſſelle d'or, & d'argent, tableaux, ou autres meubles pour plus de ſix millions de livres. 1654. Iuin.

La Reine de Suede ayant appris que les Preſtres faiſoient courir le bruit parmi le peuples, qu'elle ſortoit du Royaume à deſſein de ſe faire Catholique, & qu'il la faloit retenir

1654. Iuin. dans le pays pour l'en empeſcher, elle demeura tout exprés encore le Dimanche à Stokolm, pour communier dans la grande Egliſe, afin de faire voir la fauſſeté de ce bruit, & qu'elle eſtoit tres-bonne Lutherienne. On diſoit qu'elle n'avoit affecté de dire qu'elle vouloit louër, ou achepter une Maiſon à Stokolm, qu'afin d'obliger le Roy à luy donner la maiſon du Comte Magnus, qui eſtoit la plus belle de la Ville, la Reine ayant regret de voir ce Comte en poſſeſſion d'un logis, où la Reine ſa mere avoit fait long-temps ſa demeure, mais le Roy de Suede la deſirant loger dans le Chaſteau la pria de ne point ſonger à d'autres maiſons; & elle avoit dit tout haut, ſe promenant dans un jardin, qui eſtoit devant cette maiſon, qu'elle la vouloit avoir, & la joindre à ce jardin.

Pimentel Envoyé d'Eſpagne avant que de partir de Suede, dit à la femme du Comte Jacob, frere du Comte Magnus, que deux mois apres que la Reine de Suede ſeroit ſortie hors du Royaume, on apprendroit ce qu'il y avoit fait pendant ſon ſejour. Le Reſident de France ayant appris ce diſcours en parla à quelques-uns du Senat, afin qu'ils previnſſent les mauvais deſſeins de la Maiſon d'Auſtriche contre la Suede: Il leur dit qu'ils la devoient bien connoître par la declaration que Pimentel avoit obligé à la Reine Chriſtine de faire contre le Portugal, & par la guerre de Breme qui n'avoit eſté entrepriſe que par ſes conſeils, afin de rendre les Suedois odieux aux Allemands, & donner un juſte pretexte à l'Empereur de les chaſſer d'Allemagne.

Enfin

Enfin le Roy de Suede eſcrivit au Roy de Portugal, & à ſon Reſident, qui eſtoit à Stockolm, des lettres, qui faiſoient voir les bonnes intentions de la Suede pour le Roy, & pour le Royaume de Portugal, & que la declaration de la Reine Chriſtine ſeroit ſans effet; mais comme il eſtoit à croire que les Eſpagnols la feroient imprimer, n'eſtant pas gens à taire une declaration qui leur eſtoit en apparence ſi avantageuſe, le Reſident de France pour les prevenir envoya au Comte de Brienne ces deux lettres, afin que ſi le Roy ſon Maiſtre le trouvoit à propos on les fit imprimer pour mortifier les Eſpagnols, & meſme les envoyer à Rome, où ſans doute les Caſtillans auroient fait ſonner bien haut cette declaration de la Reine de Suede, pour fortifier le Pape dans le peu de diſpoſition qu'il témoignoit à recevoir l'Ambaſſadeur du Roy de Portugal. 1654. Iuill.

On apprehenda en ce temps-là en Suede, que l'Empereur ne ſe contentaſt pas de l'Ordre que l'on avoit envoyé au General Koniſmark de ceſſer toutes hoſtilitez contre la ville de Bremen, & de ſe retirer de ſon territoire, & que ſa Majeſté Imperiale ne voulût paſſer ce qu'il avoit fait pour une infraction de la paix, & prendre ce pretexte pour faire la guerre à la Suede; c'eſt pourquoi on donna ordre de faire paſſer en toute diligence huit mille hommes en Pomeranie, pour eſtre en eſtat de ſe deffendre en Allemagne, au cas qu'on les attaquaſt. L'apprehenſion que les Suedois en avoient de cette reſolution de l'Empereur, augmentoit, parce

1654. Iuill. que Koniſmarck avoit intercepté des lettres qu'il eſcrivoit à la ville de Bremen, où il les exhortoit à une vigoureuſe deffenſe, les aſſeurant de ſa protection Imperiale; Qu'il ne ſouffriroit jamais que les Suedois ſe rendiſſent Maiſtre de la ville, qu'ils luy fiſſent ſçavoir l'eſtat où ils ſe trouvoient, & ce qu'ils deſiroient qu'il fit pour leur conſervation.

Apres que le Roy de Suede eut congedié les Deputez des Eſtats à Upſal, il les traita, il fut beu prodigieuſement en ce Feſtin, & le Roy meſme ne s'y eſtant pas eſpargné, il ſe trouva mal en retournant à Stokolm, où il arriva par eau ne pouvant aller à cheval, ni en carroſſe, mais les Medecins dirent que cela ne ſeroit rien.

La Reine de Suede avant ſon abdication donna le brevet de Comte au ſieur Schlippenbach, dont il ſe contenta, & ne voulut pas ſe faire recevoir, ni tenter ſa reception dans le College de la Nobleſſe, voyant la reſiſtance generale de tout le Corps à celle du ſieur de Steinberg, la Reine de Suede obtint auſſi du Roy que Schlippenbach fut Colonel de ſes Gardes, & il commença d'en faire la fonction le jour du Couronnement; mais nonobſtant cette haute faveur, le Comte Magnus reſolut de retourner à la Cour, & on diſoit meſme qu'il eſtoit en chemin, & qu'il le vouloit appeller en Juſtice.

La Reine de Suede ayant en apparence changé le deſſein, qu'elle avoit fait pour ſon voyage, cela picqua fort tout le Senat, & le Roy

Roy meſme, à cauſe de la dépenſe inutile qu'elle leur avoit fait faire pour mettre en mer les douze plus conſiderables Vaiſſeaux de la Flotte, que le Mareſchal Wrangel avoit mené à Calmar, ſous pretexte qu'elle vouloit paſſer par mer en Pomeranie, & on découvrit que ce n'avoit eſté jamais ſon deſſein ; & l'on appriſt qu'elle avoit fait revenir les chevaux qu'elle avoit baillez à Pimentel pour le mener à Hambourg, & les avoit fait conduire à Elſenor pour l'y attendre, & on eſtoit extrémement faſché qu'elle fuſt paſſée par le Dannemark ſans en donner avis, ni le faire ſçavoir au Roy de Dannemark. 1654. Iuill.

Sur le commencement de Iuillet, & un peu apres le depart de la Reine Chriſtine, on eut nouvelle que les Bremois avoient repris Bourg, & que le Colonel Forbus avoit eſté deffait, & tué ; cela ſurpriſt fort cette Cour, qui ne ſe voyoit pas en eſtat de ſe revancher alors de cet affront, parce que la Reine Chriſtine leur en avoit oſté tous les moyens par la diſſipation entiere de toutes les finances : Quelques-uns du Conſeil furent d'avis de deſavoüer Koniſmark, & faire connoiſtre aux Bremois, & aux Princes de la baſſe Saxe, que ce General ne s'eſtoit porté à ce qu'il avoit fait, que ſur de ſimples ordres de la Reine, où l'Eſtat n'avoit point conſenti, non plus qu'à la declaration que cette Majeſté avoit faite contre le Roy de Portugal, à laquelle le Roy de Suede, apres ſon avencement à la Couronne, n'avoit eu aucun eſgard, & avoit traité le Miniſtre de ce Roy

1654. Juill. comme auparavant, & comme ſi cette declaration n'avoit jamais eſté faite ; mais cette propoſition ne fut pas approuvée, & l'on crut que cela pourroit eſtre attribué à foibleſſe, & interpreté au deſavantage de la Suede ; & qu'il eſtoit de la reputation du nom Suedois en Allemagne de proceder autrement, & avec vigueur en cette affaire, & que puiſque l'on en eſtoit venu ſi avant, il faloit pourſuivre ſon entrepriſe, & ne pas ſouffrir qu'une Ville ſeule fiſt la loy à un ſi grand, & ſi puiſſant Royaume, comme eſtoit la Suede, ſi bien que l'on reſolut de faire paſſer au pluſtoſt huit mille hommes en ces quartiers là, & à cet effet on arreſta tous les petits Vaiſſeaux eſtrangers, qui ſe trouverent alors au port de Stokolm, parce qu'ils eſtoient plus commodes dans cette mer, & en cette ſaiſon pour le tranſport des hommes, que les grands Navires de guerre, & ils ſe flattoient que quand le bruit ſeul de cet envoy ſe répandroit en Allemagne, il donneroit de la terreur par tout, & porteroit les Princes, particulierement ceux de la baſſe Saxe, à conſeiller aux Bremois de s'accommoder avec la Suede, pour ne point s'attirer de nouveau la guerre chez eux, & on appriſt que c'eſtoit la cauſe de la lenteur qui parroiſſoit en l'execution de cette entrepriſe, afin que ſi le ſeul bruit pouvoit faire ce qu'ils en eſperoient, & ſouhaittoient, ils puſſent ſe diſpenſer d'une dépenſe que le Royaume n'eſtoit pas alors en eſtat de pouvoir faire facilement, & l'on n'auroit pas mieux demandé, que quelqu'un vouluſt

s'en-

s'entremettre de cette affaire, & prier les Suedois de vouloir s'accommoder avec la ville de Bremen, mais l'on n'avoit garde de le témoigner en Suede, le genie, & la fierté des Suedois y resistoit. *1654. Iuill.*

Cependant la Reine Christine escrivit au Roy de Suede qu'elle avoit pris le chemin du Zund pour aller par terre par le Dannemark. Le Roy apres la lecture de ces lettres envoya ordre à ses Officiers, qu'il avoit dépeschez en l'Isle d'Oenland, pour les recevoir & traiter jusques à son embarquement, de retourner à Stokolm, & au Mareschal Wrangel, qui avoit conduit les douze Vaisseaux à Calmar, de les ramener au premier bon vent. Ce Mareschal avoit fait de grands preparatifs dans son Admiral pour y recevoir la Reine, pensant qu'il auroit l'honneur de passer cette Princesse au delà du Canal.

La Reine sur ce changement de resolution congedia toute sa suite, & ne retint à son service que quatre Gentilshommes, dont pas un ne sçavoit où elle alloit, non pas mesme le Comte de Steinberg, quoy qu'il paroissoit estre fort dans sa confidence, & ne garda aucune femme avec elle, en sorte que toutes se retirerent, & celles mesme qu'elle consideroit le plus, qui en furent fort mécontentes, & ne purent se taire de beaucoup de choses qu'elles avoient veuës, & oüies, de quoy la Reine fut en une extréme colere.

Le sieur Dona l'un de ses plus confidens, qui estoit en Hollande, & qui vray-semblable-

1654. Iuill. ment la devoit ſuivre, n'ayant pû ſe rendre aſſez toſt auprés de ſa Majeſté pour partir avec elle, appriſt quand il fuſt arrivé à Stokolm, qu'elle avoit donné ſa Charge du Colonnel du Regiment des Gardes au ſieur Schlippenbach, ce qui le faſcha fort, & d'autant plus qu'ayant ſollicité le Roy pour y eſtre maintenu, il n'en pût rien obtenir. Il eſt vray qu'elle luy avoit donné un Brevet de General Major, & l'avoit fait Conſeiller au Conſeil de guerre: mais tout cela ne le contentoit pas. On croyoit que le Comte de Tot la dût auſſi ſuivre, mais elle ne luy en parla point, de quoy il fut ravi, & la Reine fit connoiſtre à tous ceux qu'elle avoit engagez en ſon voyage, qu'elle avoit changé de reſolution, & qu'elle n'avoit pas beſoin d'eux.

Le Roy de Suede voyant la Reine Chriſtine preſte à partir luy fit donner cinquante mille eſcus en argent, pour la deffrayer pendant ſon voyage, avec un poinçon de diamans apres lequel pendoit une groſſe perle, & on eſtimoit ce poinçon trente-huit mille eſcus, & preſque auſſi-toſt que le Roy le luy eut donné, le bruit courut qu'elle le deſtinoit pour en faire un preſent au Prince de Condé, à qui elle avoit eſcrit auparavant ſon depart, pour luy donner avis de ſon abdication, & de ſon voyage, voici la lettre.

Let-

1654. Iuill.

Lettre

DE LA REINE DE SUEDE AU PRINCE DE CONDE'.

MONSIEUR ET COUSIN, I'aurois tort de quitter le poſte que j'ay occupé juſques ici, ſans vous donner part de la reſolution que j'ay priſe de l'abandonner; je croy vous devoir cette civilité par l'eſtime, & l'amitié que j'ay touſiours euë pour vous, & par celle que vous m'avez teſmoignée durant le temps que j'ay eu l'honneur de gouverner cet Eſtat, à preſent que j'ay changé de fortune, & de condition, je viens vous proteſter que quelque changement que le temps ait apporté à noſtre fortune, je conſerveray toûjours pour vous les meſmes ſentimens que je croy devoir à voſtre merite; je fais ma plus haute gloire de voſtre approbation, & je me tiens autant honorée par voſtre eſtime que par la Couronne que j'ay portée, ſi apres l'avoir quittée vous m'en jugez moins digne; j'avouëray que le repos que j'ay tant ſouhaitté me couſte cher, mais je ne me repentiray pourtant pas de l'avoir achepté à ce prix, & je ne noirciray jamais une action qui m'a ſemblé ſi belle, par un laſche repentir, quelques ſentimens que vous puiſſiez avoir ſur ce ſujet, je conſerveray touſiours pour vous l'eſtime, dont vous eſtes ſi digne, & s'il arrive que vous condamniez cette action je me contenteray de vous dire pour toute excuſe, que je n'aurois pas quitté l'avantage que la fortune

1654. Iuill *m'a donné, ſi je l'euſſe crû neceſſaire à ma felicité, & que j'aurois ſans doute pretendu à l'Empire du monde, ſi j'euſſe eſté auſſi aſſeurée de reüſſir, ou de mourir dans une ſi haute entrepriſe que l'eſt le Grand Prince de Condé.*

CHRISTINE.

Mais le Roy de Suede fuſt bien eſtonné, quand il apprïſt qu'il y avoit un relais de Carroſſe, qui attendoit la Reine à Elſenor, & qu'elle en avoit encore d'autres en Holſtein, qu'elle avoit fait achepter à Hambourg, il y avoit plus de deux mois, parce que la Reine Chriſtine ne luy avoit jamais teſmoigné qu'elle eut aucun deſſein d'aller par terre; mais il fut extrémement faſché qu'elle eut paſſé par le Dannemark ſans en avoir fait donner avis au Roy, & il eſtoit en peine de ſçavoir comment cela avoit eſté receu en la Cour de Dannemark, parce qu'il vouloit entretenir une bonne amitié, & correſpondance avec ce Roy-là, & meſme il chargea le Prince Adolphe ſon frere d'y paſſer, & de donner part au Roy de Dannemark de ſon avenement à la Couronne.

Alors le Chancelier Oxenſtiern eſtoit en tres-haut credit, le Roy de Suede l'appelloit ſon pere, & luy faiſoit de grands honneurs ſous ce titre, dont ce venerable vieillard en eſtoit tout charmé; mais ayant appris que le Roy eſtoit en diſpoſition de conſentir au retour du Comte Magnus à la Cour, il trouva moyen de

de l'empeſcher, & fit connoiſtre au Roy qu'il ne devoit point l'approcher de ſa perſonne, qu'il eſtoit incapable d'aucun Employ, qu'il s'eſtoit tres-mal acquité de tous ceux qu'il avoit eus, & qu'il avoit ruiné toutes les affaires, qu'il avoit maniées ; Qu'apres tout ce qui s'eſtoit paſſé il eſtoit bien plus à propos de le laiſſer encore quelque temps ſur ſes biens, pour le mortifier, & matter un peu ſon ambition, qui eſtoit ſans bornes. On ſceut depuis que le Roy n'avoit pas eſté faſché qu'on luy eut conſeillé d'eſloigner ce Comte de ſa Cour; mais comme il aimoit tendrement la femme de ce Comte, qui eſtoit ſœur de ſa Majeſté, il avoit penſé, pour le faire avec grace, de luy donner un Employ, afin que ſous ce pretexte il put avec honneur eſtre abſent de la Cour; il luy fit offrir le Gouvernement general d'Eſtonnie, & d'Ingremeland; il luy fit meſme dire, qu'il trouveroit fort bon qu'il vint paſſer à Stokolm huit ou dix jours auparavant que d'y aller, afin de faire connoiſtre qu'il n'eſtoit point mal en ſes bonnes graces; mais ce Comte refuſa cette propoſition, diſant que cet Employ eſtoit au deſſous de luy, ce qui faſcha fort le Roy; & encore plus de ce que ce Comte ne le laiſſoit point en repos, & le preſſoit inceſſamment de luy payer ſoixante dix mille riſchedales, qu'il s'eſtoit obligé de luy bailler pour la Terre d'Ekelſon, que le Roy avoit donnée au Comte Tot, à la priere de la Reine, & il luy avoit eſcrit trois ou quatre fois ſur ce ſujet, en ſorte qu'il eſchapa un jour au Roy

1654. Imill.

1654. Roy de dire, que quand il devroit mettre ſa
Iuill. Couronne en gage pour le payer, il vouloit ſe délivrer de ſes importunitez.

Ce diſcours faiſoit voir que le Roy eſtoit tellement eſpuiſé d'argent, qu'il eſtoit impoſſible que de plus d'un an il fut en eſtat de payer un ſol des debtes de la Couronne. Ce procedé du Comte Magnus eſtoit deſapprouvé de tout le monde, & ceux qui avoient bonne volonté pour luy, & qui eſtoient diſpoſez à le ſervir auprés du Roy, n'oſoient plus luy en parler, ni ſe meſler de ſes affaires.

Apres le depart de la Reine le Comte Jean fils aiſné du Chancelier Oxenſtiern fit faire, comme Grand Mareſchal de la Cour, un Inventaire de tout ce que la Reine Chriſtine avoit laiſſé dans le Chaſteau, & il y trouva ſi peu de choſe, qu'en ayant fait ſon rapport au Senat, toute la Compagnie, & le Roy qui y eſtoit preſent en furent fort ſurpris, & s'entre regarderent les uns les autres hauſſant les eſpaules.

On crut alors en Suede que l'on avoit changé de reſolution ſur le paſſage de huit mille hommes en Allemagne, parce que l'on avoit relaſché pluſieurs Vaiſſeaux que l'on avoit arreſtez au Port pour ce ſujet, & on ne parloit que de mil ou douze cens Chevaux pour envoyer à Koniſmark, parce que l'on eſperoit que les Bremois ſe contenteroient de ce qu'ils avoient repris, & ne demanderoient pas mieux que d'entendre à un accommodement avec cette Couronne, & meſme de le rechercher, à

quoy

quoy on auroit entendu fort volontiers, parce que la Cour ne pouvoit tirer d'argent pour l'embarquement de troupes, & il y avoit plus de quinze jours que l'on eſtoit apres pour ramaſſer cent mille eſcus, la Couronne ne trouvant point de credit, car la Reine Chriſtine avoit ſi mal ſatisfait ceux qui avoient eu affaire avec elle, qu'ils apprehendoient de s'engager derechef avec la Cour, & il eſtoit à craindre que le Roy de Suede n'euſt bien de la peine à rétablir le credit de la Couronne. 1654. Iuill.

Pendant cet embarras le Reſident de Suede, qui eſtoit à la Haye, envoya la copie d'une lettre que les Eſtats Generaux avoient eſcrite à la Reine avant ſon abdication, pour luy offrir leur entremiſe pour l'accommodement des affaires de Bremen; mais comme on n'avoit point receu cette lettre en la Cour de Suede, & que la Reine Chriſtine n'en avoit jamais parlé au Roy, on ne ſçavoit ce qu'elle eſtoit devenuë: Les uns croyoient que les Eſtats l'avoient ſans doute envoyée aux Bremois pour la leur communiquer, & que ces derniers ne l'avoient pas voulu envoyer en Suede, ſe croyans aſſez puiſſants pour luy reſiſter, & reprendre par les armes ce que les Suedois avoient pris ſur eux. Les autres en plus grand nombre croyoient que la Reine Chriſtine avoit receu la lettre, mais que comme elle n'avoit pas commencé cette guerre pour la finir ſi-toſt, elle n'avoit pas voulu en parler, & l'avoit emportée avec elle pour oſter ce moyen d'accommodement.

Le

1654. Iuill. Le Roy de Suede ayant appris que la Reine Chriſtine avoit changé de deſſein pour ſon voyage, & qu'elle pretendoit le faire par terre, envoya en toute diligence ſur la Frontiere de Dannemark apres elle, pour la prier de venir en Oenland, où le Mareſchal Wrangel l'attendoit avec la Flotte pour la paſſer à Wiſmar, mais elle s'en excuſa ſur l'inconſtance des vents, & ayant ſejourné quatre jours a Halmſtat, où elle ſe donna le divertiſſement de faire berner tous ceux qui eſtoient avec elle, elle ſe déguiſa en habit d'homme pour aller à Elſenor, où elle ne laiſſa pas d'eſtre reconnuë, comme elle le fut auſſi par tous les lieux où elle paſſa en Dannemark.

Auparavant que de ſortir de Suede elle diſt au Reſident de Dannemark, qu'elle avoit fait arreſter à Elſenor les chevaux qui avoient mené Pimentel à Hambourg, penſant paſſer par le Dannemark; mais qu'elle avoit changé de reſolution, quelle iroit en Oenland paſſer la mer, & que pour cela elle avoit envoyé a Elſenor pour amener leſdits chevaux en Oenland; & elle luy fit ce diſcours pour oſter tout ſoupçon qu'elle vouluſt aller par terre: car comme ce Reſident eſtoit creature du Chancelier Oxenſtiern, elle eſtoit perſuadée qu'il ne manqueroit pas de luy en parler.

La Reine de Suede ſe traveſtit en homme pour voyager avec plus de liberté, & paſſer au travers du Dannemark ſans eſtre connuë, mais quoy qu'elle fiſt la Reine de Dannemark apprit ſon déguiſement, & la vit auſſi déguiſée dans

dans une Hoſtellerie où elle logea. Le Roy de Suede en eſtant averty plaignit la peu ſage conduite de la Reine ſa couſine ; mais les nouvelles qui luy arriverent d'Allemagne l'empeſcherent de ſonger davantage à ce paſſage de Dannemark : car il apprit que les Bremois avoient pris encore un Fort ſur les Suedois, avoient mis en contribution tout l'Archeveſché, & que la pluſpart des Princes voiſins armoient en faveur de Bremen ; c'eſt pourquoy on reſolut en Suede d'envoyer huit mille hommes ſans plus de remiſe, & on les diviſa en deux Corps, l'un prit le chemin de Gottembourg, pour aller à Stade par l'Elbe, & l'autre marcha droit à Calmar, pour s'y embarquer ſur la Flotte du Mareſchal Wrangel, où il y avoit déja un bon nombre de Soldats embarquez, qui devoient paſſer en Pommeranie, le Duc de Mecklebourg ayant accordé le paſſage ſur ſes terres, Il arrivoit tous les jours aux environs de Stokolm de nouvelles Troupes des Provinces du Nord, celles qui y eſtoient déja arrivées s'exerçoient continuellement en preſence du Roy, en attendant le reſte & que les Vaiſſeaux fuſſent en eſtat de mettre à la voile, & le Comte Guſtave Stembouch eſtoit deſtiné pour commander cette Armée, & il avoit ordre de reprendre tous les Forts que les Bremois avoient occupez, & d'entrer dans le Pays de tous ceux qui leur donneroient du ſecours, & de le ravager. 1654. Iuill.

Le ſieur de Roſenhan ſe preparoit auſſi pour paſſer à Stade, afin d'aſſiſter de ſes conſeils le General Koniſmarck Gouverneur de la Pro-

vince,

1654 Juill. vince, & le ſieur Stembourg dans cette guerre, & pour menager, s'il eſtoit poſſible, par ſa prudence, & par ſon addreſſe, les eſprits des Princes voiſins en faveur de la Suede, & recevoir les propoſitions d'accommodement que les Bremois pourroient faire, comme ils eſperoient de les y obliger.

Outre cette nouvelle du pays de Bremen, il en arriva encore une autre, qui donna de l'inquietude au Roy de Suede : On diſoit, que quelques Vaiſſeaux Hollandois chargez d'hommes, & de munitions eſtoient entrez dans la riviere de Weſer au ſervice de Bremen ; les Suedois avoüoient que ſi les Eſtats Generaux ſe meſloient de cette guerre, il ne leur ſeroit pas ſi aiſé de reduire cette ville-là ; ils avoient neantmoins peine à croire, qu'ils vouluſſent rompre avec la Suede, & contribuer à leur affoibliſſement en Allemagne, & rendre par là la Maiſon d'Auſtriche plus puiſſante que jamais : car elle eſtoit entierement contraire à leurs intereſts propres, & à leur conſervation : On delibera d'envoyer quelqu'un en Hollande pour les deſtourner de cette aſſiſtance, mais enfin on ne le jugea pas à propos, on apprehenda que l'on interpretaſt cet envoy à leur deſavantage, & que l'on ne l'attribuaſt à foibleſſe, & à la crainte qu'ils auroient des Hollandois.

Cependant le Chancelier Oxenſtiern ne bougeoit depuis quelque temps de la Chambre des comptes pour faire faire un eſtat des debtes de la Couronne, on diſoit qu'elles ſe mon-

montoient a dix millions d'or, & que la Reine Chriſtine n'avoit laiſſé au Roy que huit cens mille eſcus de revenu, dequoy le Roy fut ſi fort eſtonné & ſi touché, qu'il dit que ſi il avoit ſceu les choſes comme elles eſtoient, qu'il n'auroit jamais accepté la couronne. 1654. Inill.

Quand la Reine Chriſtine fut arrivée ſur la frontiere de Suede, à un petit ruiſſeau qui ſepare le Dannemark de ce Royaume, on dit qu'elle deſcendit de Carroſſe, & ſauta de l'autre coſté avec une joye Incroyable, diſant: *Me voila enfin en liberté, & hors de Suede, où j'eſpere de ne retourner jamais*, mais en allant à cette frontiere elle paſſa dans la maiſon d'un Gentilhomme, qui la pria de faire collation; ſur la fin du repas elle demanda un verre plein de vin, ſe miſt à genoux au milieu de la Salle, & buſt à la ſanté du beau feu, à quoy elle obligea toute la compagnie de faire raiſon auſſi à genoux. On eut peine à comprendre ce myſtere, & ceux qui y eſtoient preſens l'attribuoient au cordon de ſon Ordre qui eſtoit de cette couleur, le Senateur Linde eut ordre de l'accompagner juſques à quarante lieuës de Stokolm: & elle luy dit en chemin qu'eſtant en Flandre elle iroit voir l'Armée du Prince de Condé, & que ſi l'occaſion s'en preſentoit elle feroit le coup de piſtolet contre les François, & que ſi cela luy reüſſiſſoit, qu'elle vouloit bien qu'on le ſceuſt, ſinon qu'elle le tairoit. Le Roy de Suede, & tout ſon Senat ayant appris ce diſcours en furent fort touchez, & ils apprehenderent qu'il ne fit un mau-

1654. Iuil. mauvais effet, s'il venoit à la connoiſſance du Reſident de France: c'eſt pourquoy un Senateur, à qui il eſtoit fort familier, le rencontrant & eſtant tombez ſur l'alliance des deux Couronnes, il luy dit, que depuis peu ſa Majeſté avoit reconnu que la Suede ne pouvoit jamais avoir de meilleurs, ni de plus aſſeurez amis que les François, & que la conſervation de ce que la Suede poſſedoit en Allemagne dépendoit de celle de la France, & qu'elle avoit grand intereſt qu'elle ne fuſt point affoiblie. Que le ſieur d'Avaugour, que l'on diſoit venir Ambaſſadeur auprés du Roy connoiſtroit cette verité, quand il ſeroit en Suede, & la bonne diſpoſition du Roy à faire tout ce qui ſeroit jugé neceſſaire pour le maintien de l'alliance entre les Couronnes, conſerver la France dans l'Empire, & empeſcher la maiſon d'Autriche de ſe rendre trop puiſſante: Il luy dit auſſi que l'on avoit grande joye de ce que le Roy tres-Chreſtien vouloit bien envoyer un Ambaſſadeur en Suede, faiſant connoiſtre par là la conſtance de ſon affection pour cette couronne, nonobſtant le peu de ſatisfaction que l'on devoit avoir en France de la conduite de la Reine Chriſtine, & qu'il eſtoit obligé de luy dire, quoy qu'il ne doutaſt pas qu'il n'en fuſt bien informé, qu'aucun du Conſeil ne l'avoit approuvée; qu'ils avoient touſiours eſté dans les bons ſentimens pour la France, & pour le bon party. Et ils eſtoient ſi peu ſatisfaits du procedé de la Reine, & de ſa conduite que le Chancelier Oxenſtiern dit un jour, parlant d'elle, que

que depuis quarante ans la Suede n'avoit point eu de plus grand ennemi que la Reine Christine, & qu'il estoit bien asseuré que si le Roy Gustave son pere vivoit encore, qu'il l'auroit déchirée, & mise en pieces, si elle se declaroit pour l'Espagne, & que la guerre s'allumast davantage en Allemagne, & il y avoit à douter qu'on ne luy ostast toutes les Terres qu'elle avoit retenues pour sa subsistance. 1654. Iuill.

Cependant les amis du Comte Magnus, qui estoient les ennemis du Chancelier, travailloient fort auprés du Roy pour le faire retourner à la Cour, & il se rapprochoit petit à petit de Stokolm, & on l'attendoit en une de ses Maisons, qui n'en estoit qu'à cinq lieuës.

Mais comme la guerre de Bremen les pressoit fort, & que les Troupes que l'on avoit destinées pour y servir ne pouvoient encore partir, à cause du vent qui estoit contraire, le Roy de Suede en attendant qu'elles passassent, envoya le Comte de Schlippenbach Colonel de ses Gardes, en Allemagne vers tous les Electeurs, pour les informer de ses justes pretensions sur la ville de Bremen, & pour les disposer à ne la point assister, mais à s'unir d'affection, & d'interest à la Suede, & ordre de les asseurer de son amitié.

Au mesme temps le Prince Adolphe passant en Holstein fit la demande de l'une des filles de ce Duc pour le Roy de Suede son frere, apres quoy sa Majesté envoya le Colonnel Wurst pour arrester les articles du mariage, & il commanda au Comte Eric fils du Chancelier Oxenstiern,

1654. Aouſt. ſtiern, de ſe preparer pour y aller Ambaſſadeur, auſſi toſt que l'on ſçauroit que l'on eſtoit d'accord, pour amener en Suede cette Princeſſe, que le Roy iroit recevoir à Calmar.

Mais tandis que l'on traitoit de ce Mariage, le ſieur Leſley arriva en Suede, qui avoit eſté pris priſonnier en la bataille de Woceſter, & qui avoit eſté mis en liberté à la priere de la Reine Chriſtine; quand on l'interrogea ſur le ſujet de ſon voyage en Suede, il dit, qu'il venoit pour remercier la Reine de la liberté qu'elle luy avoit procurée; On pouvoit douter de la verité de cette réponſe, parce que quand il arriva au Zund il n'y avoit pas une heure que la Reine en eſtoit partie, & qu'au lieu d'aller apres elle pour la joindre; comme il ſembloit qu'il devoit faire, ſi en effet il n'avoit autre deſſein dans ſon voyage, que ce remerciement; cela n'empeſcha pas qu'eſtant arrivé à Stokolm, le Roy ne l'envoyaſt querir dans ſon carroſſe du Corps, & ne luy donnaſt une Audience particuliere, & ne le fit manger à ſa table. Cela fit ſoupçonner qu'il avoit quelque commiſſion ſecrete de la part du Protecteur pour traiter avec la Suede, & le lendemain on fit une Feſte extraordinaire par tout le Royaume, pour rendre graces à Dieu de l'heureux avenement du Roy à la Couronne.

Au ſortir du Dannemark, la Reine Chriſtine paſſa par l'Holſtein, où elle vit les deux filles de ce Duc, enſuite de quoy elle eſcrivit au Roy de Suede en faveur de l'aiſnée, & luy conſeilloit de la prendre pour ſa femme; Le Roy neant-

neantmoins ayant veu leurs Portraits se declara pour la cadette, que le Prince de Meklebourg desiroit avoir, & qu'on luy avoit comme accordée, esperant que le Roy de Suede prendroit l'aisnée; mais sa Majesté ayant fait connoistre qu'il avoit inclination pour la plus jeune, le Duc d'Holstein son pere y consentit, & mesme declara au Colonnel Wurst qu'il vouloit la mener luy-mesme en Suede. Le Colonnel Wurst en donna aussi-tost avis au Roy, & sa Majesté ayant fait assembler le Senat, il luy fit part de cette nouvelle, & le pria de l'accompagner à Calmar, où il faisoit estat d'aller dans un mois, pour y recevoir sa future Espouse, & pour consommer le mariage en cette Ville-là. On donna cependant ordre au Comte Eric Oxenstiern, de se tenir prest pour partir dans huit ou dix jours, pour aller querir cette Princesse, & faire ce voyage par mer. 1654. Aoust.

On esperoit beaucoup en Suede de cette alliance, & on disoit qu'elle luy pourroit acquerir l'affection des Princes Allemands, auprés desquels le Duc d'Holstein avoit beaucoup de credit: Cette Princesse estoit niepce du Duc de Saxe: on esperoit que se croyant honnoré de cette alliance, il se lieroit d'interest avec la Suede, & il y avoit quelque apparence, puis que l'on estoit resolu en Suede de mieux cultiver l'amitié de tous les Princes d'Allemagne, que n'avoit fait la Reine Christine.

Apres ces nouvelles de Mariage il en arriva une autre qui fut fort bien receuë en Suede,

1654. Aouſt. ſçavoir la mort du Roy des Romains, & pluſieurs parlant au Reſident de France, luy diſoient qu'il pouvoit juger par la joye que l'on avoit en Suede de cette mort, de l'attachement que la Suede avoit à la France, & le peu d'inclination qu'ils avoient pour les Eſpagnols, & on eſperoit en Suede que cette mort renverſeroit tous les deſſeins de la Maiſon d'Auſtriche, & pourroit meſme en faire ſortir l'Empire: On parloit déja de celle de Baviere comme de la plus conſiderable, & qui y avoit le plus de part; c'eſt pourquoy on reſolut en Suede de mettre tout en pratique, pour s'acquerir l'amitié de cette Maiſon, & l'on demandoit déja au Reſident de France comment ſon Maiſtre eſtoit avec le Duc de Bavieres, parce que l'on ne doutoit pas que l'on ne détachaſt ce Duc des intereſts de la Maiſon d'Auſtriche.

Sur le commencement du mois d'Aouſt il arriva des lettres au ſieur Picques Reſident de France, par leſquelles le Roy luy ordonnoit de voir le Roy de Suede, pour luy faire connoiſtre la joye que l'on avoit en France de ſon eſlevation, & de ſes bonnes diſpoſitions à demeurer attaché à la France, & au bon parti, au ſujet de ce qu'il avoit fait en faveur du Roy de Portugal, & d'aſſeurer ſa Majeſté de Suede, de l'amitié du Roy, & qu'il ne ſe ſepareroit jamais de ſes intereſts. En ce temps-là ce Reſident n'avoit point encore veu le Roy de Suede, ainſi que les autres Miniſtres Eſtrangers, depuis ſon Couronnement, pour n'avoir point encore de lettres de creance à cette Majeſté;

jesté; mais alors luy estánt commandé de le faire, il crut ne le devoir pas differer d'avantage: Il s'addressa au Chancelier pour luy procurer l'Audience, mais il s'en excusa sur une indisposition qui luy estoit survenuë, & en ayant parlé au Senateur Schut, qui estoit fort bien auprés du Roy, il se tint fort honnoré de cette commission, dont il s'acquita le mesme jour, & mesme luy donna heure de la part du Roy pour le voir. Ce Resident s'estant rendu à l'heure qu'on luy avoit donnée, il fit connoistre au Roy les bonnes dispositions de son Maistre à entretenir l'alliance avec la Suede, & la joye qu'il avoit de le sçavoir eslevé à la Couronne. Le Roy de Suede luy dit, qu'il estoit fort obligé au Roy son Maistre des bons sentimens qu'il avoit pour luy, qu'il le trouveroit toûjours de mesme, & qu'il estoit si fort persuadé de son amitié, qu'il profiteroit de toutes les occasions qui se presenteroient pour se la conserver, & à son Estat, & qu'il reconnoissoit que les Suedois ne pouvoient avoir de plus considerables, ni de meilleurs amis que les François. Apres tous ces témoignages d'une amitié reciproque, le sieur Picques presenta à sa Majesté une lettre qu'il avoit receuë du sieur Chanut Ambassadeur pour le Roy à la Haye, pour le complimenter sur son heureux avencement à la Couronne. 1654. Aoust.

1654. Aouſt. Lettre de Monſieur Chanut au Roy de Suede.

SIRE,

Si dans le temps que j'ay eu l'honneur de ſervir le Roy mon Maiſtre en Suede, je n'avois receu que le bon accueil, & le favorable traitement, que l'on a accouſtumé de faire aux Miniſtres des Grands Princes, & bons Alliez, je ne croirois pas qu'il me fuſt permis en particulier, de ſaluër Voſtre Majeſté, en l'avenement à la Couronne qu'elle a receuë de la bonté de Dieu, & du jugement de la Reine, par le merite de ſa vertu, & le conſentement univerſel de tous les ordres de ſon Eſtat. Mais quand je conſidere que pendant ſix années de Reſidence j'ay eſté comme naturaliſé en l'amour du pays, par la faveur d'une bienveillance generale, & ſur tout que Voſtre Majeſté a bien voulu donner pluſieurs marques de ſon aggrement à la paſſion que j'ay touſiours euë de la ſervir; je me perſuade que toute la Nation m'a receu pour Compatriote, & Voſtre Majeſte pour Sujet, autant que je le puis eſtre. En cette qualité il ne m'eſt pas ſeulement permis, mais il eſt de mon devoir de meſler mes vœux, & mes acclamations avec toute la Suede, & de renouveller devant Voſtre Majeſté avec un profond reſpect la fidelle proteſtation d'eſtre toute ma vie,

SIRE,

De voſtre Majeſté,

Le tres-humble, tres-obeïſſant, & tres-obligé ſerviteur, CHANUT.

Mais

Mais quelques jours apres ce Reſident ayant eu Audience du Chancelier, où il fut trois heures entieres, il luy rapporta tout le contenu de ſes dépeſches, il luy teſmoigna d'abord la ſatisfaction que l'on avoit en France de le ſçavoir ſi bien diſpoſé pour elle, & en autorité auprés du Roy ſon Maiſtre, dont les deux Couronnes devoient ſe promettre de grandes choſes pour leur gloire, & pour la conſervation de leurs Conqueſtes. Il luy fit voir enſuite l'eſtat veritable des ſieges d'Arras, & de Stenay, dont il couroit des bruits fort deſavantageux à la France. Il l'eſcouta avec grande attention, & plaiſir, & témoigna beaucoup de joye d'apprendre que les affaires de la France eſtoient en meilleur eſtat qu'on ne les publioit, & l'eſtime que l'on faiſoit de luy en la Cour de France. Sur quoy il luy dit, qu'il eſtoit infiniment obligé à la bonté du Roy, mais qu'il vouloit bien luy dire, qu'il luy rendoit juſtice, qu'il avoit touſiours eu beaucoup d'inclination pour la France: Qu'outre l'intereſt de Suede, qui vouloit que la Cour de France y fut fort conſiderée, & eſtroitement unie avec elle, il avoit encore une affection toute particuliere pour le Royaume, dont il deſiroit les proſperitez, comme celles de la Suede; qu'il avoit douleur de ſe voir en un âge ſi avancé, qui le rendoit quaſi inutile; qu'il l'aſſeuroit neantmoins que tant qu'il luy reſteroit du ſang dans les veines, & qu'il pourroit approcher le Roy ſon Maiſtre, il travailleroit avec zele à l'entretien de l'amitié, & union des deux 1654. Aouſt.

1654. Aouſt. Roys, & des deux Royaumes, & qu'il ſe conſoloit d'avoir deux fils, qui n'eſtoient pas moins portez d'affection pour les affaires de la France, que luy-meſme, & que lors qu'il plairoit à Dieu de le retirer de ce monde, il leur recommanderoit encore bien expreſſement de perſeverer dans cette bonne inclination, & de ſervir en Suede le Roy de France, & ſes Miniſtres en tout ce qu'ils pourroient, eſtant la plus grande gloire qui pût arriver à leur Maiſon, de s'employer à l'entretien d'une amitié ſi conſiderable, & d'eſtre ſerviteurs de la France.

Mais ce Reſident l'ayant informé des offres que la France avoit faites au Portugal, & qu'il avoit refuſées, quoy qu'elles fuſſent pour ſa conſervation, il blaſma fort la politique de ce Prince, & dit qu'il remarquoit bien par là qu'il agiſſoit plus par fineſſe que par prudence, qu'il ne pouvoit jamais mieux employer ſes finances qu'en aſſiſtant la France, pour l'obliger à entretenir la guerre en Catalogne, & ailleurs loin de ſon pays, afin de gouverner en repos, & en paix; qu'il avoüoit ne pouvoir pas penetrer dans ſes deſſeins, & qu'encore qu'il fut vray ce que l'on diſoit de luy, qu'il eſtoit fort puiſſant en argent, quand il le ſeroit encore une fois autant, ſi la France s'accommodoit jamais avec l'Eſpagne ſans qu'il y fut compris, il n'eſtoit pas poſſible qu'il puſt ſe conſerver, ni reſiſter long-temps contre les forces d'Eſpagne, & qu'il voyoit bien par la que ce Roy, & ſes Miniſtres eſtoient fort mal inſtruits de leurs veritables intereſts. Et cette Audience finit ſur le

le bruit qui couroit de la liaiſon que le Pro- 1654.
tecteur vouloit faire avec les Eſpagnols, & dit Aouſt.
qu'il le croyoit trop habile pour ne pas connoiſtre qu'il eſtoit plus de ſon avantage d'eſtre bien avec la France, qu'avec l'Eſpagne.

Pendant que le ſieur Picques eſtoit occupé à faire connoiſtre aux Miniſtres de Suede les bonnes diſpoſitions de la France pour la Suede, & pour ſes Miniſtres, & qu'il en recevoit les actions de graces, le Roy de Pologne luy fit eſcrire par le ſieur Trabut ſon Secretaire, de vouloir dans l'occaſion preſente de la guerre des Moſcovites, ſervir ſa Majeſté Polonoiſe auprés du Roy de Suede, & de ſes principaux Miniſtres, & de faire ſon poſſible pour porter la Suede à faire une bonne paix, & union avec la Pologne, contre le Grand Duc, & que s'il trouvoit de la diſpoſition à cet accommodement, que l'on y envoyeroit un Miniſtre chargé de pouvoirs, & d'inſtructions neceſſaires pour traiter cette grande affaire, par l'entremiſe de celuy de France en la Cour de Suede: Il crut avant que d'en parler devoir communiquer ſes lettres au ſieur de Canazilles Envoyé du Roy de Pologne en la Cour de Suede, ſi bien que luy en ayant fait la lecture, ce Miniſtre le pria de voir le Chancelier; il luy en parla, & il gouſta fort toutes ſes raiſons, & luy advoüa que l'occaſion eſtoit favorable à la Suede, quoy qu'elle n'euſt aucun ſujet de ſe plaindre des Moſcovites, ni de rompre avec eux; & le pria de luy donner du temps pour en faire ſon rapport au Roy, & luy faire ſça-

1654. Aouſt. voir l'intention de ſa Majeſté ſur une affaire de cette conſequence. Ce Reſident luy demanda enſuite s'il deſiroit que le ſieur de Canazilles vint auprés de luy, pour l'informer encore plus particulierement des bonnes diſpoſitions du Roy de Pologne, il luy dit qu'il l'eſcouteroit volontiers, & qu'il luy envoyeroit dire quand il en auroit la commodité.

Lorſque la Reine Chriſtine fut arrivée à Hambourg, elle eſcrivit une lettre fort civile au Roy de Suede, par laquelle elle le conjuroit de luy tenir ſa parole, & de ſe ſouvenir des promeſſes, & des ſermens qu'il luy avoit faits de la maintenir dans ſa poſſeſſion des Terres, qui luy avoient eſté accordées pour ſa ſubſiſtance, parce qu'elle eſtoit perſuadée que l'on ne s'informeroit gueres en Suede ni de ce qu'elle feroit, ni ce qu'elle deviendroit; mais que quoy qu'il luy arrivaſt elle l'aſſeuroit, qu'elle ne feroit jamais rien contre le bien de la Suede. Cette lettre eſtonna fort le Roy, & dit qu'il voyoit bien qu'elle ne reviendroit jamais en ce Royaume, ni ſur les Terres qui en dépendoient, & qu'il commençoit à connoiſtre que les avis qu'on luy avoit donnez eſtoient veritables, & qu'elle s'alloit faire Catholique en Flandre, pour de là paſſer en Italie, & y eſtre bien receuë. Le Roy eſtoit fort en peine de ces bruits qui couroient: car les Preſtres diſoient déja hautement, que ſi elle ſe faiſoit Catholique, on luy devoit oſter tous les biens qu'elle avoit de la Couronne; le Roy de Suede qui ſçavoit les obligations qu'il luy avoit, auroit bien

bien voulu ne rien faire qui luy put déplaire ; mais il prevoyoit qu'il luy seroit bien difficile, si en effet elle se rendoit Catholique, de refuser non seulement aux Prestres, mais encore à tous les autres Ordres, qui ne s'en declaroient que trop, de reünir à la Couronne toutes les Terres qu'elle avoit retenuës pour sa subsistance, en sorte que dans cette extremité on jugeoit que tout ce que le Roy pourroit faire, seroit de remettre l'affaire à la premiere assemblée generale des Estats, qui se pourroient tenir à ce que l'on croyoit au commencement de l'année suivante, & ensuite que le Roy, pour se justifier auprés de la Reine, s'il ne reüssissoit pas dans la protection qu'il luy vouloit donner, luy feroit connoistre qu'il auroit esté forcé à cette condescendance par ses peuples. Enfin le Roy de Suede estoit fort touché du peu de confiance, ou plûtost de la deffiance que la Reine luy tesmoignoit, & du procedé si peu sincere, dont elle s'estoit servie avec luy depuis son abdication, de ne luy avoir rien découvert de son dessein, ni escrit pendant sa route, où elle vouloit aller. 1654. Aoust.

Quelques jours apres que le Resident de France eut parlé au Chancelier de l'affaire de Pologne, & des ordres qu'en avoit receu le sieur de Canazilles ; ce Ministre luy dit, qu'il en avoit parlé au Roy, & qu'il avoit ordre d'expedier le sieur de Canazilles, & que puisque luy Resident s'estoit entremis des affaires de cette Couronne, il vouloit bien l'informer de la resolution que l'on avoit prise en la Cour

1654 Aoust. de Suede, sur ce qu'il luy avoit proposé de la part du Roy de Pologne, & qui luy avoit esté confirmé par le sieur de Canazilles son envoyé, que le Roy de Suede avoit entendu bien volontiers la bonne disposition où sa Majesté Polonoise tesmoignoit d'estre pour faire une bonne paix avec luy, qu'il n'y avoit pas moins d'inclination qu'elle, & qu'il luy feroit paroitre s'il vouloit envoyer en Suede, comme il l'offroit un Ministre de sa part pour traiter cette grande affaire. Quand à l'union que le Roy de Suede desiroit faire avec la Pologne contre les Moscovites l'on ne pouvoit encore s'en declarer; parce que cette Couronne estoit en bonne paix, & amitié avec le grand Duc; qui ne luy avoit encore donné aucun sujet de se plaindre de luy; Qu'il falloit premierement parler de la Paix, & la conclure, & puis apres l'on verroit, ce qui seroit du bien commun des deux Couronnes, que l'on procureroit en Suede par tous moyens, comme on esperoit le mesme de la part de la Pologne. Qu'il approuvoit fort qu'on ne parlast plus d'assemblée, parce qu'apres les deux qui s'estoient faites avec tant d'esclat, & si peu d'effet, si la Pologne vouloit presentement traiter; il faloit que ce fust tout de bon, & sans tant de ceremonies, qu'il n'estoit pas aussi besoin de tant de Mediateurs, qu'il avoit tousiours remarqué qu'un seul suffisoit, que l'on esperoit que le Roy Tres-Chrestien aggreroit encore cette fois de s'entremettre de cette affaire, & qu'il envoyeroit les ordres necessaires à son Ministre

niſtre qui ſeroit en Suede pour y travailler. 1654.

On attendoit alors avec grande impatience en Aouſt. Suede le Baron d'Avaugour ; qui y venoit de la part du Roy Tres-Chreſtien, pour y reſider en qualité d'Ambaſſadeur, & le ſejour qu'il faiſoit en la Cour de Dannemark donnoit de la jalouſie en la Cour de Suede; le Reſident eſtoit fort empeſché de leur faire connoiſtre qu'ils n'en devoient point prendre, & que ledit ſieur d'Avaugour devant paſſer par ce Royaume-là, il étoit de la bien-ſeance qu'il vit le Roy de Dannemark, avec lequel la Suede eſtoit en paix, & bonne intelligence; mais comme il y avoit long temps qu'on l'attendoit en Suede, & que l'on avoit dit qu'il y venoit tout droit de France, ſans dire qu'il eut aucune commiſſion pour le Dannemark : le ſejour qu'il fit à Flensbourg leur donna quelque inquietude, nonobſtant que le ſieur Picques leur pût remontrer, que l'amitié de la France envers la Suede eſtoit ſi ſincere, & parfaite, que l'on n'y pouvoit rien deſirer.

Cependant la ville de Bremen eſcrivit une lettre au Roy de Suede ſur ſon advenement à la Couronne, par laquelle ils luy ſouhaittoient un regne heureux, & toutes ſortes de proſperitez, ils s'excuſoient de la guerre qu'ils avoient enſemble, ſe plaignoient hautement de Koningſmarck, & l'accuſoient d'eſtre l'auteur de tous les deſordres qui eſtoient aujourd'huy dans leur pays. Le Roy de Suede leur fit réponce, & les remercia de leurs ſouhaits, qu'il en feroit touſiours de conformes à leur deſirs, & leur promettoit ſon affection, & ſa protection,

1654. Aouſt. pourveu qu'ils vouluſſent ſe gouverner en bons & fidelles ſujets.

Alors la conduite de la Reine Chriſtine touchoit fort le Roy de Suede, & il apprit avec douleur qu'elle continuoit, quoy que connuë en Flandre où elle eſtoit, de vivre traveſtie en homme, & un homme qui venoit d'Anvers aſſura ſa Majeſté qu'il l'avoit veuë en cet habit, & qu'elle y eſtoit logée chez un Juif, que ces ſortes de gens-là eſtoit les directeurs de ſes finances, qu'elle converſoit fort avec des Preſtres, & que le bruit commun eſtoit qu'elle s'alloit faire Catholique. Sur ce bruit le Roy fit deſſein d'envoyer vers elle le Comte Tot, pour luy remontrer de ſa part, & de tout le Royaume le tort qu'elle ſe faiſoit par cette façon de vivre, que ſa Majeſté la prioit de vouloir rentrer en elle-meſme, & de prendre de meilleurs conſeils, ſinon de luy declarer, que ſi elle continuoit à vivre de la ſorte, & ſi elle ſe faiſoit Catholique, elle ne devoit point trouver mauvais ſi la Suede ne la conſideroit plus, & luy refuſoit l'aſſiſtance qu'elle luy avoit promiſe, & ſi la Couronne reprenoit tout ce qu'on luy avoit laiſſé.

Le Senat de Suede ayant eſté averty de tout ce procedé de la Reine, & qu'elle vouloit ſe retirer en Eſpagne ſupplia le Roy de Suede de trouver bon, qu'il deputaſt vers elle un de leur corps, pour taſcher à la deſtourner de ce deſſein, la prier de ne point changer de creance, de perſeverer en celle de ſes peres, & de toute la Suede comme la meilleure, de ne ſe point

eſloigner

eſloigner des maximes de vivre du feu Roy Gu- 1654.
ſtave ſon pere qui luy avoient acquis une re- Aouſt.
putation immortelle, & enfin de l'exhorter à vouloir retourner en Suede. Que ſi elle n'avoit point d'eſgard aux prieres de tout le Royaume ; & qu'elle vouluſt continuer de vivre comme elle avoit fait depuis ſa ſortie, ſe faire Catholique, & ſe retirer en Eſpagne, ils auroient au moins cette conſolation d'avoir fait ce qu'ils devoient pour la décharge de leur conſcience envers Dieu, & les hommes, & on ne pourroit rien leur reprocher, s'ils la mettoient tout à fait en oubly, & ſi elle ne tiroit pas de Suede l'aſſiſtance qu'elle en avoit eſperé, puiſqu'elle menoit une vie ſi contraire à celle de ſa Naiſſance, & aux maximes de ſon pays.

Le Roy de Suede ne vouluſt pas que cette deputation ſe fiſt en ſon nom, parce qu'il luy avoit promis de ne ſe point meſler de ſa conduite, pourveu qu'elle ne fiſt rien contre ſon Eſtat ; c'eſt pourquoy il ne ſe trouva pas au Senat quand on prit cette reſolution, & meſme on n'y appella pas le Comte Tot, afin qu'il ne puſt pas reveler ceux qui avoient mis cette affaire en déliberation, ni ceux qui l'avoient propoſé pour cette deputation, dont il ſe ſeroit volontiers excuſé, parce qu'il remarquoit bien, & ſes amis auſſi, que cette commiſſion ne luy pouvoit eſtre en aucune maniere avantageuſe, car il n'y avoit guere d'apparence qu'elle puſt plaire à la Reine, ni qu'il puſt rien obtenir d'elle, qui fuſt de ſatisfaction pour les Suedois pour qui elle avoit touſiours teſmoigné beau-

1654. Sept. coup de mespris : Il est vray, & c'estoit le bruit commun, qu'on luy avoit donné cette commission pour le tirer du Senat, parce qu'on le soupçonnoit de reveler à la Reine tout ce qui s'y passoit.

Auparavant cette assemblée du Senat on avoit fait passer deux Senateurs en Pomeranie, pour mettre les Gens de la Reine en possession des Terres, qu'elle avoit voulu avoir pour sa subsistance ; mais on leur envoya un ordre du Roy de faire un Estat de tous ces biens, & de laisser les proprietaires en possession, & de ne rien changer jusques à nouvel ordre, mais d'envoyer seulement à Stokolm un estat de toutes les choses.

Cependant la Reine Christine estoit à Anvers d'où elle escrivit au Roy de Suede, pour le prier de la vouloir venger du peu de respect que le Comte de Steinberg, avoit eu pour elle, & des friponneries, & laschetez qu'il luy avoit faites par les chemins, à cet effet elle mandoit au Roy qu'elle le luy dépescheroit sous pretexte de quelque affaire en la Cour de Suede, & que pour luy oster les deffiances qu'il pouvoit avoir, qu'elle luy donneroit une lettre à sa Majesté fort obligeante, & fort à son avantage, à laquelle elle le prioit de n'adjoûter aucune foy, & de considerer qu'elle ne l'avoit faite en ces termes que pour se deffaire honnestement de luy, & pour l'obliger à retourner en Suede, où elle esperoit que sa Majesté luy feroit ressentir la part qu'elle prenoit à la mauvaise satisfaction, qu'elle avoit de son procedé envers elle.

Il

Il ſe preſenta en ce tempe-là deux differens 1654.
à vuider, l'un de l'Empereur contre la Suede, Sept.
& l'autre de la Suede contre l'Empereur. On diſoit que l'Empereur ſe tenoit offenſé de ce que le Roy de Suede envoyoit le Comte Schlippenbach vers tous les Electeurs, & Princes d'Allemagne, pour leur donner part de bouche de ſon advenement à la Couronne, quoy qu'il l'euſt déja fait par lettres, & qu'il s'eſtoit contenté de le faire ſçavoir ſeulement par lettres à l'Empereur, & on attribuoit à cela le delayement que l'Empereur apportoit à faire réponſe à ces lettres; comme auſſi de luy faire ſçavoir la mort du Roy des Romains. Leurs differens eſtoient que l'Empereur avoit nommé des Commiſſaires pour connoiſtre le different entre la Suede, & la ville de Bremen, que les Suedois ne vouloient pas recevoir; ils diſoient qu'ils n'eſtoient pas ſous la juriſdiction de l'Empereur, mais qu'ils ne refuſeroient pas que luy, ou quelque autre Prince s'entremiſt comme Mediateur, & non pas autrement.

Apres que le Senat eut dreſſé la reſolution de ce qu'il eſtoit d'avis de faire dire à la Reine de Suede, le Roy l'adoucit fort: car le Comte Tot eut ordre de ſa Majeſté de faire tout ſon poſſible pour empeſcher la Reine de changer de Religion, & de luy en faire de fortes remontrances de la part de tout le Royaume, mais que pour ce qui concernoit ſes voyages, ſi elle y eſtoit reſoluë, & qu'elle vouluſt ſe retirer en Eſpagne, il ne s'y oppoſoit pas, & ſa Majeſté chargea le ſieur Tot de lettres au Roy

Tres-

1654. Sept. Tres-Chreſtien pour le ſaluër, & prier ſa Majeſté de vouloir permettre à la Reyne Chriſtine de paſſer ſur ſes Terres, ſi elle vouloit aller en Eſpagne, & luy donner auſſi part de ſon Mariage, & l'inviter aux Nopces.

Le Chancelier Oxenſtiern, qui eſtoit tombé malade ſur la fin du mois d'Aouſt, mourut apres quinze accés de fiévre tierce; ſa fin fut douce & paiſible, & pareille à ſa vie; il fut regretté de tout le Royaume, & particulierement du Roy, qui ſçavoit mieux que perſonne la perte qu'il faiſoit en la mort de ce grand homme. Les dernieres paroles que le Chancelier Oxenſtiern dit en mourant furent de la Reine Chriſtine: car ayant demandé à ceux qui eſtoient auprés de luy, quelles nouvelles on en avoit, il repartit ſur ce qu'on luy en dit: je luy ay predit qu'elle ſe repentiroit de ce qu'elle faiſoit; mais elle eſt devenuë folle: & jettant un grand ſoûpir, il adjoûta: C'eſt pourtant la fille du Grand Guſtave. Le Roy de Suede l'ayant eſté voir deux jours avant qu'il mouruſt, ce Miniſtre donna à ſa Majeſté le diamant dont le Roy Tres-Chreſtien Louïs XIII. luy avoit fait preſent lors qu'il eſtoit Ambaſſadeur vers luy en 1635, & on l'eſtimoit trente mille riſchedales. Apres la mort du Chancelier on ne douta plus que le Comte Magnus ne retournaſt bien-toſt à la Cour, & on diſoit meſme que le Roy luy avoit déja eſcrit pour cela, & qu'il ſeroit dans dix ou douze jours au plus tard à Stokolm; Le Roy neantmoins n'avoit aucune diſpoſition à luy rendre la fonction de ſa Charge de Grand

Tre-

Treſorier, & il s'en eſtoit declaré à ceux qui faiſoient ſes affaires aupres de luy, & leur avoit dit qu'il ne le devoit pas eſperer, parce que la Reine Chriſtine avoit mis un Preſident en ſa place à la Chambre, qu'il vouloit y laiſſer, mais qu'à cela pres il le traiteroit en beau-frere, & qu'il auroit tout ſujet d'eſtre ſatisfait. 1654. Octob.

Le Baron d'Avaugour n'eſtoit pas encore arrivé à la Cour lorſque le Mariage du Roy de Suede ſe traita avec la fille du Duc d'Holſtein, & comme la conſommation ſe devoit faire à Calmar, le Reſident de France n'y aſſiſta pas auſſi, & ce fut un voyage que le Roy de Suede fit avec ſa Cour, & on en remiſt toute la ceremonie à ſon retour : Elle ſe fit avec ſplendeur & eſclat, & on n'y oublia rien de ce qui la pouvoit rendre recommandable. Le Baron d'Avaugour eſtant arrivé quelque temps apres, le ſieur Picques luy remit tout le maniement des affaires, & il ne demeura en Suede depuis ce temps-là, que pour attendre une lettre du Roy au Roy de Suede pour ſe licencier de ſa Cour : Il la receut le vingtiéme de Novembre, & auſſi-toſt il en envoya copie au ſieur de Linde Introducteur des Ambaſſadeurs, pour la faire voir à ſa Majeſté Suedoiſe, & ſçavoir d'elle quand elle deſiroit qu'il luy en preſentaſt l'original. Le Roy de Suede luy fit dire par le ſieur de Linde, qu'il avoit beaucoup de reſſentiment de la façon obligeante avec laquelle ſa Majeſté luy eſcrivoit, qu'il luy donneroit ſon Audiance de congé un des jours de la ſemaine, & que luy de Linde l'en avertiroit

1654. Nov. tiroit la veille; & de fait, deux jours apres le ſieur de Linde le fut prendre, & le mena à l'Audience du Roy de Suede, où il luy preſenta les lettres du Roy à ſa Majeſté Suedoiſe, pour le licencier de ſa Cour.

Copie de la lettre du Roy, au Roy de Suede, pour licencier de ſa Cour le ſieur Picques.

TRes-haut, tres-excellent, & tres-puiſſant Prince, noſtre tres-cher, tres-amé bon Frere, Couſin, & Allié. Le ſieur Picques noſtre Reſident en Suede n'y eſtant plus neceſſaire à preſent que nous y avons le ſieur Baron d'Avaugour noſtre Ambaſſadeur, nous ayant fait demander la permiſſion de revenir en France, nous la luy avons bien volontiers accordée dans le deſſein que nous avons eſtant de retour auprés de nous, de reconnoiſtre par nos bien-faits les ſervices importans qu'il nous à rendus avec beaucoup de vigilance, & de fidelité, dont il nous reſte une entiere ſatisfaction: C'eſt de quoy nous avons crû vous devoir donner avis par cette lettre, & que nous l'avons chargé avant que de ſe licencier, de vous aſſeurer de la continuation de noſtre amitié, & qu'en toutes occaſions nous vous le ferons paroiſtre par les effets, ainſi qu'il dira plus particulierement, à quoy nous remettant, nous prions Dieu qu'il vous ait tres-haut, tres-excellent, & tres-puiſſant Prince, noſtre tres-cher, & amé bon Frere, Couſin, & Allié

en

en ſa ſainte, & digne garde: Eſcrit à la Fere le 18. d'Octobre 1654. 1654. Nov.

Voſtre bon Frere, Couſin, & Allié,
LOUIS.

Et plus bas.
DE LOMENIE.

Et comme le Comte de Brienne l'avoit inſtruit de tout ce qu'il avoit à dire, il parla ainſi.

SIRE,

Le Roy mon Maiſtre ayant ſceu que Monſieur le Baron d'Avaugour, qu'il a envoyé reſider auprés de Voſtre Majeſté en qualité de ſon Ambaſſadeur ordinaire, eſtoit arrivé en cette Cour, m'a donné ordre de retourner en la ſienne; & comme il cherche toutes les occaſions de teſmoigner à V. M. le deſir qu'il a de vivre avec elle en une parfaite amitié, & correſpondance, comme il a fait avec la Reine Chriſtine, pendant qu'elle a eſté ſur le Trône, il a bien voulu luy en donner des aſſeurances par cette lettre qu'il luy eſcrit, afin que la retraite de ſon Reſident en la Cour de Voſtre Majeſté, où il eſt inutile par l'arrivée de ſon Ambaſſadeur, ſe faſſe avec l'aggrément, & la permiſſion de V. M. Ce que V. M. ayant eu la bonté de m'accorder, je vient luy en rendre de tres reſpectueuſes, & tres humbles graces, & ſatisfaire par meſme moyen à l'ordre, dont je ſuis chargé de la part du Roy mon Maiſtre,

1654 Nov. *ſtre, & l'aſſeurer de la continuation de ſon amitié. Ie ne puis, SIRE, aſſez benir le Ciel d'avoir prolongé mon Employ en Suede juſques à l'heureux avenement de V. M. à la Couronne, & qu'ayant eu l'honneur, pendant le regne de la Reine Chriſtine, de ſervir à l'entretien de l'union, & bonne correſpondance entre les deux Couronnes, il ne m'en pouvoit arriver de plus conſiderable, que celuy que je reçois aujourd'huy d'eſtre chargé d'aſſeurer Voſtre Majeſté de la part du Roy mon Maiſtre, de la bonne diſpoſition où eſt la France de continuer cette parfaite union, & bonne intelligence avec la Suede, & que le Roy mon Maiſtre ayant obſervé que la gloire, & les conqueſtes des deux Couronnes en Allemagne en ſont des effets; il n'obmettra rien de ſa part, qui puiſſe contribuer à la conſervation d'une choſe, qui a produit de ſi grands avantages aux deux Nations, & n'oubliera rien pour perſuader V. M. qu'il a une paſſion tres-forte de s'unir avec elle d'une amitié de frere, pleine de confiance, & de tendreſſe, comme il a touſiours eu une eſtime toute particuliere des hautes, & ſublimes qualitez dont le Ciel a orné la perſonne Royale de V. M. & qu'il en a touſiours attendu de grandes choſes, le Roy mon Maiſtre n'a point eſté ſurpris, SIRE, d'apprendre celle que V. M. a déja faite pour le bien, & la gloire de ce Royaume, depuis qu'elle en a le gouvernement en main, & les premieres actions du regne de V. M. où elle a fait paroiſtre tant de prudence, & de ſageſſe, confirmant le Roy mon Maiſtre dans l'opinion qu'il a toûjours euë que le Ciel prend un ſoin particulier de Voſtre Ma-*

Majeſté, & que l'on doit attendre de grandes choſes de ſi beaux commencemens, & des ſuites bien avantageuſes pour le bon parti, qui feront benir ſon regne non ſeulement de tous ſes ſujets, mais encore de la France, qui ne paſſionne pas moins leur gloire, & leurs avantages que les ſiens propres. 1654. Nov.

Ie n'entreprendray point, SIRE, de remercier Voſtre Majeſté des honneurs, & des bienfaits dont elle m'a comblé, ils ſurpaſſent toute expreſſion, & tout ce que je luy pourrois dire, mais je les publieray par tout, & particulierement devant le Roy mon Maiſtre, & au milieu de toute ſa Cour, & je ne ceſſeray jamais qu'avec la vie de prier Dieu qu'il continuë à verſer ſes graces, & ſes benedictions ſur le regne de V. M. & ſur ſon Mariage, qu'il plaiſe à la bonté divine de luy donner une lignée dont la durée ſoit telle qu'elle ne finiſſe qu'avec le monde.

Au ſortir de l'Audience du Roy il en fit demander une à la Reine: Cette Princeſſe le receut fort agreablement, & luy teſmoigna qu'elle entroit non ſeulement par devoir, mais auſſi par inclination dans tous les bons ſentimens que le Roy de Suede avoit pour la France, apres ce petit compliment le ſieur Picques luy parla ainſi.

MA-

1654. Nov.

MADAME,

Quoy que le Roy mon Maiſtre ait particulierement chargé Monſieur le Comte de Brienne l'un de ſes Secretaires d'Eſtat, de faire de ſa part, & en ſon nom à V. M. ſes complimens de rejoüiſſance ſur ſon heureux Mariage, il m'a neantmoins ordonné qu'apres que j'aurois eu l'honneur de prendre congé du Roy de Suede, j'euſſe celuy de ſaluër Voſtre Majeſté de ſa part, & l'aſſeurer de la joye extréme qu'il a reſſentie, que le Roy de Suede l'ait choiſie pour ſon Eſpouſe: le Roy mon Maiſtre eſpere, MADAME, que Voſtre Majeſté ſortant d'une Maiſon qui a touſiours eſté affectionnée à la France, elle n'aura pas beſoin d'eſtre invitée à luy eſtre favorable, principalement V. M. ayant eſpouſé un Roy, qui eſt ſi eſtroitement uni d'amitié, & d'intereſt avec le Roy mon Maiſtre, lequel pourtant ſera bien aiſe d'avoir l'obligation à V. M. de l'entretien de cette amitié, s'il luy plaiſt de l'employer à la cultiver, & d'honorer de ſa faveur, & protection auprés du Roy ſon Eſpoux, ſes affaires, & ſes Miniſtres qui en ſeront chargez en cette Cour; C'eſt, MADAME, ce que le Roy mon Maiſtre m'a commandé de dire à Voſtre Majeſté, & de luy proteſter de ſa part, qu'il aura touſiours pour ſa Perſonne Royale des ſentimens pleins d'eſtime, & de veneration.

Ie me tiens heureux, MADAME, que la Fortune ait prolongé mon Employ en Suede juſques à preſent, pour y voir V. M. ſur le Trône, & recevoir de ſa bouche royale des aſſeurance

ſi fa-

si favorables de son affection pour la France, j'en feray, MADAME, un rapport fidelle au Roy mon Maistre, à la Reine sa mere, & à toute nostre Cour, & pour l'honneur que je reçois en cette occasion, je prieray Dieu qu'il luy plaise verser les graces, & ses benedictions sur la Personne Royale de V. M. & qu'il luy donne l'accomplissement de tous ses desirs. 1654. Nov.

Il ne restoit plus au sieur Picques que de voir les amis qu'il laissoit en la Cour, & les affermir dans la bonne disposition où il les avoit mis pour les affaires que la France pouvoit avoir en la Cour de Suede, mais le sieur d'Avaugour luy ayant dit, qu'il avoit des lettres du Roy pour la Reine mere, de la Reine Christine, & qu'il les luy devoit presenter le jour mesme, il crût que ces témoignages d'affection que le Roy donnoit à cette Princesse, l'obligeoient à prendre congé d'elle, non seulement pour luy confirmer ce que cet Ambassadeur luy en avoit dit de la part de sa Majesté, mais aussi pour satisfaire à tant de bontez que cette Princesse avoit euës pour luy, & à toutes les marques qu'elle luy avoit données de son inclination envers la France; c'est pourquoy le lendemain de l'Audience que la Reine luy donna pour prendre congé de sa Majesté, il demanda l'Audience à cette Princesse, & luy dit ce que suit.

MA-

1654. Nov. MADAME,

Le Roy mon Maiſtre m'ayant commandé de retourner en ſa Cour, m'a ordonné de ne point partir de celle-cy ſans prendre congé de Voſtre Majeſté, pour luy reïterer en ſon nom les meſmes choſes que j'ay eu pluſieurs fois l'honneur de luy dire, & qu'il luy a eſcrites par les lettres que luy a renduës Monſieur d'Avaugour, qu'il a envoyé depuis peu en cette Cour en qualité de ſon Ambaſſadeur.

C'eſt, Madame, qu'il a une tres-grande veneration pour la haute vertu de Voſtre Majeſté, & qu'il eſtime ſon amitié en un point qui ne ſe peut exprimer, dont il luy donnera touſiours des marques aux occaſions qui s'en preſenteront. La connoiſſance qu'a le Roy mon Maiſtre de l'affection que Voſtre Majeſté a touſiours euë pour ſes affaires, & dont elle a touſiours honnoré ceux qui en ont eſté chargez en cette Cour, & l'avantage que l'on en a reſſenti, a porté le Roy mon Maiſtre à en faire remercier Voſtre Majeſté, & à la prier de vouloir continuer dans les meſmes ſentimens, aſſeurant V. M. qu'il en aura un ſouvenir plein de gratitude, & de deſir de luy en teſmoigner ſa reconnoiſſance. Ie ne manqueray pas, Madame, quand je ſeray de retour auprés du Roy mon Maiſtre, de luy rendre un compte exact, & fidelle de tant de paroles obligeantes, dont il plaiſt à V. M. me charger envers luy, & luy faire ſçavoir la grace que V. M. m'a faite de me donner de ſi favorables Audiences toutes les fois que j'ay eu occaſion de la voir, & que j'ay eu l'hon-

neur

neur de luy parler, qui m'eſt en mon particulier un avantage ſi conſiderable, que je ne ceſſeray point de faire des vœux au Ciel, pour la proſperité, & ſanté de Voſtre Majeſté, & qu'il plaiſe à Dieu luy donner une vie de longue durée, & pleine de ſatisfaction. 1654. Nov.

La Reine répondit à ce compliment le plus aggreablement du monde, luy dit qu'elle eſtoit bien obligée à ſa Majeſté de ſe ſouvenir d'une perſonne qui luy avoit eſté ſi peu utile, & qui luy ſeroit doreſnavant ſi peu neceſſaire, puiſque le Roy avoit une inclination ſi forte pour entretenir la bonne correſpondance qui eſtoit entre les deux Couronnes, qu'elle ne laiſſeroit pas aux occaſions, quoy que la Reine ſa fille ne regnaſt plus, de faire ſouvenir le Roy de Suede de l'avantage qu'il y avoit pour ſon Eſtat, de demeurer eſtroitement uni avec la France, & d'appuyer ſes intereſts en toutes les occaſions, puiſque de là dépendoit la conſervation de tant de belles Provinces qu'on leur avoit quittées par la Paix de Munſter, & d'Oſnabrug; mais qu'elle l'aſſeuroit en ſon particulier qu'elle ſe ſouviendroit touſiours de l'obligeante, & genereuſe maniere avec laquelle il l'avoit traitée pendant le ſejour qu'il avoit fait en la Cour de Suede, & qu'elle ſupplieroit ſa Majeſté de vouloir teſmoigner au Roy ſon Maiſtre la ſatisfaction que la Cour avoit de ſon Miniſtere.

Deux jours apres que le ſieur Picques eut preſenté au Roy de Suede la lettre du Roy ſon Maiſtre pour le licencier de la Cour de Suede, le

1654. Nov. sieur de Linde luy apporta la réponse de la lettre qu'il avoit presentée à sa Majesté, dont voici la copie.

Copie de la lettre que le Roy de Suede escrivit au Roy, en réponse de celle de sa Majesté.

NOs Carolus Gustavus Dei gratiâ Suecorum, Gothorum, Vandalorumque Rex, magnus Princeps Finlandiæ, Dux Ethoniæ, Careliæ, Bremæ, Verdæ, Stetinii, Pomeraniæ, Cassubiæ, & Vandaliæ, Princeps Rugiæ, Dominus Ingria, & Vissmariæ; nec-non Comes Palatinus Rheni, Bavariæ, Iuliaci, Cliviæ, & Montium Dux, &c. Serenissimo atque potentissimo Principi, Fratri, Consanguineo, Amico, & fœderato nostro charissimo Domino Ludovico XIV. Franciæ, & Navarræ Regi Christianissimo, salutem, & prosperos rerum successus.

Serenissime ac Potentissime Princeps, Frater, Consanguinee, Amice, & fœderate charissime. Quandoquidem serenitati vestræ visum fuit Residentem suum apud Aulam nostram Dominum Picques hinc avocare; postularit arctissima illa quæ nobis cum ser'e. vestra intercedit amicitia, ut eundem benignè dimitteremus, de cætero hocce adjungentes testimonium, eum ita se hic gessisse, ac fidum gnarumque Regis sui Ministrum condecuit. Qui ut amicissimi affectus nostri erga serenitatem vestram testis esse potest; ita non dubitamus quin ex mente nostra serenitati vestræ expli-

cet nobis firmum ſtatutumque antiquam illam quæ utraque hæc regna conjungit amicitiam perpetuò colere, reque ipſa comprobare nihil nobis illa voluntate eſſe prius, antiquiuſque. Quibus finientes ſerenitati veſtræ omnia fauſta, & fœlicia ex animo vovemus, eandemque rectè valere cupimus. Dabam Stockolmiæ die 30. *Decemb. anni* 1654. 1654. Nov.

Serenitatis veſtræ,

Bonus Frater Conſanguineus,
Amicus, & fœderatus,
CAROLUS GUSTAVUS.

Mais tandis que le ſieur Picques ſe diſpoſoit à quitter la Suede, & apres qu'il eut remis toutes les affaires entre les mains du ſieur d'Avaugour, avec une ample inſtruction de tout ce qu'il avoit manié en cette Cour, & de l'eſtat auquel eſtoient toutes choſes, il receut des lettres du ſieur Chanut, qui eſtoit Ambaſſadeur pour le Roy aupres des Eſtats Generaux, qui le prioit de les faire voir au Roy de Suede: mais afin qu'il luy en puſt parler à fond, & qu'il ne puſt trouver à redire aux plaintes qu'il faiſoit du procedé injurieux de la Reine Chriſtine; il luy diſoit par la lettre qu'il luy écrivoit; Que la Reine Chriſtine eſtant arrivée à Anvers luy avoit écrit une lettre par laquelle elle le convioit d'y vouloir aller, & qu'elle avoit des choſes importantes à luy communiquer, qu'elle ne pouvoit confier au papier; Il crut ne pouvoir faire ce voyage, ni quitter le poſte qu'il occu-

1654. Dec. poit ſans l'aggrément du Roy ſon maiſtre, il luy envoya la lettre de la Reine Chriſtine, & ayant eu la permiſſion de l'aller trouver, il paſſa à Anvers auprés de cette Princeſſe, qui ne l'entretint d'autres choſes que du deſir qu'elle avoit de le voir, & de luy teſmoigner qu'elle conſerveroit toute ſa vie les marques d'affection qu'il luy avoit données par ſes bons avis, pendant qu'elle eſtoit ſur le Troſne de Suede; qu'il eſtoit retourné à la Haye avec grande ſatisfaction des bontez que la Reine avoit pour luy, quoy que peu utiles aux affaires de ſon maiſtre; mais qu'à quelque temps de-là il s'étoit répandu des bruits fort deſavantageux à la reputation de la France, & de ſon Miniſtere, que ne ſçachant qui eſtoient les autheurs de ces bruits, il avoit eſcrit civilement à la Reine Chriſtine, & l'avoit priée par toute l'affection qu'elle avoit portée au Roy ſon Maiſtre, & par toutes les bontez qu'elle avoit euës pour luy, de vouloir les faire ceſſer, qu'il luy eſtoit facile, & qu'il ne luy demandoit ſinon qu'il luy pluſt de dire à la Cour de Bruxelles comment ſon entreveuë s'eſtoit paſſée, & qui d'elle ou de luy l'avoit deſiré: car les ennemis de la France, auſſi-toſt qu'il ſe fut retiré d'Anvers publierent qu'il avoit fait ce voyage pour prier la Reine Chriſtine de s'entremettre auprés des Eſpagnols, de l'accommodement entre la France, & l'Eſpagne, qu'elle ſçavoit que ces bruits eſtoient faux, qu'il n'avoit jamais ſoupçonné Sa Majeſté d'en eſtre l'autrice, & que les ennemis de la France avoient voulu trouver

ce

ce dernier moyen, pour taſcher de mettre de la diviſion entre elle & ſon Maiſtre, & ruiner la bonne correſpondance qu'elle luy avoit ſi ſouvent promiſe, quelle conſerveroit toute ſa vie avec la France, qu'il n'en auroit point parlé à ſa Majeſté ſi cette affaire n'avoit attaqué la reputation de ſon Maiſtre, auſſi bien que le peu de conduite de ſon Miniſtere, & que comme il croyoit que c'eſtoit un artifice des Eſpagnols, il eſperoit qu'elle donneroit cette ſatisfaction à ſon Maiſtre, d'avoüer hautement qu'elle l'avoit appellé auprés d'elle, & que la conference qu'ils avoient euë enſemble s'eſtoit paſſée en complimens, & qu'il ne s'y eſtoit point parlé d'affaires. 1654. Dec.

Que la Reine Chriſtine, au lieu de le ſatisfaire ſur ſes juſtes plaintes, ne luy avoit répondu que par des injures, qu'il luy envoyoit les originaux des lettres qu'il avoit eſcrites, & receües là deſſus, afin de les faire voir au Roy de Suede, & juſtifier ſon procedé auprés de luy, & que ſa Majeſté ne luy imputaſt point le mauvais effet que produiroient ces lettres, ſi une fois elles devenoient publiques.

1654. Dec.

Lettre

DE MONSIEUR CHANUT, A LA REINE DE SUEDE.

MADAME,

Apres les bontez, & les graces dont il a plû à V. M. de me traiter, je ne pensois pas avoir jamais autre supplication à luy faire, sinon qu'elle vouluſt en tirer la reconnoiſſance perpetuelle que je luy en dois, par mes tres-humbles ſervices, & neantmoins je me trouve encore obligé d'y avoir recours en une occaſion fort nouvelle, & du tout impreveuë, puiſqu'il ne me pouvoit tomber dans l'eſprit, que l'honneur que je recevois d'aller ſaluër V. M. me deût expoſer au hazard de nuire à la gloire du Roy mon Maiſtre, & à l'intereſt de ſes affaires; Cependant, Madame, j'apprends de tous coſtez, que les Ennemis de ſa Majeſté publient au ſujet de cette faveur que V. M. m'a faite de m'appeller à Anvers, qu'elle n'a eſté que le pretexte du voyage, pour couvrir la recherche que j'allois faire de la part du Roy, afin d'obtenir la paix par l'entremiſe de Voſtre Majeſté, comme ſi les forces manquoient à la France pour ſoûtenir la guerre; Il eſt vray que ce menſonge eſt aſſez détruit par l'eſtat floriſſant des affaires du Roy, & par ce qu'il a fait voir de grand en cette derniere campagne; mais les Eſtrangers, qui ne connoiſſent les choſes eſloignées que par les relations qu'on leur envoye, preoccupez dés long-temps par

une

une ſuite continuelle de faux avis, peuvent eſtre ſurpris aiſément par une ſuppoſition accompagnée de quelques circonſtances qui la rendent vrayſemblable, on ſçait en quelle qualité le Roy me tient en ces Provinces, on m'en voit ſortir avec permiſſion de ſa Majeſté, & un paſſe-port du Marquis de Carach, pour aller à Anvers auprés de Voſtre Majeſté, il n'y a rien de plus facile, que de donner une cauſe publique à ce voyage particulier, devant ceux qui ne ſçavent point que Voſtre Majeſté me daigne bien regarder comme un ancien ſerviteur, & que m'ayant veu pendant ſix ans auprés d'elle Miniſtre d'un Roy ſon Allié, elle a pris la couſtume de m'honorer de ſa bienveillance: c'eſt pourquoy, Madame, je ſupplie treshumblement voſtre Majeſté par la bonté qu'elle a pour moy, par ſon équité en toutes choſes, & par la verité qu'elle eſtime tant, qu'il luy plaiſe de me donner moyen de convaincre une opinion ſi fauſſe, & ſi prejudiciable, & de me garentir meſme dans le Conſeil du Roy mon Maiſtre de ſcrupule que ce bruit répandu en tant de lieux luy pourroit donner; que je me ſerois avancé ſans ordre a requerir Voſtre Majeſté de quelques diligences pour la paix; ce n'eſt pas que je ne ſois tres-certain, que V. M. n'en eſt pas eſloignée, & qu'elle conſentira pour le repos des peuples; de donner quelque choſe de ces juſtes eſperances; mais le Roy ſe connoiſt ſoy-meſme, ſes forces, & ſa fortune, il ſçait ce qu'il doit à ſa propre reputation, & ne demandera point ce qu'il eſt en eſtat de donner; je conjure V. M. avec tout reſpect de ſe ſouvenir que ce ſont les termes dont je luy ay

1654. Déc.

1654. Dec. *touſiours parlé, lorſqu'il luy a plû d'entrer d'elle-meſme ſur le diſcours de la paix, & je la ſupplie tres-humblement, que l'iſſuë de ſes dernieres Audiences qu'elle m'a fait l'honneur de me donner les rendre ſemblables à mille autres que j'ay euës en Suede, dont je ne ſuis jamais ſorti, que remply d'admiration pour ſa vertu, ſatisfait pour les intereſts du Roy, & de plus en plus engagé à eſtre,*

MADAME,

De voſtre Majeſté,

Le tres-humble, tres-obeïſſant, & tres-obligé ſerviteur,

CHANUT.

Ce 13. Novembre 1654.

RESPONCE DE LA REINE DE SUEDE A la Lettre DE MONSIEUR CHANUT.

POUR toute reſponce à voſtre lettre, que vous faites valoir en publiant des copies, je vous diray que tout ce qu'elle contient n'a aucun fondement, vous n'avez qu'à vous ſouvenir de ce qui s'eſt paſſé, & des procedez de voſtre Cour, pour deſavouër le bruit que vous croyez ſi fort au deſavantage de voſtre Maiſtre. Pour les Eſpagnols, je vous puis aſſeurer qu'ils ſont informez des

des interests de ceux qui empeschent la Paix, & que bien loin de se vanter d'estre sollicitez, ils jugent qu'on la desire moins que jamais en France : Quoy qu'il en soit, je croy que les fanfaronnades ne sont pas capables de leur faire peur, ni les finesses de les tromper. Ils desirent la paix, mais sans impatience, & peut-estre attendront-ils pour la donner que l'on soit modeste en France, l'inconstance de la fortune, & celle de l'humeur de France me fait croire, que les affaires ne demeureront pas long-temps en mesme estat, & je pense que s'il arrive jamais au Roy vostre Maistre de juger par luy-mesme de ses interests, il connoistra que la paix est le plus grand bien qu'il puisse donner à ses sujets, & que je suis veritablement son amie, puisque je l'ay souhaitée à la France. 1654. Dec.

CHRISTINE.

Ce 4. Decembre 1654.

RESPONSE DE MONSIEUR CHANUT

A la Lettre Precedente.

MADAME,

I'ay grand sujet en mon particulier de remercier tres-humblement V. M. de ce que par la réponce qu'il luy a pleu de me donner, elle a détruit l'opinion dont les ennemis du Roy mon Maistre avoient voulu persuader le monde, sur la cause du voyage que j'ay fait à Anvers, pour

1654. Dec. *avoir l'honneur d'y ſaluër Voſtre Majeſté, & d'y recevoir ſes commandemens; mais ſi j'avois penſé que ce qui je luy eſcrivois pour l'intereſt du Roy, & pour juſtifier ma conduite, eut pû exciter en elle cette indignation qui parroiſt en toute ſa reſponce, le profond reſpect que je luy porte, & qui ne diminuëra jamais, m'auroit empeſché de luy donner lieu de s'expliquer de la maniere qu'elle a fait de ſes jugemens, & de ſes inclinations entre la France, & l'Eſpagne. Ie diray meſme ſans crainte d'eſtre deſavoüé, qu'il y auroit eu moins d'inconvenient de laiſſer croire au monde une recherche de paix de la part du Roy, que d'eſtre occaſion à V. M. de traiter ces choſes en termes ſi aſpres que l'on n'a point de coûſtume de s'en ſervir entre les ennemis meſme. Ie ſouhaitte, Madame, que tous ceux qui verront cette lettre de Voſtre Majeſté, ſoient autant informez que je le ſuis des lumieres incomparables de ſon eſprit, afin qu'ils connoiſſoit comme moy, que ſi la France luy parroiſt autre qu'elle n'eſt en effet, & qu'elle ne luy a paru autresfois, c'eſt qu'elle la voit de Bruxelles, & au travers d'un nuage fort eſpais, qu'il nous ſoit permis, Madame, d'appeller des ſentimens que vous avez pris en Brabant, à ceux que vous aviez en Suede; pendant tant d'années d'un regne glorieux, & à ceux que vous avez heritez du grand Guſtave, qui a donné tant de luſtre voſtre Maiſon, aux dépens de celle, dont vous recevez aujourd'huy les applaudiſſemens. Voſtre Majeſté veut que je rappelle la memoire des choſes paſſées à ma connoiſſance, pour avoüer que nous ſommes coupables d'une*

d'une trop grande averſion à la paix ; j'avois l'honneur de ſervir auprés d'elle à Stokolm, pendant qu'on la traitoit à Munſter, & je ne puis reſpondre que d'une ſeule rencontre, dont je ſupplie auſſi V. M. de ſe vouloir ſouvenir. Le travail de Meſſieurs les Mediateurs avoit porté le Traité de paix entre la France & l'Eſpagne à cinq articles prés de la concluſion, ſur leſquels ne ſe trouvant aucun temperament, qui pluſt aux deux parties, il ſembloit ne reſter autre moyen d'accommodement; que de les ſoûmettre à l'arbitrage d'un Prince amy commun; Meſſieurs les Ambaſſadeurs de V. M. preſſant ce grand Ouvrage par leurs offices, il fut propoſé par les Miniſtres d'Eſpagne, de remettre la deciſion de ces cinq points au jugement de V. M. Monſieur de Servien Ambaſſadeur Plenipotentiaire du Roy receut la propoſition, & ne doutant point de la reſponce qu'il auroit de la Reine Regente ſur cette ouverture, m'envoya à Stokolm tous les memoires ; & toutes les inſtructions neceſſaires pour me preparer à informer V. M. de nos raiſons, & elle ſe peut ſouvenir que je luy rendis compte alors de tout ce qui ſe paſſoit en cela, & de l'eſperance que nous avions, que ſon jugement feroit la paix des deux Couronnes. Monſieur de Servien ayant incontinent receu les ordres de la Reine, declara ſolemnellement à Meſſieurs les Mediateurs, que la France acceptoit l'arbitrage de Voſtre Majeſté, ils le denoncerent aux Miniſtres d'Eſpagne, & Monſieur Brun reſpondit peu ſerieuſement pour une affaire de cette importance, que l'offre qu'ils avoient faite de la part du Roy leur Maiſtre, de ſoûmettre ſes inte-

1654. Dec.

1654. Dec. *intereſts à l'arbitrage de V. M. n'avoit eſté qu'un compliment, qui ne portoit point d'obligation, V. M. connut alors laquelle des deux Couronnes la reſpectoit davantage, qui d'elles deſiroit en effet la Paix, & ſi ce n'eſtoit pas l'Eſpagne, qui feignoit ſeulement de la deſirer; de noſtre part il n'y a rien de changé, le Roy ſuit les meſmes maximes, il ſe ſert du meſme Conſeil, il a le meſme premier Miniſtre, que Voſtre Majeſté honnoroit alors par des marques publiques de ſa bien-veillance, & qui ne luy a donné aucune cauſe de ſuſpendre ſes graces envers luy; mais comme en ce temps-là les faiſeurs de Libelles luy imputoient malicieuſement l'eſloignement de la Paix, ainſi nos Ennemis taſchent de donner encore cette fauſſe impreſſion à Voſtre Majeſté, pendant qu'elle eſt chez eux, où n'entendant qu'une des parties, il eſt impoſſible qu'elle juge ſainement, comme elle a fait, quand le ſoin de ſon propre Eſtat l'obligeoit d'examiner de plus prés la conduite des autres Souverains, & comme elle fera touſiours quand elle ſera bien informée: Ce n'eſt point de Voſtre Majeſté, mais de la bouche des Eſpagnols que nous recevons le reproche, qu'elle nous a fait en ſa lettre, de n'eſtre pas modeſtes; il le faut confeſſer, Madame, noſtre Nation eſt bruſque, & audacieuſe l'epée à la main, cela eſt incommode, & déplaiſant à ceux dont le temperament a plus de flegme, & qui gardent la gravité juſques dans les combats: Nous tenons la modeſtie pour une vertu de Cabinet, qui ne ſied pas bien au ſoldat, c'eſt pourquoy nous gardons*

toute

toute la moderation pour nos Conſeils, qui ne ſont ni vaſtes, ni violens, & a la Campagne nous ſuivons la ferveur de noſtre Genie; de ſorte que les Eſpagnols ne pouvoient mieux découvrir qu'ils ne veulent point la Paix qu'en ce qu'ils ont fait entendre à Voſtre Majeſté qu'ils n'y conſentiront point que nous ne ſoyons devenus plus modeſtes, c'eſt à dire ſelon leur ſens moins braves, & vaillans: car nous ne changerons point, & il n'eſt pas croyable, que les François degenerent de la vertu de leurs Peres, ſous un Roy qui ſeroit capable de leur inſpirer de la generoſité, ſi la nature ne l'avoit point fait, auſſi V. M. explicant les ſentimens d'Eſpagne ne nous a point menacez de ſes armes, auſquelles nous reſiſtons graces à Dieu ſans nous eſpouvanter, mais ſeulement de l'inconſtance de la fortune, & de celle de noſtre Nation: Pour la premiere, ſi elle eſt à craindre, cette crainte eſt eſgale pour tous, les autres n'en ſont pas plus maiſtres que nous; mais pour l'humeur de la Nation il ſe peut dire, qu'il n'y a perſonne au monde, qui ait moins de ſujet de l'accuſer d'inconſtance que V. M. qui en a eſpreuvé la fermeté pendant dix-huit années d'alliance conſtamment obſervée en la bonne & mauvaiſe fortune de la guerre, avec une fidelité, dont aucune Hiſtoire des ſiecles paſſez ne peut fournir d'exemple, la gloire nous en eſt commune avec voſtre Majeſté, ſon Senat, & ſes Sujets, & comme nous ne retranchons rien de la part qui eſt deuë à la Suede en la Noble perſeverance d'une foy inebranlable, nous pouvons avec juſtice demander à Voſtre Ma- 1654. Dec.

1654. Dec. *Majeſté qu'elle ne veüille point oſter auſſi, à ſon premier Miniſtre, & à ſes peuples la part qui leur revient au merite d'une ſi rare conſtance. Vous eſprouverez, Madame, à la ſuite du temps que la France n'eſt point inconſtante, & le reſpect que nous continüerons de vous rendre, detruiſant les opinions que l'on vous a données vous verrez un jour nos affaires d'un œil plus favorable. Pour moy je ne dois pas attendre des loüanges de ce que je demeureray toute ma vie ferme dans mon devoir aupres de Voſtre Majeſté, puiſque ſes bontez m'ont fait une neceſſité d'eſtre autant que je reſpireray,*

De voſtre Majeſté,

MADAME,

Le tres-humble, tres-obeïſſant, & tres-obligé ſerviteur,

CHANUT.

Le ſieur Picques ne manqua pas de les faire voir au Roy, & ce Prince, qui luy avoit donné ſon Audience de congé, crut qu'il luy vouloit demander quelque commodité pour ſon paſſage; Le ſieur de Linde Introducteur des Ambaſſadeurs fut celuy qui l'y introduiſit, & ayant demandé pardon à ſa Majeſté s'il l'importunoit encore, apres en avoir receu tant de graces, il luy preſenta ces trois lettres, & le Roy ne luy répondit en les liſant, & hauſſant les eſpaules, ſinon, C'eſt la Reine Chriſtine; qui eſt parmy vos ennemis; Qu'il feroit connoiſtre

noiſtre qu'il ne trempoit nullement en ce pro- 1654.
cedé irregulier, & que c'eſtoit un dereglement Dec.
que luy avoient inſpiré les Eſpagnols, dont ils ne tireroient pas grand avantage, & que puiſque la Reine Chriſtine n'eſtoit plus en Suede, elle ne pouvoit rien faire contre le ſervice de ſa Majeſté, ni l'alliance des Couronnes.

Cette Audience extraordinaire eſtonna les ſpeculatifs de la Cour de Suede, & enfin malgré le ſecret que le ſieur Picques avoit promis au Roy de Suede ſur cette affaire, on découvrit ce que c'eſtoit; & quelques-uns des Principaux Miniſtres l'ayant voulu ſonder là deſſus, il leur répondit comme une perſonne qui n'eſtoit nullement inſtruit de ce dont ils luy parloient; mais enfin il fut obligé d'avoüer l'affaire au Comte Eric Oxenſtiern ſous promeſſe de ne la point divulguer. Ce Comte plaignit la mauvaiſe & irreguliere conduite de la Reine Chriſtine, & s'il ne témoigna pas qu'il fut bien aiſe qu'elle fut ſortie de la Suede, du moins s'efforça t'il de luy perſuader que pas un Suedois ne trempoit dans cette affaite, & que c'eſtoit un tour de Pimentel pour diviſer les Couronnes en quoy il ne reüſſiroit pas.

Apres donc que le ſieur Picques eut pris congé du Roy; & des Reines, & de tous les Miniſtres, & qu'il eut pris des meſures avec ſes amis, qu'il laiſſoit en Suede pour entretenir correſpondance, il partit ſur la fin de Decembre, & arriva à Elſenor, d'où il paſſa en Hollande pour eviter de prendre un paſſeport, & pour voir le ſieur Chanut, qui y eſtoit Ambaſſa-

1654. *Dec.* baſſadeur de la part du Roy auprés des Eſtats Generaux, il croyoit que le ſejour qu'il feroit en Hollande ſeroit de peu de jours; mais le ſieur Chanut le perſuada ſi bien de demeurer quelque temps auprés de luy, qu'inſenſiblement il y demeura trois mois; & il n'en partit que quand il ſe ſentit preſſé de rendre compte au Roy de ſa Negociation. Il partit donc de la Haye ſur la fin d'Avril, & arriva à Paris au commencement de May, où il rendit compte au Roy, & à ſes principaux Miniſtres de toutes les affaires qu'il avoit maniées pour ſon ſervice.

FIN.